

**COMPTE RENDU IN EXTENSO**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019**  
**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**  
**19 ET 20 DECEMBRE 2019**  
**(1ERE JOURNÉE)**  
**(MANDATURE 2018-2021)**





**QUARTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2019**  
**4<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019**  
**RIUNIONE DI I 19 e 20 DICEMBRE DI U 2019**  
**REUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2019**

**S O M M A I R E**  
**Journée du 19 DECEMBRE 2019**

**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

- Question n° 2019/E4/119 - Attractivité de la destination Corse**, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » **11**
- Question n° 2019/E4/117 - Sauvegarde et développement de la châtaigneraie corse**, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **16**
- Question n° 2019/E4/113 - Gestion des déchets**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **20**
- Question n° 2019/E4/114 -Barrage de Figari**, posée par Mme Julie GUISEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera ». **27**
- Question n° 2019/E4/111 - Déploiement du très haut débit en Corse**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **31**
- Question n° 2019/E4/115 - Point d'étape sur l'enseignement de la langue corse**, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa ». **34**

**ET**

**Question n° 2019/E4/118 - Pruceddu di scizzione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue**, posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » **35**

**Question n° 2019/E4/120 - Politique sur le handicap en Corse**, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » **40**

Allocution du Président de l'Assemblée de Corse **44**

Allocution du Président du Conseil Exécutif de Corse **46**

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

**Raportu n° 413 : Mette l'etica è u rispettu di a deuntulugia à u core di l'azzione è di e pratiche di a Cullettività di Corsica : un esigenza cunforma à l'attesa di i cittadini, di l'eletti è di l'agenti**

**Rapport n° 413 : Placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse : une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires.**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **49**

**DISCUSSION GENERALE** **55**

**AMENDEMENTS** **55**

**VOTE du rapport** **65**

## SUCIALE - SALUTE / SOCIAL – SANTE

**Raportu n° 395 : Cunvinzioni di rimborsu di l'atti medicali trà a Cascia primaria d'assicuranza malatia è a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 395 : Convention de remboursement des actes médicaux entre les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et la Collectivité de Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>66</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>66</b>

<b>INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</b>
---

**Raportu n<sup>u</sup> 390 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu à l'assestu di u crucivia trà a RT 10 è a Stretta comunale di U Suale nantu à a cumuna di Sorbu È Ocagnanu**

**Rapport n<sup>o</sup> 390 : Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour RT 10 - Chemin communal de Suale sur la commune de Sorbu È Ocagnanu**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>67</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>68</b>

**Raportu n<sup>u</sup> 394 : Cunvinzioni di finanziamentu rilativa à l'assestu di una traversa di San Gavinu di Carbini - Anziana RD 268**

**Rapport n<sup>o</sup> 394 : Convention de financement relative à l'aménagement en traverse de San Gavinu di Carbini - Ancienne RD 268**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>68</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>69</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>71</b>

**Raportu n<sup>u</sup> 407 : Mudifica di u muntante di l'operazione « Sparinata di a crucivia di a Gravona »**

**Rapport n<sup>o</sup> 407 : Modification du montant de l'opération « Dénivellement du carrefour de la Gravona »**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>71</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>73</b>

**Raportu n° 391 : Cumplementu à a pulitica tariffaria di e rete di trasporti di a Cullettività di Corsica - Serviziu marittimu di Vignola/Ghjirulatu**

**Rapport n° 391 : Complément à la politique tarifaire des réseaux de transports de la Collectivité de Corse - Desserte maritime de Vignola/Ghjirulatu**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 73**

**VOTE du rapport 74**

**Raportu n° 401 : Trasporti sculari - Rinnuvillamentu di i cunvinzioni di diligazioni di trasportu sculari in Pumonti è mudifica di u Rigulamentu Tarritoriali di i Trasporti Sculari**

**Rapport n° 401 : Transports scolaires - Renouvellement des conventions de délégation de transport scolaire dans le Pumonti et modification du règlement territorial des transports scolaires**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 75**

**VOTE du rapport 76**

**Raportu n° 421 : Mudifica n° 5 à a cunvenzione di spluttazione di i servizii è gestione di a reta ferruviariu di a cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 421 Avenant n° 5 à la convention d'exploitation de services et de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse.**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 76**

**DISCUSSION GENERALE 77**

**VOTE du rapport 82**

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Dichjarazione d'urgenza climatica è ecologica**

**Déclaration d'urgence climatique et écologique**

**Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse 82**

<b>AMENDEMENTS</b>	<b>84</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>85</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>107</b>

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

**Raportu n° 389 : Mudificazioni di i tarifficazioni chè sò appiigati da a rigia di  
« A Casa di Roccapina »**

**Rapport n° 389 : Modification des tarifications applicables par la régie d' « A  
Casa di Roccapina »**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>108</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>109</b>

**Raportu n° 392 : Attribuzioni di una garanzia d'imprestitu di 50 % à a  
« Société Française des Habitations Economiques » pà a custruzzioni  
di 36 alloghji situati à u Finuseddu in Aiacciu**

**Rapport n° 392 : Attribution d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la  
« Société Française des Habitations Economiques » pour la construction de  
36 logements situés Lieu-dit Finuseddu à Aiacciu**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>110</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>111</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>112</b>

**Raportu n° 422 : Attribuzione di una garanzia d'imprestitu à l'Offiziu  
Publicu di l'Abitatu per l'acquistu in VEFA di 30 Alloghji in Furiani**

**Rapport n° 422 : Attribution d'une garantie d'emprunt à l'Office Public de  
l'Habitat CC pour l'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>112</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>114</b>

**Raportu n<sup>u</sup> 420 : Riaccunziamentu di linee d'imprestù garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Pumonte**

**Rapport n° 420 : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Corse-du-Sud**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 114**

**VOTE du rapport 115**

**Raportu n<sup>u</sup> 423 : Riaccunziamentu di linee d'imprestù garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Cismonte**

**Rapport n° 423 : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse.**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 115**

**VOTE du rapport 116**

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n<sup>u</sup> 409 : Erusioni di u liturali : difinizioni di l'urientazioni maiò è metudulugia par l'elaborazioni di una strategia tarritorialia Corsa di gistioni intigrata di u tracciatu di costa**

**Rapport n° 409 : Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de Côte**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 117**

**DISCUSSION GENERALE 120**

**AMENDEMENTS 131**

**VOTE du rapport 136**

**Raportu n<sup>u</sup> 398 : Tariffi di i laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullittività di Corsica pà u 2020**

**Rapport n° 398 : Tarifs des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse pour 2020**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 136

**VOTE du rapport** 137

**Raportu n<sup>u</sup> 406 : Laburatorii d’analisi Cismonte è Pumonti di a Cullettività Territoriale di Corsica - Aiutu à l’allevu in Corsica - Partecipazione aiutu à l’analisi in quantu à a salute animale 2020**

**Rapport n<sup>o</sup> 406 : Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse - Aide à l'élevage en Corse - Participation aide aux analyses en santé animale 2020**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 137

**DISCUSSION GENERALE** 138

**VOTE du rapport** 139

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 387 : Aiutu eccezziunale à i prugetti di sughjorni immersivi per i sculari di e filiere bislingue è classiche di u 2ndu gradu, 2019-2020**

**Rapport n<sup>o</sup> 387 : Aide exceptionnelle à des projets de séjours en immersion linguistique, à destination des élèves de filière bilingue et non bilingue du second degré, pour l’année scolaire 2019-2020**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 139

**VOTE du rapport** 140

**Raportu n<sup>u</sup> 393 : Aiutu eccezziunale relative à l’apertura di i siti immersivi è à u duppiamentu di scole bislingue di u primu gradu, per 2019-2020**

**Rapport n<sup>o</sup> 393 : Dotation d’équipement exceptionnelle relative à l’ouverture des sites immersifs et aux dédoublements de classes bilingues dans le premier degré, pour l’année scolaire 2019-2020**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 141

**DISCUSSION GENERALE** 142

**VOTE du rapport****143****ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Raportu n° 400 : Realizazione di i « Studii, splurà preliminari è acquisti fundiarii » in u scopu di realizà un cacciarena chì priservi i pesci à l'inghjò di a presa d'acqua di Golu**

**Rapport n° 400 : Réalisation des « Etudes, reconnaissances préliminaires et acquisitions foncières » en vue de la réalisation d'un dessableur ichtyocompatible à l'aval de la prise d'eau du Golu**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **144**

**DISCUSSION GENERALE** **145**

**VOTE du rapport** **149**

**SVILUPPU ECONOMICU/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Raportu n° 416 : Quatru di referenza pè u sviluppu di l'Ecunomia Suciata è Sulidaria (ESS) in Corsica**

**Rapport n° 416 : Cadre de référence pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **149**

**DISCUSSION GENERALE** **157**

**AMENDEMENTS** **160**

**VOTE du rapport** **160**

**Raportu n° 417 : Strutture di a filiera di u trasportu Stradali di Viaghjadori**

**Rapport n° 417 : Structuration et accompagnement de la filière du Transport Routier de Voyageurs (TRV)**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>161</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>165</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>175</b>

## Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.

### QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

#### Le Président TALAMONI

Je vous demande de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous puissions profiter des quelques minutes qu'il reste de débat télévisé.

Ce retard est assez discourtois, bien sûr à l'égard de ceux qui étaient présents, mais ce n'est pas le plus grave, mais à l'égard de nos amis de la presse et notamment France 3 Corse et ViaStella, qui ne sont pas en mesure de retransmettre ce débat et qui ont pourtant mis en place tout leur dispositif habituel.

Donc, je vous appelle à plus de rigueur à partir de l'année prochaine, puisque nous sommes en fin d'année, j'espère que ça ne sera pas un vœu pieu. Et, encore une fois, je suppose que si nos amis de la télévision avaient été informés de l'heure de commencement de cette séance, ils n'auraient pas mis en place le dispositif lourd qu'implique la retransmission de nos débats qui deviennent non seulement retardataires, mais hypothétiques.

Donc, je vous demande de bien vouloir regagner vos places et nous allons commencer cette série de questions orales avec la première question :

\* **Question orale n° 2019/E4/119** posée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Attractivité de la destination Corse.**

Cher collègue, vous avez la parole.

#### M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Je souhaiterais vous alerter aujourd'hui sur la diminution de la fréquentation touristique en Corse. En effet, une baisse de 7 % par rapport à

2018 a été annoncée dernièrement par l'INSEE dans une enquête réalisée avec la collaboration de l'Agence du tourisme de la Corse.

Notre territoire, fort de son patrimoine, de ses paysages emblématiques et de son identité propre, affichait une progression constante de la fréquentation depuis plusieurs années, sûrement due aussi au contexte international et les inquiétudes qui pouvaient naître à l'égard de certaines destinations méditerranéennes.

Pour autant, c'est un constat malheureux pour notre île lorsque l'on connaît la place qu'occupe le tourisme dans l'activité économique insulaire avec les emplois directs et indirects que cela génère.

Cela doit forcément s'inscrire dans une démarche de valorisation de ce secteur souvent jugé avec démagogie et excès. Nous savons que certains, contrairement aux propos récents du Président de l'OEC sur France 3 ViaStella que je salue, utilisent la notion de « surfréquentation » de sites touristiques identifiés pour combattre le tourisme.

C'est pour toutes ces raisons que nous devons passer d'un tourisme subi à un tourisme durable et maîtrisé, pour la bonne santé des entreprises insulaires et l'accueil de nos visiteurs comme pour l'acceptation sociale de la population.

A Bonifacio par exemple, nous avons fait le pari de l'extension de la saison estivale et aujourd'hui nous pouvons affirmer que l'activité touristique débute au mois d'avril pour se terminer à la Toussaint. Si la cité que j'ai l'honneur d'administrer depuis douze ans bénéficie d'atouts patrimoniaux et environnementaux considérables, je suis persuadé que ce chemin existe pour la Corse, mais seulement si l'action est guidée par une réelle volonté politique.

Je suis convaincu que vous avez cette volonté politique Mme la Présidente. Vous avez d'ailleurs élaboré une feuille de route de haute qualité que nous avons soutenue lors de sa présentation en avril 2018. Mais malheureusement, au-delà des grands principes, je ne suis pas certain que votre vision moderne et durable du tourisme soit consensuelle au sein des membres de la majorité. Et ce plan d'actions ambitieux, raisonné et bénéfique pour la Corse ne s'opérera que si tout le monde œuvre dans le même sens.

Mme la Présidente, après ce constat amer et à l'aune d'une prochaine saison touristique, je vous demande quelles mesures comptez-vous prendre pour inverser la tendance et inscrire la Corse dans un modèle de développement résolument tourné vers un tourisme durable ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue, la réponse du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Merci, M. le Conseiller pour votre question, elle me fournit tout d'abord l'occasion de réaffirmer le cap écotouristique vers lequel nous souhaitons que notre île s'engage, sachant que ne fonctionnant pas en économie administrée, il revient aussi aux opérateurs privés de s'inscrire dans cette perspective.

Vous l'avez rappelé, et je vous en remercie, notre feuille de route fondée sur la transition écologique et numérique du tourisme est pleinement partagée au sein de cet hémicycle et au-delà. Elle est aussi totalement d'actualité dans la perspective du « Green Deal » proposé par la nouvelle Présidente de la Commission européenne, Madame Van der Leyen.

Le positionnement stratégique d'île verte de Méditerranée est une condition essentielle de différenciation de la destination, face à des concurrents plus industrialisés, mieux armés dans la compétition, au pouvoir de négociation plus grand sur l'ensemble de la chaîne touristique.

Notre développement touristique n'est donc clairement pas une course à la quantité de touristes mais à la mise en œuvre d'un tourisme maîtrisé, socialement acceptable, soutenable pour notre environnement et porteur de valeur ajoutée pour notre économie. Sur ce dernier plan d'ailleurs, ce qui compte en tourisme, ce n'est pas tant le nombre de touristes, mais la dépense par tête et le revenu net généré par la fréquentation.

Alors oui, M. le Conseiller, au regard de cette exigence d'excellence environnementale et de différenciation compétitive, nous devons reconnaître que certains sites sont à saturation en pointe estivale et cela questionne la capacité de charge de la ressource. Cela justifie pleinement qu'avec mon collègue et ami, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, nous y portions une extrême attention à commencer par en mesurer, c'est la première étape, les données objectives de flux et d'impact. Et, c'est le sens du travail réalisé par l'Office de l'Environnement avec l'ATC et l'Université actuellement pour les zones de montagne.

Alors, faut-il pour autant, comme on a pu l'entendre cet été, stigmatiser ceux qui viennent chez nous en vacances en les « considérant » comme des prédateurs ? Evidemment non, pour deux raisons essentielles : d'abord en pointe de saison, le nombre de touristes est à peine supérieur au nombre de résidents pour une population effective sur le territoire au mois d'août d'environ 700 000 habitants ; c'est à nous d'organiser les plans de gestion, c'est la deuxième raison, des sites et des flux et nous nous y employons.

Un des enjeux, que vous partagez certainement, consiste donc en un meilleur équilibre des flux dans le temps, mais aussi dans l'espace, ce qui suppose la valorisation et la mise en tourisme des richesses patrimoniales partout présentes dans l'île. Et, vous savez combien je m'y attache en œuvrant et mobilisant des financements sur des biens et des parcours patrimoniaux dont la mise en tourisme par des partenariats public/privé me paraît la seule voie de nature à leur redonner vie et fonction.

Enfin, vous m'alertez M. le Conseiller territorial, comme d'autres acteurs depuis le mois de septembre sur la baisse du tourisme en 2018.

A ce propos, le chiffre que vous citez, produit par l'ATC et l'INSEE, de moins 7 %, ne représente pas la baisse du tourisme de la Corse, il ne représente que la baisse de fréquentation des hébergements professionnels marchands. La baisse de fréquentation sur la base des statistiques « passagers » est de l'ordre de moins 3 % environ par rapport à 2018 qui, je le rappelle, avait été une année exceptionnelle. J'en déduis donc que les touristes dorment ailleurs qu'en hôtel, campings, résidences de tourisme et gîtes, et précisément les seules offres Airbnb et Homeways, qui sont les leaders du marché, affichent, cette année, un taux de croissance à 2 chiffres.

Ceci étant dit, oui, la fréquentation marque un ralentissement et cela m'inquiète autant que vous.

Car s'il y a indiscutablement des causes conjoncturelles à cette baisse, les gilets jaunes, la canicule, etc., ce tassement démontre en creux le manque de résilience de notre économie touristique face à des chocs exogènes.

Elle révèle en particulier un problème structurel concernant l'ensemble de notre offre.

Je voudrais l'illustrer par l'exemple suivant : notre île reste, dans tous les sondages et les études produites cette année, dans le peloton de tête des destinations préférées des consommateurs. Pour autant, la transformation du désir en achat de séjours ne se fait pas sur un marché éminemment concurrentiel et très volatile.

Et c'est sur la nature de ce problème que nous devons travailler et que nous travaillons avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment dans le cadre du Conseil stratégique du tourisme mis en place sous la présidence du Président du Conseil exécutif.

Alors, la conjoncture économique à venir n'est pas favorable, le dimensionnement des transports est à la baisse, des lignes ferment, les compagnies doivent intégrer des coûts supplémentaires, certains événements qui lançaient la saison disparaissent et enfin notre destination reste paradoxalement chère alors que l'offre est pléthorique.

La commission promotion de l'ATC a proposé, il y a quelques jours, un certain nombre d'actions ciblées notamment sur les marchés étrangers et a sollicité des moyens supplémentaires pour porter l'image de la destination. Elle prépare également avec les chambres de commerce et l'Office des Transports un plan d'action spécifique destiné à stimuler l'offre de transport sur la Corse.

Pour conclure, la transition ambitieuse telle que décidée au sein de cette Assemblée en mars 2018, ne s'opérera que si tout le monde joue dans le même sens. Il est crucial aujourd'hui que le tourisme insulaire, plutôt familial, plutôt indépendant, atomisé, s'adapte et joue collectif au regard de la pression concurrentielle et de la volatilité de la demande.

Je souhaite vous rassurer. L'ATC assurera pleinement son rôle d'opérateur territorial public en charge de la coordination des acteurs et de la promotion de la destination.

Reste que les batailles dans le monde du tourisme, M. le Conseiller, doivent se livrer sur les marchés extérieurs tous ensemble et non pas les uns contre les autres sur notre territoire.

Je vous remercie de votre écoute.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais donner la parole à Julien PAOLINI pour sa question :

\* **Question orale n° 2019/E4/117** posée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe Femu a Corsica : **sauvegarde et développement de la châtaigneraie.**

Je rappelle que l'on pose une question en deux minutes et demi et que l'on y répond en trois minutes et demi, c'est notre règlement. Vous avez la parole, M. PAOLINI.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, ma question concerne en effet le châtaignier, un arbre emblématique en Corse, à la fois une richesse écologique, patrimoniale, mais également une source de préoccupation en raison notamment de son importance pour de nombreuses filières agricoles : la farine bien entendu, mais également les miels, l'apiculture, l'élevage porcin, pour ne citer que ces filières.

Sa longue durée de vie, un châtaignier c'est entre 500 et 1 500 ans de durée de vie, un fort ancrage dans l'imaginaire collectif donne le sentiment que finalement il va rester, dans le paysage insulaire, de manière immuable.

Pourtant aujourd'hui, sa répartition se décline de deux manières : soit il se régénère de manière naturelle, c'est le cas dans certaines zones, soit

il se maintient, ou pas d'ailleurs, dans des espaces qui étaient autrefois cultivés.

L'apogée de la castanéiculture remonte déjà au XIX<sup>ème</sup> siècle quand en Corse on vivait dans l'intérieur avec une densité de population beaucoup plus importante qu'aujourd'hui, parfois plus de 100 habitants au km<sup>2</sup>. Par la suite, la conjugaison de divers phénomènes, l'impact à la fois de l'abandon des villages, de la déprise des pratiques agricoles, de la recrudescence des incendies, des coupes massives de bois soit pour la menuiserie soit pour l'industrie des tannins, ont laissé craindre une disparition progressive du châtaignier et donc de toutes les productions qui pouvaient en découler.

Dans les années 60, le mouvement du Riacquistu porté à l'époque par le CPS à Corti, a conduit à une première prise de conscience de la nécessité à la fois de préserver la châtaigneraie par une réappropriation des savoirs traditionnels.

Dans les années 80, on avait les premiers résultats importants obtenus par la filière : certification AOP de la farine de châtaigne en 2008, la rénovation d'anciennes plantations, l'organisation annuelle de la Fiera di a Castagna, etc.

Ces dix dernières années, malheureusement de nouvelles menaces sont apparues sur la châtaigneraie, tels que le réchauffement climatique et surtout l'arrivée du cynips en 2010. Cela a conduit à une baisse de production très importante de farine de châtaigne. Ces dernières années, grâce à la lutte biologique engagée par les professionnels, notamment avec le *Torymus*, contre ce parasite du cynips, la production est repartie à la hausse en 2019.

Récemment, lors de la dernière édition de la Fiera di a Castagna, un manifeste d'appel citoyen a été publié par un collectif. Je cite ses propos conclusifs, juste quelques mots : « Le châtaignier témoigne de l'effort collectif de cette terre et nous adjure d'en poursuivre le dessein ».

Je crois, chers collègues, que ce constat nous pouvons le partager, des actions sont aujourd'hui nécessaires pour, d'une part, conforter le travail déjà engagé par la profession castanéicole et d'autre part, répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et patrimoniaux relatifs à la châtaigneraie.

Donc, ma question, M le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'ODARC : quelles politiques publiques envisagez-vous pour relancer la culture du châtaignier en Corse, et plus globalement, celle d'autres espèces fruitières traditionnelles ?

Et enfin : comment redonner un rôle central à la châtaigneraie dans les territoires et répondre ainsi à de multiples objectifs : la qualité de nos productions agricoles, l'autonomie alimentaire, la revitalisation de l'intérieur, la reconquête des espaces péri-villageois et la prévention du risque incendie ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, la réponse par le Président de l'ODARC.

### **M. Lionel MORTINI**

Merci Président.

M. le Conseiller, dans les temps qui me sont impartis, il n'y a pas de problème, on ne va pas évidemment refaire l'histoire des Génois qui ont été peut-être les premiers à intégrer ces techniques et à donner un nouvel essor à la castanéculture avec un arbre culturel, mais pas culturel que pour le côté agronomique, un arbre qui bénéficia d'incitation à la plantation forte lors de ces périodes. Période qui s'est arrêtée avec la tyrannie de la conquête royale française où au-delà de la tyrannie des hommes, on a eu la tyrannie de l'arbre puisque cette conquête, a amené à une déprise liée, notamment, aux coupes de châtaigniers ; châtaigniers qui étaient un problème pour les français, puisqu'ils permettaient une certaine autarcie, l'arbre à pain qui permettait cette vie dans nos villages.

Donc, vous l'avez rappelé, il y a le problème sanitaire de ces dernières années avec une réponse qui a été donnée par la Collectivité en 2013, qui a permis une aide substantielle pour les producteurs pour passer ce cap de la prise en charge du problème du cynips, à hauteur de plusieurs millions d'euros et qui a aidé plus d'une soixantaine de professionnels castanéicoles à attendre le passage de cette maladie ; passage qui s'est réglé en partie, et qu'en partie puisque la maladie nous l'avons et nous la garderons, avec l'arrivée du *Torymus* il y a maintenant quatre ans.

Donc, le PDRC intègre déjà une aide exceptionnelle à la rénovation et à la plantation des châtaigniers, comme vous le savez, sur la dernière programmation. A la prochaine programmation, nous serons extrêmement attentifs d'intégrer évidemment encore un travail pour reconstituer le potentiel productif des vergers de châtaigniers, simplement pour pouvoir survivre.

Le châtaignier, vous l'avez dit, n'est pas qu'un arbre nourricier, c'est aussi une essence essentielle traditionnellement en Corse. Et nous le ciblons, pour le développement de la filière bois. C'est la raison pour laquelle c'est une essence intégrée dans la démarche de certification engagée par l'ODARC dans la marque « Lignum Corsica », de même que nous encourageons les propriétaires à réaliser les documents de gestion durable visant la production de bois de qualité. Comme à Carpinetu, nous accompagnons l'AFP, l'association foncière de propriétaires, pour l'élaboration d'un plan simple de gestion forestière.

A tout cela, nous allons accompagner, nous n'avons pas encore communiqué là-dessus mais un appel à projets est sorti qui vise à favoriser la reconquête des vergers, puisqu'au-delà du châtaignier, arbre emblématique, il y a évidemment les autres vergers, les oliviers et autres, tous les vergers anciens. Cela doit nous permettre en renouvelant ou en restructurant les vergers abandonnés, de participer, comme vous l'avez dit, à la lutte contre les risques incendies, à l'amélioration paysagère des abords des villages et de l'ensemble de nos espaces ruraux, au développement d'activités potentiellement sources de revenus, nous y croyons plus que jamais, et à la préservation du patrimoine bâti, notamment, avec la restauration des jardins en terrasses.

Ce dispositif permet ainsi l'accompagnement des investissements portés par les collectivités locales pour la rénovation des vergers anciens sur leur territoire. Donc, nous fléchons sur les collectivités.

Toutes les collectivités locales qui souhaitent porter des investissements répondant aux orientations suivantes pourront être retenues : les projets d'investissement destinés à rénover ou à restructurer des vergers anciens, actuellement à l'abandon ; les projets d'investissement destinés à la création, donc à la plantation de vergers traditionnels sur les communes.

Ces projets doivent aboutir à une remise en exploitation de ces vergers dans le cadre d'une mise à disposition pendant une durée minimum de quinze ans, auprès d'un exploitant ou d'un groupe d'exploitants agricoles.

Ces investissements doivent être réalisés par un maître d'ouvrage unique et concerner un public cible relatif à l'opération.

Les travaux devront être réalisés dans les conditions suivantes, ce qui est important : travaux en régie, travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage ou travaux confiés à un ou des prestataires dans le cadre d'une mise en concurrence conforme, évidemment, au code de la commande publique.

Les bénéficiaires éligibles, sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les structures portant un territoire de projet (les syndicats mixtes et les établissements publics de coopération intercommunale), les groupements d'intérêt public avec aussi les AFP et les ASL, parce qu'il est important que les propriétaires soient des acteurs majeurs de ce développement.

Les publics « cible » étant évidemment les exploitations agricoles à titre principal, mais pas que, pour toucher un maximum de ruraux, on intègre les exploitations à titre secondaire et les cotisants solidaires.

Les travaux de démaquisage, vous les aurez. Les projets seront financés à hauteur de 60 % dans les communes de plus de 3 000 habitants, pour les communes ayant moins de 3 000 habitants elles pourront être financées jusqu'à 90 % et 100 % pour les AFP.

Juste pour finir, un mot sur les pépinières, parce qu'évidemment, il va falloir des plans pour porter ces politiques. L'ODARC porte un projet sur un terrain qui appartient à la Collectivité de Corse, un projet notamment de pépinière de châtaigniers, projet qui devrait se situer aux alentours de Vizzavona et qui, je l'espère, sera en fonction en 2020.

Merci, M. le Conseiller.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président de l'ODARC. Donc, la question suivante :

\* **Question orale n° 2019/E4/113** posée par le groupe « Per l'Avvene » : **gestion des déchets.**

Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président. Vous me permettrez de me détourner de la question écrite, d'en revenir à la question orale...

**Le Président TALAMONI**

Oui, le tout c'est que vous teniez dans deux minutes et demi.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'y compte bien pour aller à l'essentiel puisque nous vivons collectivement ce qui n'est plus une crise conjoncturelle, mais une crise d'ordre structurel qui n'appelle donc pas de réponse technique, mais de réponse d'ordre politique puisqu'on en est presque à une crise du politique. Une crise du politique qui nous commande collectivement de bien identifier les responsabilités, sans se défaire et sur les uns et sur les autres.

Il faut bien comprendre et rappeler à l'opinion, aux Corses qui nous regardent, que c'est depuis cette Assemblée que nous prenons des décisions quant au traitement des déchets, et on ne peut pas, lorsque l'on prend de mauvaises décisions ou de bonnes ou lorsque l'on n'en prend pas, se défaire un coup sur l'Etat, un coup sur le SYVADEC, un coup et c'est particulièrement inélégant, sur les intercos, un coup sur le passé. C'est depuis cette Assemblée que l'on prend des décisions.

D'ailleurs et du reste, la majorité se prend un peu les pieds dans le tapis lorsqu'elle rappelle qu'en 2006 cette Assemblée a renoncé à l'incinérateur, c'est bien donc que cette Assemblée a le pouvoir de décision.

Face à cette crise nous disons, et c'est la question que l'on souhaite vous poser, au gré des désaccords que nous réitérons sans cesse, que nous partageons l'idée de trier, nous partageons l'idée de surtrier, mais on ne comprend pas ce que vous faites du déchet résiduel. Or, vous partez d'un péché originel, celui qui vous conduit en 2016 à affirmer, de façon très volontariste, que nous allons faire, nous devrions faire, nous aurions dû faire en trois ans, ce que nous avons eu du mal à faire en 20 ans. C'est-à-dire pour ceux qui nous regardent, particulièrement pour les plus jeunes qui sont tous sensibles au tri, qu'on aurait dû trier à 60 % en trois ans. C'est ce que vous avez affiché.

Partant de là, mécaniquement, non pas que vous soyez restés inertes, mais vous vous êtes fixés cet objectif, et donc il n'y avait pas de palliatif. Et nous, nous tirons la sonnette d'alarme depuis le départ en vous disant qu'il faut créer les conditions pour savoir ce que l'on va faire du déchet résiduel. Et on vous dit, non pas comme vous essayez d'enfermer l'opinion dans un choix caricatural, on ne vous dit pas qu'il faut incinérer, M. le Président, ce n'est pas vrai, on vous dit qu'il faut lancer des études sur la valorisation énergétique. Pourquoi ? Pour d'abord renouer le pacte de confiance avec l'opinion et avec les intercos, avec les décideurs qui ne vous donnerons plus un seul mètre carré d'enfouissement parce qu'ils n'y croient plus. Ils pensent, et je pense qu'ils sont fondés à le penser, qu'on n'est plus sur du stockage mais sur du long terme, qu'il soit public ou privé, et c'est polluant l'enfouissement, et que l'enfouissement soit public ou privé, la pollution elle, elle est générale, elle n'est ni publique, ni privée.

Partant de là, ce n'est pas seulement nous qui avons la paternité de cette idée, il faut le rappeler à l'opinion, nous étions quelques-uns dans le bureau de la préfecture de Haute-Corse, c'est Nicolas HULOT lui-même, les yeux dans les yeux, qui vous l'a dit, vous ne pouvez pas continuer à balayer d'un revers de main l'idée d'une étude sur la valorisation énergétique, il vous dit même la chose suivante : d'un point de vue écologique, je vous apporte quelques garanties, il reste à prouver ce que vous mettez sur la table que du point de vue économique, ce ne sera pas viable, mais faites-le, et ne le faites pas par appartement, ne le faites pas en disant ici ou là... Nous n'avons pas de tabous, posez cette étude sur la table une bonne fois pour toute.

Donc, première question : êtes-vous toujours crispés et figés sur votre position initiale ?

Deuxième question, puisque vous avez du mal à trancher : que pensez-vous de l'idée que nous avons mis, nous, sur la table d'en appeler au peuple, puisqu'on est sur une crise, et c'est comme cela que nous l'analysons, sur une crise du politique ?

Enfin, dernière question : dans la séquence d'urgence que nous vivons et dans ce désordre généralisé qui a un coût, on parle de 35 000 € par jour concernant la contribution des intercos au SYVADEC, qui gère comme il peut cette crise, qui va payer ce surcoût ? Comment va-t-il être financé ? Vous comprendrez bien que les intercos, et notamment celles qui ont fait le job,

celles qui se sont montrées en pointe sur ce sujet, ont besoin de réponses prégnantes sur ces sujets.

En un mot comme en cent, et pour ne pas excéder le temps qui m'est imparti, ce que l'on a besoin de savoir c'est : qu'est-ce que vous faites sur le court terme et sur le long terme ? Comment opérez-vous une mue entre le militant et le gestionnaire ? Comment est-ce que l'on sort une bonne fois pour toute d'une vision utopique d'un dossier pour rentrer dans une vision gestionnaire ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, François SARGENTINI pour la réponse de l'Exécutif.

### **M. François SARGENTINI**

M. le Conseiller, je crois que vous avez oublié de lire la deuxième partie du plan déchets que nous avons voté en 2018.

La question que vous posez au nom de votre groupe demande une réponse claire, précise et donc pragmatique sur cette problématique des déchets. Dans ce domaine, c'est le manque de clarté et de précision qui conduisent aux situations que nous connaissons aujourd'hui.

Il y a une confusion sur les compétences mais aussi sur les fondamentaux techniques de la gestion des déchets.

Vous nous interrogez à nouveau sur une motion qui a été rejetée par notre Assemblée par une large majorité à savoir, 42 voix contre, 15 pour et 6 non-participations.

Concernant le premier point, je vous réaffirme que le lancement d'une étude n'apporterait de réponse qu'à long terme, mais je vous confirme que, dans le cadre du nouveau plan qui est actuellement en instruction et dans la suite du plan qui a été voté en 2018, nous avons l'intention d'étudier toutes les solutions et à construire une véritable économie circulaire.

Concernant le point deux, sur le référendum local. Si une consultation populaire était organisée sur les propositions que vous formulez, nous entretiendrions encore plus la confusion et pourquoi ne pas poser la question ultime sur les sites de stockages, dans quels villages, etc., etc. Et, je vous laisse entendre les cris qui monteraient des différents territoires.

Il ne serait pas pertinent de proposer un choix entre l'export, la valorisation énergétique ou le stockage, puisque je viens de vous affirmer que nous étions prêts à étudier toutes les options dans le cadre du nouveau plan, hormis bien sûr la question de l'incinérateur définitivement écartée après un large débat et un vote de l'Assemblée de Corse pour des raisons juridiques, écologiques et de modèle économique, incompatibilité avec le tri généralisé.

Sur le point trois, nous sommes encore, malheureusement, dans la confusion des genres. Vous faites référence à l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010. Je l'ai bien lu. Cet article ne fait que préciser les obligations dans le cadre du traitement des déchets, pas les nôtres, M. MONDOLONI.

A ce sujet, nous avons rencontré les responsables de la grande distribution, nous avons fait un point détaillé sur la valorisation de leurs déchets, sur la limitation du suremballage, la distribution des produits en vrac et sur les points de reprise en sortie de caisse. Nous avons même proposé des aides possibles dans le cadre de notre partenariat ADEME-Office de l'Environnement.

Il appartient donc maintenant à la grande distribution de continuer à s'organiser, puisqu'il y en a qui ont déjà commencé à le faire.

Concernant le point quatre de votre question, nous mettons tout en œuvre pour renforcer le tri à la source. L'année 2020 sera une étape importante de sa montée en puissance qui nous permettra d'atteindre une valorisation maximale, de rentrer dans une phase de mise en application du plan, d'enclencher un processus vertueux qui nous sortira du marasme.

C'est l'objectif des conventions-cadre signées entre l'Etat, notre Collectivité et le SYVADEC et les 19 intercommunalités qui, contrairement à vos affirmations, ont été signées aujourd'hui par 17 intercommunalités, M. MONDOLONI, donc il en reste 2 qui n'ont pas signé, aujourd'hui nous en sommes à ce point-là. Donc, les conventions-cadre sont signées avec les intercommunalités !

Les parties prenantes ont décidé que le premier acte concret de la contractualisation, destiné à la rendre opérationnelle, serait formalisé par un document d'objectifs, de suivi et d'évaluation, réalisé entre l'Office de l'environnement et chaque EPCI. Il est normal de s'intéresser à comment nous allons développer, sur l'ensemble des territoires, des méthodes de travail et les besoins matériels nécessaires pour pouvoir atteindre les objectifs du plan.

Donc, nous travaillons avec l'ensemble des EPCI,  
M. MONDOLONI.

Donc, et d'ici le premier semestre 2020, nous allons atteindre la plupart des documents d'objectifs, en cours de réalisation, et ils auront été achevés et permettront de mettre en œuvre un tri à la source optimisé, axé sur le développement de la collecte en porte à porte, notamment des biodéchets et des déchets verts, en fonction des contraintes propres aux territoires,

Un comité de suivi prendra alors le relais pour évaluer et rectifier, le cas échéant, le dispositif mis en place.

De plus, notre Collectivité, au travers du nouveau règlement des aides aux communes et aux intercommunalités, prend en compte le traitement de la question des déchets en apportant des financements plus importants sur les dotations des communes et des EPCI qui accepteraient sur leur territoire l'installation des centres de traitement.

En effet, la dotation quinquennale communautaire, dès lors que les EPCI adhèrent à des objectifs annuels de tri, évalués sur trois ans, définis en concertation avec la Collectivité de Corse, l'Etat et le SYVADEC, bénéficieront d'une bonification de 20 % sur la dotation. Ce financement pourra concerner les travaux et équipements favorisant le tri et la valorisation des déchets.

Le fonds de territorialisation permettra, pour les communes et EPCI qui accepteront d'accueillir sur leur territoire un centre de stockage sous maîtrise d'ouvrage publique et en conformité avec le plan d'actions sur les déchets de la Collectivité de Corse, le financement de projets d'intérêt territorial dépassant le seul cadre géographique de la commune ou de l'EPCI. L'ensemble du financement, phase d'études et phase opérationnelle, pourra bénéficier d'un taux d'intervention de 80 %.

Donc, vous le voyez, M. MONDOLONI, nous sommes en train de faire un travail de fond extrêmement important, contrairement à ce que vous affirmez.

M. le Conseiller, notre plan doit entrer maintenant dans sa phase de finalisation, pour autant nous devons avoir une gestion de la situation immédiate et cela ne pourra se faire qu'en mutualisant nos efforts. Avec le Président du Conseil exécutif, dans le cadre de nos compétences, parce que là aussi, il faut bien regarder le cadre des différentes compétences, nous travaillons sans relâche à trouver une solution.

La Corse n'a, sans doute, pas correctement abordé le sujet durant les dernières décennies. Elle traverse actuellement une crise préoccupante que le Conseil exécutif et la majorité territoriale, en lien avec l'ensemble des élus concernés, l'Etat et le SYVADEC, doivent résoudre collectivement en agissant sur les trois principales composantes des déchets : le tri, le surtri et le stockage.

Enfin, il a d'ores-et-déjà été décidé, dans le cadre d'un plan d'envergure dédié à la résolution de la crise des déchets, et dans l'objectif de répondre à l'urgence de la situation actuelle, de proposer une contractualisation spécifique, axée notamment sur les besoins des deux communautés d'agglomérations, c'est-à-dire le Grand Bastia et le Grand Ajaccio, qui sont les plus grands producteurs de déchets, aux fins de garantir le renforcement du tri généralisé par la collecte au porte à porte et l'installation de plateformes de compostage, dans un calendrier extrêmement resserré. Un rapport détaillant l'ensemble de ces mesures immédiates sera proposé à l'Assemblée de Corse, au tout début de l'année prochaine.

Donc, vous le voyez, M. MONDOLONI, nous ne sommes pas inactifs. Bien au contraire, nous sommes au travail. Nous travaillons avec toutes les compétences, avec les services de l'Etat, les services du SYVADEC et les intercommunalités, à solutionner la problématique des déchets.

Je vous prie de m'excuser, M. le Président, d'avoir été un peu long, mais le sujet est quand même d'actualité et il fallait préciser et apporter certaines réponses.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Question suivante :

\* **Question orale n° 2019/E4/114** posée par Mme Julie GUISEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **barrage de Figari.**

Vous avez la parole.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, le Barrage de Figari, construit à la fin des années 80, pour pallier l'insuffisance de la seule ressource du Barrage de l'Ospedale, a été mis en service en 1993.

Ce barrage destiné à des fins d'irrigation ou d'alimentation en eau potable constitue avec, une capacité 5,5 millions de mètres cubes, une infrastructure indispensable pour l'alimentation de l'extrême sud.

A l'heure du changement climatique, les réserves en eau constituent un enjeu stratégique majeur pour les générations futures.

Si personne ne remet en cause aujourd'hui le caractère indispensable de cette structure, beaucoup d'administrés s'interrogent pourtant sur son statut, les projets que pourraient y mener l'Office Hydraulique et surtout son utilité pour la commune.

M. le Président, ma question sera donc celle-ci : quels sont les liens juridiques qui unissent l'Office d'Équipement Hydraulique et la commune de Figari, quels sont les projets en cours sur cette structure et les avantages qui pourraient en découler ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc la réponse du Conseil exécutif.

**M. Xavier LUCIANI**

M. le Président, Mme la Conseillère, votre question me permet, d'une part, de vous préciser le statut du barrage de Talza, puisqu'il s'appelle comme ça, et au-delà, d'évoquer rapidement quelques projets sur la zone.

D'abord vous dire que le barrage de Figari est exploité, bien sûr, par l'Office d'Equipement Hydraulique dans le cadre de la concession de la CdC, il appartient donc à la CdC, qui est l'entité concédante, et la situation de l'OEHC n'est pas sans rappeler celle de l'EDF à propos des barrages vis-à-vis de l'Etat.

Je vous confirme sa capacité : 5 millions et demi de mètres cubes, actuellement il est à 3,5 millions, soit un peu plus de 60 %, et il est l'un des deux ouvrages de stockage existant dans la partie du sud de l'île.

Première précision, l'emprise foncière du barrage de Figari (le plan d'eau, l'accès et ses annexes) s'étend essentiellement sur la commune de Figari pour une surface d'à peu près 87 hectares, mais elle touche aussi, et je regarde Jean-Charles ORSUCCI, la commune de Bunifaziu pour 5 200 m<sup>2</sup> qui sont très importants, puisqu'il y a la station de pompage.

Au plan foncier, nous n'avons aucune connaissance, et c'est peut-être un élément important à porter à votre connaissance, d'une quelconque convention liant la commune de Figari à l'entité que nous représentons.

Au-delà du barrage, quand même, il y a un lien contractuel qui existe entre l'Office et le syndicat des plaines du Sud auquel adhère la commune de Figari, au titre de la vente d'eau en gros destinée à être potabilisée.

Pour autant, la piste de contournement du barrage est ouverte aux propriétaires riverains, mais la circulation est règlementée car cette piste est incluse dans le périmètre de protection immédiate du barrage.

Les parcelles qui constituent l'emprise foncière du barrage sont portées au fichier immobilier au nom de l'Office hydraulique et nous payons d'ailleurs, nous sommes assujettis à une taxe foncière. Pour vous donner une idée, cette année, nous avons payé 1 504 € de taxe foncière.

L'ouvrage participe, je le précise quand même, d'une part, à la satisfaction des besoins en eau agricole de la partie Sud du réseau, mais également, en période de pointe estivale, à la fourniture d'eau brute en vue de potabilisation de la station de traitement d'eau potable de Portivechju et de Figari, notamment la station de Nota.

Voilà, ça c'était pour la première partie de votre question.

Dans un second temps, je vous dis simplement qu'en termes de projets, nous avons quand même un certain nombre de travaux d'envergure d'abord pour mettre en conformité le barrage vis-à-vis du risque de crues.

Donc, les prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages sont fixées par un arrêté ministériel en date du 6 août 2018 et dans ce cadre, le barrage de Figari, en tant que barrage de classe A, doit disposer d'un dispositif d'évacuation des crues dimensionnées pour le passage de la crue de retour 10 000 ans.

L'évacuateur actuel ne permet pas de répondre à cette exigence réglementaire et des travaux conséquents sont à mener avec, notamment, la réalisation d'un nouveau seuil d'évacuation des crues et des travaux de modifications du coursier.

L'Office hydraulique, à l'issue de cette mise en conformité réglementaire, projette une rehausse de l'ouvrage, le gain en volume escompté étant à peu près de 1,5 millions de mètres cubes, pour le porter à 7 millions de mètres cubes. Nous l'évoquerons plus précisément dans le courant du printemps lorsque nous présenterons la première mouture d'Acqua Nostra 2050.

Par ailleurs, je finis sur notre politique de maîtrise de l'énergie et d'économie circulaire, nous étudierons, puisque cela a été voté par délibération lors d'un CA, la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre, d'une part, d'une centrale hydroélectrique sur la conduite de remplissage du barrage et, d'autre part, de l'installation de panneaux solaires flottants, à l'instar d'autres barrages de l'Office puisque nous avons six barrages qui font l'objet de cette étude.

Pour parler de votre territoire communal, sachez qu'actuellement l'Office engage des travaux d'extension de réseaux sur Tarabuccetta, et

autour de la piste de l'aéroport de Figari, pour compléter et sécuriser l'alimentation autour de la zone de Pughjale.

Enfin, plus largement sur la zone, nous améliorons les transferts d'eau en optimisant la fongibilité entre les deux barrages, avec des travaux consistant au doublement de la canalisation en 600 millimètres et à la construction d'un surpresseur supplémentaire.

Quant à l'effort sur les rendements, nous achevons actuellement sur votre territoire, la pose de débit-mètres et de plusieurs kilomètres de canalisations principales.

Pour conclure, Figari et le Sud-Est étant l'une des zones dites vulnérable, donc elle s'inscrit prioritairement dans notre plan d'adaptation au changement climatique. À ce titre, avec la « mission Eau » de la CdC, l'Office hydraulique et l'ensemble des partenaires, EPIC, services de l'Etat notamment, comme prévu, nous entamerons dès le début 2020, un cycle de réunions dans le cadre des projets de territoires pour la gestion de l'eau, autrement dit les PTGE.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

La question suivante sera posée par Pierre POLI, elle concerne le point d'étape enseignement de la langue corse, mais il y a une deuxième question orale qui est posée par Paola MOSCA qui concerne la langue corse, donc je crois comprendre que le Conseiller exécutif préfère que les deux questions soient posées avant d'apporter sa réponse.

### **M. Pierre GHIONGA**

Président, vous m'avez oublié, j'étais avant.

### **Le Président TALAMONI**

En fait, c'est parce que le Conseiller exécutif devant répondre à votre question n'était pas là, et il revient tout de suite.

Il est là ! Donc, on peut revenir à l'ordre convenu initialement en commission permanente.

\* **Question orale n° 2019/O2/111** posée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : **déploiement du très haut débit en Corse.**

Vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, chers collègues, ma question a pour but de faire le point sur l'installation du très haut débit sur notre territoire parce que je pense que le très haut débit, c'est un des défis majeurs auquel nous avons à faire face et que nous devons réussir. Pourquoi ? Parce qu'il fera basculer notre territoire dans la modernité, il boostera l'économie et l'emploi. Nous en sommes tous conscients.

Donc, le marché a été attribué à SFR Collectivités avec la création d'une société de projet « Corsica Fibra », et je n'ai rien à dire là-dessus.

Il y avait un phasage prévu, un phasage ambitieux qui prévoyait la pose de 11 000 prises en 2019 et 40 000 prises par an de 2020 à 2023, avec des sommes conséquentes engagées sur 30 ans, de 327 M€

Donc, ma question est relativement simple : je voudrais que l'on fasse un point d'étape, savoir combien de prises FTTH ont été posées à ce jour, et dans quelles zones ? Combien de nœuds de raccordements optiques (NRO) ont-ils été créés ? Et enfin c'est une question que je n'arrive pas à résoudre parce que ça me perturbe, la 5G commence à être déployée en Corse et est annoncée comme une révolution dans la transmission des données, je voudrais savoir s'il y a une articulation avec la fibre ? J'avoue que je n'ai pas la réponse.

Voilà, M. le Président, ma question qui n'est pas polémique et j'attends une réponse.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, c'est le Président du Conseil exécutif qui va répondre, vous avez la parole.

## **Le Président SIMEONI**

Alors rapidement. Effectivement, une question tout à fait légitime qui appelle des réponses aussi précises que possible, non exhaustives. Etant précisé, bien évidemment que je pense que premièrement, il faut que la Direction du numérique vienne éventuellement devant la Commission du développement ou tout autre instance ou Commission de l'Assemblée de Corse qu'il plaira, pour bien expliquer l'ensemble des problématiques techniques sur le contrat de DSP.

Vous avez rappelé, il a été attribué le 16 octobre 2018, après une délibération de l'Assemblée de Corse en date du 29 juin 2018, qui avait attribué le marché à SFR.

Je rappelle que cette attribution s'est faite par application, des règles qui régissent la matière et que cette bonne application a été confirmée par décision définitive du Tribunal Administratif de Bastia.

En ce qui concerne le suivi du projet, vous avez rappelé que l'offre était de loin la meilleure que nous avons en quelque sorte compétence pratiquement liée pour attribuer à SFR. Et la question de la capacité de l'attributaire à, effectivement, exécuter le contrat dans les proportions prévues, a fait l'objet d'un soin particulier et je vous rappelle que nous avons obtenu un niveau de garanties économiques, juridiques et financières pratiquement sans équivalent de l'avis de l'AMO qui nous a accompagnés dans le cadre de ce dossier.

Le suivi de l'application du contrat est un point essentiel, je vous rappelle qu'il y a un comité stratégique qui se réunit de façon régulière, que le dernier comité stratégique s'est réuni, votre question tombe à point, le 13 décembre dernier.

A cette occasion, nous avons vérifié que SFR, et plus exactement, Corsica Fibra, la société dédiée, respectait strictement les obligations mises à sa charge par le contrat.

Alors, rapidement, premier point sur la formation, l'élément essentiel que nous avons inclus dans le champ contractuel : le programme de formation initié autour des métiers de la fibre optique, en collaboration avec l'AFPA, l'école de la deuxième chance, les plombiers du numérique, la Mission Locale de Bastia et Pôle Emploi suit son cours. 32 424 heures de

formation ont été dispensées, 73 jeunes ou moins jeunes ont d'ores et déjà été formés avec 48 d'entre eux qui ont été intégrés dans le cadre de contrats à durée indéterminée. Donc, ça, c'est important. Ce programme d'insertion et de formation se poursuivra en 2020.

Sur le plan financier, les engagements pris ont été tenus avec, notamment, l'abondement initial à hauteur de 15 M€, plus 50 M€ supplémentaires dans le cadre du capital de la société Corsica Fibra.

Sur le plan technique, au 13 décembre 2019, 6 429 prises très haut débit ont été construites et Corsica Fibra s'est engagée pour la livraison mi-janvier d'un total de 11 402 prises, donc au-delà de ce qui est prévu contractuellement. Ces prises sont situées sur les communes de Borgu, Lucciana, Corbara, Munticellu, Lisula, Santa Reparata di Balagna, Grussettu è Prugna, Albitreccia, A Bastilicaccia, Cavru, Pitrusedda.

Concernant les NRO qui regroupent les fibres optiques sur un territoire, six NRO ont d'ores et déjà été posés, à Lucciana-Borgu, à Marana, à Munticellu, à A Bastilicaccia, Sartè et à A Vinzulasca-Querciolu. D'ici la fin de l'année deux autres seront posés à Lecci et à Sotta.

Donc, nous sommes dans un rythme de déploiement satisfaisant et rassurant. Nous continuerons bien sûr à rester vigilants, puisque je vous rappelle qu'il y a une montée en puissance et qu'en 2020, c'est un total de 53 500 prises qui seront installées et mises à disposition.

Nous avons, là aussi, des engagements contractuels avec éventuellement des pénalités qui sont prévues et je serai, bien sûr, extrêmement vigilant, nous serons vigilants, sur la bonne exécution de ce contrat. Je vous rappelle que 25 entreprises sont d'ores et déjà mobilisées en Corse, notamment au titre de la sous-traitance.

Enfin, sur la téléphonie mobile, le projet très haut débit va certainement faciliter techniquement le déploiement de la 5G techniquement. Mais ce sont deux projets, le très haut débit d'un côté et la 5G de l'autre, qui relèvent de logiques industrielles et de jeux d'acteurs différents.

On ne peut pas les dissocier, mais ils ne sont pas exactement identiques. Il faut par contre les mettre en convergence. C'est ce que nous faisons actuellement dans le cadre des travaux d'élaboration de la nouvelle

version du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse et de notre stratégie SMART ISULA.

Je me tiens à votre disposition, les services également, pour un complément d'informations techniques.

**Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif.

Alors les deux questions suivantes vont être posées successivement par Pierre POLI et par Paola MOSCA.

\* **Question orale n° 2019/E4/115** posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Point d'étape sur l'enseignement de la langue corse**

et

\* **Question orale n° 2019/E4/118** posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Prucessu di scrizzione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue.**

\* **Question orale n° 2019/E4/115** posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Point d'étape sur l'enseignement de la langue corse**

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président. Ma question a pour but de faire un point d'étape sur l'enseignement de la langue corse.

M. le Conseiller exécutif en charge de la langue corse, l'année calendaire touchant à sa fin, il nous semble que le moment est idéal pour un point d'étape concernant une des priorités de notre majorité : l'enseignement de la langue corse.

Notre politique en la matière se développe suivant deux volets, dont nous n'avons pas la maîtrise, puisque les deux sont à la charge quasi exclusive de l'Education nationale.

Premier volet : l'enseignement de la langue.

Les chiffres annoncés par la rectrice et vous-même lors de vos échanges par presse interposée du mois dernier, ne sont pas pour nous rassurer.

Pouvez-vous nous dresser un bilan plus précis de l'enseignement de la langue corse de la maternelle au lycée, général, technologique ou professionnel ? En particulier, quelles conséquences la réforme du baccalauréat a-t-elle eu sur les effectifs et sur l'accès que nous souhaitons du plus grand nombre à notre langue ?

Second volet : l'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue concerne à la fois l'enseignement de la langue et l'enseignement des disciplines dans la langue.

Depuis deux rentrées est menée l'expérimentation de classes maternelles immersives. Ses premiers résultats sont-ils concluants ?

Plus généralement, comment se porte l'enseignement bilingue ? Le grand plan de formation des enseignants du premier degré porte-t-il ses fruits ? Est-il prévu de le prolonger au second degré ? Enfin, quelle est la place laissée à l'enseignement bilingue dans la réforme du lycée actuellement en cours ?

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente, per e vostre risposte.

**Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. Dunque a parolla à Paola MOSCA, sempre nant'à a lingua corsa. Avete a parolla.

\* **Question orale n° 2019/E4/118** posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Prucessu di scrizzione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue.**

**Mme Paola MOSCA**

A ringrazià vi.

O sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, O sgiò cunsiglieru incaricatu di a lingua corsa,

U mese scorsu, ind'una lettera scritta u 12 di nuvembre di u 2019, a prifetta di Corsica, Josiane Chevalier, affermava ch'è u ricrutamentu di i persunali corsofoni in un stabilimentu bislingu dedicatu à a prima zitellina, pudia esse cunsideratu cum'è discriminatoriu. Dumandava tandu di mudificà l'annessu 4 di a deliberazione ch'è prupunia l'impiegu di persunali corsofoni pè a ciucciaghja bislingua di Laetizia, pruprietà di a Cullettività, in Aiacciu.

In a vostra risposta, avete ammentatu di prima ch'è e persone scelte, u serebbenu di pettu à e so cumpetenze à u livellu di a prima zitellina. È dinù, ch'ellu vi tucava qu'è piglià in cunsiderazione una cumpetenza linguistica. Per compie, avete rispostu ch'è a deliberazione ùn serebbe micca ritirata.

Ste situazione è ste prublematiche voltanu à spessu. Intantu, hè detta in a lettera ch'è u statu in e dichjarazione di u so ripresentante più altu hà pigliatu una pusizione à prò di a messa in ballu d'una pulitica bislingua. St'affirmazione ùn tocca micca solu a lingua corsa ma tutte e lingue regionale.

Esistenu e furmazione è e certificazione in lingua corsa. Sò pensate segundu u mudellu di e certificazione auropee, è sò ricunniscute da l'Accademia di Corsica. A Cullettività di Corsica finanzeghja quelle di l'Università di Corsica pè i studenti è quelle di u Greta pè i salariati.

Finanzeghja dinù l'associi ch'è si sò impegnati in lu dispusitivu novu di e case di a lingua, ch'è appuntu permettenu à u publicu di seguità una preparazione à ste certificazione.

Eppuru quelle certificazione ùn permettenu una ricunniscenza vera per ciò ch'è tocca propiu e cumpetenze prufeziunale. Una scrizzione à u Diploma di Cumpetenze in Lingua permetterebbe forse d'offre è d'assigurà di modu definitivu una legitimità ghjuridica à sta cumpetenza.

Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, sgiò Cunsiglieru incaricatu di a lingua, ci pudete dà u vostru parè nant' à st'ultimu puntu è facci sapè s'è, segundu à voi, ùn serebbe micca interessante ch'è a Cullettività di Corsica si dessi di manu pè dumandà di modu ufficiale a scrizzione di a lingua corsa à u Diploma di Cumpetenze in Lingue, per via di l'arrestatu di u 13 dicembre di u 2010 ch'è hà permessu a scrizzione di u Bretonnu è l'Occitanu ?

O allora, quale pò spiegà oghje ch'è ciò ch'è ghjè lecitu per duie lingue dette regionale da parecchi anni ùn serebbe micca per a nostra ?

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

La réponse du Conseiller exécutif en charge de la langue.

**M. Xavier LUCIANI**

Dunque, attaccate pà a fine, à questione di Paola Mosca.

Ammentate quì a famosa lettera di a prefetta di u mese di nuvembre scorsu, chì parlava di discriminazione, soprattutu l'affare di a ciucciaghja di a Cullettivita, Letizia in Aiacciu.

Cuniscite a vostra risposta, ùn ci tornu più.

D'altronde parlate di furmazione è certificazione in lingua corsa fatte segundu u mudellu di e certificazione auropee, è dinò tutta l'azzione glottopulitica nostra à prò di l'associi impegnati in lu dispusitivu novu di e case di a lingua, chì appuntu permettenu à u publicu di seguità una preparazione à ste certificazione.

Perfine punite, un'antra volta, a quistione di primura, quella d'una certificazione chì possa ghjuvà da ricunniscenza per ciò chì tocca propiu e cumpetenze prufeziunale, è stu bisognu d'avè per u Corsu st'offerta di Diploma dettu di Cumpetenze in Lingua (DCL).

Dunque ammentate l'arrestatu di u 13 di dicembre di u 2010 chi piglià in contu l'articulu 3, per u Britonnu è l'Occitanu. E micca per l'altri. In fattu ùn è ch'un c'è micca discriminazione.

Per faccila corta, avemu pigliatu cuntattu ùn sò quantu volte per dumandà sta scrizzione. Malgradu, ùn emu ancu una risposta ufficiale. Intantu, un'antra volta scriveremu à u Ministru, per specificà è incalcà e dumande nostre, cù à mezu, quessa, senza scurdacci di ramentà u bisognu di neguzià, in u futuru CPER cù u statu, n'ant'a l'immersione, cu u sottu è u sopra quantuque, l'Università è piazzata sopra è c'è tuttu stu sottu da à materna à cullà è chi ghjè une primura per noi nant'à pulitica linguistica è l'educazione.

Quessa per divvi che fargu u ponte per passà a à seconda parte di à questione n'ant'à l'insignamentu chi fargu puntu per puntu.

E sciffre di u Retturatu, l'avvemu avvutu fine nuvembre, dunque avvemu aspettatu due mesi, due mesi e mezzu, à vi dicu cusì.

Un sò micca abituati à dà i chiffri : 11 000 sculari in u bislinguu o cusì dettu bislinguu, sia 44 per centu. Mancanu i percentuali di e scole materne (articulu prima di a cunvenzione 2016), percentuali à livellu (per ciculi). Si sente una certa dinamica inghjennata da u GPDPF dapoi u 2018 cù un criscimentu di l'abbilitazione per i maestsri, ma per avva aspitemu l'abbilitazione ùn ci hè nisunu obligu d'ingagiassi à insegnà in bislinguu

- Per u Cullegiu, simu da 29 à 20 per centu di bislinguu dichjarativu,

- A u Liceu, Circhemu sempre u bislinguu, av vi diccu franca è chjara. L'effettivi so passati da 18 à 16 per centu ; prima cunsequenza di sta riforma è da 18 à 15 in i scoli di prima.

Avvete vistu eri chi l'associu di l'insingnenti in lingua corsa annu riaghjtu, dicc'ottu mesi dopu à riforma, ma pè divvi chi c'è tuttu u travagliu à fà.

Vi ricordu quantuque chi un primu d'aprile simu andati in Parigi cù i Presidenti è una parte di l'esecutivu et di i cunsiglieri, pè dumanda à Blanquert di mettà à pena, diceraghju, di dinamica à ste dumande.

Enseignement bilingue :

Risponderaghju in francese. Interressente. L'affari sò in francese.

L'enseignement bilingue. Depuis deux rentrées, écoles maternelles immersives, est-ce que les résultats sont concluants ? Oui. Simplement, il n'y a aujourd'hui que 300 élèves aujourd'hui en immersion, dont 60 % pour la seule école d'A Ghisunaccia, je le précise quand même, car c'est important de le dire. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas de dynamique ou de volonté du rectorat, d'impulser cette politique d'ouverture de classes immersives.

L'enseignement bilingue : là aussi, quand on parle d'enseignement bilingue, encore une fois, nous sommes dépendants du grand plan de

formation et surtout de la pression que nous mettons systématiquement dans les institutions.

Concernant le grand plan de formation, donc, nous y mettons 1,5 M€ nous demandons à ce qu'il soit dans la continuité, c'est-à-dire, qu'on ne l'arrête pas au bout des cinq ans, mais qu'il soit systématiquement reconduit et nous demandons, bien sûr, de le prolonger dans le secondaire, puisque vous le demandez, de la même manière. Pourquoi ? Parce le secondaire pâtit de cet enseignement bilingue qui, par contrecoup, nous fait arriver au lycée avec un vivier beaucoup plus restreint.

Donc, c'est important de vous dire que la dynamique du primaire, aujourd'hui, est bloquée par ce secondaire qui n'arrive pas à mettre en place ces filières bilingues.

Je continue rapidement pour vous dire que nous allons demander, par le biais du CAT, à ce qu'il y ait la mise en place d'un conseil académique en langue corse, pour justement servir de sas aux demandes que nous allons formuler à l'Etat.

Vous dire aussi qu'en première, la spécialité, on nous en annonçait 100 (une centaine d'inscriptions), nous n'en n'avons que 47, 47 sur 115 en France. C'est-à-dire que nous avons à peu près la moitié des inscriptions de spécialité. Donc, nous sommes le territoire qui a le plus résisté à cette réforme. Mais, en même temps, ùn'hè micca una lingua per tutti, ghjè a lingua per unepochi. Donc, c'est important de dire que cette réforme, aujourd'hui, nous contraint pratiquement à se méfier d'un enseignement qui pourrait être, et je pèse mes mots, communautariste, je dirais. Et c'est très dangereux. Donc, c'est à l'encontre de ce que nous défendons.

Simplement vous dire que nous allons vous transmettre, dès janvier, toutes les informations à tous les conseillers et, à l'initiative du Président de l'Exécutif, nous réunirons tous les présidents de groupes pour faire un état des lieux et pour faire des propositions pour l'année à venir.

Voilà, simplement, pour terminer et je m'arrêterai là, vous avez bien compris qu'au-delà de l'aspect scolaire et éducatif, nous sommes sur un statut éducatif qui n'existe pas. Donc, nous attendons bien sûr des signes forts et surtout nous attendons qu'il y ait, au-delà de ça, pour notre société, un statut de langue officielle.

## Le Président TALAMONI

Merci.

La dernière question va être posée par Mme COGNETTI-TURCHINI. Vous avez la parole, chère collègue.

\* **Question n° 2019/E4/120** posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Politique sur le handicap en Corse**

## Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Récemment la presse s'est fait écho du cas d'un jeune garçon Florian PIETRI, c'est l'histoire d'un projet inclusif devenu réalité.

« Je suis né, j'ai été enfant, j'ai grandi autiste, je suis devenu un professionnel, je ne trouvais pas d'emploi ». Et Florian a pu créer son entreprise grâce à l'action militante de son père. Il est actuellement apprenti en pâtisserie au sein du CFA de Haute-Corse après avoir eu d'autres CAP.

L'insertion des jeunes handicapés est un sujet majeur. Des dispositifs d'accompagnement existaient mais n'ont pas été reconduits. Je pense notamment aux emplois tremplin handicap qui permettaient de soutenir les entreprises recrutant des personnels handicapés.

Sous votre mandature ces dispositifs de solidarité ont été supprimés pour ne pas être remplacés. Il serait pertinent de revoir l'ensemble de la politique liée au handicap, de l'aide au recrutement à l'aide à la création d'entreprise en passant par l'aide à l'insertion professionnelle et pour finir l'aide aux aidants.

Au-delà de l'aspect professionnel, ma question renvoie à deux questions que je vous avais précédemment posées à savoir celles sur les AVS et celle sur les aidants.

Pour que ces personnes en situation de handicap puissent s'épanouir, il faut aider les AVS afin que celles-ci puissent étudier dans les meilleures conditions.

À côté de cela, il faut également un vrai statut de l'aidant pour que les familles qui les accompagnent au quotidien ne s'épuisent pas sans retour, sachant que le Gouvernement a acté des mesures de soutien en faveur des aidants. C'est aussi le rôle de cette Assemblée de défendre cette question et d'agir.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, ma question est simple : comptez-vous revoir votre politique sur le handicap en Corse et soutenir à nouveau les initiatives dans ce domaine particulier qui touche tant de familles insulaires.

Je vous remercie. À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse de Jean-Christophe ANGELINI. Vous avez la parole.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère, ma chère Cathy,

Concernant donc ce sujet, délicat, et auquel le Conseil exécutif et la majorité en général s'attachent particulièrement, je veux vous dire ici que nous sommes effectivement sensibles aux dossiers en général, ainsi bien sûr qu'à chacun des cas et des situations humaines qu'ils recouvrent. Et nous avons effectivement été rendus attentifs au cas de Monsieur PIETRI dont la famille a un engagement connu dans le domaine de l'autisme et de sa prise en compte par les autorités publiques et, singulièrement, par la Collectivité de Corse, même s'il n'en est pas, comme vous le savez, dans le coeur de nos compétences, malheureusement.

Je veux vous renvoyer également, pour partie au moins, aux propos à la fois précis et circonstanciés de la conseillère exécutive en charge de ces questions, Lauda Guidicelli, lors de la dernière session, qui a eu l'occasion

notamment sur deux ou trois sujets que vous avez pu aborder, de répondre et d'argumenter de manière, encore une fois, très développée.

Continuer enfin, en vous disant, pour ce qui regarde plus particulièrement l'ADEC et les mesures de soutien auxquelles vous avez fait clairement référence, que si certaines mesures ont pu être supprimées et non remplacées en tant que telles, elles ont été, dans leur esprit, et même pour une large part, dans leur lettre dirons-nous, globalisées et remises en perspective à travers des plans plus globaux que je voudrais très brièvement vous citer.

Les plans de cohésion économique, sociale et solidaire -Cors'Eco-Solidaire 1 et 2 - respectivement approuvés par l'Assemblée de Corse en 2011 et en 2014, comportaient effectivement des mesures d'aides : Contrat Emploi Tremplin Handicap, puis Contrat Corse Handicap, qui ont été spécifiquement dédiées au retour à l'emploi des personnes handicapées. Leur objectif, vous l'avez rappelé, je n'y reviens pas.

Mon souhait a été donc de rationaliser et de simplifier plus fortement les dispositifs et mesures d'aides pour une meilleure lisibilité, ainsi que pour un accès facilité aux fonds publics, sans renoncer pour autant à l'objectif de première importance que vous appelez de vos vœux et auquel nous souscrivons, objectif dûment inscrit dans les grandes orientations de mise en oeuvre du SRDE2I approuvé en 2016.

Nous l'avons très brièvement focalisé sur trois polarités :

- SVILUPPU SUCIALE È SULIDARIU,
- U PATTU IMPIEGU,
- IMPRESA SI.

Notre Assemblée, votre Assemblée a approuvé, en 2017, le dispositif Cors'Eco-Solidaire 2 tel qu'adapté et donc u «Sviluppu Suciiale è Sulidariu » nouvellement mis en oeuvre

Il est vrai que nous procédons de manière plus systématique par le biais de l'appel à projet et non plus par l'application mécanique d'un certain nombre de mesures d'aides et je dois à la vérité de reconnaître que le présent appel à projets n'a pas suscité de questions particulières du handicap, ni d'engouement particulier. Nous en prenons acte et le relançons dès le mois de janvier ou de février, de manière collégiale.

Sur les mesures d'aides à l'emploi, le bureau de l'ADEC, pas plus tard qu'avant-hier, et sous le contrôle des conseillers qui étaient présents, a pu individualiser un montant de près de 30 000 € 26 350 € exactement, pour le recrutement en CDI de 4 personnes bénéficiant d'une reconnaissance «travailleurs handicapés». De ce point de vue-là, on est donc dans un accompagnement qui lui, bien que global, et non adapté comme il pouvait l'être par le passé, n'en est pas moins efficace et continue de produire ses effets.

Idem pour ce qui est du dispositif IMPRESA SI, où l'on a, dans le cadre de l'investissement de soutien à l'entreprise, un certain nombre de résultats aussi, avec, je le rappelle, une bonification de 20 points au maximum sur l'intensité d'une aide, ce qui permettrait à des publics handicapés d'être bénéficiaires d'un taux d'interventions pouvant aller jusqu'à 50 %.

Donc, vous voyez bien que nous voulons continuer dans cette direction, que nous avons, sous le chapitre de l'aide à l'emploi, un certain nombre d'effets qui demeurent positifs, que sur la voie de l'appel à projets nous devons peut-être, par davantage d'informations et de publicité, obtenir davantage de retombées et, je l'espère, d'effets positifs.

Concernant enfin l'entreprise au sens des publics handicapés, les mesures, elles, continuent de produire un certain nombre d'effets, mais je vous invite, Madame la Conseillère, dans les plus brefs délais, à ce que l'on en parle de manière un peu plus précise et à ce que l'ADEC vous communique, y compris en matière d'observations, via Corsica Statistica, les évolutions les plus récentes.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

J'aurais besoin d'une secrétaire pour procéder à l'appel et comme les deux secrétaires habituelles... Christelle COMBETTE, puisque apparemment vous êtes la seule demeurant dans l'hémicycle. Donc, si vous voulez vous approcher pour procéder à l'appel, puisque Laura FURIOLI et Julia TIBERI ne sont pas dans l'hémicycle.

**Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

**Ouverture de séance à 11 H 58.**

**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

Nanzu di principià, vulerebbi chè no pensessimu insemi à un fattu novu chì ci face rivene in mente un epica passata : l'arrestazione di una decina di giovani corsi chì sò stati mandati da mare in là. Trè ci sò firmati. Certi, in Parigi, ci volenu fà viaghjà à a ritrosa è noi ùn vulemu micca, chì u nostru populu vole avanzà. A ripressione, mai ùn l'acciteremu, nè cum'è militanti, nè cum'è eletti di a Corsica.

Vogliu salutà dinù a liberazione di Carlu Santoni, u più anzianu prigiuneru puliticu. Sta liberazione ùn hè micca un rigalu ma simu felice, dopu à 23 anni di prigiò ch'ellu possi festighjà Natale in famiglia. Vogliu salutà dinù u curagiu di a so mamma, a nostra amica Maria.

Infine, in un altru registru, saluteremu u nostru cullegu Petru Antone Tomasi, novu Duttore di l'Università di Corsica in dirittu publicu. Complimenti !

A terra scalda. Ùn la dicu micca eiu. A dicenu l'esperti internaziunali, i scintifichi di livellu mundiale. A dice u GIEC, gruppu d'esperti intergoverni nant'à l'evuluzione di u clima, in tutti i so raporti.

A dicenu l'esperti di u prugramma di e nazione unite per l'ambiente. Secondu à elli, l'anni 2009-2019 sò un decenniu persi in a lotta per cuntene u riscaldamentou sottu à a limita di 2 gradi.

Dicenu dinù chì l'impattu serà più forte in lu Mediterraniu.

A Corsica, ùn hè à l'agrottu. Disgraziatamente, a mundialisazione, u fenomenu di cunsummazione sprupusitata è u nostru modu di campà, sempre più citadinu, chì producenu assai frazu, chì cunsumeghjanu assai

energia, sò picciati ancu quì. Ognunu hà pussutu usservà un cambiamentu prugressivu è cuntinuu, un alterazione di u nostru ambiente. In lea cù sta pulluzione, pudemu custatà parechji fenomeni liati à u cambiamentu climaticu. Basta à discutà cù l'agricultori per esempiu, basta à vede a timperatura st'ultimi ghjorni, basta à vede a frequenza di e timpeste è a so viulenza per dì chì l'urgenza hè reale !

Eppuru, ne simu cunvinti, ferma un pocu di speranza. Perchè dicenu dinù l'esperti chè no simu sempre attempu à agisce. Hè ciò chè no vulemu fà. Di sicuru, a nostra cullettività s'impegna digià in favore di a preservazione di l'ambiente. Pensu à i travaglii di tutti l'Uffizii è agenze in tutti i duminii, è soprattuttu quelli di l'ambiente, di l'energia, di l'urbanisimu, di l'agricultura o di l'acqua.

Per contu nostru, pensemu chì ci vole à andà più inlà dichjarendu u statu d'urgenza climatica è ecologica.

Perchè ? Prima, perchè a Corsica hà sempre sappiutu mubilizà si per difende l'ambiente, u soiu di sicuru ma dinù quellu di u Mediterraniu. Pensu, frà altru, à l'affare di e fanghe rosse in lu 1972, à a mubilizzazione popolare in lu 1960 contru à e prove nucleare in u massiciu di l'Argentella. Pensu dinù à l'azione clandestine chì anu impeditu a betunizzazione di u nostru liturale è quessa, ancu quelli ch'ùn sò naziunalisti a ricunnoscenu.

Secondu puntu, pensemu chì ognunu deve, à u so livellu, ancu puru mudestu, participà à a lotta mondiale contru à u riscaldamentu climaticu. Simu cunvinti chì, ogni populu, ch'ellu conti milioni di persone o ghjustu qualchì centinaia, deve participà à sta lotta. U statu d'urgenza climatica è ecologica hè statu dichjaratu, frà decine d'altri, da u Parlamentu europeu, da l'Argentina, u Canada, l'Irlanda, a Spagna, Malta, I Baleari, da u Parlamentu talianu, u Parlamentu britannicu, a regione Nouvelle-Aquitaine... Parechje cità francese l'anu fatta dinù : Lille, Parigi, Reims, Brest... Vicinu vicinu à noi c'hè Nizza, Montpellier, ma ancu Arzachena o Mamoiada, duie cità di Sardegna !

Da i più maiò à i più chjuchi. E noi averemu da stà zitti di pettu à stu periculu chì s'avvicina un pocu di più ogni ghjornu ?

Per contu nostru, ùn la pudemu accittà è pensemu chì, cum'è eletti di a Corsica è cum'è citadini, avemu una respunsabilità.

Una respunsabilità ambientale è una respunsabilità suciale. Custruì una sucetà ecologica, rispettosa di u so ambiente ghjè dinù, di modu fundamentale, custruì un prugettu di ghjustizia suciale è di sulidarità. Ognunu a sà avà, sò i più debuli, i più poveri è i più chjuchi à pate di u scambiamentu climaticu è à risente u so impattu in a so vita cutidiana. L'ambiente è u suciale sò un paghju ch'ùn si pò spiccà, ch'ùn si deve spiccà. Infine, a lotta per u clima, ghjè dinù quella contru à i pupulisimi chì si nutriscenu di l'addisperu.

Ghjè veradimente un attu puliticu chè no feremu oghje. Una dichjarazione pulitica chì deve esse u primu passu versu una sola strategia, unitaria, quella di un pianu d'azione maiò è trasversale à tutte e cumpetenze di a nostra cullettività. A partesi d'oghje, duvimu fà un sforzu di mubilizzazione cum'è mai ùn l'avemu fatta. Duvimu truvà suluzione pulitiche è tenniche per cuntribuì di più à a lotta contru à u riscaldamentu climaticu. Sta dichjarazione, l'averete capita, ùn ripresenta micca una fine. Sta dichjarazione ghjè un mezu, ghjè un principiu.

À ringrazià vi.

M. le Président du Conseil Exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

D'abord, comme c'est l'usage avoir une pensée pour Mme Joëlle DECONSTANZA qui était une fonctionnaire de la Collectivité de Corse qui nous a quittés prématurément, une pensée pour elle et une pensée bien sûr pour sa famille qui est aujourd'hui dans la peine.

Egalement, Pauline SALLEMBIEN, que nous connaissions bien, qui a été une figure marquante de l'enseignement en Corse à Bastia, à l'université de Corse ensuite, qui a été une femme engagée, une femme de culture, une femme de conviction et une femme de passion.

Quelques mots, mais sans alourdir ou reprendre ce que vous avez dit et fort bien dit, ces derniers jours ont été l'occasion de vivre des événements qui pour les uns, nous renvoient à des moments extrêmement douloureux que nous ne voulons pas revivre, ni humainement, ni politiquement et pour les autres, nous obligent à mon avis à nous interroger sur le sens de la période charnière et historique que nous vivons.

Ce que nous ne voulons pas revivre, ce sont les interpellations massives. Nous nous sommes exprimés les uns et les autres, je n'y reviendrai pas. Je crois que la place de la jeunesse corse, elle est dans les universités, dans les centres de formation, dans les villages, dans les familles, dans le monde s'ils ont envie de bouger et de voir ailleurs ce qui se passe. La jeunesse corse, elle est éprise d'absolu et de liberté comme toutes les jeunesses du monde et elle doit être respectée et valorisée dans ses aspirations.

Les interpellations des derniers jours ont été d'autant plus choquantes qu'elles se sont accompagnées de méthodes qui sont inacceptables partout et à fortiori dans cette île qui n'a que trop souffert de la justice spectacle ou des excès policiers. A cet égard, une motion a été déposée. Je rappelle que les uns et les autres, nous avons eu l'occasion d'exprimer publiquement notre désaccord, notre émotion et également d'interroger, ça a été mon cas, le ministre de l'intérieur, autorité hiérarchique et de tutelle, sur un certain nombre d'attitudes qui sont des attitudes choquantes qui méritent d'être expliquées, précisées et le cas échéant, sanctionnées.

Je dis ici, une fois encore, qu'il n'y a pas d'autres chemins pour la Corse que celui de la démocratie comme méthode et comme objectif, qu'il faut le dire avec force à toutes celles et tous ceux, et ils sont nombreux, qui sont révoltés par la politique de fermeture actuelle de l'Etat. Cette politique de fermeture actuelle n'est pas acceptable, elle doit changer et nous devons la faire changer uniquement par le chemin démocratique, tout en disant toujours et avec force que nous n'accepterons jamais les dérives répressives. Ça, c'est ce que nous ne voulons plus vivre.

Les évènements auxquels je faisais référence, mais vous les avez évoqués, qui nous conduisent ou doivent nous conduire à nous interroger, c'est la libération de Charles SANTONI, après 24 ans d'emprisonnement. Moi, je ne connais pas personnellement Charles SANTONI. Comme beaucoup de militants nationalistes, je connais sa mère pour l'avoir vue, année après année, manifestation après manifestation, de prison en prison aussi, pour accompagner son fils dans ce long chemin.

Il ne s'agit pas ici de raviver les plaies, mais simplement de rappeler ce que nous avons vécu ensemble, collectivement. C'était en 1996 pour les faits, en 1999 pour la condamnation, contexte tragique, contexte fratricide de guerre, contexte de tension extrême au sein de la société corse,

contexte aussi de suspicion de bavures policières à l'époque avec une interpellation dans des conditions douteuses.

Je voudrais également livrer une réflexion tirée de mon expérience professionnelle, je n'ai pas connu ce dossier à titre professionnel, mais je me rappelle que nous en parlions et je me rappelle notamment qu'indépendamment des conditions de l'interpellation, puisqu'il y avait eu une discussion très sérieuse pour savoir si les policiers s'étaient identifiés en tant que tels au moment de l'interpellation, indépendamment de ce premier élément, je me rappelle du débat juridique qui avait eu lieu devant la cour d'assises spécialement composées, puisque Carlu SANTONI n'avait pas contesté avoir tiré sur ce qu'il pensait être, d'après ses explications, des agresseurs. Mais il avait été démontré notamment par la balistique, que ses balles n'avaient pas atteint les policiers et que le policier qui était mort avait été mortellement blessé par un tir tiré par la deuxième personne, M. ORSONI, qui était décédée.

Donc, cette circonstance faisait que normalement la peine n'aurait pas dû être celle-là. Carlu SANTONI avait été condamné en invoquant la notion de coaction qui fait que lorsque vous êtes dans une communauté d'action avec plusieurs personnes, vous êtes responsable du résultat atteint par l'action d'une de celle-là seulement.

Ce que je voulais évoquer comme souvenir, c'est un magistrat antiterroriste qui n'était pas particulièrement connu pour sa clémence, m'avait dit dans les couloirs du palais, c'est pour cela que je ne le citerai pas, mais simplement pour évoquer « cette condamnation est manifestement excessive et c'est un dégât collatéral d'une situation globalement très complexe ».

Alors voilà, il est passé 24 ans et comme le disait son avocat, 8 645 jours et 8 645 nuits, une génération, pratiquement une vie en prison.

Et moi, la question que je veux poser, nous poser, à nous qui sommes aujourd'hui les élus de la Corse, c'est : est-ce que nous sommes oui ou non déterminés à ce qu'il n'y ait plus de générations gâchées comme celle-là ? Au moment où des jeunes repartent en prison, sont incarcérés, au moment où nous savons que le seul chemin, c'est celui de la paix, du dialogue et de la démocratie, est-ce que ces événements qui viennent de se dérouler en quelques jours ne doivent pas nous conduire à réfléchir, nous le faisons déjà, véritablement à nous interroger et à nous renforcer dans notre détermination à dire que ce passé douloureux qui est le nôtre collectivement, nous ne

l'oublions pas, nous l'avons en tête, mais nous devons aussi tout faire pour qu'il ne ressuscite pas ? Le chemin pour ce pays, ça doit être celui de la paix, de l'émancipation et du bonheur.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Bien sûr, au nom de l'Assemblée, nous nous joignons aux paroles du Président du Conseil exécutif concernant les deuils qui ont frappé notre collectivité et plus largement la Corse.

Le premier rapport que nous allons examiner est le rapport n° 413. C'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport, je pense.

## AMMINISTRATION GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

**\* Rapport n° 413 : Mette l'etica è u rispettu di a deuntulugia à u core di l'azzione è di e pratiche di a Cullettività di Corsica : un esigenza cunforma à l'attesa di i citadini, di l'eletti è di l'agenti**

**\* Rapport n° 413** : Placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse : une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires

### **Le Président SIMEONI**

L'exigence éthique et le respect de la déontologie sont des marqueurs forts de la vie démocratique, et donc des objectifs naturels pour toutes les entités de la sphère publique.

De façon générale, ces notions et leurs déclinaisons concrètes connaissent, depuis au moins une dizaine d'années, un renouveau particulier, particulièrement dans les collectivités territoriales, sous les effets combinés de l'accroissement des compétences qui leur sont reconnues et de l'aspiration générale à la transparence de la vie publique qui va, nous le savons toutes et tous, en se renforçant.

Plus que jamais, au plan global en Corse et ailleurs, le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que des règles qui en découlent

constituent donc, pour les élus et les agents des collectivités territoriales, une boussole indispensable dans l'exercice de leurs fonctions, et une condition sine qua non, concernant les élus, de leur légitimité.

Dès leur accès aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse et l'ensemble de la majorité territoriale se sont engagés à inscrire au cœur de l'action de notre Collectivité les principes de démocratie et les exigences de transparence, de probité et d'impartialité.

Pour des raisons d'ordre général, celles que je viens d'évoquer, mais également du fait de l'aspiration démocratique forte qui traverse la société corse tout entière eu égard à son histoire collective ancienne et plus récente, il apparaît en effet essentiel que l'action de la Collectivité de Corse, celle des élus dans l'exercice de leur mandat comme celle des fonctionnaires et agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, soit en permanence guidée et inspirée par les valeurs d'éthique et le respect de la déontologie.

C'est un objectif, ce n'est pas une posture moralisatrice. L'éthique, c'est un cheminement que l'on essaye de s'imposer d'abord à soi-même avant de délivrer ex cathedra pour les autres. Il ne s'agit pas ici de dire « nous, nous faisons bien tandis que les autres font moins bien », il est d'essayer d'identifier des règles, des procédures, des comportements qui soient source de confiance, confiance dans les élus, confiance dans les fonctionnaires, confiance dans l'institution qui représente, aujourd'hui, la Corse et les Corses.

Concernant la déontologie, elle est un guide exigeant de l'action publique, de la gestion des deniers publics et de l'intérêt général. Mais elle n'est pas seulement un ensemble d'obligations ou de règles à respecter, elle est aussi un moyen de structurer au quotidien l'action de la Collectivité de Corse, d'en sécuriser les contours au plan juridique, opérationnel et éthique.

C'est dans cette optique, et avant même que l'actualité conduise à réinterroger de façon plus forte encore ces exigences, que certaines actions ont d'ores et déjà été engagées par la CDC, le Conseil exécutif, l'Assemblée et ce, depuis plusieurs mois.

Citons à titre d'exemple :

- la charte de déontologie de l'achat public adoptée par le Conseil exécutif le 18 novembre 2018, qui fixe les règles d'action et de comportement de nos agents dans leurs relations avec nos prestataires et nos fournisseurs ;

- la charte de management, élaborée par un groupe de travail composé de cadres de notre administration, actuellement en cours de diffusion, qui regroupe les valeurs et les pratiques que veut promouvoir notre administration dans les rapports internes entre les fonctionnaires et les agents ;

- la charte de déontologie relative à la lutte contre les conflits d'intérêt et le risque de fraude dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020, accompagnée du dispositif du lanceur d'alerte, des plaintes et des réclamations dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020 d'avril 2019 ;

- les déclarations remplies par les membres du Conseil exécutif de Corse en matière de déclaration de patrimoine et de déclaration d'intérêts, conformément à la législation en vigueur ;

- l'arrêté délibéré en Conseil exécutif en date du 12 mars 2019 portant déclaration de non exercice de certaines attributions des conseillers exécutifs, afin de prévenir tout conflit d'intérêt dans l'exercice de notre mandat ;

- la tenue de formations à destination des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, consacrées notamment à la notion de conflit d'intérêt.

Je précise que c'est un cheminement permanent en essayant, y compris lorsque des cas se présentent et qu'ils ne sont pas prévus par les textes, d'adopter le comportement qui soit le plus conforme possible à ces principes et à ces exigences.

A titre d'exemple, j'ai moi-même, il y a quelques semaines, saisi à mon initiative et me concernant la haute autorité pour la transparence de la vie publique d'une demande d'avis sur une démarche qui avait été entreprise auprès de la Collectivité de Corse pour une personne avec laquelle j'ai des liens proches.

Dans le droit fil des engagements pris, la démarche ainsi entreprise doit être aujourd'hui amplifiée, à travers la mise en place d'outils et d'instances participant à la diffusion de la culture de la déontologie, conformément à tout un corpus législatif réglementaire, aussi bien issu du droit interne que du droit européen et international.

Droit interne, je rappelle la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Droit européen, je rappelle notamment les différents actes et délibérations du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et du Parlement européen.

Droit international, la Convention des Nations unies contre la corruption.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, il me semble nécessaire que notre Collectivité se fixe comme objectif d'intégrer, dans ses processus de décision et ses principes d'action, les standards les plus élevés en matière d'exigence déontologique.

Dans cette optique, j'ai demandé à la direction générale des Services de réfléchir et de travailler à des propositions techniques.

Un groupe de travail a été mis en place le 9 octobre 2019, placé sous l'autorité du Directeur général des services et piloté par l'Inspectrice générale, Mme Catherine ISTRIA.

Ce groupe de travail est composé de représentants des cabinets du Président de l'Assemblée de Corse et du Président du Conseil exécutif, du secrétariat général du Conseil exécutif, du secrétariat général de l'Assemblée de Corse. Et je salue particulièrement les deux secrétaires généraux et leurs équipes, les deux secrétaires généraux parce que nous avons la chance d'avoir à travers Norbert PANCRAZI et Serge TOMI, deux fonctionnaires qui sont aussi les mémoires de cette institution, même s'ils ne paraissent pas si âgés que cela... Mais qui peuvent en tout cas utilement nous éclairer par rapport à l'histoire de cette institution et également par rapport aux principes déontologiques que porte au quotidien l'ensemble des fonctionnaires de la CDC.

Donc, les secrétariats généraux, la direction générale adjointe «Stratégie de l'innovation et de la transformation », parce que nous sommes dans une matière qui est mouvante, évolutive où nous devons faire preuve d'imagination, de réactivité, d'anticipation, mais également la mission placée auprès du DGS en charge du suivi et de la coordination des politiques publiques et des projets. Je précise que ce groupe de travail a vocation à

s'ouvrir à des membres d'autres directions, par exemple les affaires juridiques, la commande publique, le contrôle interne, les ressources humaines et formation, bien évidemment.

Je précise également que cette réflexion avait déjà été impulsée depuis plusieurs mois au sein des services de la Collectivité de Corse. Bien évidemment, cette initiative rejoint aujourd'hui un contexte d'ensemble particulier, marqué par la récente mobilisation de la société civile, avec de nombreuses voix qui s'élèvent avec une intensité forte, quelquefois inédite, pour dénoncer l'accroissement de dérives mafieuses ou prémafieuses, ou de dérives dans l'île.

A cet égard, je veux dire très clairement qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de répondre de façon ponctuelle et encore moins démagogique à un certain nombre de problèmes qui se posent à la société corse. Par exemple, l'exigence d'une transparence absolue peut quelquefois confiner à une forme de totalitarisme de l'instant. De la même façon, il n'est pas acceptable ou envisageable que nous hurlions avec les loups pour, par exemple, faire des procès d'intention, caricaturer, déformer ou violer la présomption d'innocence. Ce sont des principes qui sont des principes absolus partout, dans toutes les démocraties et nous avons à cœur de continuer à les faire respecter.

Pour autant, la situation dans toutes les démocraties, et particulièrement la situation en Corse nous impose d'être extrêmement attentifs, vigilants, impliqués en tant que citoyens, en tant qu'élus et en tant qu'institution.

Le présent rapport constitue une première contribution du Conseil exécutif de Corse au processus plus large qui a été engagé. Nous avons pris notamment l'initiative de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse. Pour que cette session extraordinaire de l'Assemblée de Corse ne soit pas seulement un moment d'expression de discours, mais également un moment de décision, nous avons décidé de nous doter d'un processus de très large consultation à l'occasion duquel l'Assemblée de Corse va permettre à toutes celles et tous ceux (citoyens, associations, institutions, corps constitués...) qui ont quelque chose à dire ou faire valoir de parler devant l'Assemblée de Corse et de parler devant le Conseil exécutif. Ce projet et ce rapport s'intègrent pleinement dans ce processus d'ensemble.

Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est :

- D'acter avec force et solennité notre engagement commun, de mettre place des processus et des mécanismes qui visent à prévenir et à détecter au mieux les faits éventuels de corruption ou de dérives internes, et de façon plus positive, notre engagement commun et solennel de développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie, de transparence et de probité ;

- De me permettre de vous soumettre avant la fin du premier semestre 2020 un certain nombre de documents que le groupe de travail que je viens d'évoquer aurait pour vocation de préparer. Ces documents pourraient être, mais la liste n'est pas exhaustive, elle dépendra aussi de ce que décidera l'Assemblée de Corse, un projet de charte d'éthique et de déontologie, document de référence à destination des élus et des agents de la Collectivité de Corse ;

- Une proposition visant à instaurer les instances référentes en matière de déontologie dans notre Collectivité (référént déontologue, commission de déontologie) ;

- Une procédure visant à la protection des lanceurs d'alerte, conformément aux articles 6 et 16 de la loi Sapin II et au décret du 19 avril 2017 ;

- Un plan d'actions visant à la communication, l'information et la formation des élus et des agents en matière de déontologie ;

- Des modalités de suivi régulier, d'évaluation et d'actualisation des actions entreprises.

Par ailleurs, en complément de ces documents qui pourraient être élaborés et soumis au vote de l'Assemblée, je vous propose de dire que le groupe de travail précité œuvrera à l'élaboration de propositions visant à la mise en place des différents outils et instances, en tenant compte des échanges et débats tenus dans le cadre de la préparation de la session spéciale de l'Assemblée de Corse et d'autre part, en tenant compte, selon des modalités que l'Assemblée de Corse aura à fixer ou à préciser, de ce que disent ou de ce qu'attendent les élus de votre Assemblée. Il est évident que ce groupe de travail doit en permanence, et c'est le dernier point, rendre régulièrement compte aux élus de l'Assemblée de Corse, également s'inspirer de leurs

attentes et demandes, tout comme le groupe de travail aura vocation à associer les instances représentatives du personnel.

Il s'agit bien évidemment de faire adhérer de façon volontariste et partagée, non seulement l'ensemble des élus, mais également l'ensemble des agents et fonctionnaires à ce corpus global et à cette démarche d'ensemble.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je suis saisi de 2 amendements du groupe « Per l'avvene ». Vous pouvez les présenter, si vous voulez.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Effectivement, M. le Président, sur le principe, personne ne peut remettre en cause la consécration de principe, telle que l'éthique ou la déontologie dont vous faites état dans votre rapport, mais il faut tout de même garder à l'esprit que ce n'est pas un sujet facile et la puissance publique n'a pas forcément tous les leviers.

Les initiatives que vous évoquez dans votre rapport, notamment à la page 3, renvoient surtout à des adhésions de chartes nationales ou européennes qui n'ont pas forcément de valeur normative.

En revanche, sur ce rapport, nous apportons deux amendements.

Le premier qui est à la page 4 du rapport, à l'article premier de la délibération après les mots « faits de corruption », nous souhaiterions rajouter les mots « et d'extorsion » parce que le rapport semble se concentrer essentiellement sur des phénomènes de corruption où l'on imagine une collusion entre entreprises et élus mais dans un seul sens ascendant. Or, et c'est un sujet qui est certes peu évoqué, à l'exception de rares sujets dans les médias et de rares plaintes qui ont été faites, les phénomènes d'extorsion de fonds sont tout aussi néfastes et préoccupants.

Nous souhaitons, comme je vous l'ai dit, rajouter le mot « extorsion » après « corruption ». Ça, c'est pour le premier amendement.

Le deuxième amendement, au paragraphe 4 de la page 2 de votre rapport, vous vous laissez aller à une envolée lyrique et présomptueuse du même type que celle de la fameuse « maison de cristal » dans laquelle vous présentez votre majorité comme attachée à la démocratie, aux valeurs d'éthique et à la déontologie. Mais, M. le Président, je ne pense pas que vous soyez les seuls élus vertueux. La vertu que vous revendiquez vaut bien la nôtre. Figurez-vous que dans l'opposition aussi, nous nous honorons d'une certaine moralité.

Je vous propose donc de rectifier votre rapport et de jouer collectif avec le deuxième amendement qui consisterait donc à associer l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse aux élus de l'Exécutif.

Excusez-moi, M. le Président, j'avais un dernier point qui ne fait pas partie des amendements. Dans votre rapport, on s'interroge aussi sur l'élaboration que vous proposez d'une procédure qui est liée aux articles 6 et 16 de la loi SAPIN et qui renvoie la protection des personnes (employés, organisations, lanceurs d'alerte) qui font des signalements justement aux autorités. Nous sommes un petit peu étonnés parce que vous ne nous avez pas habitués forcément à ce genre de procédure que nous pourrions appeler plus concrètement une procédure de délation.

Voilà c'était juste un étonnement de notre part. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Donc, il y a un amendement en 2 parties. S'agissant de l'amendement page 2, « l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif » tient. Je pense que c'est de bon aloi et en ce qui me concerne, je suis tout à fait sur cette position.

Sur le premier amendement « et d'extorsion », je ne sais pas si nous sommes dans le bon cadre. Il faut en discuter parce que sauf à imaginer que les élus ou les fonctionnaires se livreraient à des pratiques d'extorsion, il s'agirait donc de pratiques qui sont extérieures au pouvoir de notre Collectivité. C'est plutôt une interrogation de ma part. Je vais interroger le

Président du Conseil exécutif sur ce qu'il pense de ces deux parties d'amendement et ensuite, peut-être une discussion générale, en tout cas les groupes qui le souhaitent pourront intervenir.

### **Le Président SIMEONI**

Je réponds tout de suite.

Rapidement sur les trois remarques :

Première remarque, il ne s'agit pas d'être présomptueux, je ne pouvais pas dans la présentation d'un rapport que j'ai rédigé, parler pour vous. Vous avez dit même « vous avez été trop présomptueux en parlant de maison de cristal », etc. Je me suis contenté de rappeler les engagements que nous avons pris. Mais je vous le dis encore une fois publiquement et très volontiers, je ne considère pas que nous avons le monopole de ces engagements et je suis heureux que nous mettions, y compris dans le corps du rapport et ailleurs, que nous sommes ensemble sur cette vision qui est partagée. Pas de problèmes, au contraire, je n'y vois que des avantages. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, sur la notion de corruption, que les choses soient claires. Le rapport et la délibération faisaient référence aux faits de corruption, tout simplement parce que c'est l'item qui est visé par beaucoup de textes de loi. Il ne s'agit pas pour moi en reprenant cet item, de laisser penser que les élus et notamment les élus corses sont plus susceptibles que d'autres d'être concernés par la corruption. Je le dis très clairement. Je pense que la très grande majorité, pour ne pas la quasi-totalité des élus corses, et jusqu'à preuve du contraire, sont des gens honnêtes et intègres. Je le dis là aussi très publiquement.

Maintenant, je pense qu'on peut peut-être aller vers quelque chose de plus général parce que « notre engagement commun de mettre en place des procédures et mécanismes visant à prévenir et détecter les faits de corruption », on peut mettre « les faits d'extorsion, de pression et de manquement à la règle de droit », ça ne me gêne pas qu'on balaie l'ensemble du spectre de ce qu'on considère être inquiétant pour la société. Mais ensuite, à nous nous de l'intégrer dans nos procédures. Il me semble que c'est une affirmation de principe qui ne pose pas de problèmes puisque c'est un engagement commun.

### **Le Président TALAMONI**

Simplement, c'est le mot « extorsion » et la notion d'extorsion parce qu'en fait, « corruption » si ça existe, ça peut concerner effectivement un fonctionnaire ou bien un élu. Nous sommes donc concernés directement puisque c'est notre Collectivité qui est en cause.

S'agissant de l'extorsion, il me semble qu'on fait plutôt référence à des pratiques qui sont extérieures à la Collectivité, des pratiques dont seraient victimes certaines sociétés, certaines entreprises et dont seraient coupables des éléments, nous l'espérons, extérieurs à notre Collectivité, je l'espère en tout cas. Il me semble qu'on n'est pas tout à fait dans le bon cadre, mais peut-être que je me trompe.

Le Président du Conseil exécutif est plongé dans une réflexion profonde semble-t-il...

### **Le Président SIMEONI**

C'est trop d'honneur !

Je pense que ce n'est pas forcément des faits qui seraient générés à l'intérieur de la Collectivité. Il me semble que ce qui est proposé par l'amendement, c'est : des procédures qui permettent de détecter tous les faits qui viennent porter atteinte au caractère irréprochable de l'action publique », c'est-à-dire que ça soit des faits de corruption, des faits de pression ou tout manquement à la règle. Je pense qu'on va trouver une rédaction qui permette de ...

### **Le Président TALAMONI**

Extorsion, c'est extérieur à l'action publique, me semble-t-il.

### **Le Président SIMEONI**

Oui, justement, qui peut venir en parasiter le cours, c'est ça l'idée. Je pense qu'on va trouver une formule.

### **Le Président TALAMONI**

Je pense qu'il faut être à ce moment-là beaucoup plus précis, de ne pas laisser sous-entendre des choses qui seraient pour le coup plus que préoccupantes.

### **Le Président SIMEONI**

On peut réfléchir à une formulation, mais je n'ai pas d'opposition de principe. A mon avis, il faut trouver une autre formulation.

Le troisième point, sur les lanceurs d'alerte, il y a aujourd'hui, des lanceurs d'alerte et leur statut est reconnu par la loi. On sait aussi qu'ils doivent être protégés dans un certain nombre de cas. Je pense effectivement, mais c'est un peu comme à chaque fois, il peut y avoir des dénonciations de faits qui sont des faits avérés par des lanceurs d'alerte et il faut organiser la protection des lanceurs d'alerte, c'est un objectif qui est vertueux. Après, il peut y avoir des mises en cause qui sont infondées, diffamatoires, qui relèvent quelquefois y compris de la délation. Ça, ce sont des comportements que, pour ma part et je pense pour notre part, nous n'entendons pas cautionner, ni encourager.

On est dans une matière qui est difficile. La loi pose un principe de protection des lanceurs d'alerte. Précisément, notre réflexion commune, ça va être de dire comment on intègre ce principe dans notre corpus juridique interne à la Collectivité de Corse et comment on fait le départ entre la protection du lanceur d'alerte d'un côté et de l'autre, le refus de cautionner la délation ? C'est un chemin qui est difficile, mais c'est précisément parce qu'il est difficile qu'il faut qu'on essaye de le baliser ensemble.

### **Le Président TALAMONI**

Jean-François CASALTA avait demandé la parole, il l'a.

### **M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président.

Sur la proposition et l'amendement qui a été évoqué par notre collègue Christelle COMBETTE, soit on est large comme le soulignait le Président du Conseil exécutif dans la formulation et je pense que c'est plutôt sage, soit on est extrêmement précis. Si on doit être extrêmement précis, on ne peut pas limiter les infractions qui pourraient nous être reprochées en quelque sorte, ou qu'on pourrait imaginer à la seule corruption. Je rappelle quand même ici que ni les élus, ni les fonctionnaires ne bénéficient d'immunité, qu'ils n'ont pas de privilèges de juridiction et si on doit commencer à rajouter des infractions, il faut en faire toute une liste, on peut penser à la concussion,

il y en a bien d'autres, ou à l'association de malfaiteurs. Comme vous le disiez, M. le Président, ce sont des infractions qui présentent un certain caractère d'extériorité avec ce qu'on essaye ici de cadrer et de protéger. Ça, c'est le premier point.

Pour ma part, et pour le groupe « PNC », je pense qu'il faut une formule qui soit suffisamment large pour faire comprendre que toutes les pratiques qui peuvent être contraires à la règle ou à la loi doivent être évidemment sanctionnées. Ça, c'est la première des choses.

La seconde chose sur les lanceurs d'alerte n'est pas la question me semble-t-il, ni du côté du Président du Conseil exécutif, ni pour nous, de nous livrer à la moindre délation, c'est bien le contraire. Mais justement, c'est la protection de l'élu ou la protection du fonctionnaire qui verrait quelque chose d'anormal se passer dans le cadre de son exercice professionnel et qui doit être protégé quand il voudrait, par exemple, le dénoncer à la justice, c'est parfaitement son droit, à la justice ou à la presse.

Il n'est pas question ici de vouloir, encore une fois, encourager des pratiques que nous ne saurions cautionner, mais justement de protéger ces personnes qui, bien souvent, sont montrées au doigt et à l'index au plan national et international. On se souvient et on a en tête des cas célèbres comme le cas de Julien ASSANGE.

Je vous remercie.

### **Le Président SIMEONI**

Je propose peut-être une formule générique, alors ? Plutôt que d'énumérer, c'est un peu stigmatisant, les comportements, on met : « les processus et mécanismes qui visent à prévenir et détecter les faits ou comportements portant atteinte à la règle de droit » ? Comme ça, on est générique et derrière, on est plus positifs et « à développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie, de transparence et de probité ».

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Je pense que là, on s'approche de quelque chose d'acceptable des deux côtés de l'hémicycle. Oui ? Vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Ce n'est pas seulement parce que l'hypoglycémie nous guette que nous allons céder.

J'ai bien compris que le terme d'extorsion suscitait un certain nombre de gênes. Donc, on ne va pas se crisper sur ce sujet et on va adhérer à une globalisation encore plus large de la sémantique. «Corruption», ça disait les choses. «Manquement grave au principe de légalité», c'est un peu fourretout, mais ça permet d'intégrer notre pensée qui elle était bien précise et à laquelle nous souhaitions préciser les choses, parce qu'il y a ce que Maître CASALTA appelle «l'extériorité des choses» puisqu'il est d'usage ces derniers temps de parler de porosité, la frontière entre l'extériorité des choses et ce qui se passe ou ce qui pourrait se passer dans l'hémicycle relève de quelque chose d'assez impalpable.

Les choses sont dites. Nous nous rallions à cette heure à une formule globalisante. Mais il me semble qu'un certain nombre de choses dans l'avenir, dans des débats qui auront lieu dans cet hémicycle, mériteront d'être nommées et dites.

### **Le Président TALAMONI**

Tout à fait, il faut nommer et dire. Après, je pense aussi qu'il faut être très précis et il ne faut pas laisser entendre plus que ce que nous voulons dire parce que, quand même, aujourd'hui il y a développement d'un discours antiparlementariste de façon générale. Ça ne concerne pas spécialement la Corse, c'est beaucoup plus général. Et il ne faudrait pas alimenter ce discours en laissant entendre qu'il se passe des choses, à la Collectivité de Corse ou ailleurs... Encore une fois, je crois que cela a été dit, d'ailleurs à travers votre amendement, tous les élus de la Collectivité de Corse, Exécutif et Assemblée, sont pour la probité et pour donner des garanties de probité.

Je pense qu'après, il faut être aussi précis dans nos propos de manière à ne pas alimenter nous-mêmes certaines suspicions. Lorsque l'on parle effectivement de corruption, on peut évidemment imaginer que la corruption peut toucher, en général c'est comme ça que ça se passe, des élus. Donc, corruption passive, généralement. Mais lorsque l'on parle d'extorsion, on ne pourrait quand même pas laisser imaginer qu'ici, dans cet hémicycle, il y a des personnes qui se livrent à l'extorsion. Je pense que c'est pour cela

qu'il faut être précis. La formulation initiale me paraissait glissante. Après, je ne dis pas que j'ai raison, ce sont des problèmes compliqués.

Jean-François CASALTA et Hyacinthe VANNI.

### **M. Jean-François CASALTA**

Je crois qu'on ne s'est pas compris. Le mot, ni « extorsion », ni aucun mot ne nous gêne, ce n'est pas ça du tout. C'est que si on doit être précis, il faut lister tous les articles du code pénal, tous, parce qu'on peut parler du vol, du recel, de la concussion. C'est pour ça qu'à vouloir être trop précis, on pourrait écarter certaines infractions qui, finalement, pourraient laisser quelques suspicions et quelques doutes dans l'opinion publique. C'est justement ce que nous ne voulons pas faire.

### **M. Hyacinthe VANNI**

J'adhère à 100 %, bien entendu. Après, j'entends beaucoup de choses. Moi, je suis très attaché à la présomption d'innocence aussi. Ce n'est pas parce qu'un lanceur d'alerte mettrait quelqu'un à l'index, qu'il serait coupable. Donc, attention, lanceurs d'alerte ou on peut les appeler autrement. Attention ! Je pense qu'on est tous des élus, on se connaît tous, on est tous des élus intègres, tous avec la même passion, tous avec la même détermination. Il n'y a pas les bons et les mauvais. Je vous le répète, je suis très attaché à la présomption d'innocence. Ce n'est pas parce qu'on raconterait sur les réseaux sociaux, aujourd'hui, puisque c'est à la mode, un certain nombre de choses avec un faux compte, qu'on est lanceur d'alerte. On connaît les dégâts que ça fait, derrière des élus, il y a des pères de famille, il y a un certain nombre de personnes auxquelles il faut aussi faire attention. Je voulais quand même le préciser.

### **Le Président TALAMONI**

Je crois que chacun aura bien compris ce qui vient d'être dit. Nous sommes tous attentifs à ce qui se dit et ce qui s'écrit, y compris sur les réseaux sociaux. C'est vrai que ce que vient de dire notre collègue VANNI est aussi important, comme il était important, et je rends hommage au groupe « Per l'avvene », d'étendre à l'ensemble des élus de notre Collectivité ce souci de rigueur et de probité. Je souscris vraiment, et j'applaudis, à cette partie de l'amendement.

### **Le Président SIMEONI**

Juste un mot. Je pense qu'on est d'accord tous sur le fond, mais je pense qu'il faut être très prudent.

J'entends que le groupe « Per l'avvene » serait prêt à se rallier à la formulation, mais je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'édulcorer le propos, ça a été dit. S'il peut être interpréter dans la formulation que j'ai proposée, que je ne veux pas citer les choses, je ne veux pas que ce soit pensé ou dit.

Ce qu'on avait dit à un moment donné, on a visé la corruption et on s'est dit « mais, il n'y a pas que ces éléments-là », premièrement. Deuxièmement, qu'il ne fallait pas être dans une logique, en gros, de bashing, etc.

Maintenant, si vous voulez qu'on dise « la corruption ou tout autre comportement constitutif d'un manquement à la règle de droit », ça ne me gêne pas, comme ça, au moins, le mot, il y ait. D'accord ? Et il y en a d'autres.

Je rappelle que dans le terme de « corruption » juridiquement on inclut et le législateur inclut l'atteinte à la probité, le trafic d'influence, la concussion, le détournement de fonds publics, le favoritisme, la prise illégale d'intérêts. Donc, il n'y a pas mal d'incriminations qui sont incluses dans le concept de corruption. Mais, si le fait de le faire disparaître peut être interprété, y compris à l'extérieur de cet hémicycle, comme une volonté de notre part de ne pas nommer les choses, je pense qu'il vaut mieux citer la corruption et tous les autres faits de nature à constituer des manquements à la règle de droit, comme ça au moins on voit qu'on n'est pas dans un débat où on veut esquiver les problèmes.

### **Le Président TALAMONI**

Je pense qu'il est peut-être préférable de dire les choses ainsi, de façon c'est vrai à ne pas laisser supposer que nous voulons éviter certains mots, et en même temps de ne pas laisser dans l'ombre d'autres infractions qui peuvent être commises par un élu dans l'exercice de ses fonctions, et ce n'est pas spécialement l'extorsion, je parle sous le contrôle de mes confrères, ce n'est pas spécialement l'extorsion. Mais en revanche, il y a d'autres délits

qui peuvent être commis, et qui le sont parfois, dans tous les pays du monde par des élus dans l'exercice de leur fonction.

Alors, ce qui vient d'être proposé par le Président du Conseil exécutif, c'est un équilibre qui convient ?

### **Le Président SIMEONI**

On mettrait « d'acter avec force et solennité... », (on aurait intégré le premier amendement puisque « tous les élus de l'Assemblée de Corse »), et on mettrait donc : « d'acter avec force et solennité notre engagement commun de mettre en place des processus et mécanismes visant à prévenir, et détecter les faits de corruption ou tous autres faits et comportements constitutifs de manquement à la règle de droit, et à développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie, de transparence et de probité ».

Ça peut constituer un bon point d'équilibre ? Ok, merci.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre ce sous-amendement aux voix, puis l'amendement ainsi sous-amendé et puis ensuite le rapport du Président du Conseil exécutif.

Donc, je mets aux voix le **sous-amendement** proposé par le Président du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux **l'amendement ainsi sous-amendé**.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

**(Brouhaha)**

Comme c'était le même amendement, on peut considérer qu'il a été adopté. Vous avez mentionné « amendement n°1 » c'était l'ensemble, donc

nous pouvons considérer qu'il a été adopté, d'autant qu'il n'a pas du tout fait l'objet de la moindre contestation.

Je mets aux voix le **rapport ainsi sous-amendé**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

C'est une bonne chose d'avoir l'unanimité dans ce genre de démarche.

Je rappelle aux présidents de groupes que nous nous retrouvons pour une conférence des présidents à mon cabinet.

Pour les autres, rendez-vous : commission de développement : 14 h 30 ; commission de la culture : 14 h 30 ; commission des finances : 16 h et nous disons que nous nous retrouvons dans l'hémicycle à 15 h ; et enfin la commission d'appel d'offres à 14 h.

Nous nous retrouvons à 15 heures dans l'hémicycle et tout de suite, conférence des présidents. Merci.

**La séance suspendue à 12 h 50 est reprise à 16 h 10.**

**Le Président TALAMONI**

Veillez regagnez vos sièges, la séance est reprise. Nous espérons avoir le quorum.

**SUCIALE – SALUTE / SOCIAL - SANTE**

\* **Raportu nu 395 : Cunvinzioni di rimborsu di l'atti medicali trà a Cascia primaria d'assicurazione malatia è a Cullittività di Corsica.**

\* **Rapport n° 395 : Convention de remboursement des actes médicaux entre les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et la Collectivité de Corse.**

<sup>1</sup> Délibération N° 19/451 AC

C'est Lauda GUIDICELLI qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

Afin de permettre le remboursement des actes réalisés par la protection maternelle et infantile et les centres de planification et d'éducation familiale, il est proposé de conclure un accord entre les caisses primaires d'assurance maladie et la Collectivité de Corse afin de permettre une participation financière de l'assurance maladie selon le code de la santé publique.

Cette convention va donc identifier les bénéficiaires concernés, détailler les prestations qui seront prises en charge dans le cadre des remboursements, les modalités de facturation, ainsi que les procédures de contrôle.

Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Rapport suivant:

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/452 AC

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 390** : **Convenzione di finanziamentu in quantu à l'asestu di u cruvia trà a RT 10 è a Stretta comunale di U Suale nantu à a cumuna di Sorbu È Ocagnanu.**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 390** : Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour RT 10 - Chemin communal de Suale sur la commune de Sorbu È Ocagnanu.

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit de soumettre à votre approbation l'aménagement d'un carrefour entre la RT 10 et une route communale de Sorbu Ocagnanu.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des différents aménagements qui ont déjà été entrepris sur ce tronçon de la plaine orientale, qui est très fréquenté, de plus en plus fréquenté, et donc de fait très accidentogène.

Dans le cadre du règlement que nous avons adopté ensemble pour que le cofinancement de ces de travaux, le montant total prévisionnel s'élève à 255 000 € hors taxes et la Collectivité de Corse participera pour un montant de 235 000 €, et une participation de la commune pour un montant de 20 000 €

Il y a bien sûr une demande qui était très importante de la part de la commune depuis janvier 2015, et donc aujourd'hui ça nous permet d'aboutir à la réalisation de ce projet d'aménagement qui est, à notre sens, évidemment très, très important et urgent également. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, un avis de la commission des finances, oral également, en principe c'est Anne TOMANSI, elle n'est pas là, le Président n'est pas là non plus, mais je crois que c'est un avis favorable.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non.

Donc, je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Le rapport suivant :

**\* Rapport n<sup>u</sup> 394 : Cuvinzioni di finanziamentu rilativa à l'assestu di una traversa di San Gavinu di Carbini - Anziana RD 268.**

**Rapport n<sup>o</sup> 394 : Convention de financement relative à l'aménagement en traverse de San Gavinu di Carbini - Ancienne RD 268.**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Donc toujours dans la lignée de ces travaux et de ces conventions de financement avec les différentes communes, concernant l'aménagement des traverses de communes.

Donc, cette convention concerne l'ex-route départementale 268 qui assure la desserte de l'Alta-Rocca. La chaussée, concernant la traversée de San Gavinu, comme vous l'avez dit, est une chaussée très dégradée, la gestion

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/453 AC

des eaux pluviales nécessite également d'être ponctuellement modernisée, la réfection du réseau d'eau potable a été réalisée par la commune.

Et donc, le montant de l'opération pour cet aménagement qui vous est proposé est de 977 700 € hors taxes, avec une participation pour la Collectivité de 802 000 € et pour la commune de San Gavinu, 175 000 €, toujours dans le cadre de la convention que nous avons adoptée ensemble au mois de juillet.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport écrit de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

M. le Président, merci.

M. CECCOLI a souhaité se voir confirmer que les travaux de réalisation de trottoirs étaient bien soumis à un plafonnement.

M. MORVAN, a répondu par l'affirmative précisant que les travaux de réalisation de trottoirs répondaient à des normes standards dans le choix des matériaux ; tout autre choix de matériaux incombant à la charge exclusive de la commune.

Toutefois, dans le cas de prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, comme cela se produit dans certains cas, il est considéré que les communes doivent répondre à une contrainte imposée, ce qui justifie une répartition financière différente.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances ; je crois avoir compris qu'il était positif.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, un petit avis, je suis bien sûr favorable à ce rapport, mais je constate que depuis 30 ans, ce n'est pas votre majorité qui est en cause, on ne met aucun arbre sur toutes les traversées que l'on aménage. Je l'ai vécu à Corte, j'ai essayé de refaire, c'est très difficile après, et tout le monde dit que pour lutter contre le réchauffement climatique, en reverdissant on fait baisser de 4 degrés la température dans une ville.

Alors, est-ce que l'on ne pourrait pas peut-être envisager de mettre quelques arbres quand on aménage les traversées de villes ou de villages ?

**Le Président TALAMONI**

C'est une très bonne idée, la réponse de l'Exécutif.

**Mme Vanina BORROMEI**

Alors, deux réflexions :

Sur l'aménagement paysagé, initialement c'est quand même à la charge des communes, et je précise aussi qu'il y avait une réflexion qui avait été menée quand il y avait eu les difficultés concernant la Xylella, concernant l'aménagement paysagé. Mais c'est vrai que de plus en plus aujourd'hui, nous prenons en compte cet aménagement avec les communes dans le cadre...

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, est-ce que vous voulez écouter la Conseillère exécutive plutôt que de bavarder entre vous, parce que ça fait du bruit ? Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Donc effectivement, on se rejoint, mais c'est vrai qu'il y avait des mesures très contraignantes qui avaient été prises, mais aujourd'hui je pense que l'évolution est favorable, on se tourne de plus en plus vers la pépinière pour pouvoir avoir des espèces protégées et je pense que c'est une évolution qui va dans le bon sens et sur laquelle nous nous rejoignons tous.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Rapport suivant :

\* **Rapport n<sup>u</sup> 407 : Mudifica di u muntante di l'operazione « Sparinata di a crucivia di a Gravona ».**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 407 : Modification du montant de l'opération « Dénivellement du carrefour de la Gravona ».**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Un rapport que nous avons validé ensemble il y a quelques mois concernant l'aménagement du giratoire de la Gravona. Je pense qu'il est inutile de vous rappeler l'importance de ce projet, de ce giratoire avec le flux quotidien qui dessert la ville d'Aiacciu.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation publique fin octobre 2018. Le maître d'ouvrage a présenté l'aménagement du giratoire qui est une dénivellation de ce carrefour.

Alors, l'idée était de savoir si le passage devait se faire en aérien ou en souterrain. Aujourd'hui, après les différentes études et après bien sûr la concertation, il est apparu qu'il était bien plus opportun de faire un passage souterrain pour cet aménagement. Cela va donc entraîner un surcoût de l'opération, en tout cas du prévisionnel. Il y aura également une voie de déviation qui était prévu, qui avait été demandée, concernant l'aménagement de ce carrefour.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/454 AC

Donc aujourd'hui, c'est un projet qui est vraiment très avancé. Je rappelle qu'il n'y a pas de difficultés concernant les emprises qui relèvent de la collectivité.

Donc, l'estimation initiale était de 13 M€H.T., et aujourd'hui nous avons proposons de la réévaluer à un montant de 15 M€H.T., toujours en estimation, bien sûr, de travaux. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, il y a un rapport écrit de la commission du développement, vous avez la parole.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président. En lien avec les inondations régulières du tunnel de Bastia, Mme NIVAGGIONI a souhaité se voir confirmer que tout risque d'inondation était écarté dans la présente opération.

M. MORVAN, a précisé que la courbe de Campo dell'Oro remplissait le rôle de digue en protégeant l'aéroport d'éventuelles inondations, tout risque d'aggravation étant écarté, à la fois sur la zone aéroportuaire et les zones adjacentes concernées par l'opération, sur la base des différentes analyses hydrauliques qui ont été réalisées.

Mme CASALTA a relevé l'impérieuse nécessité d'avancer sur ce chantier au regard des fortes attentes de la population en matière de fluidité de la circulation et, notamment, les usagers des secteurs du Prunelli et de la Rive-Sud.

Aussi, elle a souhaité connaître la date de démarrage des travaux.

Sur la question, M. MORVAN a précisé que le DCE, désormais clos sur la partie technique, permettait d'envisager une consultation dès janvier 2020 et un démarrage des travaux en septembre/octobre 2020.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un rapport positif de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 391 : Complementu à a pulitica tariffaria di e rete di trasporti di a Cullettività di Corsica - Servizi marittimu di Vignola/Ghjirulatu.**

**\* Rapport n° 391 : Complément à la politique tarifaire des réseaux de transports de la Collectivité de Corse - Desserte maritime de Vignola/Ghjjirulatu.**

Vous avez la parole.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Il s'agit aujourd'hui de vous présenter le complément de la politique tarifaire concernant la desserte maritime de Vignola - Ghjjirulatu.

Je vous rappelle le contexte, avec la loi NOTRe, 9 lignes de transport routier, dites annuelles, et une ligne maritime qui relie le site de Vignola (commune de Osani) à la presqu'île de Ghjjirulatu, l'ensemble de ces circuits était exploité dans le cadre de marchés à bons de commande.

Il y a eu une délibération que nous avons prise ensemble en octobre 2018 pour la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire sur les réseaux d'autocars et de trains gérés par notre Collectivité. Les gammes tarifaires qui s'y appliquent sont de type zonal, monomodal et intermodal.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/455 AC

Cette politique tarifaire ne s'appliquait pas, à notre sens, à l'exploitation de la liaison maritime entre Vignola et Ghjirulatu qui bénéficie, je vous le rappelle, de fréquences spécifiques liées principalement à la particularité de la desserte, les usagers qui résident sur la presqu'île, ne bénéficiant pas d'un accès par la voie terrestre.

Donc, nous vous proposons une politique tarifaire plus appropriée par rapport à celle que nous avons validée en octobre 2018, avec un abonnement annuel pour les résidents permanents et une participation moins importante en fonction des personnes supplémentaires qui appartiennent au même foyer, avec également une carte avec 10 passages et une gratuité pour les enfants de moins de 8 ans qui seraient accompagnés, bien sûr d'un adulte. Je vous demande donc de bien vouloir valider cette nouvelle proposition.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission des finances dont je vais vous lire les conclusions :

La commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation du groupe « Andà per Dumane ».

Il y a également un avis oral de la commission développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable de la commission de développement, M. le Président, sur ce rapport avec une non-participation des groupes « per l'Avvenne » et « Andà per Dumane ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci. S'il n'y a pas de demandes de prises de parole, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/456 AC

Rapport suivant :

\* **Rapport n° 401** : **Trasporti sculari - Rinnuvillamentu di i cunvinzioni di diligazioni di trasportu sculari in Pumonti è mudifica di u Rigulamentu Tarritoriali di i Trasporti Sculari.**

\* **Rapport n° 401** : Transports scolaires - Renouvellement des conventions de délégation de transport scolaire dans le Pumonti et modification du règlement territorial des transports scolaires.

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Ce rapport a pour objet de vous proposer la modification du règlement territorial des transports scolaires que nous avons validé ensemble en 2018, avec deux modifications principales : le renouvellement des conventions de délégations de compétence en matière de transport aux autorités organisatrices de transport de second rang, ce que l'on appelle les conventions AO2, et la prise en charge de 100 % de la dépense subventionnable lorsqu'une ligne de transport scolaire destinée aux internes est assurée par un établissement d'enseignement public dans le cadre d'une délégation de compétence.

Egalement un point très important et qui était attendu, il y avait une forte demande, elle était là-aussi plus que justifiée : la modification du régime des allocations de transport versées aux élèves internes désormais intégrées dans le dispositif de gratuité des déplacements sur le réseau ferré de la Corse.

C'était un point, je crois, qui était vraiment essentiel et aujourd'hui nous sommes heureux de l'intégrer.

Donc, je vous demande d'approuver ces trois modifications qui viendront désormais s'intégrer, si vous en êtes d'accord, au règlement des transports scolaires.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, M. le Président. L'avis est favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable de la commission du développement avec une absence du groupe « Andà per Dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Rapport suivant :

**\* Rapport n° 421 : Mudifica n° 5 à a convenzione di spluttazione di i sirvizii è gestione di a reta ferruviariu di a cullettività di Corsica.**

**\* Rapport n° 421 : Avenant n° 5 à la convention d'exploitation de services et de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse.**

En préalable, il nous faut valider le délai abrégé après explication du Conseil exécutif sur la demande de délai abrégé. Donc, pouvez-vous nous dire la raison de la demande de délai abrégé, s'il-vous-plaît ?

**Mme Vanina BORROMEI**

Oui, M le Président, c'est un rapport que nous avons eu tardivement de la part des chemins de fer de la Corse, mais à juste titre puisqu'il s'agissait pour eux de pouvoir arrêter les comptes le plus tard possible et pouvoir faire

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/457 AC

une évaluation de l'année pour nous permettre d'intégrer ensuite cet avenant que nous passons systématiquement à la dernière session de l'année. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est adopté.** (Abstention : le groupe « Andà per Dumane »)

Un point d'ordre, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, quasiment à chaque session on a à intervenir sur ces fameux délais abrégés et sur ces commissions qui se réunissent, je dirai, les jours de session. J'ai entendu la Présidente de ma commission expliquer qu'il était dorénavant hors de question qu'il y ait une quelconque réunion de commission les jours de session et que les choses devaient changer.

Je vais parler aussi comme un ancien combattant, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je veux le redire, entre 2010 et 2015, je reconnais qu'il y avait des fonctionnements qui sont moins performants qu'aujourd'hui, je vous l'ai déjà dit, que vous avez améliorés. Malgré tout, sur ce sujet précis, et je me dis que si ça avait été le cas par le passé beaucoup dans la majorité territoriale auraient crié au scandale, aujourd'hui ce n'est pas exceptionnel, c'est systématique, c'est-à-dire à chaque session de l'Assemblée de Corse. D'ailleurs j'invite la commission permanente, je n'ai pas la chance d'y siéger, à valider le principe qu'il y a deux commissions qui se réunissent, une le mercredi avant les sessions et une autre commission qui se réunira pour ce que vous avez perverti dans le code général des collectivités territoriales, parce qu'en réalité ce délai abrégé est fait pour une catastrophe qui nous obligerait à réagir, à agir et à réagir. La réalité c'est que vous avez là perverti le code général des collectivités territoriales pour vous servir d'une facilité de fonctionnement qui ne va pas d'ailleurs dans le sens du bon fonctionnement de la Collectivité de Corse parce qu'aujourd'hui, tout simplement, il n'est pas acceptable que nous ayons des amendements et des rapports importants à traiter en 10 h, la veille.

Donc, je le dis encore une fois, mais je pense... C'est vrai Jean, tu as raison, j'ai peut-être un ton qui est trop fort, mais sincèrement je trouve que ce qui relèverait de l'exceptionnel ne l'est plus. Ça fait déjà quatre ou cinq sessions que ça se produit et donc aujourd'hui, je voudrais gentiment dire que ce n'est pas normal et pas acceptable pour un fonctionnement démocratique d'une institution. Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La notion de perversion est peut-être quelque peu excessive, vous me l'accorderez. En ce qui me concerne, j'ai insisté sur le fait que le délai abrégé devait toujours être justifié par écrit par le Conseil exécutif. En l'espèce, il y a eu une explication qui vient d'être donnée et qui me paraît recevable, je ne suis pas suspect à cet égard d'indulgence pour le Conseil exécutif, parce que sur cette question des délais abrégés, je suis intervenu à plusieurs reprises de façon, je crois, assez ferme, il y a cependant des délais abrégés qui sont recevables.

Et, je peux vous rejoindre, non pas en parlant de perversion, mais je peux vous rejoindre sur le point que vous avez évoqué, à savoir que le nombre de délais abrégés par session est un petit peu excessif et il faudra demander au Conseil exécutif de faire un effort à cet égard.

S'agissant des commissions, je crois qu'il appartient aux présidentes et présidents de commissions de veiller à mettre bon ordre, de façon à ce que le déroulé des sessions se passe le mieux possible.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pardon Président, premièrement je retire le mot perversion qui est sûrement excessif, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, j'aimerais là, par contre, insister davantage pour défendre la position des présidents de commissions, c'est le fait qu'en commission on n'est pas les techniciens, je ne parle même pas de l'Exécutif, parce que là je ferai amende honorable, je me souviens de 2010 et 2015, où les Conseillers exécutifs étaient absents, donc je ne vais pas aujourd'hui faire la leçon sur ce que j'ai connu, qui ne fonctionnait pas mieux par le passé. Mais il y avait au moins les services, là on se retrouve souvent dans des commissions où même plus les services ne sont présents. Je pense que là, il faut que l'Exécutif soit davantage vigilant. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Je pense que l'Exécutif a bien entendu vos réclamations. Le Président du Conseil exécutif voudrait y répondre en deux mots.

### **Le Président SIMEONI**

Sur le principe, je reconnais tout à fait le bien-fondé des remarques et je vous ai dit qu'il y avait une volonté d'améliorer les choses. Je dois quand même faire, puisque quelque part il y a la critique à la fois de l'Exécutif et des services qui travaillent sous notre autorité, je dois donc, à partir du moment où vous élevez un certain nombre de remarques et de critiques, pour partie fondées, pour d'autres infondées, répondre, y compris pour les services.

Alors d'abord vous dire que lors de la dernière session le secrétariat général de l'Assemblée de Corse a exprimé publiquement un certain nombre de difficultés dont nous avons pris acte et j'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec eux, je voudrais vous dire que ces difficultés sont également rencontrées par le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse.

Je voudrais vous dire puisque l'occasion m'en ai donnée, qu'on a une institution qui a profondément évolué et qu'on essaye, je dirai, de répondre aussi efficacement que possible à la nouvelle donne, aux nouvelles contraintes, aux nouvelles exigences.

Aujourd'hui, le volume de travail du Conseil exécutif de Corse a doublé ou triplé par rapport à ce qu'il était avant. Par contre, les effectifs du secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, eux n'ont pas changé ou très peu, ou à la marge. Donc là, il y a une vraie difficulté. Premièrement.

Deuxièmement, il faut que vous ayez en tête, et ce n'est pas une façon de chercher des excuses, c'est que pour que le délai de 15 jours soit respecté, et il faut le respecter, ça veut dire qu'il faut que les rapports rentrent, parce qu'on a aussi des contraintes informatiques, vous le savez, il faut que les rapports rentrent très en amont, c'est-à-dire qu'il y a un vrai travail d'anticipation et il y a un certain nombre d'impondérables qui surgissent, c'est vrai de façon systématique, au dernier moment, et qui conduisent quand même à avoir des rapports qui sont présentés au visa de l'urgence.

Mais si on fait le ratio, et j'ai là le document, notamment du tableau récapitulatif des lettres de saisine qui m'a été communiqué par le secrétaire général du Conseil exécutif, Norbert PANCRAZI, vous verrez que la plupart des rapports sont rentrés dans le circuit jusqu'à 31 jours avant la session, 31 jours, 24 jours, 16 jours, 15 jours, etc.

Donc, de ce côté-là, il y a vraiment un travail remarquable qui est fait.

Troisième et dernier point, lorsque nous sommes dans le cadre de l'urgence, ça a été demandé par le Président de l'Assemblée de Corse, et c'est normal, et c'est appliqué, nous justifions systématiquement par écrit des raisons qui ont conduit à être dans le cadre de l'urgence.

L'exemple a été donné par Vanina, donc je ne conteste pas l'exemple on est d'accord, il y en a quelques autres comme ça, tout à l'heure on aura un autre exemple, on a pris une décision, il faut faire vite. Voilà !

Dernier mot, je pense, sauf erreur, et ça peut toujours arriver, que les Conseillers exécutifs, chaque fois qu'il y a un dossier important, tiennent à être présents en personne pour l'expliquer et le défendre devant les commissions, et je sais que c'est quasi systématiquement le cas de la part des services qui sont toujours là, après s'il y a quelques erreurs, c'est de notre faute et pas de la leur. Mais vraiment, qu'on ne laisse pas penser, mais ce n'était pas votre intention, je le sais, que les services ne sont pas totalement impliqués parce qu'ils le sont aussi bien du côté du secrétariat général de l'Assemblée que du secrétariat du Conseil exécutif, que l'administration générale de la Collectivité de Corse et les agences et offices, mais je sais que vous le savez.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous allons demander à la Conseillère exécutive en charge du dossier de présenter ce rapport. Vous avez la parole, donc après l'adoption du délai abrégé, puisque nous avons voté pour le délai abrégé avec un certain nombre de non-participations et d'abstentions, mais le délai abrégé a été retenu par notre Assemblée.

Donc, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Donc, vous l'avez dit : un avenant à la convention d'exploitation des services de gestion du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse. C'est un avenant que nous votons régulièrement à cette période qui intègre cette année les observations de l'audit financier, organisationnel et technique que la Collectivité de Corse a diligenté auprès de des Chemins de Fer de la Corse ; il s'agit de modifier les seuils de calcul d'intéressement du Délégué et de prise en charge du déficit par la Collectivité de Corse. Donc très clairement, cet avenant permettra, comme tous les ans, aux Chemins de fer de rétrocéder, s'il y avait excédent, celui-ci à la Collectivité de Corse.

Et donc, c'est l'avenant n° 5, l'année dernière, à cette période, nous l'avons donc fait par l'intermédiaire de l'avenant n° 4. Merci M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

Rapport suivant :

**RAPPORU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**\* Dichjarazione d'urgenza climatica è ecologica / Déclaration d'urgence climatique et écologique.**

\* Déclaration d'urgence climatique et écologique

**Le Président TALAMONI**

C'est un rapport que j'ai déposé et qui concerne l'urgence climatique et écologique.

Pendant trop longtemps, beaucoup ont cru que l'accumulation de richesses ne se heurterait jamais à la finitude de la terre. Le néolibéralisme s'est d'ailleurs fondé sur ce postulat.

Nous sommes pourtant, depuis fort longtemps, entrés dans l'anthropocène et la marque des activités humaines devient de plus en plus profonde sur notre planète.

Le futur de l'humanité est désormais incertain, l'épuisement des ressources, la surexploitation des énergies fossiles a entraîné des conséquences considérables et le processus de réchauffement climatique, inquiète aujourd'hui à l'échelle planétaire les peuples et parfois leurs responsables... Pas toujours...

Chaque année, le jour du dépassement avance dans le calendrier. Cette année, en 2019, au 29 juillet, l'humanité avait déjà consommé les ressources que la nature peut renouveler en une année, tous les ans ce jour s'avance dans le calendrier.

Nous vivons donc actuellement « à crédit » jusqu'à la fin de l'année, en quelque sorte.

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/458 AC

Les indices du réchauffement sont déjà largement perceptibles, nous pouvons le constater nous-mêmes directement, ce n'est plus une chose abstraite et tout particulièrement en Méditerranée, ce que confirme d'ailleurs les scientifiques.

Nous nous approchons de la limite au-delà de laquelle il sera impossible de contenir le réchauffement ; le temps présent est donc, nous le pensons, nous le disons, le temps de l'action.

Déclarer l'urgence climatique et écologique, comme nous le demandons à l'Assemblée aujourd'hui, est un acte important et aussi un acte élémentaire compte tenu de la situation.

Durant des décennies, l'écologie a été considérée un peu comme une lubie d'urbains, mais aujourd'hui nous savons que ce sont les populations les plus modestes qui sont frappées, qui sont aujourd'hui le plus en difficulté face à ce réchauffement climatique.

Nous savons que l'action de la Corse ne pourra pas, évidemment, à elle seule réduire de façon significative la production de gaz à effet de serre. Mais nous savons aussi que c'est au niveau local que la solution pourra être trouvée.

Jérémy RIFKIN, qui est un expert international en matière de prospective, affirmait récemment que « le new deal vert ne pourra se réaliser qu'au niveau local ».

L'échec de la COP 25, ces dernières heures, confirme que l'on ne peut faire confiance aux Etats pour régler seuls ce problème ou même pour le traiter.

Alors, aujourd'hui nous demandons à notre Assemblée de s'engager solennellement à son niveau, dans une voie volontariste, en déclarant l'urgence climatique et écologique, en engageant une concertation large et en définissant dans les mois à venir la doctrine de la Collectivité de Corse sur cette question.

Déclarer l'urgence climatique et écologique, c'est affirmer qu'il est possible d'agir sur le futur du climat à travers un changement profond de notre mode de vie, et donc en adaptant de façon globale, de façon transversale

nos politiques publiques aux nécessités de l'heure en contribuant à contenir le réchauffement climatique.

C'est donc quelque chose d'important que nous pouvons faire, déclarer solennellement l'urgence climatique et écologique, engager cette réflexion, définir notre doctrine collective, adresser à l'extérieur le message de la Corse, ça n'est pas très original parce que beaucoup d'autres l'ont fait, je le disais ce matin dans mon discours d'ouverture, beaucoup d'autres l'ont fait, des pays, des régions d'Europe, des villes, parfois très proches, en Sardaigne par exemple.

Donc il, nous faut aujourd'hui affirmer de façon forte, que nous sommes conscients du problème et que nous avons décidé d'agir pour tenter de le traiter, avec modestie certes, en ayant conscience de ce que nous représentons, mais également avec la volonté forte de contribuer à une solution possible, car elle est encore possible et peut-être pour pas très longtemps.

Voilà, je vous remercie. Donc, ce rapport vous l'avez devant les yeux, c'est une délibération, elle a été examinée en commission du développement il y a quelques minutes. Il y a, je crois, un certain nombre d'amendements, deux amendements qui vous ont été distribués, ils émanent de la commission.

Alors, ces amendements :

« À la page 2 du projet de délibération, après le dixième « Considérant », ajouter : « CONSIDERANT les travaux et initiatives d'ores et déjà engagées ou prises par le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse ».

À la page 2 du projet de délibération, au deuxième paragraphe de l'article 2, ajouter après « le Président de l'Assemblée de Corse » : « dans le cadre de leurs prérogatives respectives, »...

Voilà ce sont des amendements de forme, nous pouvons dire.

Alors, il y avait initialement un rapport d'une centaine de pages, qui vous avait été adressé et qui continuera à être diffusé dans les jours à venir. C'est un rapport qui engage la présidence de l'Assemblée de Corse, c'est la

contribution de la présidence de l'Assemblée de Corse au débat à venir, c'est ainsi d'ailleurs que le rapport avait été présenté.

Dans la première mouture de la délibération, il était demandé à l'Assemblée de prendre acte du dépôt de ce rapport, il n'était pas du tout demandé à l'Assemblée de valider le rapport, ou de l'adopter, mais de prendre acte d'une contribution de la Présidence de l'Assemblée de Corse. Mais devant, je dirai, un certain nombre de malentendus qui s'étaient exprimés sur les bancs de l'opposition et parfois de la majorité, j'ai décidé de séparer les deux démarches de manière à ce qu'il n'y ait plus la moindre ambiguïté. Le rapport évidemment demeure et c'est la contribution provisoire de la Présidence de l'Assemblée de Corse au débat à venir.

La délibération aujourd'hui est celle que vous avez devant les yeux et elle consiste à déclarer l'urgence climatique et écologique.

Voilà la situation telle qu'elle se présente à cette heure.

Donc la parole est à qui la demande et après quoi nous voterons sur les amendements et puis sur le rapport.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un point de forme. Il y avait une motion de renvoi qui du reste compte tenu de ce que vous avez précisé tombe, puisque même s'il s'agissait de prendre acte, en même temps qu'on reprenait acte, on prenait acte d'un certain nombre de propositions que nous ne partageons pas dans votre analyse, mais ça fera partie du débat.

Prendre acte d'une urgence écologique et climatique, ça n'appelle presque aucun débat, sauf qu'à ce stade et à ce rythme, peut-être serait-il opportun, M. le Président, de se poser la question d'autres urgences.

Les collapsologues aujourd'hui, qui sont les premiers à mettre en évidence l'urgence climatique, modèrent leurs propos en affirmant que la première des urgences aujourd'hui universelles, n'est pas l'urgence climatique, c'est l'urgence démographique parce qu'à 1 % de croissance mondiale, en 2050 nous ne serons plus 7,5 milliards, mais 10 milliards et quand les 3,5 milliards qui arrivent vont vouloir consommer comme les 7,5 milliards, on ne passe plus. Je pense que cette urgence-là est plus prégnante.

Donc, à vouloir faire de cette tribune, encore une fois, une tribune de portée universelle, pour ne pas dire onusienne, pour entrer dans ce jeu, et je l'entends, on ne peut que partager le constat qu'il y a urgence écologique, mais peut-être un jour faudra-t-il se poser les problématiques des urgences sociales et démographiques.

**Le Président TALAMONI**

Cher collègue, lorsque vous dites que ça n'appelle aucun débat et que c'est tout à fait évident, ça ne l'est pas tellement puisqu'au Parlement européen, il y a eu quand même, je crois, 200 voix qui se sont exprimées contre. Donc, je veux dire, il y a peut-être, y compris dans cette Assemblée, des collègues qui ne partagent pas ce point de vue. Donc ça n'est pas si évident que ça.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'ai voulu aller dans votre sens. Si j'ai bien compris, ce n'est pas aujourd'hui que va s'engager le débat. C'est bien de cela dont il s'agit ?

**Le Président TALAMONI**

Non, mais je réponds à ce que vous venez de dire. Donc, sur les collapsologues, je crois qu'ils vont encore plus loin que ce que vous avez dit, puisque les collapsologues disent que de toute façon c'est fini. Donc, ils ne parlent même plus d'urgence, ils disent : de toute façon, c'est trop tard.

D'autres scientifiques, et c'est sur leurs conclusions que nous nous basons, disent qu'il n'est pas trop tard, mais qu'il sera bientôt trop tard.

Enfin, sur l'utilité pour une Assemblée comme la nôtre, non seulement de déclarer l'urgence climatique et écologique, mais également de travailler à la définition d'une doctrine précise, eh bien, c'est ce que l'on fait et c'est ce qu'ont fait y compris de simples régions françaises, comme la Nouvelle-Aquitaine, et elles sont particulièrement en avance ces collectivités sur le travail que nous sommes en train de réaliser, ce qui est quand même un comble.

Donc, je crois qu'il est aujourd'hui temps, bien entendu, dans le prolongement de ce qui a déjà été fait, notamment par les agences et offices, il

est temps de se doter d'une politique globale et non plus sectorielle, d'une politique transversale et c'est ce qui vous est proposé.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je n'avais pas forcément vocation à intervenir, si ce n'est pour rappeler ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire en commission, à savoir que vous avez raison Président, il y a aujourd'hui, y compris au sein du Parlement national, bon nombre de députés qui ont mis sur la table cette question et qui, et là je rejoins Jean-Martin MONDOLONI, fait consensus aujourd'hui, sur l'urgence climatique et écologique, même s'il y a quand même quelques voix qui s'inscrivent en faux.

Moi j'aimerais quand même rebondir sur deux choses, et j'interviens parce qu'en réalité je ne savais pas à quel moment j'allais pouvoir glisser ce qui m'a fait sortir de mes gongs hier lors d'une réunion qui a été organisée à Pianottoli-Caldarello. Vous allez me dire pourquoi parler de Pianottoli-Caldarello dans ce sujet ? Alors, je vais vous dire, je partage votre sentiment sur le fait qu'aujourd'hui peut-être que les Etats sont incapables d'apporter la bonne réponse et qu'il y a des enjeux locaux qui sont considérables.

Je vais vous dire pourquoi je suis furieux de ce que j'ai entendu hier à Pianottoli, et là encore, comme ça vous savez que j'en ai pris l'habitude, je vais m'en prendre à la Collectivité de Corse et à son Exécutif, et puis je vais m'en prendre à l'Etat, au moins vous voyez comme quoi ça a du bon, je vais vous dire pourquoi ?

Hier, la Préfecture maritime est venue nous présenter son arrêté concernant l'herbier de posidonies de Corse, pour nous dire que l'Etat avait donc pris la décision, de façon quasi unilatérale, d'interdire aux bateaux de plus de 24 mètres de pouvoir aujourd'hui mouiller dans l'herbier de posidonies de Corse. Concrètement, et c'est lié, vous voyez, on va toucher du doigt, ça veut dire qu'aujourd'hui... En Corse on a décidé, beaucoup ont décidé que fini la maison secondaire, dont acte, on arrête la maison

secondaire. Aujourd'hui fini les bateaux de plus de 24 mètres, on les écarte de 300 mètres de la bande.

Moi je veux bien tout cela, je vous dis ça pourquoi ? Pourquoi je suis furieux ? Je suis furieux parce que, comme pour l'application de la loi « littoral » votée en 86, il y avait deux volets dans cette loi : il y avait le volet protection et le volet développement. Et, à chaque fois, on choisit l'un au détriment de l'autre.

Depuis 6 ou 7 ans, y compris sous l'ancienne majorité, la question a été mise sur la table, de l'atteinte à l'herbier de posidonies. Je suis de ceux, comme beaucoup j'imagine ici, dans cet hémicycle, qui ont pris conscience qu'il fallait protéger ce bien qui d'ailleurs dépasse l'enjeu de la Méditerranée, et qu'il fallait interdire sûrement le fait de jeter des ancrs dans cet herbier.

Sauf qu'on dit depuis le départ, et je m'adresse plus précisément au Président de l'Office de l'environnement et au Président de l'ADEC de Corse, ça fait 7 ans qu'on nous dit : il faut, face à cette interdiction, anticiper et prévoir des coffres, des moyens de mouillage pour pouvoir faire en sorte que l'on ne perde pas cet manne importante pour la Corse qu'est le nautisme, mais qu'on imagine l'interdiction avec son corolaire qui est la solution de substitution.

Or, hier la préfecture maritime, en accord avec la Collectivité de Corse, a pris la décision unilatérale d'interdire partout en Corse aux bateaux de plus de 24 mètres de jeter dans l'herbier de posidonies, dont acte. Je ne vais pas ici me rouler par terre, je vous dis simplement qu'à force d'interdire de façon unilatérale, à force de ne voir l'écologie qu'à travers l'écologie punitive, eh bien, peut-être qu'on est en train de se tirer une balle dans le pied.

Et que je crois qu'il aurait été intéressant que nous soyons précurseurs au sein de cette Collectivité de Corse pour faire la démonstration qu'il peut y avoir au niveau écologique, au niveau environnemental, une vraie ambition à protéger pour les générations futures ce genre de choses. Mais imaginez aussi des cercles vertueux qui permettent de ne pas tuer une économie qui pourrait en Corse se développer.

Je vous donne ce petit exemple, parce que oui, Président, vous avez eu raison de mettre sur la table cette question de l'urgence écologique et environnementale et qu'elle doit se régler au niveau local, mais moi j'interpelle aujourd'hui les autorités de l'Etat, j'interpelle l'autorité territoriale

de Corse pour dire que l'exemple d'hier est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Que l'écologie ne doive pas être uniquement une écologie punitive, je pense que sur cette idée-là, un certain nombre d'entre nous sont prêts à vous suivre. Donc, Fabienne GIOVANNINI, vous avez la parole.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Merci, M. le Président.

Effectivement, les Etats traînent les pieds et ne sont pas du tout efficace depuis maintenant plusieurs décennies, face à cette problématique du réchauffement climatique, alors qu'il faut adopter des mesures fortes.

C'est pourquoi, les grandes villes d'une part, les régions d'autre part, ont essayé de prendre des initiatives aussi de leur côté, et il faut savoir que les grandes villes concentrent à elles seules, 70 % de la population mondiale à l'horizon 2050. Donc, cela démontre bien qu'ils sont concernés au premier chef, non seulement par le phénomène et par ses conséquences, mais aussi dans l'action possible qu'elles peuvent déployer. Je veux pour preuve, par exemple, l'action que déploie la ville de San-Francisco ou d'autres grandes villes qui font énormément d'effort.

Alors, notre Assemblée a déjà pris des résolutions, des débats sur ce thème. Dès 2015, notre majorité a pris l'initiative au sein de l'Exécutif d'une mise en synergie dans les différentes agences et offices, et ce travail a d'ailleurs porté le Président du Conseil exécutif à intervenir au sein même de la commission des îles de la CRPM sur des questions comme ça, fortes, ou même notre collègue Nanette MAUPERTUIS qui siège dans les différentes instances européennes.

Notre Assemblée a aussi adopté un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, a adopté un PADDUC, lequel SRCAE a décliné aussi la programmation pluriannuelle de l'énergie et a notamment quatre orientations spécifiques sur ces problématiques.

Je veux les rappeler quand même, parce qu'elles me semblent importantes : améliorer la prise en compte des risques naturels dans

l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique (incendies, inondations, érosion des sols liée aux épisodes pluvieux, érosion côtière, submersion marine); protéger les populations face à l'amplification des risques sanitaires liés aux changements climatiques, période de chaleur, pollution de l'air, maladie à vecteur allergène, etc. ; prendre en compte les risques de réduction et de dégradation de la ressource en eau dus aux changements climatiques en anticipant les conflits d'usage, tenir compte des besoins des milieux aquatiques ; préserver la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes.

Donc, on voit bien que notre Assemblée travaille sur l'ensemble de ces dossiers et sur la question de l'eau notamment, le Président de l'office hydraulique est amené régulièrement à faire aussi des propositions, au niveau agricole, etc.

Je voulais rappeler aussi qu'en 2016, notre Assemblée avait adopté à l'unanimité un rapport sur une charte territoriale de gouvernance sur le climat de la Méditerranée et des orientations pour animer la démarche territoriale d'adaptation aux changements climatiques.

Cet engagement méditerranéen était décliné en 9 articles, ce sont donc des contributions au débat qui pèsent, et je suppose, mais l'Exécutif aura à s'exprimer, bien évidemment, que tout ce travail qui avait été d'ailleurs confié au CEAC, si je ne m'abuse, M. le Président de l'AUE, qui s'est d'ailleurs réuni il me semble à plusieurs reprises à ce sujet, doit déboucher, si je ne m'abuse, sur des assises ou enfin des travaux qui impliqueront notre Assemblée.

Donc, notre groupe ne peut-être que d'accord pour une telle résolution. Je voudrais simplement rappeler quand même une chose, c'est que la commission développement économique s'est réunie et a proposé deux amendements. Mais en fait elle en a proposé trois, mais ça n'a pas été repris, Mme la Présidente, alors que nous ajoutons un considérant justement sur le fameux rapport que je viens d'évoquer et la fameuse délibération unanime qui me semble importante puisqu'elle fait référence au travail que nous, région corse, pouvons aussi déployer au sein de toutes les régions méditerranéennes, par la signature de cette fameuse charte de gouvernance climat des territoires de la Méditerranée.

Donc, je pense que si on peut ajouter, puisque c'était l'accord, c'était le vote unanime aussi de la commission, si on peut ajouter ce considérant, ça me semble important.

Et bien sûr, notre groupe votera cette résolution.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Je suis tout à fait d'accord avec votre initiative, parce que c'est vrai que c'est au niveau local que la lutte contre le changement climatique est la plus efficace.

Et, je vous appuierai, mais avec un bémol, en pensant qu'on a déjà voté des résolutions importantes en ce sens qui sont restées souvent sans effet. Je répète, et je n'aime pas prendre toujours mon exemple, j'ai été Président de l'Office de l'environnement, j'ai fait voter un agenda 21, qui peut-être est dépassé maintenant, et qui prévoyait entre autre une éco-administration à mettre en place ici, on ne l'a jamais mise en place, par exemple. C'est tout ce que je voulais dire.

Et, je voudrais répondre à Jean-Charles, là je ne suis pas du tout d'accord avec ses propos, quand il dit que la protection environnementale est antinomique avec le développement économique, c'est tout à fait faux. C'est ce que tu as dit !

On vit l'effet réserve à Bonifacio, la protection des Lavezzi a fait augmenter la fréquentation touristique de manière incroyable et une ancre d'un bateau de 24 mètres fait des dégâts extraordinaires dans l'herbier de posidonies, sachant que l'herbier de posidonies ce n'est pas rien du tout, ça protège le littoral et surtout la biodiversité. Et, je pense que c'est une bonne décision qui a été prise par l'Etat et l'office de l'environnement. C'est tout ce que j'avais à dire, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

M. CECCOLI, vous avez la parole.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Je pense que vous avez eu l'intelligence de scinder, comme vous l'avez fait, la contribution et bien sûr cette proposition, et je pense que ça permettra d'arriver, me semble-t-il, même si dans certains pays tout le monde n'est pas convaincu de la chose, en Corse je serais surpris que l'immense majorité des gens ne le soit pas. On va le voir tout à l'heure.

En tout cas, tout simplement la contribution, vous venez de le dire, elle ne peut qu'intégrer un débat de vaste ampleur et un travail sans doute, je l'espère, de grande qualité, mais un travail très important parce que les connexions sont très importantes avec l'ensemble de ce qui est prégnant pour la Corse et son développement.

Concernant la proposition, bien évidemment on le voit tous les jours, on voit l'évolution qui est la nôtre, on le voit d'autant plus que nous sommes une île et que nous sommes soumis à, par exemple, des problèmes qui nous sont propres comme la montée des eaux : on a une part de notre littoral aujourd'hui qui n'est que quelques dizaines de centimètres au-dessus du niveau de la mer, et on peut très bien imaginer ce que pourrait devenir une bonne partie du territoire corse en cas de hausse continue des températures, comme elles sont annoncées.

Donc, bien évidemment favorable.

Un point aussi pour considérer que des auditions sans doute vont être faites avec les gens de la société civile, que ce soit la partie économique, la partie sociétale, la partie associative, avec là aussi, je l'espère, des contributions parce que c'est un sujet qui nous touche tous.

Bâtir, on le demande souvent, un projet d'avenir qui intègrerait dès à présent ces grands enjeux, c'est bien sûr quelque chose que l'on espère tous.

Un point un peu plus négatif, il va falloir aussi sans doute, une fois ces phases d'expertises mises en place et de propositions élaborées, trouver des moyens. Des moyens dans la période actuelle, c'est quand même relativement difficile et ce sont des enjeux extrêmement importants.

Donc, en tout cas pour ce qui est de cette proposition, bien évidemment, elle s'inscrit dans le droit fil de ce que nous défendons.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pierre, soit je n'ai pas été très précis, mais ça me donne l'occasion encore de rebondir sur un point. Je n'ai pas dit que j'étais contre le principe d'empêcher les bateaux de 24 mètres de jeter leur ancre, j'ai au contraire expliqué que j'y étais favorable. Je dis simplement qu'il y a une alternative, et ça me permet de compléter, il y a une alternative au jet d'ancre, c'est la mise en place de ce que l'on appelle des coffres.

Petite parenthèse, quand même, je me permets de le dire, le représentant local qui, à ma connaissance, est un membre de Femu a Corsica, de la Fédération française des industries nautiques, est 100 % en accord avec ce que je vous propose aujourd'hui, parce qu'il ne s'agit pas de dire qu'il faut laisser jeter l'ancre, il s'agit aujourd'hui d'avoir en face une solution qui soit écologique. Et elle existe. Aujourd'hui il y a des coffres qui permettent même de recevoir de la biodiversité et qu'on pourrait faire mettre.

Ce que je dis, c'est qu'il faudrait qu'on ait l'ambition collective d'avoir une concordance d'actions entre la préservation et le développement économique.

Voilà ce qui me paraît être important de dire. Je suis pour cette mesure, mais aujourd'hui si vous voulez, excusez-moi, c'est une rhétorique un peu de La République en Marche, mais pour marcher il faut deux jambes et les deux jambes, c'est le développement économique et la protection de l'environnement. Les deux ne sont pas antinomiques, mais doivent fonctionner ensemble, sinon on boite.

**Le Président TALAMONI**

C'est le fameux « en même temps ». Donc, Petr'Antone TOMASI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président de nous proposer cette résolution et ce débat.

Je dirai finalement en synthèse, pour reprendre les termes d'un chef d'Etat, mais aussi d'un chef spirituel, qu'il s'agit de sauvegarder la maison commune, pour le dire avec les mots du Pape François, notre maison commune en tant que Corse et puis la maison Terre.

Ce n'est pas simplement une position philosophique, ce n'est pas simplement une position politique, c'est une position qui est aussi motivée par la science, par la rationalité, par les comptes rendus de plus en plus anxieux et de plus en plus alarmistes des scientifiques, de ceux du GIEC, même si elle est parfois contestée, de ce jour du dépassement auquel vous avez fait référence.

Je vais être bref. Il y a des choses qui sont faites en matière d'écologie, d'environnement, tous les jours, dans ce pays, par cette Collectivité, par d'autres, qui vont dans le bon sens. Nous nous sommes nous-mêmes, les uns et les autres, et je parle au titre de notre groupe, singulièrement puisque j'en ai la charge, exprimés dans un certain nombre de secteurs, dans des directions et avec des orientations qui alimentent le débat en matière de transition écologique, énergétique et de cette sauvegarde de notre maison commune.

Je crois que ce projet de résolution intervient aussi dans un moment politique particulier et il donne un signal au moins à double détente et à double dimension.

Il y a d'abord un signal interne à la société corse. La bataille des idées n'a pas été gagnée partout sur ce sujet et vous l'avez rappelé. Je crois que l'unanimité qui, manifestement, si j'en crois les propos de mes collègues des différents groupes, devait prévaloir, je crois que cela conforterait aussi l'action qui est la nôtre et une certaine évolution et une certaine accélération en ce domaine dans les années à venir, y compris en termes de politique publique et y compris en termes d'efforts d'investissement. François-Xavier CECCOLI parlait à un moment donné de ces questions aussi tout à fait pratiques et financières. Je crois qu'un des éléments clé de ce green new deal qui est proposé ailleurs, c'est aussi le volontarisme financier et un investissement fort des collectivités publiques. Je crois que si politiquement il

y a un consensus, cet effort-là sera mieux compris, y compris par nos concitoyens.

Je crois qu'il y a un message interne et s'il y a cette unanimité qui prévaut, eh bien la bataille des idées aura été gagnée au moins dans notre pays. Je crois que c'est important de le dire.

Et puis, il y a un message externe, vous l'avez dit, peut-être modeste eu égard aux enjeux mondiaux, eu égard à la taille et à la part de nos émissions de gaz à effet de serre, de notre impact sur l'environnement, mais je voudrais quand même...

### **Le Président TALAMONI**

S'il vous plaît ! Il faudrait peut-être quand même que nous puissions continuer cette réunion de l'Assemblée de Corse dans de bonnes conditions. On bavarde... Si ça ne vous paraît pas un sujet important, quel sujet serait important ? Vous avez la parole ?

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Je voudrais quand même revenir sur ce qui s'est passé il y a quelques jours à la COP 25, vous l'avez évoqué, les différents médias, les différents responsables politiques l'ont considéré comme un échec, mais je crois qu'il faut quand même relever que lors de cette 25<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Nations-Unies sur le climat, l'espoir est venu des petits Etats et notamment des petits Etats insulaires qui, les premiers, ont choisi de rehausser leurs engagements en faveur de l'écologie et du climat et qui, les premiers, ont choisi d'accélérer l'effort et de produire l'effort.

En ce sens-là et dans ce contexte politique international, il est important aussi qu'en tant que petite nation insulaire de Méditerranée, la Corse s'exprime et la Corse donne un signal favorable face à ces orientations politiques et face à ce débat qui est aujourd'hui un débat mondial qui nous engage tous pour les générations actuelles et pour les générations de demain.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Il y a une demande de prise de parole d'Anne-Laure SANTUCCI. Elle a la parole.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, Président, un peu dans la lignée de ce que vient de dire Petr'Antone, je pense que vous l'avez précisé dans l'introduction de votre document extrêmement important, c'est l'agir local.

Effectivement, il y a une urgence, tout le monde est d'accord là-dessus sauf peut-être Donald TRUMP, mais bon, on comprend pourquoi aussi... Pas seulement, mais enfin, ce genre de personnage... Il y a une urgence et ce qui est intéressant, ce que disent les scientifiques et ce que vous avez dit dans votre rapport, c'est qu'on peut changer la donne, et Petr'Antone vient de le dire, les petits donnent l'exemple, parce qu'il y a l'agir local qui est important.

Je pense qu'aujourd'hui, justement, vous avez donné un autre aspect des choses, un autre élément qui à mon avis est aussi essentiel, c'est la transversalité dans l'action politique.

Aujourd'hui, je pense que le rôle de la Corse avec les compétences que l'on a aujourd'hui, et l'Office de l'environnement qui est le fer de lance au niveau de l'environnement, je pense que notre rôle, c'est d'être vraiment le fer de lance de cette politique de protection de l'environnement au sein de la Méditerranée et même de rayonner au-delà.

Dans l'exemple que vous venez de dire, les ressources halieutiques et le trait de côte que nous allons voir tout à l'heure, je pense qu'être fer de lance de l'environnement, ce n'est pas être contre le développement économique parce qu'il faut aussi qu'on arrive à définir les termes. Qu'est-ce que c'est la protection et qu'est-ce que c'est le développement ? Qu'est-ce que c'est le développement économique ? Quel développement économique ?

Je rejoins M. GHIONGA tout à l'heure et je trouve que justement, ce décret que vient de sortir le préfet maritime, c'est un excellent décret, c'est un excellent outil parce qu'enfin, grâce également aux scientifiques qui nous expliquent, nous savons et nous le voyons dans le décret, ce sont des scientifiques, ce ne sont pas des hommes politiques qui ont des idées comme

ça, qu'aujourd'hui les bateaux de plus de 24 mètres ont un impact extrêmement négatif sur la posidonie.

Nous savons aussi, grâce aux scientifiques, aujourd'hui, que les études internationales montrent que la posidonie capture trois fois plus de carbone que la forêt tropicale ou que la forêt tempérée.

Nous savons aussi aujourd'hui que le recouvrement de l'aire de posidonie en Méditerranée, il reste 0,3 % en Occitanie, 33 % en Provence et 66 % des posidonies sont en Corse. Donc, je pense que c'est vraiment essentiel. C'est essentiel, bien entendu, il faut des outils. Par exemple, sur le parc marin, nous sommes en train de travailler, nous avons mis en place une commission halieutique et une commission pour l'organisation des mouillages. L'office de l'environnement sera fer de lance là aussi et la Collectivité financera.

Nous sommes en train de construire un plan, c'est important et c'est aussi du développement économique. Je pense que c'est le développement économique que nous, majorité de Corse, nous voulons aujourd'hui. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Oui, Jean-François CASALTA.

**M. Jean-François CASALTA**

Un mot très rapide pour m'inscrire dans le droit fil de ce que vient de dire ma collègue Anne-Laure SANTUCCI.

Tant qu'on opposera développement économique et protection de l'environnement, on aura tout faux. Et même le « en même temps » que vous avez souligné, M. le Président, à propos de la déclaration de Jean-Charles ORSUCCI, n'est pas suffisant. Il faut comprendre, et en Corse notamment, que c'est la protection de notre patrimoine, la protection de notre environnement qui doit être la source du développement économique que nous voulons, un développement économique à modu nostru. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. François SARGENTINI pour l'Exécutif et ensuite Jean BIANCUCCI.

**M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président.

Votre rapport pose une problématique qui, je le pense, va agiter pas mal d'assemblées dans de nombreux pays dans les années à venir et à travers des débats passionnés, il n'y a qu'à voir déjà le débat que nous avons au niveau de la nôtre. On voit très bien que c'est une question de fond et il est normal que cette question soit posée à travers ce rapport au niveau de notre Assemblée.

Ce que je voudrais rajouter aussi, c'est que ces questions, elles sont déjà prises en compte au niveau du travail que fait aujourd'hui l'Exécutif de Corse. Je pense à l'AUE sur les questions énergétiques, à l'office hydraulique et Xavier LUCIANI sur la question de la gestion de l'eau qui est un point extrêmement important, je pense à Lionel MORTINI sur l'agriculture de demain et là aussi, nous avons un travail extrêmement important à faire qui est, je dirai, à l'instruction sur lequel nous avons commencé à travailler.

Bien sûr l'Office de l'environnement, ça a déjà été dit, nous sommes de par nos compétences, chef de file sur cette question. Et pas plus tard que tout à l'heure, je présenterai un rapport sur le trait de côte qui a trait directement à cette question et où l'on voit les marques les plus visibles déjà sur ce que seront les questions d'évolution climatique qui sont en cours et des risques encourus par notre territoire. Ce sera une des questions que nous aborderons tout à l'heure.

Je voudrais aussi en même temps répondre à Jean-Charles. Je crois que tu n'es pas allé au bout de ce que nous avons discuté, nous, avec les affaires maritimes. Effectivement, nous avons eu une réunion, l'Office de l'environnement, avec les affaires maritimes pour traiter cette question.

La première expérience au niveau de la Corse, c'est vrai qu'elle aura lieu dans ta région, dans le cadre de la réserve des Bouches de Bonifacio. Et effectivement, rentrer j'aujourd'hui dans une phase de protection de l'herbier de posidonie, Anne-Laure vient de le préciser, l'importance de cette herbier qui est aujourd'hui fortement attaqué. Nous avons une responsabilité écrasante dans ce domaine et nous sommes aujourd'hui obligés de passer à une étape supérieure dans le cadre de la protection. Si on ne le faisait pas, on irait vers des dégâts irréparables.

Mais tu n'as pas tout dit parce que j'espère qu'on t'a montré toutes les cartes et tout le projet ! J'espère qu'on te l'a montré ! Parce que nous avons bien veillé justement à conserver cet équilibre entre développement économique et protection. C'est une constante, je le répète systématiquement chaque fois et à juste raison. M. CASALTA, lors de son intervention, l'a bien souligné, nous ne sommes pas ici pour opposer la protection et le développement. Nous sommes ici pour concilier les deux parce que nous avons besoin dans notre pays de développement. Mais ce développement, aujourd'hui, nous ne pouvons plus le laisser faire tel qu'il s'est fait jusqu'à aujourd'hui de manière anarchique, sans qu'on rentre dans une forme d'organisation et peut-être même, il faut le dire entre nous, une forme de contraintes qui s'imposeront uniquement dans le cadre de la protection.

Mais si tu as bien regardé les cartes, effectivement, les bateaux au-dessus des 24 mètres ne pourront plus mouiller dans le cadre de l'herbier de posidonie à cause des dégâts. Mais à côté, nous avons prévu plusieurs zones où effectivement ces bateaux de 24 mètres pourront venir et mouiller tranquillement dans la périphérie de la ville de Bonifacio. Donc, nous avons concilié les deux : la protection et en même temps nous avons pris en compte la situation économique qu'il y a aujourd'hui autour de Bonifacio, parce que pour nous, il est hors de question de ne pas la prendre en compte.

Donc, regarde bien le projet sur lequel nous avons travaillé. Le projet sur lequel nous avons travaillé ne va impacter en rien le développement économique de la zone de Bonifacio. Par contre, ce qui va impacter, c'est une protection maximum sur l'herbier de posidonie. Je pense que là il y a un consensus général au niveau des scientifiques et des différents avis que nous avons pu prendre.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif. Jean BIANCUCCI a demandé la parole.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Voyez, c'est un sujet qui est partagé à la fois par l'ensemble des sensibilités de l'Assemblée et puis à l'Exécutif, nous n'avons pas attendu ce jour pour parler de l'urgence climatique. Nous avons eu même, pour tout vous dire, plusieurs séances d'échanges avec toutes les agences et offices concernés : l'Office hydraulique, l'Office de l'environnement, l'Agence de

l'urbanisme, le Président de l'Exécutif et puis si on réfléchit bien, l'ensemble des offices et agences concernés.

Nous avons donc eu de nombreux échanges et je peux dire que l'urgence est déclarée depuis un moment. Pourquoi ? François l'a dit, il y a eu un certain nombre de dossiers que l'Exécutif vous a proposés et pas uniquement en matière de protection de l'environnement, parce que même si c'est un chapitre important, il y a aussi d'autres dossiers et il n'y a pas très longtemps, notamment le dossier de l'énergie, mais aussi un dossier que Xavier LUCIANI défend à longueur de séance qui est celui de la problématique de l'eau. Tous ces dossiers sont immédiatement reliés à la situation d'aujourd'hui.

Déclarer l'urgence climatique à ce stade, pourquoi pas, mais je pense que tous ceux qui sont ici avaient conscience qu'on était sur un problème d'une difficulté et d'une complexité forte, et que l'urgence était auto déclarée. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose, il y eu a aussi des outils, Fabienne en a parlé, des délibérations qui ont été prises et des moyens que l'on peut mettre en œuvre. La problématique aujourd'hui, c'est quoi ? C'est l'adaptation au changement climatique parce que, bien entendu, on ne va pas dire qu'on va s'opposer, on n'a même plus les moyens de le faire, on est dans quelque chose qui est planétaire et donc il faut anticiper.

Anticiper en matière de végétaux. On a un outil actuellement qui est la pépinière de Castelluccio. Il faut engager une réflexion dans ce domaine-là. Nous avons aussi à l'université des moyens de recherche pour que nous puissions aller plus loin.

La problématique de l'eau, l'Office hydraulique, vous le savez, vous propose à longueur de séances des propositions qui permettent à la fois de rendre ce service aux agriculteurs et aux usagers dans la desserte en eau, mais de prévoir aussi en matière de réserve.

Et puis, il y a aussi l'Office de l'environnement qui, vous le savez, fait un travail remarquable ; le Parc régional... Je pense qu'on a un certain nombre de moyens engagés dans l'évolution climatique et les moyens que l'on pourrait parfaire pour que l'on puisse, qu'on le veuille ou non, accompagner ces changements climatiques.

Je pense qu'il faut continuer à travailler. Et puis, au sein du Conseil exécutif, on a imaginé, le Président de l'Exécutif l'a proposé, qu'il y ait des assises qui nous permettront d'échanger, non seulement sur le constat parce que le constat, c'est une chose, mais on en fait des constats et on continuera à en faire. Je pense qu'il faut être dans l'adaptation des moyens, dans la mise entre ordre d'une stratégie. Il faut que véritablement à côté de tous les moyens qu'on peut mettre en œuvre, les uns et les autres, chacun dans notre champ de compétences, il faut que tout cela soit coordonné. Le résultat de ces assises pourrait nous permettre de parfaire cette démarche vertueuse.

Dans un premier temps, je vais faire une proposition, M. le Président, pour positiver sur ce débat. Je vous propose, étant donné que l'on préside le conseil de l'énergie, de l'air et du climat (CEAC), d'organiser la prochaine séance du conseil sur la problématique climatique. Nous aurons donc la possibilité d'avoir une première approche avec des spécialistes, avec tous ceux qui ont anticipé sur cette problématique climatique et nous aurons peut-être la possibilité d'avoir des résolutions, en tout cas d'imaginer que l'on puisse parfaire cet accompagnement des évolutions climatiques. Cela est vrai en Corse, mais cela est vrai plus largement en Méditerranée.

Cela mérite une réflexion dans la mesure où il faudra sans doute élargir la capacité des uns et des autres à apporter des solutions. Nous pouvons avoir des contributions à la fois européennes, françaises, méditerranéennes et je pense qu'il ne faut pas s'en priver tant le problème est complexe.

Nous aurons ces étapes pour le conseil, je l'espère, dans le premier trimestre de l'année 2020 ou le deuxième trimestre, parce que c'est vrai que le premier trimestre est particulièrement chargé. Il reste au Président de l'Exécutif et à l'Exécutif de décider de la date de ces assises.

Nous continuons à rester attentifs, vigilants sur tous les dossiers qui sont en cours pour qu'il y ait un engagement fort dans ce domaine.

**Le Président TALAMONI**

Xavier LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Vous avez remarqué qu'on est en polyphonie, on parle à trois voix, ce qui n'est pas plus mal, ça permet d'avoir un certain nombre d'approches à la fois de l'Office de l'environnement, de l'AUE et de l'Office hydraulique sur la question.

J'y ajouterai un quatrième complément de route, c'est le Comité de bassin. Je vous rappelle que l'Assemblée de Corse en octobre 2018 a voté le fameux plan d'adaptation au changement climatique (PBACC) qui, avec 57 mesures abordait aussi la question, et je l'ai dit à Jean-Charles, « littoral ». Il y avait notamment dans les préconisations, un certain nombre de directives, en tous les cas de conseils qui ont donné, région par région, notamment sur la partie qui concerne les aires marines protégées et aussi une mesure qui s'appelle « organiser les mouillages pour supprimer les ancrages dans les herbiers de posidonie d'ici 2027 ». Ce n'est pas prétentieux puisque il y a encore un peu de temps.

Ce plan de bassin a été voté à l'unanimité et tu l'as voté avec nous, je le dis aussi à Pierre GHIONGA qui le jour disait même qu'on n'était pas assez nombreux pour en parler et que c'était un document très important. C'est quand même un document qui est révolutionnaire dans la mesure où il prend en compte aujourd'hui la réalité du changement climatique et l'impact sur la Méditerranée, et sur une île qui est quand même un univers fermé, notamment en termes de ressources et de moyens à mettre à disposition.

Je voudrais quand même vous donner quelques chiffres parce que je crois que si les gens ne suivent pas les travaux du GIEC, ils ne se rendront pas compte de ce qui se passe aujourd'hui dans ce pays en termes de température et de prévisions.

Je vais vous donner quelques points qui viennent d'un rapport qui a été réalisé en septembre 2017 « impact du changement climatique dans le domaine de l'eau », mais qui impactait notamment les autres domaines. L'élévation des températures atmosphériques s'est amplifiée dans la seconde moitié du XXème siècle. Les projections pour le XXIème siècle s'accordent vers une augmentation généralisée des températures. Elle serait plus marquée en été où elle pourrait atteindre entre 1,5 et 3,5 degrés selon les raisons temporaires de la projection. Je ne sais pas si vous vous imaginez ce que ça veut dire 3 degrés, notamment ça va diminuer les précipitations enneigeuses, ça c'est réglé, les étayages, je n'en parle même pas, et les sécheresses

agricoles seront plus intenses, plus fréquentes, plus sévères et plus longues. Ça, c'est la Corse dans peut-être 10 à 15 ans. C'était l'une des premières conclusions de cette étude qui est menée, je le rappelle, par l'Agence de l'eau, par l'université de Corse, par la DREAL, les services de l'Etat, les offices et agences qui y participent, etc.

Sur la question de la mer, même chose, impact sur les écosystèmes marins. Selon le GIEC, la Méditerranée est identifiée comme une zone qui sera fortement impactée par le changement climatique. Il y a plusieurs scénarii bien sûr dans les projections. En gros, on sait que l'élévation du niveau de la mer va augmenter la salinité de l'eau de mer et aussi l'augmentation de la température. On va se retrouver avec des réchauffements en moyenne entre 0,7 et 2,6 en surface et entre 0,4 et 1 degré à 600 mètres de profondeur. Je ne sais pas si vous vous imaginez ce que cela veut dire. Cela veut dire qu'en gros, on va augmenter salinité à peu près de 0,48 à 0,89 gramme/litre, ce qui est pratiquement l'équivalent bientôt de la mer morte. Je ne sais pas si vous voyez où se trouve la Mer morte, mais en Palestine. En gros, ça veut dire que la Méditerranée va avoir un réchauffement d'à peu près 1 degré à l'horizon 30 ans.

Je peux prendre encore quelques-uns comme ça en m'amusant.

Sur les herbiers de posidonie, le niveau de la Méditerranée monte et donc là, on dit que l'élévation va être comprise entre 0,3 et 0,5 mètres à l'horizon 2100. Je pense qu'on sera même un peu plus haut. Ça veut dire qu'en gros, on a aujourd'hui en ligne de mire tout un système qui est à revoir. Sachant que les herbiers de posidonie sont en quelque sorte une réserve, y compris écologique pour nous en termes d'oxygène, etc., mais c'est pour vous dire qu'il y a un grand problème qui va se poser aussi, et je pense qu'il faut le poser aujourd'hui. Les réflexions continuent puisqu'il y aura une réunion en janvier sur le SDAGE, où on parlera des pollutions marines, etc. Le vrai problème aujourd'hui pour nous, ça va être un problème de gouvernance. Aujourd'hui, il faut que les îles de la Méditerranée, et je rejoins ce que disait Jean sur le fait qu'à un moment donné, il y a une complémentarité de la réflexion et dans l'action, je parle de la Sardaigne, mais là je me tourne vers le Président, avec la conférence des îles, il y forcément aujourd'hui, une réflexion à engager au niveau de la conférence des îles sur l'impact du changement climatique en Méditerranée, parce que nous sommes une zone des plus impactées dans le monde, puisqu'on est une zone intermédiaire autour du 45<sup>ème</sup> parallèle. Donc, c'est important de vous le dire.

Dernier petit point, cette gouvernance-là, elle doit évoluer. On ne peut plus être assujettis ? Et je le dis de manière très claire à « la République en marche », à un ministère. Je crois qu'aujourd'hui, c'est la Corse et les îles autour qui doivent prendre en main une grande partie des compétences et de l'action en la matière.

Je dirai une phrase parce que vous allez la retrouver dans mes vœux de l'année 2020, j'ai pris une phrase de quelqu'un de très connu qui s'appelle Riccardo PETRELLA, que notre ami Jean-Baptiste CALENDINI connaît bien, qui disait : « l'omu è a sucietà ùn anu più a libertà di sceglie. Ùn li ferma chè una scelta sola : adattà si o smarisce ».

### **Le Président TALAMONI**

C'est l'Exécutif qui s'exprime.

Exceptionnellement... Mais c'est la procédure habituelle, Cher collègue ! Vous vous en êtes rendu compte quand même depuis quelques années ? Vous avez la parole, exceptionnellement.

### **M. Pierre POLI**

Deux mots pour aller dans votre sens, bien entendu, pour dire qu'aujourd'hui, le réchauffement climatique, il impacte la Méditerranée de plein fouet, il impacte la Corse. On est en train d'annoncer pour la nuit de samedi une nouvelle tempête et donc, il y a une alerte rouge, apparemment.

Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, on se doit, d'après moi, d'avoir un impact fort sur les nouvelles constructions, sur l'urbanisme, sur l'implantation de ces nouvelles constructions.

Impacter aussi, on s'en est rendu compte lors de la dernière tempête d'il y a quelques jours, qu'il y a beaucoup de Corses qui sont restés sans électricité pendant plusieurs jours. Donc, on doit aller vers l'enfouissement le plus rapide possible des lignes électriques. Jojo PUCCI est là présent et il peut en témoigner, c'est une volonté du syndicat de l'énergie aussi bien de la Corse-du-Sud que de la Haute-Corse. Ça aussi, c'est très important.

Ce phénomène va impacter l'agriculture, il faut en être conscients, va impacter la pêche. Donc, je pense qu'on va être obligés là-dessus d'être très vigilants.

Juste pour terminer, je suis plus inquiet pour les pêcheurs et les agriculteurs que pour les bateaux de 24 mètres.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Le Président du Conseil exécutif a demandé la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je pense que tout a été dit, aussi bien sur les rangs des groupes de l'Assemblée de Corse que dans l'expression diverse mais convergente des conseillères et conseillers exécutifs.

Ce que je note, comme tout un chacun, c'est qu'au-delà de quelques divergences à la marge, nous sommes d'accord sur l'essentiel. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, aussi bien l'Assemblée que le Conseil exécutif de Corse se sont déjà préoccupés de cette question à travers des travaux, des rapports de commissions, des rapports du Conseil exécutif de Corse et que la nécessité aussi à la fois de renforcer qualitativement et de travailler de façon transversale a déjà été perçue.

Aujourd'hui, elle s'exprime sous une forme solennelle à votre initiative, M. le Président de l'Assemblée de Corse et vous avez rappelé que c'est important que les institutions actent cette urgence écologique et climatique. Ça a été fait par un certain nombre de parlements. Aujourd'hui, c'est l'Assemblée de Corse qui va le faire et bien évidemment, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce que je voudrais dire, c'est que sur le chemin que nous allons essayer de construire ensemble, qui vise à l'efficacité bien sûr, il y avait une prise de conscience encore plus forte au lendemain de la tempête Adrian, l'année dernière en octobre 2018, puisque c'était un événement sans précédent. Nous nous sommes dit collectivement que cette question du réchauffement climatique va véritablement nous imposer de revisiter l'ensemble des politiques publiques.

Dans cet esprit-là, le Conseil exécutif de Corse a renforcé son travail en transversalité dans tous les domaines. Nous avons aussi envisagé des assises autour de cette question, une initiative climat en quelque sorte ; climat et évolution des politiques publiques. Il ne s'agissait pas d'être simplement dans un constat, il s'agissait également d'en tirer les conséquences.

Aujourd'hui, la délibération prévoit que nous engagions une large consultation. L'important, c'est que nous trouvions la forme ou les formes qui seront le mieux adaptées pour que chacune de nos deux institutions, au sein de l'institution globale, c'est-à-dire l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif dans le cadre de leurs prérogatives respectives, s'impliquent pleinement dans cette question.

A mon avis l'objectif, c'est quoi ?

Premièrement, c'est, comme nous le faisons aujourd'hui, d'acter l'urgence.

Deuxièmement, c'est d'impliquer non seulement l'ensemble de notre institution, mais l'ensemble des acteurs. C'est ce que nous allons essayer de faire puisque, effectivement, les initiatives locales sont en la matière les plus efficaces. On a, nous, dans tous les domaines, des institutions ou des acteurs, y compris dans la société civile, qui sont très impliqués dans cette question.

Troisième idée, ça a été dit par Saveriu notamment, nous sommes une île et nous sommes une île de Méditerranée en Europe. L'idée, c'est une ambition raisonnable, c'est de dire et de montrer ensemble que la Corse se positionne comme un acteur volontariste, fort, fédérateur avec les autres îles et territoires de Méditerranée, autour de cette question essentielle. Ensuite de le décliner et c'est le dernier point.

Nos politiques publiques en la matière commencent à émerger, y compris de façon forte. Tout à l'heure, on va voir un rapport qui est présenté par François SARGENTINI, sur la question de la lutte contre l'érosion du littoral et la prise en compte de la modification du trait de côte. Dans le domaine des transports, qu'il s'agisse de l'Office des transports ou de Air Corsica, par exemple, qui se positionne ou qui veut se positionner comme une compagnie aérienne écoresponsable, exemplaire en la matière. Le travail de l'AUE, ça a été dit, le travail de Lionel MORTINI, le travail de l'ADEC, le

travail de l'Office hydraulique, le travail de l'Assemblée de Corse. La question, c'est comment on fait converger tout cela et comment on le synthétise dans une doctrine d'ensemble qui sera la nôtre à la fois celle de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif et donc, de la Collectivité de Corse. C'est le travail qui nous attend et je suis certain que nous le mèneront à bien ensemble.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M le Président du Conseil exécutif.

Il y a deux amendements. Le premier amendement qui a été proposé et également cet amendement concernant le visa de la délibération du 14 décembre 2016.

S'agissant du visa, je mets aux voix l'amendement de Fabienne GIOVANNINI, enfin de la commission. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le deuxième amendement de la commission que vous avez devant les yeux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le deuxième amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets à présent aux voix le **rapport ainsi amendé**. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'Assemblée de Corse vient d'adopter à l'unanimité la déclaration d'urgence climatique et écologique.**<sup>9</sup>

Je vous remercie.

**(Applaudissements).**

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/459 AC

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 389 : Mudificazioni di i tarifficazioni chè sò appiigati da a rigia di « A Casa di Roccapina »**

**\* Rapport n° 389 : Modification des tarifications applicables par la régie d' « A Casa di Roccapina »**

**M. Jean BIANCUCCI**

Raportu 389, mudificazioni di a tarifficazioni di « A casa di Roccapina ».

Cunisciti forsi « A casa di Roccapina », hè un locu d'intarpretazioni è di scuparta, d'osservazioni è appartene sicuru à u cunservatoriu di u litturali. Ma hè a Cullettività chè gestisci issu locu.

Prupone una visita di u locu, un parcorsu detu « u caminu di l'oriu » à l'alargu ancu Roccapina. À l'istrettu di sicuru u tavoni appartu à u publicu diversu, ghjovani, vechji, ghjenti di quì è ghjenti di fora, ci sò ancu intervenenti colpu par colpu.

C'hè una attività à u pianu cummerciale, soprattuttu a vendita di libri. S'impone dinò una necessità d'alargà un publicu di « tours operators » è dunqua di mudificà i cundizioni di fatturazioni.

Un aristatu di u 18-01-182 di u Prisidenti di l'Esecutivu di u 3 aprili 2018. Ci voli à spiccà i ricetti fatti diritamenti sopr'à locu è i ricetti fatti dopu a fattura par via di una banca.

Vi hè prupostu di permetta una offra grattisi di visiti è di prodotti di a butteca, quandu a CTC vendi diritamenti è pruponi diritamenti, di pudè piglià in contu u costu di i dispiazzamenti di i parsoni chè suventi intervenani, di essa in favori à a pruposta di i prezzi di prodotti. Avete a pruposta in appiciu di mudificà l'articula 4 par distingua i ricetti incasciati sopr'à locu è l'altri à 60 ghjorni, è dinò par via di una banca annant' à prisentazioni di fatturi.

Eccu. Vi ringraziu.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Je ne pense pas, M. le Président sur ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Et pourtant !...

**Mme Julie GUISEPPI**

Donc, c'est un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Ah ! C'est un avis favorable. Merci. Je n'en attendais pas moins de vous.

Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi ò sgiò Presidente. L'avisu era à favore.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Rapport suivant n° 392. Vous avez la parole.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/460 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 392 : Attribuzioni di una garanzia d'imprestito di 50 % à a « Société Française des Habitations Economiques » pà a custruzzioni di 36 alloghji situati à u Finuseddu in Aiacciu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 392 : Attribution d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la « Société Française des Habitations Economiques » pour la construction de 36 logements situés Lieu-dit Finuseddu à Aiacciu**

**M. Jean BIANCUCCI**

Come vo l'avete detta, ò Sgiò Presidenti, concerna una garanzia d'imprestitu pè 36 alloghji ind'a cità d'Aiacciu, à u locu dettu Finuseddu.

Hè un cartularu abituale chè no avemi à vutà è vali pà a nostra Cullettività è d'altri cullettività chì ancu i cumuni è l'interco sò cuncernati pà a garanzia d'imprestitu.

Ci vole à garantiscia 50 % pà una somma di 2 257 500 € C'hè un imprestitu chì hè statu fattu n<sup>u</sup> 92 323 è permetti di caccia i dispositivi è cunsigne 6 linea d'imprestitu. I pudeti vedi in appicciu. Eccù.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. C'hè un avisu di a cummissiona di u sviluppu.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avisu favurevule, o Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui. Vous avez la parole.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Je voulais vous poser une petite question, M. le Président.

Je voulais savoir, dans le cadre de cette caution que vous allez porter, est-ce que vous avez bien vérifié, parce que je suppose c'est une vente à l'état futur d'achèvement ? Je suppose que vous cautionnez... C'est une VEFA, c'est ça ? Est-ce que vous avez vérifié, et là c'est un peu le technicien qui parle, si le promoteur avait une garantie de bonne fin, une GFA, une garantie financière d'achèvement, s'il avait un compte centralisateur et un dommage ouvrage ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Bien entendu, c'est une question à laquelle on aurait pu répondre plus directement en commission, parce que cela demande une validation technique. Je vais me retourner vers les services pour savoir si on a cette information au moment où on parle. Si on ne l'a pas, on vous la donne tout à l'heure.

**Mme Anne-Marie PIERI**

C'est un principe de précaution. Merci.

**Mme Stéphanie GRIMALDI**

Juste pour dire au Président que je m'absente de l'hémicycle puisque je suis administrateur de la SFHE et qu'en effet, Jean, la SFHE a bien toutes les garanties que demande Maître PIERI, il n'y a pas de soucis puisqu'ils font de la promotion de partout à Aix-en-Provence et sur tout le sud de la France.

**Le Président TALAMONI**

Le procès-verbal mentionnera que vous êtes sortie de l'hémicycle. Parfait.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** (Mme Stéphanie GRIMALDI absente)<sup>11</sup>

Le rapport suivant est le rapport n° 422.

**\* Raportu n°422 : Attribuzione di una garanzia d'imprestito à l'Offiziu Publicu di l'Abitatu per l'acquistu in VEFA di 30 Alloghji in Furiani**

**\* Rapport n° 422** : Attribution d'une garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat CC pour l'acquisition en VEFA de 30 logements à Furiani

Il y a un délai abrégé, pourquoi, M. le Président ?

**M. Jean BIANCUCCI**

On est en fin d'année et donc, il y a des réajustements qui sont faits et il s'agit d'une urgence, c'est-à-dire qu'on est tenu de répondre dans des délais qui sont assez courts. Nous n'avons pas pu faire autrement que le présenter avec un délai abrégé.

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Président, juste pour vous signaler que je sors de l'hémicycle.

**Le Président TALAMONI**

Le secrétariat général en prend bonne note.

Sur le délai abrégé, après les explications du conseiller exécutif en charge du rapport, je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est retenu. (Vote contre du groupe « Per l'avvene » ; Mme Fabienne GIOVANNINI absente)**

Vous avez la parole, M. le conseiller exécutif pour présenter votre rapport.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/461 AC

**M. Jean BIANCUCCI**

Pour être clair et précis, parce que je n'ai pas la même numérotation sous les yeux.

**Le Président TALAMONI**

C'est le numéro 422.

**M. Jean BIANCUCCI**

Attribuzione di una garanzia d'imprestito à l'offiziu publicu di l'abitatu per l'acquistu in VEFA di 30 Alloghji in Furiani

**Le Président TALAMONI**

Ghjè u listessu raportu ma ùn n'hè micca u listessu numaru ?

**M. Jean BIANCUCCI**

No, ma iè, hè u numaru di l'esecutivu. Ùn hè micca un problema, hè listessa. S'agisce, cume ùn aghju micca da ripeta ciò ch'aghju dettu ananza, di l'attribuzione di una garanzia d'imprestito à l'Ufficiu publicu di l'alloghju pè l'acquistu in VEFA di 30 alloghji in Furiani.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. C'hè un avisu di a cummissione di finanze.

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu favurevule, ò Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Quale chì vole piglià a parolla ? Nimu. Dunque, aghju da mette u raportu à i voti.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** (Mme Fabienne GIOVANNINI absente)<sup>12</sup>

Rapport suivant n° 420 avec un délai abrégé. M. le conseiller exécutif, quelle est la raison de ce délai abrégé.

**\* Raportu n° 420 : Riaccunamentu di linee d'imprestù garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Pumontu**

**\* Rapport n° 420** : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Corse-du-Sud

**M. Jean BIANCUCCI**

Dunque hè listessa argumentazione chì nanzu. Semu ubligati à intarvena pà ciò chì cuncerna l'ingaghjamenti di i dipartamenti. Vi prupunimu dunqua d'esaminà su raportu.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Aghju da mette dunque u cumportu à u votu.

Qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est retenu. (Contre le groupe « per l'avvene »).**

Vous avez la parole pour présenter votre rapport, M. le conseiller exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Avete pigliatu cunnuscenza d'issu raportu. In u quadru di a riforma di u settore HLM dopu à u votu di a lege ELAN, s'agisce di dui linee d'imprestitu n° 113-1716 – 502-8939.

A somma hè di 3 066 150,57 €

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/462 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu favurevule, ò Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Il n'y a pas de demandes de prises de parole. Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>13</sup>**

Rapport n° 423.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 423 : Riaccunamentu di linee d'imprestu garantiti pè l'anzianu cunsigliu dipartimentale di u Cismonte**

**\* Rapport n° 423 : Réaménagement de lignes de prêts garantis par l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse.**

Avete a parolla.

**M. Jean BIANCUCCI**

Dunqua avete capitu chì si pone u listessu problema anantu à u cunsigliu di Cismonti. Addutemi di sicura a listessa pusizione. U raportu hè più ca consequenti. Ci sò tutti i rinsignamenti.

Concerna tre linee d'impresti pà una somma di 1 559 410,16 € Hè a listessa interpretazione ch'annanzu cuncernandu u settore HLM, è u prughjetu è a lege ELAN. Eccu.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/464 AC

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu favurevule.

**Le Président TALAMONI**

Je vous remercie. Il n'y a pas de demandes de prises de parole et je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Nous passons à l'environnement. Il faudrait Xavier LUCIANI ou François SARGENTINI.

La séance est suspendue 2 minutes le temps qu'ils arrivent.

**La séance est suspendue à 17 h 58 et reprise à 18 h 01.**

**AMBIENTE /ENVIRONNEMENT**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 409** : Erusioni di u liturali : difinizioni di l'orientazioni maiò è metudulugia par l'elaborazioni di una strategia tarritorialia Corsa di gistioni intigrata di u tracciatu di costa

\* **Rapport n<sup>o</sup> 409** : Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de Côte

**Le Président TALAMONI**

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/463 AC

Vous avez la parole. On va peut-être attendre que les collègues s'installent, parce que sinon vous allez être dérangé pendant votre intervention.

S'il-vous-plaît, ceux qui sont en train de bavarder, merci d'écouter religieusement la parole du conseiller exécutif.

**M. François SARGENTINI**

Ecoutez-moi religieusement ! Merci, M. le Président.

Ce rapport qui a trait, sans jeu de mots, au trait de côte et qui rentrent pleinement dans le cadre du débat que nous venons d'avoir, je vais vous le présenter le plus rapidement possible.

La problématique de l'érosion de nos côtes devient aujourd'hui préoccupante, comme en atteste les derniers événements tempétueux que la Corse a connus. Le contexte mondial de changement climatique intervient comme un catalyseur avec des tempêtes de plus en plus fréquentes et d'une intensité plus violente.

Le nombre de questions orales posées au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse (mars 2009, juin 2010, octobre 2011, avril 2015 et octobre 2019) attestent de l'inquiétude et de la préoccupation de nos élus et ne peuvent rester sans réponse.

Le linéaire côtier Corse apparaît comme une priorité en termes de développement durable et présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire. Sur le plan environnemental, il abrite une grande richesse faunistique et floristique principalement dans les zones humides, les étangs côtiers et les espaces dunaires.

Depuis de nombreuses années, un Réseau d'Observation du Littoral porté par l'Office de l'Environnement de la Corse a été mis en œuvre et nous renseigne sur l'évolution de nos côtes ainsi que sur la compréhension et l'analyse des phénomènes d'érosion côtière.

Au-delà des constats et des observations scientifiques, il est urgent et primordial d'envisager aujourd'hui une gouvernance dans ce domaine afin

de prendre des décisions qui engageront les porteurs de projets sur le moyen et le long terme.

Un vif mécontentement avait été exprimé dans les années 2010. En effet, l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, des associations et plus largement des exploitants et des propriétaires d'établissements balnéaires mais aussi des habitants de la frange côtière ont manifesté leur inquiétude à plusieurs reprises.

Des démarches avaient été engagées en 2014 par le Préfet de la Haute-Corse et le Conseil exécutif de Corse pour créer plusieurs syndicats mixtes à l'échelle de la Plaine Orientale qui est la zone la plus impactée de Corse. In fine, la proposition retenue avait été de créer un seul syndicat mixte, mais cette initiative n'a jamais vu le jour.

L'objet de ce rapport, étayé par le document présenté en annexe, va nous permettre d'agir dans ce domaine en coordonnant une démarche et en associant tous les acteurs du territoire.

En définissant les grandes orientations et en proposant une méthodologie pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, nous structurons une démarche pour répondre à une attente forte du territoire afin de remédier aux initiatives qui ont avorté. Nous préparons aussi l'avenir pour pouvoir être opérationnel et ainsi prétendre aux dispositifs d'aides dans le cadre des orientations du prochain PO FEDER mais également du CPER et d'aides possibles en provenance de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de bassin.

Les données acquises lors de ces 20 dernières années constituent un support indispensable pour pouvoir présenter une démarche territoriale.

Le rapport fourni par l'OEC est le résultat d'une mission qui lui a été confiée pour proposer des grandes orientations et une méthode afin de :

- Mettre en place une stratégie territoriale
- Décliner cette stratégie à l'échelle locale
- Mettre en place une ingénierie technique et financière.

Pour cela, des grands principes et des recommandations de gestion liés à la spécificité de notre territoire sont préconisés en fonction de la hiérarchisation des différents enjeux.

Des recommandations sont faites en fonction des typologies d'espaces littoraux et des modes de gestion qui pourront être recommandés ou compatibles pour ces espaces.

Ce travail préfigure notre Stratégie Territoriale qui sera le support des actions qui seront menées localement à une échelle compatible avec cette problématique, puis mises en œuvre dans la concertation au niveau des stratégies locales.

En fonction des missions dévolues à tous les acteurs institutionnels, nous proposons que l'OEC joue un rôle majeur pour mener à bien ses différentes missions, tant sur le plan de la coordination que de l'accompagnement en termes d'ingénierie technique et administrative.

Il s'agit de la rédaction des cahiers des charges, de l'organisation du phasage territorial des opérations et d'un rôle de coordination et d'interface entre les maîtres d'œuvres et les porteurs de projet, mais également d'un point de vue territorial avec les administrations concernées (instructions administrative et technique) garantissant le bon déroulement opérationnel.

L'ensemble de la démarche requiert la constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail pour confronter les analyses techniques et structurer les cahiers des charges des actions et le montage financier. Ceci permettra de garantir la transition vers la phase locale en y intégrant également un conseil aux collectivités qui porteront les projets.

Nous proposons que les moyens nécessaires pour effectuer ces missions soient mis à disposition du service « Eau et Risques Naturels » de l'OEC par l'attribution d'un poste d'ingénieur dans le domaine des risques.

Sur un plan technique et chronologique, les missions à accomplir prochainement sont les suivantes :

- Cartographie des zones côtières avec les 3 typologies définies.
- Actualisation du diagnostic concernant les évolutions du trait de côte.
- Amélioration des connaissances sur les falaises rocheuses côtières pour détermination d'éventuelles menaces sur les enjeux (voies de circulation, infrastructures, bâtiments).
- Détermination du trait de côte de référence.

Dans un second temps, la cartographie sera précisée en fonction de la détermination de l'aléa pour cibler pour chacune des trois typologies les secteurs prioritaires et pouvoir ainsi décliner les différents axes de la Stratégie Territoriale auprès des collectivités (EPCI, communes) pour amorcer les stratégies locales. Il sera extrêmement important que ces actions soient finalisées pour garantir une prise en charge dans le cadre du prochain PO FEDER.

Les diverses propositions opérationnelles qui émergeront devront permettre à chacun de contribuer à la mise en œuvre de solutions pérennes, afin de traiter de manière efficace et coordonnée cette problématique tout en respectant le rôle et les obligations assignées à l'ensemble des acteurs.

Je vous prie d'en délibérer.

Voilà, j'ai essayé de faire rapidement, M. le Président, puisque nous avons déjà eu une grande part du débat.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission du développement. Julie GUISEPPI a la parole.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Mme Laura FURIOLI a souligné la qualité du rapport présenté et salué le choix de stratégie territoriale retenu.

Afin de compléter le rapport, elle a fait part du souhait de son groupe de déposer un amendement dont l'objectif vise à associer, sur les axes 1 et 7, la Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse sur les activités économiques du littoral.

Après avoir donné lecture de l'amendement, dont le contenu est repris ci-après, Mme Laura FURIOLI a précisé, en réponse à Mme NIVAGGIONI qui soulignait la durée de vie limitée à 6 mois des commissions ad hoc, que la commission concernée avait fait l'objet d'un renouvellement en septembre dernier.

La commission a émis un avis favorable sur l'amendement déposé par Mme FURIOLI au nom du groupe « Corsica libera » et également un avis favorable sur le rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas d'autres avis de commissions. Mme MARIOTTI a la parole.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, M. le Président.

C'est un sujet extrêmement important qui n'est pas nouveau. L'intitulé du rapport est très ambitieux, mais prouve effectivement qu'il y a une urgence à agir.

L'évolution du trait de côte, les risques d'érosion et la submersion marine qui est peu mentionnée dans le rapport, sont indissociables. Vous avez raison de l'avoir précisé, M. le Président de l'Office de l'environnement, je me tourne vers mon collègue Tony POLI, puisqu'en 2014, nous étions tous les deux à la réunion à Venzolasca qui était organisée par le préfet ROUSSEAU et qui avait le mérite de réunir les élus de la Plaine orientale et les professionnels.

Il avait été question de mettre en place un mode de gouvernance via des syndicats mixtes. On s'est vite rendu compte que le sujet était complexe. Pourquoi il était complexe ? Tout d'abord parce qu'il fallait éviter que chaque commune ne prenne des décisions limitées à sa propre plage, parce que chaque décision individuelle pouvait avoir des impacts et des dommages collatéraux très importants, et on l'a vu.

Donc, on est au moins tous tombé d'accord sur le fait qu'il fallait même aller au-delà de l'intercommunalité, mais travailler à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire, vous en avez parlé.

Et, je me souviens qu'avec mon collègue Tony POLI, nous avons été interviewés à l'époque et nous étions satisfaits que le sujet soit enfin abordé, mais nous avons émis quelques doutes sur le timing et surtout sur la capacité de passer de la théorie à la pratique, c'est extrêmement compliqué.

En 2016, même combat, nous étions aussi tous les deux conviés à une grand-messe à la préfecture de la Haute-Corse, à laquelle participait le Président SIMEONI et Mme SIMONPIETRI qui, à l'époque, était Présidente de l'Office de l'environnement, et il avait effectivement été demandé, à défaut d'être acté, que ce soit à l'époque la CTC qui chapote un petit peu, qui coordonne toutes les actions à l'échelle régionale pour éviter que des décisions malheureuses soient prises à l'échelle locale.

Donc M. SARGENTINI, c'est un rapport de bonne facture. Alors, sans vouloir contrarier certains de mes collègues qui vont encore s'extasier sur le côté merveilleux et révolutionnaire du rapport, vous vous inspirez, c'est tout à fait normal - je ne citerai pas de nom M. BIANCUCCI - mais c'est tout à fait normal, vous vous inspirez sur les études sérieuses qui ont été faites entre autre par le BRGM, qui va d'ailleurs lancer en 2020 une autre étude prospective sur l'évolution du trait de côte de 2040 à 2100. Et sur un énième rapport, le rapport de la mission parlementaire qui a été effectué par un député le député BUCHOU, qui avait fait également escale en Corse.

Donc tout cela est un sujet, j'allais dire... Les enjeux sont connus, les aléas aujourd'hui sont connus, sont détaillés et d'ailleurs dans ce rapport, je dirai les deux-tiers du rapport, en tout cas la première partie est consacrée à toutes les solutions, dures ou souples, qui pourraient être mises en place.

Alors, on parle de gestion des dunes, effectivement les maires qui ont des communes du littoral concerné par le phénomène d'érosion sont un peu habitués à ce type de concept, les autres peut-être pas, mais on parle de rechargement, de drainage, de bypassing, un certain nombre de choses. Mais vous l'avez dit, la réussite du plan dépendra surtout des mesures qui seront prises à l'échelle globale de la Corse, parce qu'il faudra éviter que chacun dégaine dans son coin sur des solutions très courtermistes et souvent très chères.

Alors, il manque selon nous, mais je pense que le rapport sera vraisemblablement enrichi, un certain nombre de données qui n'y sont pas. On ne parle pas de la problématique des fleuves, chez nous la problématique des fleuves, le Golo en particulier, et de la gestion et de la continuité sédimentaire, elle n'est pas abordée dans le rapport. Or, l'apport naturel de sable par les fleuves se fait difficilement en ce moment, souvent parce que la main de l'homme est intervenue de façon malencontreuse et elle entraîne nécessairement et régulièrement des frais annuels de réensablement, c'est un

peu, comment dirais-je, mettre des rustines sur des pneus crevés. Donc, ça coûte de l'argent et ce ne sont pas des solutions pérennes. Là, il va falloir faire avec les contraintes de la GEMAPI qui, effectivement sont extrêmement compliquées pour nous.

L'autre problématique qu'il faudra aborder quand même, puisque l'on parle de sauvegarder des espaces agricoles, c'est l'avancée du biseau salé qui à terme risque de polluer les nappes phréatiques et de remettre en cause tout ce qui est agriculture et approvisionnement en eau potable.

Il faudra aussi travailler sur la submersion marine puisque d'ailleurs sur ce sujet il y a un axe que vous reprenez et qui insiste sur le fait que les élus et la population doivent être régulièrement informés. Sachez que les élus en train d'élaborer leur document d'urbanisme sont au fait, non seulement des risques de submersion, mais également des PPRI. Donc, ça c'est important.

Il y a aussi un sujet qui très difficile, je vous l'accorde, c'est le sujet compliqué : faut-il ou pas instaurer un recul stratégique ? Ça c'est extrêmement difficile. Certains disent oui ; d'autres, entre autre les activités économiques, disent non parce que c'est extrêmement coûteux, parce que d'abord il y a des contraintes urbanistiques. Repositionner un hôtel à 500 mètres, ce n'est pas positionner l'hôtel sur la plage. Donc ça, c'est un sujet très politique, un sujet qui a trait à l'aménagement du territoire, mais où il faudra peut-être, un jour ou l'autre, l'appréhender dans son ensemble.

On un recul, une bande des 100 mètres à 200, est-ce qu'il faut la décaler ? Parce que je crois que tous les élus ici présents, nous l'avons constaté aujourd'hui, le changement climatique, la submersion, les fleuves qui débordent, on l'a constaté au quotidien.

Alors bien entendu on est d'accord, il faut protéger les plages, les dunes, les cordons lagunaires et il est de notre responsabilité dans cette Assemblée de prendre ce sujet au sérieux.

Alors, j'allais dire, la partie qui nous semble très intéressante pour nous, c'est la seconde partie où vous déclinez les 8 axes de travail dont les plus importants pour nous sont indéniablement la gouvernance. Donc là, il va falloir agir vite, alors je sais que c'est un sujet très complexe, mais il va falloir agir très vite car rien ne serait plus décevant que des effets d'annonces sur ce sujet où il y a énormément d'attente des élus, des socioprofessionnels et de la population.

Il faudra également hiérarchiser les projets, ce n'est pas facile, je reconnais que c'est extrêmement ambitieux, il faut passer par là, mais c'est un sujet compliqué que hiérarchiser les projets. Il faut aussi que toutes les communautés de communes soient au même niveau d'information et de gestion, soient toutes dans les starting-blocks avec la même connaissance du sujet. Et évidemment, on compte sur vous pour le portage financier parce que c'est un budget qui peut déraiper très rapidement.

En revanche, la connaissance des aléas et enjeux, nous pensons qu'elle est maîtrisée aujourd'hui, tout comme la prise, je vous disais, de conscience du risque par les communes du littoral avec les PPRI et les plans communaux de sauvegarde qui aujourd'hui deviennent quand même une obligation. Donc, c'est en train d'être mis à place.

La surveillance et l'alerte... Après je ne vous cacherai pas que c'est un sujet complexe et on ne sait pas où sont les domaines de compétences, alors les com-com, je pense, sont compétentes de par la submersion marine qui quelque part à un lien avec l'érosion.

Après pour nous, la surveillance et l'alerte, elles sont déjà plus ou moins bien mises en place par l'Etat, tout comme la gestion du DPM qui est l'axe 8. Donc là, je vous avouerai qu'il faudra un peu de précision.

Donc, nous vous rejoignons sur le fait qu'il faut gérer ce problème au plus vite, que la CDC est tout à fait pertinente pour jouer ce rôle de coordinateur, mais vous le savez c'est un sujet qui est politique et qui très, comment dirai-je, très sensible parce qu'il faudra peut-être avoir le courage de dire qu'avec les risques de submersion marine désormais constatés, qu'avec les vagues de plus en plus hautes, qu'avec les tempêtes toujours plus nombreuses et soudaines, il y a des palliatifs qui pourront sauver certainement l'économie à court et moyen termes, mais on sera peut-être amené dans cet hémicycle à prendre ou à réfléchir sur des décisions peut-être beaucoup plus drastiques si on s'accorde à dire qu'il faudra effectivement procéder, un jour ou l'autre, probablement à un recul stratégique d'un certain nombre d'activités.

Donc, nous voterons ce rapport, bien évidemment, mais je vous le rappelle, il y a une très forte attente sur le sujet et il ne faudra pas décevoir tous les acteurs. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Anne-Laure SANTUCCI avait demandé la parole et elle l'a.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président. Donc, un petit peu comme Marie-Thé, dire d'abord que le document est de grande qualité, très technique, très complet et rédigé avec clarté et très intéressant pour nos futurs travaux et nos futures décisions.

Je voulais simplement faire des propositions, peut-être à une incitation un peu plus importante à intégrer sur le travail de la protection des herbiers justement.

Alors, comment ? En essayant de proposer un lien entre la stratégie déjà définie et une stratégie qui tendrait à diminuer les impacts sur l'écosystème. Je pense, bien entendu, à la gestion du mouillage dont nous avons parlé précédemment, et je pense aussi aux STEP parce que ce sont des éléments importants dans la pollution aujourd'hui.

Donc, l'écosystème joue un rôle important, cet écosystème des herbiers de posidonies, qui joue un rôle important dans la dynamique du littoral, important aussi bien quand elles sont vivantes au large sur l'atténuation de la houle et on sait qu'elles piègent les sédiments, et lorsqu'elles sont mortes, sur la protection des plages avec les herbiers en hiver.

Essayer de réfléchir aussi, parce que je ne l'ai pas vu, mais je n'ai peut-être pas bien lu, M. le Président de l'Office de l'environnement, sur « accentuer une politique plus forte le mode de gestion à mettre en œuvre et à ne pas mettre en œuvre », peut-être aller un peu plus loin dans la définition.

Et enfin, c'est un amendement que nous portons au nom du groupe, mettre dans les instances de gouvernance et le Parc naturel marin et la Chambre des territoires, mais on le présentera tout à l'heure dans l'amendement.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, c'est Paola MOSCA qui est inscrite à la suite.

### **Mme Paola MOSCA**

Merci. M. le Président de l'Office de l'environnement, ce rapport répond à une attente forte de notre territoire, car la lutte contre l'érosion du littoral constitue pour nous une priorité immédiate.

Le linéaire côtier en Corse présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire et apparaît comme une priorité en termes de développement durable.

La gestion intégrée et durable de la frange côtière devra revoir profondément la prise en compte des trois piliers du développement durable : économie, social, environnement, sans oublier la dimension culturelle.

Nous le savons, mais il est important de les préciser, la gestion du domaine public maritime est essentiellement de la compétence de l'Etat et individuellement de celle des riverains au titre de la loi du 16 septembre 1807. Cependant, au niveau local, les différents acteurs impactés par ce phénomène se trouvent confrontés à un manque de lisibilité concernant les responsabilités de chacun en matière de décision, de maîtrise d'ouvrage et de financement.

Les modalités de la gestion du trait de côte ont jusqu'à présent été considérées de façon très circonscrite, comme des questions d'aménagement technique ponctuel. Ce problème est actuellement traité avec les moyens du bord par des communes ou des professionnels impactés, en général en posant des sacs de sables pour consolider la plage.

A court terme, ces moyens sauvent des saisons touristiques, mais n'offrent aucune garantie sur le long terme pour la préservation de l'environnement. Ces actions ne traitent que les effets et représentent des investissements lourds, souvent très coûteux et difficilement supportables pour les seules communes et les entreprises concernées.

Les phénomènes d'érosion en Corse, et plus particulièrement sur la Plaine Orientale, ainsi que l'évolution du trait de côte, constituent donc des sujets de préoccupation majeurs. Ce phénomène qui met en relation des

problématiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de gestion des écosystèmes côtiers, de prévention des risques, de politique foncière ou de gestion du domaine public maritime, est un fait éminemment politique car il engage, par les aménagements que nous réalisons aujourd'hui sur le littoral, les générations futures.

L'importance de cette question aurait dû amener à la création d'un syndicat mixte associant tous les acteurs. Cependant, comme vous le précisez dans votre rapport, force est de constater qu'à ce jour aucune structure ni syndicat n'a été mis en place et les problématiques demeurent, accentuées par des phénomènes météorologiques extrêmement violents.

Face à l'inertie de l'Etat, notre Collectivité a choisi de s'investir pleinement et d'agir en faveur de la protection des zones côtières.

L'élaboration d'une stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte doit être pensée dans le respect de la philosophie et des grandes orientations du PADDUC avec un objectif central de protection de l'environnement. Je le répète, cette stratégie répond à une attente forte du territoire et vous montrez aujourd'hui que nous pouvons y répondre de manière tout aussi forte.

Pour finir, j'ajouterai que notre réponse ne pourra être pleinement efficace que si elle est accompagnée de moyens financiers conséquents, notamment des fonds européens à la hauteur des enjeux de ce phénomène.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Laura FURIOLI, avait demandé la parole, donc, elle la prend.

**Mme Laura FURIOLI**

Je vous remercie.

M. le Conseiller exécutif, quelques mots pour saluer le travail qui a été réalisé, la précision et la pertinence de ce rapport qui propose un diagnostic et une méthodologie de prise en compte de la problématique du recul du trait côtier.

Comme vous le soulignez dans le rapport à de nombreuses reprises, notre Assemblée s'est saisie de ce problème qui revêt plusieurs enjeux. Trois enjeux principaux, même si d'autres peuvent émerger dans la problématique, impactent de nombreux domaines : un enjeu environnemental, un enjeu sociétal et un enjeu économique.

Sur l'enjeu environnemental, je ne m'éterniserai pas, je pense que le constat est partagé et que personne dans cette Assemblée ne niera l'évidence du changement climatique qui s'opère au niveau de notre planète et dans laquelle la Corse est fortement impactée. Impactée car située en Méditerranée où même si pour l'instant nous n'avons pas les mêmes problématiques que certaines îles connaissent déjà de cet impact, nous savons que notre bassin est l'un des premiers impactés dans le monde. Aussi, même si certains phénomènes sont naturels, on ne peut pas nier le fait qu'ils sont aggravés par ce changement. J'en veux pour preuve les tempêtes récurrentes que nous subissons.

Ensuite un enjeu sociétal, en effet vous le relevez à juste titre dans votre rapport, la problématique du trait de côte doit surtout être analysée par le prisme de l'occupation des sols. Je dois dire que quand on sait que 98 communes sont concernées par la loi du 3 janvier 1986, loi dite « loi littoral » et que cela représente 3 660 m<sup>2</sup>, soit environ 40 % de la superficie de l'île et 80 % de la population de la Corse, on ne peut que souligner la pertinence de cette analyse ; pertinence dans la mesure où nous avons que le recul du trait de côte questionne notre modèle d'occupation et demande une redéfinition de celui-ci.

Cela demandera donc une adaptation de notre part à cette donnée et un travail de concertation avec tous les acteurs au niveau local pour définir une stratégie que vous proposerez.

Enfin l'enjeu économique, l'enjeu économique qui questionne notre modèle et appelle une adaptation, il apparaît évident que dans les années à venir nous aurons un long travail de redéfinition de ce modèle en prenant en compte les acteurs de la vie économique et le poids de l'économie du littoral dans notre société. Aussi, nous n'épargnerons pas la nécessité de calculer le coût d'une telle redéfinition sur l'économie de notre pays et le coût de l'impact du changement climatique sur notre pays.

M. le Conseiller exécutif, ce rapport qui pose un diagnostic précis et une méthodologie de travail, répond donc parfaitement aux enjeux et à la problématique que rencontrent notre pays et sa population.

Je salue de nouveau votre travail et la volonté de notre Assemblée de se saisir de cette problématique du recul du trait de côte dans une logique transversale avec une stratégie coordonnée.

Je vous présenterai tout à l'heure un amendement qui est un amendement purement technique car nous souhaitons que la commission ad hoc chargée de travailler sur les activités du littoral puisse être associée aux travaux à venir.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Donc, Antoine POLI a demandé la parole.

### **M. Antoine POLI**

Merci Président. Juste un petit mot pour remercier le Président de l'Office de l'environnement et les services pour la qualité de ce rapport.

Donc, je rejoins totalement l'intervention de Marie-Thé MARIOTTI et en partie également celle de Paola MOSCA où l'Etat, je dois dire, nous a abandonnés dans ce domaine parce que nous avons fait une réunion avec le Préfet il y a déjà plus de 6 ans, pratiquement 6 ans, et c'est vrai que les socioprofessionnels ainsi que les élus du territoire étaient en attente et sont toujours en attente. Et, je voudrais féliciter la majorité et le Président de l'Office de l'environnement pour avoir pris en compte les demandes du territoire.

Il faudrait se rapprocher également, je pense, de la Chambre des territoires car une commission a été mise en place sous la présidence de Marie-Thérèse OLIVESI, la maire de San-Nicolao. Donc, il y a un travail qui est fait également au niveau de la Chambre des territoires dans ce domaine.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, donc M. CECCOLI.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Oui alors, bien évidemment la qualité du document, mais ce qui est terrible dans toutes ces histoires, c'est que le diagnostic est excellent, l'analyse des risques est magnifique, les costumes de Donald CARDWELL, mais le problème dans tout cela c'est que... M. le Président c'était une boutade, je suis conscient du travail qui a été fait. Moi là où je suis désespéré, c'est que point de solution à l'horizon, on va les lister, on va reparler des bypass qui ne verront pas le jour en Corse, on va oublier peut-être les EPI qui vont se trouver confronter à des problèmes administratifs sans fin, et j'en parlerai, avec là-aussi l'empilement des responsabilités, ou plutôt le désempilement des responsabilités qui fait que tout le monde est responsable et personne à la fin. Des évolutions règlementaires au niveau de l'Etat qui n'ont rien simplifié, la fameuse GEMAPI, je n'ai pas du tout l'impression que ça ait amélioré les choses.

On a enlevé aux communes le peu de compétences qu'elles avaient, on les a transférées aux intercommunalités qui étaient déjà débordées par des sujets comme, on ne pas y revenir, les déchets, l'assainissement, la desserte en eau potable et à la fin, peu de solutions vraiment envisageables sérieusement.

On parle du retrait, je vous laisse imaginer le retrait en Corse avec les problèmes de titre de propriété, du fait que nous soyons prégnants concernant le terrain, on va dire aux voisins : écoute, un t'inchieta, on va reculer et toi tu te mettras sur la parcelle d'à côté, je pense que ça va se passer sans problème et tout le monde va acquiescer...

Ce que je veux vous dire, c'est que je pense que le constat est fait. Une de mes collègues était là quand le fameux député s'est arrêté, il est passé par la Costa Verde dans son tour de France, j'avais à lui présenter un territoire avec quelques maisons, des habitants chî sò qui dipoi 70 anni, où l'avancée inexorable de la mer fait que ces résidents se trouvent aujourd'hui quasiment les pieds dans l'eau.

Et, je lui ai dit : mais alors, finalement, que peut-on faire ? Vous êtes le Président de la commission ad hoc, que peut-on imaginer ?

« Ah, vous savez, il y a un aspect inéluctable », m'a-t-il répondu, « dans l'avancée de la mer ». Ça ne m'a empêché de lui rétorquer qu'en Vendée, par exemple, on avait vu des solutions comme la protection de certains hôtels, au demeurant sans doute qui étaient là depuis beaucoup moins

longtemps che certa ghjente chì so custì dipoi des générations. Le bypass aussi, ça existe là-bas, mais ici on peut difficilement l'envisager.

Donc, moi je crois que les gens chez nous sont très inquiets parce qu'on ne sent pas poindre une issue avant que finalement l'érosion ait joué son rôle et peut-être réglé le problème d'une autre manière. Mais vraiment, je suis inquiet.

Et, le pire dans tout cela, c'est que je n'ai même pas abordé le problème financier qui n'est pas toujours le problème le plus important. Parfois le problème réglementaire vient de lui-même empêcher toutes recherches d'une solution financière.

Donc, peut-être qu'il y a une vision globale, mais il va falloir aussi réfléchir sur des notions d'urgence. Il ne s'agit absolument pas, comprenez-moi M. le Président, de permettre ou de construire dans des endroits qui seraient soumis à des problèmes, je parle d'essayer de sauvegarder le plus longtemps possible des habitations, souvent principales, qui sont là depuis des générations.

Donc, peut-être aussi réfléchir à des solutions où l'enjeu temporel est un peu plus à l'échelle humaine, pour ne pas se lancer dans une solution globale sur la Corse qui verrait, encore une fois, les problèmes être réglés.

Donc, sans renier, encore une fois, la qualité de vos travaux, je suis un peu plus inquiet sur le remède qui devra être apporté dans un délai raisonnable, avant la mort du patient.

### **Le Président TALAMONI**

Merci pour ces perspectives optimistes... Donc, si tout le monde s'est exprimé, le Conseil exécutif va répondre, peut-être essayer de vous remonter le moral. Mais d'abord, nous avons des amendements.

On va présenter les amendements et ensuite l'Exécutif va répondre sur tout, y compris sur les amendements.

L'amendement n° 1 du groupe « Corsica Libera », qui le présente ? Vous avez la parole.

**Mme Laura FURIOLI**

Je vous remercie, M. le Président.

Donc, un amendement qui a pour objectif d'associer, tant sur l'axe 1 « mise en place de la gouvernance », que sur l'axe 7 « Portage, animation et coordination des projets » la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral.

Donc, la proposition est de modifier à la page 25, à la fin du paragraphe « Axe 1 : Mise en place de la gouvernance », remplacer le mot « et » entre les mots l'O.E.H.C » et « l'agence foncière » par le caractère « , ».

Supprimer le caractère « . » à la fin du paragraphe.

Ajouter à la fin du paragraphe « et la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse ».

À la page 27 au paragraphe « Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets », remplacer la phrase : « Il sera composé de la CdC, de l'État, du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, ainsi que des communes et/ou groupements de communes du secteur concerné. », par la phrase : « Il sera composé de la CdC, de l'État, du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, des communes et/ou groupements de communes du secteur concerné ainsi que de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse ».

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Donc il y a un amendement n° 2 de « Femu a Corsica », donc c'est vous qui le présentez.

**Mme Paula MOSCA**

Il s'agit d'associer également le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et la Chambre des territoires et sa commission « protection du littoral et du milieu marin » à la gouvernance et au comité technique.

Donc la proposition d'amendement : à la page 25, à la fin de l'Axe 1 - Mise en place de la gouvernance : « ajouter la phrase : « Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, la Chambre des territoires et sa Commission « protection du littoral et du milieu marin » pourraient également être associées à cette coordination, selon des modalités qui resteraient à définir. »

À la page 27 - Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets, après « il sera composé de la CdC » : ajouter: « du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, de la Chambre des territoires ». Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, la parole à François SARGENTINI pour répondre notamment aux amendements.

### **M. François SARGENTINI**

Sur les amendements, d'accord pour les deux, mais je dois dire que la Chambre des territoires est déjà associée aux travaux et la commission de la chambre des territoires a travaillé sur le rapport, donc il n'y a pas de problème de ce côté-là.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien, vous avez la parole pour clore la discussion générale.

### **M. François SARGENTINI**

On va clore rapidement. Donc, pour ce qui est d'Anne-Laure, de Paula MOSCA et de Laura FURIOLI, au nom de la majorité, bien sûr, je les remercie pour leurs interventions et pour leur soutien.

Mme MARIOTTI, je dois vous préciser que nous faisons un travail commun Office/BRGM, nous travaillons vraiment de manière coordonnée sur cette question et je crois que tout se passe très bien. C'est un sujet très politique, vous le dites, il va falloir prendre des engagements, des responsabilités.

Pour ce qui est des fleuves, vous en avez parlé. Mais pour avoir traité cette question, lorsque j'étais à l'ODARC et y compris au niveau de

l'Office de l'environnement, puisque les deux offices ont eu à traiter cette question, c'est vrai que le traitement de cette question se fait dans le cadre du transfert de la GEMAPI au niveau des EPCI, et c'est vrai que là nous rencontrons quelques difficultés qui sont très lourdes, notamment dans certains endroits, je pense à Golu, je pense à la basse vallée du Taravo où effectivement nous avons eu pas mal de dégâts et pas mal de problèmes, ce problème-là demeure.

Pour en terminer, Mme MARIOTTI, vous avez parlé du recul stratégique : c'est vrai que le recul stratégique c'est quelque chose qui aujourd'hui est envisagé, mais la réponse ne pourra nous être donnée que par le suivi que nous sommes en train de mettre en place et on verra en fonction des évolutions. Mais s'il y a, je dirai, des choses inéluctables qui se passent et des destructions inéluctables qui se passent au niveau de nos côtes, je pense que le recul stratégique, qu'on le veuille ou non, il s'imposera. La lutte contre les éléments, c'est quelque chose qu'on peut mener, mais on ne peut pas mener de manière désordonnée et engloutir des fonds sans fin. Je crois que c'est quelque chose, à ce niveau-là, qui n'est pas possible, donc il faudra prendre en compte cette question.

Mais c'est l'observation que nous mettons en place, puisqu'aujourd'hui il y a des caméras qui sont disposées, je pense que vous avez les plans, il y en a déjà qui sont disposées sur la Côte Orientale, au niveau du Cap et au niveau de la côte, je crois du côté de Calvi, et à partir de ces suivis, on verra les décisions qui s'imposent.

M. POLI, et je le remercie pour son intervention, qui s'est soucié, lui-aussi pour que cette question soit prise en compte par la commission de Mme OLIVESI, mais c'est fait, le rapport est passé devant la commission de Mme OLIVESI pas plus tard qu'il y a 3 ou 4 jours, je ne me rappelle plus quand exactement, mais il est passé et il est traité en même temps au niveau de la Chambre des territoires.

M. CICCOLI, vous êtes intervenu avec des doutes, et je vous comprends, parce que le sujet est lourd et ça demande des engagements extrêmement importants. Mais quand même, ce rapport et une fois que l'on aura structuré les projets, Mme MARIOTTI l'a soulevé, c'est vrai que l'on ne peut pas pointer uniquement un endroit sur la côte où il y a des dégâts, il va falloir regarder côté nord, côté sud ou côté est et côté ouest, selon l'endroit où on sera.

Mais à partir du moment où on touche un endroit de la côte, où on règle le problème à un endroit, ça impacte obligatoirement, que ce soit en amont ou en aval, ça impacte obligatoirement.

Donc, il va falloir une stratégie d'ensemble qui pourrait être menée par une EPCI, voire deux, voire même trois EPCI peut-être. Donc, ça être la construction d'un projet qui doit être porté, et c'est pour ça que nous proposons aussi d'engager une partie d'ingénierie auprès des porteurs de projets, mais ce rapport va nous donner aussi un accès à des fonds importants à travers le PO FEDER, voire du PETR, à ce moment-là nous pourrions dégager des sommes assez conséquentes parce que ça va demander des engagements assez conséquents.

Pour en terminer, je dois dire que cette question, au niveau de l'Office de l'environnement, aujourd'hui ce n'est plus une question qui est traitée simplement comme ça, au niveau des rapports, nous sommes en train de renforcer le pôle qui suit cette question du trait de côte, nous sommes en train de le renforcer parce que, dans le cadre de la politique générale de notre office et de notre Collectivité, et avec les évolutions qui se produisent aujourd'hui au niveau mondial, cette question ne peut plus être laissée de côté, elle doit être prise pleinement en compte au niveau des politiques futures et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Je vous remercie tous pour vos interventions.

Je pense que M. le Président du Conseil exécutif veut peut-être ajouter un mot ? Non, très bien.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, nous allons mettre aux voix d'abord les 2 amendements qui bénéficient du soutien de l'Exécutif.

L'amendement n° 1, déposé par le groupe « Corsica Libera ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 2 du groupe « Femu a Corsica ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>15</sup>**

Merci, pour cette adoption unanime.

Rapport suivant :

**\* Rapportu n° 398 : Tariffi di i laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullittività di Corsica pà u 2020.**

**\* Rapport n° 398 : Tarifs des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse pour 2020.**

Vous avez la parole, M. BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Dunque, s'agisce di a tarifficazione di i laboratorii. A sapeti chi sò strumenti maiò incu parsunali cumpetenti, materia di prevenzione sanitaria, pruponeni ancu a furmazioni, u cunsigliu è l'infurmazione. Mà ci voli un adattazione permanenti di puntu à l'evoluzioni di reguli. I laboratorii interveneni dinò à a dumanda di u Statu, a direzione in cariga di a prutezzione di e popolazione, l'agenzia di a saluta, u serviziu SATESE di l'uffiziu idrolicu, i cameri d'agricultura.

A tarifficazione hè oramai a listessa par u Pumonti, cume par u Cismonti.

Vi si dumanda d'essa in favore à a tarifficazione pruposta chì figura in appiciu, d'essa d'accunsentu pà una riduzione annant'à l'analisi fatte fori di marcatu di cuntrolu sanitariu pà u laboratori di Pumonti, d'accunsenta una riduzione di 30 % in casa di ziffra di cuntratu, di dè se a tarifficazione di a sottu delegazione cunvene.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/465 AC

Eccu, aghju fattu u giru, aveti tutti i rinsegnamenti annant' à u raportu è in appiciu.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Donc, avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À favore, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Pas de demandes de prises de parole? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>16</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 406 : Laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullettività Territoriale di Corsica - Aiutu à l'allevu in Corsica - Partecipazione aiutu à l'analisi in quantu à a salute animale 2020.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 406 : Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse - Aide à l'élevage en Corse - Participation aide aux analyses en santé animale 2020.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

A ringrazià vi. Hè à pocu pressu listessu raportu, annant' à a tarifficazione ch'hè pruposta in appiciu pà l'animali chjuchi, dunque à pigliati in contu d'una certa manera ; pà l'animali maiò di un'altra manera. Aveti i sciffri pricisi di 150 566 pà a prima pruposta, pà l'animali maiò : 29 478, eccu ! Eppo aveti i rinsignamenti annant' à u raportu.

---

<sup>16</sup> Délibération N° 19/466 AC

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. C'hè un raportu di a cummizzione di u sviluppu. Dunque a parolla à Julie GUISEPPI.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

Mme CASALTA a souhaité connaître les raisons expliquant des subventionnements différents selon le type de cheptels (50% à destination des bovins contre 100 % pour les caprins/ovins).

Ce en quoi il lui a été indiqué que les raisons étaient historiques, précisant que les cheptels ovins/caprins faisaient l'objet d'aides beaucoup moins importantes comparés à la filière bovine.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc il y a également un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu in favore, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui, M. GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

O Sgiò Presidente, avia postu a quistione annu annant' à a creazione di un solu laboratoriu. M'avianu dettu ch'è c'era un studiu fattu è simu sempre à dui laboratorii. Vulia sapè s'ella hè sempre in balu a quistione o s'emu da stà cusì, incu dui laboratorii.

### **Le Président TALAMONI**

A risposta serà datta da u Cunsigliu esecutivu, Ghjuvanu BIANCUCCI.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Allora, pà oghji a sapeti, cunstateti ch'ellu ci n'hè dui. L'evoluzione di sicura saria quidda ch'eddu hà pruposta Petru, ma studiemu l'affari è s'hà da veda à l'avvene cì chì si po fà. Quissa c'hè quantunque u liveddu di a tarifficazione oghje, un'unità di tarifficazione, dunque c'hè un'evoluzioni in su sensu quì.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>17</sup>**

Rapport suivant :

### **LINGUA CORSA /LANGUE CORSE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 387 : Aiutu eccezzionale à i prugetti di sughjorni immersivi per i sculari di e filiere bislingue è classiche di u 2ndu gradu, 2019-2020.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 387 : Aide exceptionnelle à des projets de séjours en immersion linguistique, à destination des élèves de filière bilingue et non bilingue du second degré, pour l'année scolaire 2019-2020.**

Avete a parolla.

### **M. Xavier LUCIANI**

Ghjè solu dunque u finzamentu, cum'ellu hè spiegata quì : un aiutu eccezzionale per i prugetti di sughjorni immersivi per i sculari chi sò

<sup>17</sup> Délibération N° 19/467 AC

ind'è e filiere bilingue di u secondu gradu ; eccezzionale perche ùn n'entranu micca ind'è u regulamentu nurmale di l'aiuti chi sò previsti, soprattuttu per i sughjorni in ..... Rumanicu : per u Fesch, ghjè in Corsica ; Portivechju in Orezza ; Balagna dinò hà da esse in Corsica è Borgu anu da parte in Napoli.

Borgu, ghjè un stabilimentu agriculu, ùn n'entre micca in logica di u regulamentu nurmale.

Dunque sò cinque prugetti chì sò dunque fora di u regulamentu nurmale, mà chì cuncernenu scole bilingue.

Dunque, vi prupunimu d'aiutà li à fà sti viaghji è si sughjorni. Eccu !

### **Le Président TALAMONI**

Allora, c'hè un raportu di a cummissione di a cultura. Anne-Laure SANTUCCI ci hà da presentà stu raportu, s'ella vole.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Vogliu ! Presidente, favurevule à l'unanimità di a cummissione.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Avisu à bocca di a cummissione di e finanza.

### **Mme Anne TOMASI**

U avisu favurevule, O Sgiò Présidentu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ?

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>18</sup>**

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/468 AC

Rapport suivant :

\* **Raportu n<sup>u</sup> 393** : Aiutu eccezziunale relative à l'apertura di i siti immersivi è à u duppiamentu di scole bislingue di u primu gradu, per 2019-2020.

\* **Rapport n<sup>o</sup> 393** : Dotation d'équipement exceptionnelle relative à l'ouverture des sites immersifs et aux dédoublements de classes bilingues dans le premier degré, pour l'année scolaire 2019-2020.

Avete a parolla.

**M. Xavier LUCIANI**

Quì ghjè un'antra affara, cuncerna soprattuttu l'immersione, postu chì sapete che quist'annu in più di e trè scole aparte annu, c'hè un'apertura in Viscuvatu è in Monaccia d'Auddè. E dinò u fattu chì doppianu i corsi preparatorii bislingui in l'academia, in Pumonte è in cismonte.

Dunque, tutte sse scole quì ricevenu un aiutu eccezziunale per volta à l'apertura di siti sia immersivi, sia bislingui.

Dunque sò parechje scole cuncernate, è à l'ingrosso c'hè 32 000 € per tutte sse scole, in lu primu gradu è e scole materna dinò, postu chì l'immersivu per avà ùn tocca che è scole materna. Eccu !

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Dunque, c'hè un raportu di a cummissione di a cultura.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Favurevule à l'unanimità.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi, un avisu à bocca di a cummissione di e finanze.

**Mme Anne TOMASI**

Listessu avisu di a cummissione di e finanze.

**Le Président TALAMONI**

Va bè. Qual'hè chì ghjè à prò di u raportu ?

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Scusate, possu ? Ghusta una rimarca perchè aghju intesu u raportu di a cummissione cultura, aviamu fattu quantunque parechje rimarche, nant'à l'altu è nant'à quessu dinò.

Nant'à l'altu ùn n'aghju dettu nulla perche pinsavu sente quantunque e rimarcne che no aviamu fattu, mà avà tantu peghju u raportu ghjè vutatu, ùn'aghju micca da rivene nant'à e rimarche di u primu raportu. Mà quì, diceraghju ghjustu chè annant'à su sicondu raportu, nant'à e dutazione di e classe bislingue di i siti immersivi, ùn emu micca fattu amendamentu, perchè avemu quantunque abbastanza scambiatu incu u direttoru di u serviziu lingua corsa, mà ci paria quantunque chì par d'altre dutazione, l'affara sia appena alargatu, perchè sapemu chì incu ssi soldi quì, ùn si ne pone aghjuva, ca pa u numericu è pà dunque « equipà » e classe è e scole nant'à u numericu.

E sapemu chì oghje, a maiò parte di e scole, sò, pa via di e municipalità è pà via dinò di u fattu ch'elle sianu in zona d'educazione priurata, sò aghjà « equipati » a nivellu numericu.

Dunque, s'elli anu d'altri prughetti pedagogichi, ch'elli pudessinu aghjuvà si d'isse inviluppe quì par d'altri prughetti pedacogichi.

Ghjè tuttu. A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi, dunque Anne-Laure SANTUCCI hà a parolla.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

Ghjè vera, scusate Mma a Cunsigliera territoriale, avemu dettu què è avemu parlatu appena di un'antra affara, di u fattu di travaglià nant'à u regulamentu di tutti ciò chì concerna u finanziamentu di a lingua ind'è u primu gradu, ch'èi hè statu fattu in 2015, è avà ci vole andà più luntanu. E forse chì i bisogne è e dumande di e scole ùn sò più, da u puntu di vistu,

cum'ella dice, di u numericu, mà à noi d'auità per d'altri prugetti impurtantissimi.

E vogliu di quantunque chì l'azzione di a Cullettività per u primu gradu, perchè ùn hè micca un'ubligazione, ghjè veramentu un travaglione chì ghje fattu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Dunque l'Esecutivu.

### **M. Xavier LUCIANI**

Ci vò che vo a sapite quantunque chì quist'annu, ci hà da esse una revisione, emu torna à definisce u regulamentu di l'aite perchè cambianu e strategie. Ci hè un sviluppu dinò, vistu chì stamane n'avemu parlatu, c'era quantunque 11 000 sculari in lu primariu bislingue, o cusì dettu bislingue, è ùn parlu micca d'immersione.

Avà a nostra primura quantunque è di furzà u Statu, à un mumentu datu, à apre filiere immersive perche che par avà simu sempre à u pocu. V'aghju dettu ch'annu ci n'era tr7, quist'annu ùn ci n'hè chè duie, una in Monaccia d'Auddè è quid'astru in Casinca, u Viscuvatu.

Seribb interessante ind'è e grande cità, a dicu cusì, ch'ellu ci sia quantunque un esempiu, perchè c'hè forse un locu induv'ellu ci hè a pussibilità è dinò u bisognu di fà sente è di fà parlà u corsu à i zitelli.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Dunque, aghju da mette u raportu à u votu.

Qual'hè chì ghjè in favore di stu raportu ? Qual'hè chì ghjè contru à stu raportu ? Astenzione ? Qual'hè ch'ùn partecipeghja micca ?

**U raportu hè vutatu da l'Assemblea di Corsica.<sup>19</sup>**

Rapport suivant:

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/469 AC

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 400 : Realizazione di i « Studii, splurà preliminari è acquisti fundiarii » in u scopu di realizà un cacciarena chì priservi i pesci à l'inghjò di a presa d'acqua di Golu.**

**\* Rapport n° 400 : Réalisation des « Etudes, reconnaissances préliminaires et acquisitions foncières » en vue de la réalisation d'un dessableur ichtyocompatible à l'aval de la prise d'eau du Golu.**

Avete a parolla.

**M. Xavier LUCIANI**

Mettons le décodeur... C'est un ouvrage qui est majeur dans le schéma hydraulique de la Corse. En tous les cas, ce projet-là, je le dis, certains qui siègent au sein du conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique connaissent la problématique, cette prise d'eau, ce Golu qui a une histoire depuis pratiquement un siècle, pratiquement je dis, depuis 87 est entré dans la concession de l'Office d'Equipement Hydraulique et commande, en gros, l'alimentation de terres agricoles de Furiani jusqu'à pratiquement la Plaine Orientale.

Sachant aussi que cet ouvrage, grâce à un bassin de démodulation qui se trouve sur la commune de Prunelli, permet avec la station de pompage et turbinage de Casamozza, d'alimenter la CAB, notamment sur les pointes de l'été. Par exemple, cette année la CAB a reçu, en vue de sa potabilisation, 1,5 millions de mètres cubes d'eau qui provient, je précise parce que Golu c'est le barrage de Calacuccia, nous avons 15 millions de droit d'eau, dans ces 15 millions une partie est dévolue à l'alimentation en eau potable de la ville de Bastia et de la CAB.

Donc, c'est une prise d'eau qui aujourd'hui est obsolète. C'est quand même, parce que je parle notamment par rapport à des crues qui ont plus de 5 mètres qui interdisent pour l'heure la réalisation d'un dessableur et la mise en œuvre de dégrilleurs classiques à proximité immédiate.

Donc notre travail, c'est simplement d'essayer de lancer une étude d'abord, je précise. J'essaye de retrouver les chiffres : je passe les détails, en

gros, c'est un financement pour faire des études de reconnaissance et des acquisitions foncières qui sont estimées à peu près à 500 000 € en vue de financer derrière cet ouvrage qui va s'élever à peu près à 10 M€

Donc, c'est réellement un ouvrage majeur. Je le dis avec la projection immédiate, je reviens sur ceux qui sont à l'office et qui ont délibéré, on avait délibéré par rapport au fameux surpresseur de Tagliu-Isulacciu, notre idée en partant de Trevadine jusqu'à Casamozza, c'est de garantir un transfert des volumes conséquent. Logiquement, on arrivera à terme à transférer en une semaine 2 millions de mètres cubes, ce qui va permettre de répondre, en quelque sorte, aux besoins ou vers le nord ou vers le sud. C'est une autoroute, je l'ai déjà dit, une autoroute de l'eau qui est en train de se construire avec, bien sûr, des surpresseurs dont un sur Bravona bientôt qui est aussi en gestation, et bien entendu la réhabilitation de la station de pompage de Peri, sachant qu'Alzitone (2 M€) a été réalisée, que Vergaghjola derrière a été réalisée.

Donc, on est en train d'organiser cette route avec, bien sûr, un regard aussi sur l'agglomération de Bastia qui a besoin de manière évidente, de ces 1,5 millions mètres cubes par été.

Je ne reviendrai pas sur le trait de côte ou sur l'élévation du niveau de la mer, mais les problèmes qui se posent aujourd'hui, je regarde Louis, sanitaires sur les nappes proches de Furiani et de Biguglia, nous imposent aujourd'hui de renforcer cette opération. Elle est stratégique. Ce sont donc des études qui sont lancées avec, bien sûr, cette garantie de la continuité écologique avec des passes pour les poissons, etc.

Voilà ! Eccu !

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Ce rapport n'a pas été examiné par la commission, M. le Président, en raison de l'absence des services.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Ce rapport a été examiné par la commission qui a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président. Très rapidement.

Avis favorable des différentes commissions, mais j'ai entendu parler de la station de pompage de Peri, je crois qu'on ne parle pas du même endroit.

**M. Xavier LUCIANI**

Il y a E Peri et Peri.

**M. Xavier LACOMBE**

Je sais très bien, je connais bien les deux endroits, je vous remercie et je voudrais poursuivre.

Donc, c'est bien pour ça que je voulais intervenir. Très bien évidemment favorable, il faut sécuriser les ouvrages et puis l'importance de l'alimentation en eau des différents endroits.

Je vous remercie de me rappeler le nom de mon village, je vous en remercie, vous m'avez appris beaucoup de choses. Mais je voudrais quand même signaler en quelques mots que nous attendons donc ce fameux plan Acqua Nostra, et je souhaiterais à cette occasion, puisqu'on est en plein cœur de ce sujet, que la plus grande concertation soit faite avec l'ensemble des intercommunalités, mais des maires au cours de cette élaboration puisqu'il y a quand même des projets, plusieurs projets, d'irrigation dans certaines zones agricoles ou le PADDUC a défini des ESA, même si la carte n'est pas définitive, et des modifications auront lieu. Mais il serait quand même

intéressant de prendre en compte, puisque ces projets durent depuis des années, et là aujourd'hui ça fait 4 ans et rien de concret, de précis. Des réunions, certes, ont eu lieu, mais aucun engagement de pris.

Donc, je voudrais attirer l'attention, M. le Président, M. le Président de l'Exécutif, M. le Président de l'Office hydraulique, de manière à ce que ces projets, même si on demande souvent de patienter, c'est ce que nous faisons, que nous ne perdions pas patience.

Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Je ne sais pas vraiment quoi répondre, c'est très embarrassant.

D'abord, on n'a pas rien fait, je précise quand même qu'on n'a pas encore inauguré, mais Alexandre SARROLA pourra le faire ou le maire de Valle di Mezzana, on a quand même mis 3 M€ cette année, on irrigue quand même 80 hectares supplémentaires sur la plaine de Sarrola, avec l'idée de remonter quand même patiemment sur la route de la Gravona vers Peri. C'est important de le dire parce qu'on n'a pas fait de photos, on n'a pas encore Twitter, souvent on dit qu'on fait des twittes et on ne fait rien. On a mis quand même 2 M€ sur la station de pompage, on a un réservoir.

Moi, je vous invite un jour à venir avec moi, M. le maire, voir que une partie est prévue par réhabilitation pour arriver chez vous. Donc, c'est dans les tuyaux, comme dirait l'autre.

Deuxième chose, vous évoquez Acqua Nostra, j'ai montré au Président tout à l'heure la mouture d'Acqua Nostra, elle est là, on travaille, on est en train de peaufiner et là maintenant, l'étape à partir du 15 janvier, ça va être justement cette concertation.

Je précise quand même qu'il y a deux mois de ça, on a voté les PTGE, je l'ai évoqué ce matin, les projets de territoires de gestion de l'eau, qui englobent à la fois la problématique de la ressource, de l'alimentation d'eau potable, mais aussi de l'irrigation agricole et de l'eau d'agrément.

Acqua Nostra aujourd'hui a pratiquement quadrillé le territoire de la Corse, c'est un nouveau schéma hydraulique. Ce schéma hydraulique, il doit aujourd'hui être peaufiné en concertation avec les EPCI. Je l'ai présenté à la Chambre des territoires d'ailleurs, où on a évoqué la chose. Donc avec les EPCI, avec bien entendu les communes, le monde agricole parce que c'est important, vous évoquez les ESA, mais encore une fois, il y a quand même, en gros, si mes chiffres sont bons, 105 ou 106 000 hectares. Aujourd'hui, on irrigue à peu près 40 000 hectares quand même, donc on ne va pas arriver à 106 000, ça m'étonnerait, mais on peut arriver quand même à grappiller des dizaines de milliers hectares avec ce plan-là.

Acqua Nostra, on le présentera après les élections municipales, pour des raisons aussi de tempo, parce qu'il faut la concertation y compris avec les agences et offices d'abord, Jean BIANCUCCI y est intéressé parce que c'est quand même aussi l'aménagement du territoire et il y a forcément dans Acqua Nostra une partie énergétique que l'on doit discuter en direct, l'ODARC n'en parlons même pas, l'environnement, etc.

Donc, tout ça pour vous dire qu'au-delà du mois de février, il y aura aussi une partie qui regarde la mission eau par rapport à l'évaluation des besoins, la DREAL, les services de l'Etat, il faut que l'on mette tout le monde sur le pont parce que c'est même un projet qui engage la Corse à 30 ans.

Rappelez-vous qu'Acqua Nostra s'est donnée d'une date, c'est 2050.

Bien entendu, on essayera de grappiller là-aussi, c'est le mot « a spizzigu », dans le PTIC mais on sait pertinemment que ce projet-là, il y aura des arbitrages. C'est pour cela que je dis qu'on aura en avril des arbitrages à faire, notamment sur la Gravona. Nous avons des propositions sur la Gravona, y compris des propositions de retenues, voire de prises en rivière, voire même de barrages, après aux élus locaux de trancher avec l'Assemblée sur ces scénarii possibles.

Donc, ça c'est pour vous dire simplement qu'on roule. Entre temps, on continu à aménager, et rappeler quand même que vous verrez au DOB qu'on est entre 10 et 15 M€ d'investissement pour des extensions de réseaux, j'en ai parlé ce matin, donc je ne vais pas y revenir, mais pour vous dire que nous n'oublions pas et E Peri et Peri.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>20</sup>

Rapport suivant :

### **SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

\* **Rapportu n<sup>u</sup> 416** : Quatru di referenza pè u sviluppu di l'Ecunomia Suciale è Sulidaria (ESS) in Corsica.

\* **Rapport n<sup>o</sup> 416** : Cadre de référence pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse.

C'est le Président du Conseil exécutif qui présente ce rapport.

### **Le Président SIMEONI**

C'est un rapport important, qui vient au terme d'une journée extrêmement chargée, donc je vais être beaucoup plus synthétique que nous n'avions prévu de l'être avec Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC, pour un rapport qui vise à présenter un nouveau cadre d'ensemble pour l'économie sociale et solidaire.

Je ne reviens pas sur les textes de lois qui organisent la matière et notamment le pacte de croissance en faveur de l'économie sociale et solidaire qui a été présenté le 29 novembre 2018 par le gouvernement et qui prévoit de mobiliser un milliard d'euros de fonds publics et privés en faveur de l'ESS. Donc, il y a un contexte législatif général qui dessine un cadre favorable à un renforcement de notre action en la matière.

Mais au-delà de ces dispositions d'ordre général, il y a également un certain nombre d'éléments inhérents à la situation en Corse institutionnelle,

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/470 AC

économique et sociale, qui font qu'il est sans doute le moment de passer à une approche qualitative et quantitative renforcée.

Quels sont ces éléments ? D'abord la nouvelle situation, la nouvelle donne institutionnelle créée par la Collectivité de Corse, qui désormais exerce la compétence sociale, et à noter que l'action sociale représente 54 % de l'économie sociale et solidaire.

Egalement le fait que, nous l'avons notamment constaté lors de la deuxième conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire qui s'est tenue le 25 novembre dernier, il y a une attente forte des acteurs, notamment pour une implication plus transversale de la Collectivité de Corse. Même si l'ADEC a traditionnellement joué un rôle majeur dans la déclinaison et la mise en œuvre de la politique d'économie sociale et solidaire de la Collectivité de Corse, il y a à mon sens aujourd'hui nécessité d'avoir une vision beaucoup plus transversale qui respecte, bien sûr, les prérogatives confiées à l'ADEC, notamment par le rapport de 2018, mais également en activant dans tous les services de la Collectivité de Corse les moyens humains, juridiques et institutionnels nécessaires.

Je rappelle, c'est connu, mais cela donne l'importance des enjeux en arrière-plan de ce rapport, que l'économie sociale et solidaire représente environ 12 % de l'emploi privé en Corse, près de 8 500 salariés, 10 % du PIB et 1 107 structures de l'économie sociale et solidaire aussi bien dans l'urbain que dans le rural et l'intérieur, puisque l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui le premier employeur en zones rurales et de montagne, notamment dans les zones qui concentrent souvent les personnes les plus éloignées de l'emploi et de l'activité.

Deuxième volet, rappeler que le primat donné à l'économie sociale et solidaire est rappelé et décliné dans plusieurs documents stratégiques de la Collectivité de Corse, notamment dans la stratégie économique mise en place par le plan Cors'Eco Solidaire 2011 et 2014, par le SRDE2I, des documents pour lesquels l'ADEC est chargée à titre principal de la mise en œuvre opérationnelle des différents dispositifs.

Au-delà de ces documents qui touchent directement à la mise en œuvre de politiques, il y a également des documents stratégiques :

Je pense notamment au PADDUC dans son orientation stratégiques n° 8 « développer l'ESS, vecteur de cohésion sociale et territoriale et créatrice d'emplois non délocalisables ».

Je pense également au rapport du CESEC qui rappelle que l'économie sociale et solidaire est revendiquée comme un modèle économique à part entière, un rapport en date de février 2016.

Et puis, deux éléments plus récents, d'abord ça a été dit souvent, mais la Corse est une île méditerranéenne. Vous savez que j'ai l'honneur de présider la commission des îles. Il y a eu le 17 octobre 2019 à Palerme l'assemblée générale de la CRPM et en cette occasion, il y a eu une déclaration commune des régions membres de la commission inter-méditerranéenne de la CRPM en faveur d'une Méditerranée sociale et solidaire, donc une volonté de porter l'économie sociale et solidaire, y compris dans une logique de coopération euro-méditerranéenne. La Corse a été bien sûr signataire de cette déclaration.

Je rappelle enfin, et ça me permet de relier cette problématique avec notre nouvelle organisation générale, que notre nouveau règlement d'intervention en faveur du secteur associatif a acté le principe d'un dispositif « entrée commune » géré par la direction des solidarités territoriales afin de confirmer le soutien de la Collectivité de Corse au monde associatif et d'évoluer dans une logique d'efficacité, de transparence et de lisibilité renforcée de l'action de la Collectivité de Corse en la matière.

Je termine en disant qu'à l'occasion de la deuxième conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire, dont les textes législatifs prévoient qu'elle est organisée conjointement par le représentant de l'Etat et par le Président du Conseil exécutif, nous avons pris un certain nombre d'engagements après avoir débattu avec près de 200 acteurs de l'économie sociale et solidaire qui étaient représentés à cette importante réunion, acteurs aussi bien associatifs qu'institutionnels que nous avons réunis autour de tables rondes interactives sur des sujets relevant, par exemple, des circuits courts, de la commande publique responsable ou encore de l'insertion par l'économie et la mobilité. Et on retrouve là-aussi des éléments qui sont notamment abordés dans le cadre de notre plan de lutte contre la pauvreté et contre la précarité.

Nous avons proposé aux acteurs de s'organiser et d'organiser leur réflexion collective et leur travail collaboratif autour de 4 thématiques.

Première thématique : L'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique. Je vous rappelle que nous avons acté la mise en œuvre au sein des services de la Collectivité de Corse d'un service dédié qui s'est d'ores et déjà employé à généraliser l'insertion des clauses sociales dans la commande publique.

Deuxième thématique, l'économie circulaire est sociale et solidaire.

Troisièmement, L'ESS en faveur d'une alimentation durable, confer notamment les programmes portés et par l'action sociale et par l'ODARC.

Enfin, L'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive.

Au terme de ces travaux, on a vu une volonté politique commune de développer et de renforcer notre action en faveur de ce secteur de l'économie et nous avons identifié 9 enjeux et 9 leviers d'actions qui sont déclinés dans le rapport soumis à votre vote et à votre débat.

Premièrement, je l'ai dit, l'ESS en faveur des clauses sociales : volonté d'insérer plus largement la clause sociale dans la commande publique. Ça a commencé. Et adopter également un Small Business Act et un schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables, le SPASER.

Deuxièmement, redonner du sens au travail en construisant un nouvel écosystème de l'emploi : coopératives d'activité d'emploi, coopératives d'intérêt collectif, tiers lieux coopératifs.

Troisièmement, développer des solutions de mobilité durable et inclusive, le principe en a été voté lors de la dernière session par votre Assemblée : transport alternatif, comme le covoiturage, vélo électrique à usage professionnel, tarification sociale et solidaire, organisation de lignes de transport adapté notamment dans les régions de l'intérieur.

Quatrièmement, valoriser l'économie sociale et solidaire en renforçant des dynamiques économique et sociale qui participent de sa logique : l'économie verte, les circuits courts, par exemple.

Cinquièmement, renforcer le rôle de la Collectivité de Corse en sa qualité d'investisseur social et solidaire : par exemple, les mécanismes de

fonds de prêts, de garanties, d'avances remboursables, le mécénat financier, le financement participatif, les fonds solidaires.

Sixièmement, promouvoir l'innovation sociale et l'égalité des chances en déployant et en ouvrant des dispositifs d'accompagnement ou de financement à l'innovation sociale.

Septièmement, attirer et former des salariés et des cadres de demain dans ce secteur.

Huitièmement, l'économie sociale et solidaire en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable.

Neuvièmement, valoriser l'initiative territoriale économique en partenariat avec les acteurs-clé notamment institutionnels du bassin méditerranéen, fédérations et réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment au sein de la CRPM.

Concernant les modalités de mise en oeuvre de ces différentes thématiques, je l'ai dit, elles embrassent des pans entiers de l'intervention et de l'activité de la Collectivité de Corse. Donc, il y a aura un renforcement et une organisation avec une mission pilote de l'économie sociale et solidaire au niveau de la direction générale des services, une méthode de co-construction de la stratégie territoriale autour des groupes de travail dont je vous ai parlé et ensuite, une gouvernance partagée avec trois instances :

-la conférence territoriale, tous les ans ou tous les deux ans, au moins tous les deux ans dit le texte de l'article 7 de la loi.

-deuxièmement, un comité de pilotage qui regroupera l'ensemble des services et des agences et offices concernés au premier rang desquels l'ADEC, mais également au-delà des services de la Collectivité de Corse, des agences et offices, les services de l'Etat, le CESEC, un représentant des chambres consulaires, un représentant de la Chambre des territoires, un représentant de l'Assemblée de Corse, mais également de la CRESS Corsica et de l'Assemblea di a Giuventù.

-enfin, un comité d'évaluation puisque, là comme ailleurs, l'évaluation est indispensable pour que nous puissions mesurer les retombées et les effets de nos politiques.

Je pense et j'espère qu'à travers ce nouveau cadre, nous pourrons franchir une étape supplémentaire dans le soutien à l'économie sociale et solidaire et donc, dans le rayonnement de l'économie sociale et solidaire, notamment et particulièrement, dans des territoires qui sont souvent frappés par le chômage, par les difficultés, par l'exclusion. Je pense bien sûr à certains territoires urbains ou à certains territoires de l'intérieur de la Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Christophe ANGELINI veut présenter également ce rapport.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En complément du propos du Président du Conseil exécutif et d'un commun accord, vous dire quand même le pourquoi de ce rapport, même si le Président l'a assez largement développé.

Nous revenons devant vous, porteurs d'une vision actualisée de notre politique en matière d'économie sociale et solidaire pour au moins deux raisons.

La première, c'est que l'on s'est aperçu assez facilement que ce sujet-là, à l'instar peut-être de l'économie circulaire que nous traitons avec l'ODARC, de la filière bois forêt également, ou d'autres questions traitées et gérées transversalement, méritait une approche qui soit moins cloisonnée et qui induise donc une action de l'ensemble des offices et agences concernés, à titre principal, bien sûr l'ADEC mais pas seulement, dans une dynamique de projets.

La deuxième raison, c'est que notre Assemblée a voté ces derniers mois, un certain nombre de délibérations. Le Président du Conseil exécutif a fait référence au rapport de mai 2018 sur la question internationale en matière de coopération économique. Plus près de nous, des rapports sont venus amener, en tout ou partie, des contributions à ce sujet-là. Nous avons par ailleurs, au plan étatique ou communautaire des évolutions qui sont intervenues et que nous avons à cœur d'intégrer de façon à donner à cette

stratégie en matière d'économie sociale et solidaire, une visibilité et une puissance qui, disons-le sans ambages et sans excès, nous paraissent à bien des égards assez inédites.

Nous sortons, comme cela a été rappelé à l'instant même, d'une conférence territoriale de l'économie sociale et solidaire. Nous avons entendu les acteurs qui nous ont fait remonter un certain nombre de propositions, près de 200, comme cela a été dit à l'instant même par le Président du Conseil exécutif. Et donc, nous avons aussi dans l'idée de prendre en compte et de remettre en perspective ces éléments qui nourrissent, je le répète, une action qui n'est pas qu'une action sectorielle ou compartimentée, au sens où elle regarderait l'ESS en tant que secteur, mais un projet de société, une vision économique globale qui s'inscrit aussi dans les valeurs que nous défendons et que nous portons. Ce point-là me paraissait important et je voulais en quelques mots à peine le préciser et y revenir.

Vous dire également que nous avons proposé conjointement un certain nombre d'amendements. Je vois en page 2 de l'amendement n°1 qu'une coquille s'est malencontreusement glissée. Nous n'avons pas inventé le « délai d'extorsion sociale et solidaire » même si nous sommes pour la contamination des valeurs, on ne va pas aller jusque-là ! Donc, vous aurez compris, M. le Président, à moins que vous ne l'ayez rajouté dans mon dos, qu'il n'en est rien et que nous ne souhaitons pas étendre le champ de l'ESS à ce type de délit !

Plus sérieusement, sur le fond des amendements, vous avez en fait des mises en conformité ou en cohérence qui, au fil du temps, n'ont pu intervenir et qui donnent lieu à ce travail.

Le premier d'entre eux porte sur le rapport qui a été proposé en mai 2018 et dont nous voulions qu'il imprime plus nettement le rapport tel que proposé, notamment sur deux plans qui sont la coopération économique avec cette idée d'une conformité au dit rapport et la question des réseaux d'acteurs de l'ESS dans le domaine de la coopération décentralisée européenne en Méditerranée particulièrement.

Deuxième point, comme vous le voyez, vous avez sur l'amendement n° 2 une série d'amendements de pure forme.

Le premier d'entre eux consiste pour nous à mieux articuler avec les offices et agences et singulièrement, avec l'ADEC.

Le second, à insister sur la co-construction toujours dans cet esprit de collaboration avec notre agence.

Le troisième insiste sur l'outil d'observation Corsica statistica, parce que nous ne voulions pas donner l'illusion ou l'impression que nous créions un nouvel observatoire, alors même que Corsica statistica fait ses preuves. Nous l'avons vu notamment dans le domaine des gilets jaunes et de l'observation de l'évolution des prix qui lui a été confiée. Nous avons, conjointement, avec l'ensemble du Conseil exécutif et bien sûr avec votre Assemblée, une évolution de nos prérogatives et désormais, pour un observatoire qui a été créé, je vous le rappelle, par délibération de votre Assemblée en juillet 2016, une faculté d'observation des tendances économiques qui sont à l'oeuvre ou qui sont à mettre en perspective ou à deviner, qui est véritablement pertinente. Donc, nous ne voulions pas donner l'impression que nous créions un nouvel outil.

Quatrièmement, dans le même ordre d'idées, insister sur la convention qui nous lie à la CRESS, qui a été signée le 7 juillet dernier et qui définit des objectifs et des modalités très précis.

Point 5, le rapport fait, de manière non intentionnelle, référence à Corse entreprise ou à Corse financement. On est en fait sous l'empire dirons-nous de Finimpresa et d'un fonds d'intervention spécifique qui depuis lors a été créé et mis en oeuvre via la CAPI.

Point 6, nous rajoutons un certain nombre d'éléments liés à l'ADEC.

Point 7 et point 8, nous (coupure générale micro) de la conférence territoriale et d'autre part, celle du comité de pilotage.

Je ne serai pas plus long. Je voulais simplement, en complément du propos du Président de l'Exécutif, amener le pourquoi de ces amendements. On est dans la volonté de régler et de mettre en conformité un certain nombre d'aspects de façon à ce que le rapport final corresponde totalement et aux textes qui ont été votés par votre Assemblée, et plus généralement à l'évolution des procédures ou réglementations intervenues par ailleurs.

Voilà donc pour ce rapport qui est quand même important et dont je veux redire ici qu'il vient finaliser au terme de la conférence territoriale notre approche opérationnelle en matière d'économie sociale et solidaire, en même temps qu'il vient intégrer un certain nombre de préoccupations telles qu'issues

du corps social et de ce secteur qui, il y a encore quelques jours seulement, inaugurerait une recyclerie dans la région de Purtivechju. Donc, il y a une vraie dynamique, il y a un vrai impact sur le salariat, sur l'économie, sur l'emploi et nous avons, au Conseil exécutif et à l'ADEC, à cœur de l'amplifier et de le consolider dans le temps et dans l'espace.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission de la culture. Mme SANTUCCI va nous présenter ce rapport.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, le rapport a eu un avis favorable à l'unanimité des présents.

**Le Président TALAMONI**

Avis oral de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable de la commission du développement, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, je ne vous le fais pas dire !

Il y a des demandes de prises de parole. Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

Prima di tuttu, vuleriu à ringrazià à l'Esecutivu per stu raportu.

L'ecunomia suciale è sulidaria hè impurtantissima pè a nostra magiorità, très importante car elle correspond d'abord à notre philosophie de mettre l'humain avant le profit, de privilégier les circuits courts et les petits

producteurs plutôt que la grande distribution ou les achats en ligne, de penser « développement durable », de développer la solidarité et surtout le lien social.

Mais au-delà de la philosophie, il y a la pratique et en pratique, vous l'avez dit M. le Président, l'ESS, c'est 12 % de l'emploi privé en Corse, mais c'est surtout une des raisons qui permettent de maintenir la vie dans le rural : de l'association du comité des fêtes au club sportif, à l'agriculteur en passant par les entreprises d'aide à la personne, sans économie sociale et solidaire, le monde rural n'aurait pas du tout le même visage.

Dès l'émergence de ce type d'économie, a été ressenti un besoin de mise en synergie des différents acteurs qui a conduit au début des années 2000 aux premières structures et parallèlement, aux premiers leviers politiques votés dans ces rangs par le biais de l'ADEC. Par exemple et principalement, l'économie sociale et solidaire fait partie des orientations du SRDE2I voté en décembre 2016 et plus spécifiquement, ces orientations ont été déclinées dans le rapport d'octobre 2017 Cors'Eco Solidaire 2.

Aujourd'hui, le rapport qui nous est proposé a pour objectif de traduire ces orientations en leviers d'action, de passer de l'objectif à l'opérationnalité. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Il réaffirme notre volonté de soutenir les structures dans le développement de leurs moyens, tant techniques que financiers, de travailler à l'amélioration de l'insertion sociale par l'action économique, de développer l'économie circulaire, l'agriculture, l'innovation sociale et bien d'autres leviers qui vont permettre plus largement de consolider ce secteur de l'économie au service de la Corse et des Corses.

À ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Muriel a demandé la parole.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Ce rapport est important, vous l'avez dit, M. le Président de l'Exécutif, M. le conseiller exécutif et c'est vraiment une bonne chose.

Contrairement au propos qui a été dit en commission par M. ORSUCCI (le rapport n'a pas été lu), qui avait dit qu'il n'y avait rien de révolutionnaire, c'est vrai que sa commune est quand même bien engagée dans ce domaine-là. Pour moi, c'est une bonne chose. Je ne vais pas reprendre les éléments abordés, les quatre thématiques où l'on voit, et je rejoins ma collègue Anne TOMASI, une réelle volonté de la CDC de s'investir dans ce développement important qui est l'économie sociale et solidaire, et surtout une mise en place d'une organisation transversale avec un pilotage qui va être renforcé avec la direction générale des services. Et également, cette volonté d'agir en co-construction avec toute la création des groupes de travail mis en place.

Il y a la CRESS aussi (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) qui coordonne toute cette économie, qui sera intégrée dans ce comité de pilotage et qui regroupe, je ne vais pas reprendre les différents services que vous avez déjà cités et qu'on retrouve dans le rapport. Mais toujours dans le même souci qui a été évoqué par M. ORSUCCI, toujours en commission du développement, et là je n'ai peut-être pas bien saisi, mais afin que les aides soient bien coordonnées dans le secteur associatif, il a été évoqué, vous l'avez dit, M. le Président, un dispositif d' « entrée commune ». Concrètement, aujourd'hui par exemple, sur la méthode, comment cela va se passer pour les associations qui traitent directement avec l'ADEC ? C'est le petit point d'explication que je n'ai pas bien saisi que j'aimerais avoir.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. S'il n'y a plus de demandes de prises de parole, réponse du Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Juste pour répondre à notre collègue, tout ce qui relève de l'ADEC, les dispositifs de l'ADEC, bien sûr, les associations restent en contact direct avec l'ADEC. Pour tout ce qui relève des autres champs et de tout ce qui relève de la Collectivité de Corse, et on a vu qu'il y avait plusieurs domaines dans lesquels nous sommes susceptibles d'intervenir, il y aura un point

d'entrée unique au niveau de la direction et ensuite, ça sera réparti en fonction des secteurs. Donc, un élément de simplification et ensuite il y aura ce pilotage dans lequel il y aura l'ensemble des acteurs impliqués avec des réunions régulières pour faire le point.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous avons un amendement n°1 et un amendement n° 2 du Conseil exécutif à son propre rapport.

Effectivement, il y a eu une coquille rédactionnelle qui fait que dans votre amendement n° 1 vous avez un "copier-coller" à la deuxième page à la fin, qui n'a rien à voir avec cet amendement puisqu'il s'agit d'un reliquat d'amendement de tout à l'heure.

L'amendement n° 1, sans cet ajout malencontreux, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 2 qui vous avez devant les yeux et qui a été présenté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.<sup>21</sup>**

Rapport n° 417. Qui le présente ? M. ANGELINI.

**\* Raportu n<sup>u</sup>—417 : Struturazioni è accompagnamentu di a filiera di u Trasportu Stradali di Viaghjadori**

**\* Rapport n° 417 : Structuration et accompagnement de la filière du Transport Routier de Voyageurs (TRV)**

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/471 AC

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Assez rapidement, vu l'heure avancée, mais quand même, un rapport stratégique lui aussi, de portée « moins globale » peut-être en termes de valeur et d'impact, mais déterminant, pour ne pas dire décisif, pour une profession tout entière et plus généralement, pour l'idée que nous avons, Mme la Présidente de l'OTC, M. le Président de l'Exécutif et l'ensemble de notre équipe et majorité, de l'interconnexion, de la mobilité et du transport de voyageurs en l'espèce dans l'île.

Comme vous le savez, la loi NOTRe a donné à la Collectivité de Corse le statut d'autorité organisatrice des transports. Notre volonté permanente est d'accélérer la mise à niveau de l'ensemble de nos infrastructures avec un accent particulier sur nos réseaux de transports internes et sur la montée en compétences de l'ensemble des acteurs.

Le SRDE2I de décembre 2016 a donc introduit ces deux notions. Il a ciblé le transport et la notion d'interconnexion et de mobilité durable en même temps qu'il a rappelé que la filière du transport routier de voyageurs était un rouage important en termes de mobilité renforcée notamment par l'insularité, par la diversification relativement faible de l'offre de transport disponible.

Dans ce cadre, une demande de soutien à la filière de transport de voyageurs a été introduite à l'ADEC en avril 2017. Nous avons alors considéré qu'il était plus opportun, non pas de la traiter de manière empirique ou un peu isolée, mais de l'inscrire dans la politique que je viens de rappeler, en même temps que de globaliser l'approche opérationnelle avec, vous le voyez, des moyens techniques et financiers qui n'ont jamais été mobilisés ou en tous les cas, dans ces proportions.

Je veux rappeler que ce rapport a un impact financier de l'ordre de 20 M€ pour l'ensemble de la profession avec des externalités et des effets induits qui seront tout à fait considérables.

Avant d'aller plus loin, nous avons tout d'abord mené à travers Corsica statistica en lien avec l'INSEE une politique d'observation et un

diagnostic poussé, afin d'assurer la montée en compétence des acteurs et de peaufiner l'effort de structuration de l'écosystème.

Ce premier diagnostic nous a conduits assez rapidement à l'idée qu'il nous fallait donc organiser un soutien. Je veux ici saluer le travail remarquable concernant l'économie sociale et solidaire, cela a été dit mais je le reprends bien volontiers à mon compte sur ce plan-là, qui a été mené par Corsica Statistica sous la conduite opérationnelle de Lesia SARGENTINI, le travail qui a été mené également par Mickaël ANDREANI sur le sujet de la structuration, d'autant qu'il a durant deux années et plus assuré un dialogue permanent avec l'ensemble de la profession, notamment avec les organisations syndicales. Je pense au premier chef, à la FNTV, à Strada corsa et à tant d'autres qui ont été des partenaires loyaux et constants dans l'élaboration de cette politique nouvelle en matière de transport routier de voyageurs.

Donc, je n'ai donc pas besoin de rappeler ici à quel point il impacte positivement sur l'émission de gaz, sur les problématiques très contemporaines que l'on a traitées par ailleurs dans le cadre de la déclaration sur l'urgence climatique et écologique, en même temps bien sûr qu'il induit une économie qui est très importante, avec un poids de près de 60 M€ par an de chiffre d'affaires, près de 1 000 véhicules et une petite centaine d'entreprises dont 73 % sont des TPE, et 500 véhicules qui concourent à titre principal à un maillage territorial abouti.

On a identifié les difficultés : un bouquet de services peu développés, faiblement articulés avec les autres offres de transport, en même temps que peu lisibles et mal adaptés aux attentes des usagers.

Deuxièmement, sans que ce soit trop technique et pardonnez-moi, l'obsolescence de notre parc d'autocars. L'âge moyen d'un bus en Corse est de 9,3 années lorsqu'il est de 8 sur le continent. On a un taux de renouvellement qui est plus faible de 3 points.

Troisièmement, on est dans une profession qui est malheureusement peu attractive avec un vieillissement des actifs, la moitié des chefs d'entreprises du secteur ayant plus de 50 ans. On a des conditions d'emploi qui sont assez précaires comparativement à d'autres secteurs et on a malheureusement une qualification des salariés relativement faible, les 3/4 d'entre eux et notamment des chauffeurs, ça n'enlève rien à leur mérite, n'ayant pas qualifications particulières en termes de diplôme ou de

certification, même si des choses sont requises. Et surtout, et cela a entraîné beaucoup de débats au sein de notre Conseil exécutif, on a une forte dépendance à la commande publique. On n'est pas dans une segmentation du marché qui permet à l'ensemble des opérateurs de bénéficier d'un oxygène et d'un niveau d'activité dans le domaine du loisir, du transport de touristes, etc.

On sait chez nous que la commande publique et singulièrement le transport scolaire, déterminent pour ne pas dire contraignent positivement ou pas une large part de l'écosystème.

On a cerné les 4 grandes mutations : celle qui est réglementaire et normative, le SRIT du PADDUC, la loi MACRON et surtout la loi de transition énergétique qui impose un renouvellement des flottes avec des véhicules à faibles émissions.

Deuxièmement, la mutation institutionnelle avec la loi NOTRe et la nécessité de réviser notre organisation.

Troisièmement, la mutation numérique. Obligation de transmission de données, de numérisation d'un certain nombre de fonctionnalités (informatique, billettique, aide à l'exploitant, wifi, GPS, etc.).

Quatrièmement et enfin, je l'ai un peu dit, social. Vieillesse des actifs et nécessité d'adapter l'offre en formation initiale et continue avec la problématique des PMR (personne à mobilité réduite).

Donc, très vite, une stratégie adaptée, ciblée et je le redis, assez puissante.

Nous avons à l'ADEC, conjointement avec l'ensemble du Conseil exécutif, initié un certain nombre d'actions collectives (l'aéronautique, Corse composites et le PIAC, la coutellerie - M. le Président de l'AUE dans son autre vie connaît parfaitement le sujet -, la boucherie, bientôt le chocolat, les métiers de bouche, etc.)

Cette idée d'organiser le tissu économique à partir d'écosystèmes qui soient plus résilients et plus structurés dans un écosystème où une île comme la nôtre est quelque chose de pertinent. On en a besoin pour améliorer la compétitivité de notre économie en même temps bien sûr que sa capacité à affronter les défis et les mutations que nous impose un certain nombre d'enjeux.

Aujourd'hui, c'est clair, en Corse, une entreprise seule ne peut pas faire face à un certain nombre de défis. Il faut donc que l'on pense et que l'on raisonne en filières, que la puissance publique, que le service public notamment en matière économique aide à structurer ces filières-là.

On a donc bâti, et j'en aurai bientôt terminé, un soutien à la filière autour de 5 axes que je voudrais évoquer brièvement : l'adaptation de la filière aux obligations réglementaires, la modernisation du parc, notamment la question des véhicules à plus faibles émissions, la numérisation, etc.

Deuxièmement, le développement des compétences et l'organisation dans la gestion d'entreprise.

Troisièmement, l'organisation d'une gestion prévisionnelle des emplois pour la pérennisation et les recrutements.

Quatrièmement, l'animation, la promotion, la dynamisation de la filière.

Cinquièmement, enfin, j'y ai fait référence, le soutien à la reprise transmission.

Ces axes se déclinent en mesures d'aides qui sont dans le rapport, je n'y reviens pas, et de fiches actions.

Les objectifs y sont transparents : accompagner le saut qualitatif de la filière, être en position de répondre aux exigences des futurs appels d'offres organisés par la Collectivité, notamment en matière de transport conventionné et faire du transport routier de voyageurs un maillon incontournable de l'intermodalité et de la mobilité durable en inscrivant une offre de services qui soit dûment articulée avec les autres transports.

Je terminerai en vous disant que tout ceci a un coût total prévisionnel de 20 249 000 €. La part de la Collectivité/FEDER, est de 6,6 M€, 32 % du programme en gros sous forme de subventions. Le reste, c'est le budget de l'action économique, le POFEDER si nécessaire et bien sûr, puisque c'est notre rôle, l'intervention des autres outils financiers. Je pense à la CADEC avec des avances remboursables ou à la BPI avec de la garantie bancaire et bien sûr il y a une contrepartie économique en même temps que sociale, j'allais presque dire éthique, qui est celle des fonds propres des entreprises qui viennent consolider le dispositif.

Notre intervention, si vous en délibérez, Mesdames et Messieurs les conseillers, sera triple : impulser l'interconnexion de tous les territoires en tant qu'autorité organisatrice ; soutenir la filière et ses acteurs au travers d'un programme d'actions qui permettra, je sais que le terme est souvent galvaudé, mais en l'occurrence il ne l'est pas, il est même sous-dimensionné ou inadapté, un rattrapage historique de la profession ; une mise en situation des acteurs pour répondre aux nouvelles exigences notamment de la Collectivité. Enfin, on va continuer d'assurer un rôle de coordination auprès des différentes institutions et services dans la réalisation de ce programme et dans la conduite de ses actions.

Donc, un impact écologique, économique, juridique et organisationnel. 20 M€ potentiellement injectés sur un pas de temps de 3 à 5 ans, des objectifs clairs, des fiches actions concrètes, des plan phasés et la volonté claire et constante d'aider une profession et une filière, des centaines d'emplois qui en ont besoin et qui concourent, je ne l'ai pas dit mais je le rajouterai en conclusion, à l'attractivité du territoire et à la bonne marche de notre stratégie en matière d'interconnexion et de mobilité.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission du développement.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

Mme Mattea CASALTA s'est félicitée de la présentation de ce rapport et de la précision des mesures déclinées au bénéfice de la filière du transport routier de voyageurs.

Elle a salué l'intérêt de pérenniser le maillage des territoires notamment ruraux, par l'accompagnement structuré des entreprises. De manière évidente, cela constitue aussi un moyen indispensable au maintien des services publics dans le rural.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-Participations des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il y a eu rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

M. LACOMBE a interrogé les services sur les coûts financiers de cette action collective et les montants des subventions espérées ou réellement possibles. Il a regretté que les financements ne soient pas clairement identifiés dans le rapport.

Par ailleurs, il a souhaité savoir quels étaient les retours sur les engagements financiers indiqués dans le rapport.

Les services ont fait observer que les différents financements figuraient dans le tableau (cf. rapport du Conseil Exécutif), ainsi que la contrepartie des financeurs privés.

Ils ont précisé que le prévisionnel a été bâti en fonction d'un niveau de renouvellement d'un nombre défini de véhicules, sur un volet de formation des chauffeurs, sur un nombre de maintien ou de renouvellement d'emplois, ainsi que sur la partie « animation » de la filière.

La Commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Une question d'organisation.

Il y a ce rapport en cours d'examen. Je vous propose d'être très brefs, pourquoi ? Parce qu'il y a un autre rapport qu'il va falloir examiner avant de se quitter aujourd'hui, c'est le rapport n° 399 concernant le centre d'art polyphonique parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont fait le déplacement, qui sont ici et il serait pour le moins discourtois de renvoyer ce rapport à demain. Mais, comme vous le savez, nous arrêtons en principe

dans quelques minutes, c'est-à-dire à 20 heures. Ceci étant précisé, vous pouvez évidemment vous exprimer comme vous le souhaitez, mais dans les limites du temps qui nous est imparti à tous.

Vous avez la parole.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Généralement, j'essaye de ne pas dépasser le temps imparti. Mais je pense que 20 M€ investis en milieu rural, ça mérite malgré tout deux mots.

Effectivement, on maintient une filière, on l'accompagne on la développe, tout cela en concertation avec tous les acteurs, on adapte, on essaie de favoriser certaines compétences et on dynamise. Ça, c'est parfait. Mais ce qui est encore plus important, me semble-t-il, ce sont toutes les retombées économiques parce que le fait d'avoir un service de transport de voyageurs avec un maillage conséquent pour tout le territoire corse, c'est très important en hiver, c'est très important pour une population qui se sédentarise dans nos villages, pour des jeunes couples qui peuvent s'installer dans nos villages, les enfants pourront ainsi aller dans les écoles, même si elles ne sont pas forcément tout près de leur domicile.

Mais ce qui est important également, c'est de rendre tous ces territoires de l'intérieur très attractifs pour la saison estivale parce que lorsque nous recevons des touristes, malheureusement, la plupart du temps, nous leur demandons d'avoir une voiture pour se déplacer et souvent, ils restent sur le littoral. Ça permettra à des régions d'être découvertes, développées et ça a été largement souligné et précisé par M. le Président de l'ADEC, tout cela avec une volonté certaine d'éviter un nombre trop important de véhicules privés. Forcément, ça rejoint ce que vous défendez, M. le Président, et je vous suis là-dessus pour tout ce qui concerne l'avenir de notre planète et de notre pays en matière de climat et autres.

Je ne serai pas plus longue. En tout cas, félicitations pour ce brillant rapport !

**Le Président TALAMONI**

Merci. François ORLANDI va prendre la parole sous les réserves que j'exprimais, il y a un instant.

**M. François ORLANDI**

Ne vous inquiétez pas, M. le Président, je serai bref.

Je vais à mon tour saluer le travail qui a été présenté.

Simplement, attirer, si besoin en était, l'attention du conseiller exécutif sur l'importance de ce rapport et l'aide qui est apportée notamment aux transporteurs. Mais rappeler aussi que l'essentiel des transports, vous l'avez souligné, représente à peu près 70 % des transports de passagers, et particulièrement les transports scolaires.

Donc, je vous invite, à propos des futurs appels d'offres, à prendre en compte la réalité du tissu économique. Nous avons sur la Corse des petits transporteurs qui ont des bassins d'activité très réduits.

Je crois qu'aussi bien les travaux qui sont contenus dans ce rapport, que l'approche qui doit être faite ultérieurement dans la définition du cahier des charges et de l'appel d'offres, en particulier pour les transports scolaires qui représentent l'essentiel de l'activité dans la plupart des cas, d'être très attentif au risque auquel on s'expose lorsqu'on a à faire à un tissu économique qui n'est pas organisé, comme on peut l'imaginer, sur le continent où il y a des milliers et des milliers d'enfants qui sont transportés, où il y a des entreprises qui peuvent s'étendre sur des bassins de population beaucoup plus importants, avec des réalités géographiques qui sont différentes.

Le travail qui a été fait ici, le travail qui sera fait par ailleurs doit se construire en synergie avec les acteurs. Je vous invite vraiment à les contacter, à travailler avec eux pour essayer de mettre à profit et l'intérêt du rapport que vous avez réalisé, et l'intérêt des filières et des acteurs qui sont en règle générale ceux du milieu rural.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci.

Mon intervention va être un peu dans la lignée de ce que vient d'expliquer François ORLANDI.

Ce rapport nonobstant le fait que l'étude de marché, l'état des lieux est extrêmement instructif puisque ça nous permet d'appréhender un secteur d'activités qui est marqué par le transport scolaire, je me demande s'il n'intervient pas un peu en amont. Je vous explique.

Le monde du transport scolaire a été un peu secoué ces derniers temps, par des remous, ces dernières semaines, avec des inquiétudes comme l'a dit François ORLANDI, qui ont été remontées, sur des clauses qui étaient jugées extrêmement contraignantes, voire trop restrictives, voire dans certains cas inéquitables dans les marchés d'attribution des lignes.

Sachant qu'on n'a pas, en tout cas dans cet hémicycle, d'informations sur l'avancée des négociations qui ont été faites avec les syndicats, d'ailleurs je voudrais savoir si vous connaissez le taux de syndicalisation de la profession, ce serait important aussi à savoir.

Je vous rappelle quand même qu'il y avait beaucoup d'inquiétudes entre autres sur les marchés à bons de commande, deux fois deux ans, ça a peut-être évolué depuis, parce qu'on nous disait « comment peut-t-on se projeter dans l'avenir et investir entre autres dans des véhicules neufs Euro 6 qui sont beaucoup plus chers si on n'a pas de perspectives et de visibilité de ce que sera le chiffres d'affaires de demain ».

Ce qui est très important dans le rapport, et vous l'avez noté, c'est que sur les 85 entreprises, dont plus de 90 % font du transport scolaire, c'est 1 000 emplois, mais c'est surtout beaucoup de toutes petites entreprises à caractère familial qui ne sont peut-être pas aujourd'hui structurées pour répondre à ces appels d'offres.

Déjà, ce serait bien peut-être qu'en parallèle, vous nous fassiez un petit point d'actualisation sur l'état de l'avancement des négociations.

Ensuite, on a parlé des normes Euro 6. Il y avait auparavant, d'ailleurs même dans ce rapport, des aides très conséquentes sur les véhicules électriques. Ce n'est pas parce que j'ai travaillé chez Renault, entre autres, très longtemps sur ce type de véhicules et les véhicules électriques, il faut

quand même être assez réaliste. La réalité de notre terrain, les routes, le rural ne sont peut-être pas aujourd'hui extrêmement adaptés au fait de mettre sur les routes des véhicules électriques, avec ne fût-ce que la recharge. Le véhicule électrique, je vous rappelle quand même que c'est deux fois et demie le coût d'un Euro 6. Il faut faire attention.

J'ai vu que là, vous aviez réintégré des aides sur l'achat des véhicules aux normes Euro 6, peut-être pas à notre avis, aussi importantes que la profession le voudrait.

C'est un peu déconnecté de votre rapport, M. le Président, mais c'est important également. Il y a eu beaucoup de critiques sur la billettique, sur le côté un petit peu flicage de la billettique et surtout, sur la notion qui renvoyait au fait que les transporteurs disaient qu'ils ne pouvaient pas réutiliser le véhicule sur du kilométrage extrascolaire. Là aussi, il faut faire attention. Je sais que l'étude qui a été menée pour servir de base à la mise en place de ces normes restrictives, c'est une étude qui a été menée en Ile-de-France. Il ne faut pas oublier qu'en Corse, il y a très peu d'activités extrascolaires. Aujourd'hui, on n'a pas de transport d'entreprise. Si on ne leur laisse pas un petit peu cette bouffée d'oxygène et qu'on les contraigne vraiment là-dessus, sur les 15 %, ça risque de poser problème.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est l'éventuel regroupement des lignes qui se profile. Je sais que c'est compliqué, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus de normes, de numérique, de professionnalisation qui est exigée. Je ne voudrais pas qu'on en arrive à une casse sociale importante avec un regroupement des lignes et la cassure de ce tissu d'entreprises familiales qui, quelque part, font que le rural et que nos villages puissent encore exister. C'est un peu notre service public à nous aussi, ce transport scolaire.

Je pense que votre rapport ne doit pas être décorrélé de ce que l'on attend au niveau d'informations dans cet hémicycle sur l'avancement de vos négociations avec le monde du transport. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Comme manifestement, j'ai prévenu pour rien, nous sommes dans l'illégalité depuis 1 minute, bientôt je n'ai plus de secrétariat général et par conséquent, je vais être obligé de suspendre.

En l'état actuel des choses, je peux donner la parole... Eh oui, je préviens, mais chacun suit son fil, je veux bien, mais on sait qu'il y a des gens qui attendent. Ce sont des débats de commissions que nous avons là, en gros.

Je donne la parole à Vanina BORROMEI pour la réponse et ensuite, je pense que nous allons être obligés de suspendre.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Je vais répondre parce que finalement, la discussion retombe du côté des marchés publics et non pas de l'aide à la filière qui est vraiment l'objet de ce rapport. Donc, je suis un peu surprise parce que c'est un rapport qui évidemment, vous vous en doutez, ne date pas de il y a 6 mois, période à laquelle nous avons commencé à discuter avec les syndicats pour le renouvellement des différents marchés publics.

Je vais intervenir très rapidement sur les différents points. Je l'ai déjà dit lors d'une question orale et visiblement, ça n'a pas été bien compris et donc, je vais le répéter.

Il y a eu certes des inquiétudes quand nous avons travaillé à l'harmonisation des marchés, en ce qui concerne le transport scolaire. Pourquoi ? Deux systèmes complètement différents. L'ex-CD 2B pour lequel il y avait des marchés forfaitaires fait de manière plus qu'aléatoire sur des durées de 7 ans. Des marchés à bons de commande sur l'ex-CD 2A qui étaient de 1 an renouvelable 3 fois. Donc, un an, un an, un an.

Aujourd'hui, l'inquiétude en ce qui concerne le 2 fois 2 ans, en ce qui concerne l'ex-CD 2A, c'était plutôt une bonne nouvelle puisqu'ils avaient un an renouvelable tous les ans, donc le 2 fois 2 ans a été plus que favorablement bien accueilli. La difficulté a été surtout pour les marchés forfaitaires de 7 ans concernant la Haute-Corse où on nous a expliqué, et on l'a bien entendu, on a négocié en ce sens, qu'il y avait une difficulté d'amortissement qui était spécifique à la Haute-Corse, puisqu'en Corse-du-Sud avec un an renouvelable 3 fois il n'y avait pas de difficultés, mais pour la Haute-Corse, visiblement, de grosses difficultés.

On a donc entamé ce cycle de négociations où on a eu des retours tout à fait favorables. Mais il faut quand même rappeler qu'effectivement, les

syndicats ne sont pas représentatifs en termes d'entreprise, on est bien d'accord, de l'ensemble des acteurs. Il y a beaucoup de transporteurs qui ne sont pas syndiqués et nous les associons quand même dans les discussions parce qu'effectivement, il y a 2 syndicats qui participent, mais ils ne sont pas, en termes de représentation sur la globalité, très importants, même si bien sûr ce sont les syndicats et notre rôle est de discuter avec eux parce ils représentent la profession.

Donc des discussions qui ont très bien avancé, en tout cas sur les délais. Il a été convenu de travailler sur 5 ans puisque le bon de commande ne peut pas aller au-delà de 4 années. Nous avons essayé de chercher dans les différentes jurisprudences les possibilités que nous avons parce que, mais je pense que tout le monde le sait, en ce qui concerne le bon de commande, nous avons plus de flexibilité pour les modifications en fonction du nombre d'élèves sur les lignes. Ça n'était pas possible. Nous avons donc lancé la réflexion sur 5 ans.

Entre-temps, il y a eu des marchés qui ont été renouvelés en 2 fois 2 ans. Nous avons proposé, si les 5 ans devaient aboutir, aux entreprises qui auraient eu ces 2 fois 2 ans, de nous dire au bout des 2 années, si elles souhaitaient partir sur le nouveau délai. La plupart nous ont fait savoir qu'elles souhaitaient rester sur 4 ans en bons de commande et plus tard, dans un second temps, si nous arrivions aux 5 ans en forfaitaire, elles rentreraient dans le système. Il n'y a pas de difficultés à ce niveau-là.

Je crois que c'était une réelle inquiétude, elle a été soulevée et c'est une très bonne chose.

En ce qui concerne l'amortissement, là aussi, je me dois de préciser. L'amortissement, quand la Collectivité passe un marché et qu'un autocar est destiné au transport scolaire, il y a un à amortissement de 100 % sur cette ligne, si effectivement il est destiné exclusivement à ce transport scolaire.

Il a été prévu dans le cahier des charges que s'il y avait des transports extrascolaires, il fallait évidemment à la fin de l'année, déduire ces kilomètres ; la Collectivité ne pouvait pas avoir à sa charge les frais d'amortissement en dehors du scolaire.

Alors, nous avons entendu les arguments également de ces transporteurs qui disaient qu'exceptionnellement, ils pouvaient dans le rural emmener, par exemple, des enfants à la piscine ou faire une visite. Nous leur

avons donc proposé cette marge de 15 % qui a été accueillie très favorablement. Je crois qu'il fallait le prendre en compte, mais 15 %, c'est quand même considérable sur le kilométrage annuel.

Sur la billettique, je crois que là aussi, il faut lever toute ambiguïté. Nous l'avons votée à l'unanimité dans cette Assemblée. La billettique permettait à la base d'avoir une carte unique pour l'enfant qui souhaitait être transporté en interurbain, en transport scolaire et avec les chemins de fer. Là, je crois qu'il y a eu surtout peut-être un déficit de communication sur la billettique.

Effectivement, en ce qui concerne cette possibilité pour les enfants, y compris pour le contrôle, y compris pour s'assurer que les enfants ont bien pris le car, y compris pour s'assurer, pour nous, que nous avons des effectifs justes, parce qu'en ce qui concerne l'attribution de ces marchés, le fait que nous ayons voté la gratuité, fait également que beaucoup s'inscrivent sur ces lignes pour ne pas utiliser le car ou peut-être une fois. Nous sommes obligés ensuite de configurer la ligne et de demander aux autocaristes, en fonction des inscriptions, ce qui fait qu'on peut se retrouver avec une ligne pour 55 personnes où tout au long de l'année, on aura peut-être 30 élèves. Alors, les élèves changent et donc, on a demandé des précisions sur la billettique pour s'assurer que les élèves puissent être identifiés personnellement sur la ligne, parce qu'un élève peut le prendre le lundi, pas le mardi et on peut avoir le même nombre. Tout cela est assez complexe.

Mais je vous rappelle l'idée de la billettique, c'était bien sûr non pas de suivre à la trace le car, mais bien de s'assurer que les élèves puissent circuler librement et dans le cadre de l'intermodalité, même si j'ai envie de vous dire, que si on suivait le car à la trace, ils ont quand même des points à respecter, un trajet et un itinéraire très stricts. Quand bien même, je ne verrais pas la difficulté qu'il puisse y avoir un GPS sur cet autocar quand il assure un service de transport scolaire pour transporter nos enfants.

Voilà. Je crois que là aussi, l'ambiguïté a été levée, mais c'est vrai que ça faisait partie des inquiétudes.

Je vous rappelle aussi, qu'avec ce rapport et avec les avancées qu'il y a eues, le travail considérable qu'on a eu dans cette harmonisation qui est très complexe pour tout le monde, on a validé ensemble dans le cadre de la création du règlement des transports scolaires, les créations de lignes à 5 élèves et le maintien des lignes pour 3 élèves, ce qui a un coût considérable

pour la Collectivité que nous prenons en charge plus que volontiers, justement pour le maintien de ces élèves en milieu rural.

Je crois que là, toutes les ambiguïtés, en tout cas en ce qui concerne les marchés publics, ont pu être levées.

J'insiste bien, c'est vrai que nous sommes en discussion et ça a pu lever pas mal de doutes et aller vers des avancées considérables sur les marchés publics. Mais je voudrais quand même déconnecter ce rapport des difficultés que nous avons eues car ce rapport, il me semble que ça fait presque 18 mois qu'on discute avec les syndicats sur cette aide à la filière.

Merci, M. le Président, de m'avoir laissé préciser.

### **Le Président TALAMONI**

Oui. Donc, Jean-Christophe ANGELINI

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

En une minute, par courtoisie et par respect vis-à-vis des interlocuteurs et sur le fond des questions posées.

Vanina BORROMEI a fini avec concision et précision de donner la vision qui est la nôtre sur le plan des marchés publics, sur les questions posées par François et Marie-Thé.

Sur la question de la synergie qui a été mise en exergue, entre les niveaux de transports, ce rapport comme vous l'avez vu institue un comité de suivi. Nous vous y rendons attentifs au sens où il aura également à cœur de tenir des réunions intermédiaires et de dresser des bilans.

Sur les questions de Marie-Thé, indépendamment du sujet « marchés publics » auquel Vanina a répondu de manière très précise, préciser simplement deux choses qui sont venues également en complément des travaux de la commission des finances que nous avons intégrés et des conclusions du CESEC que nous avons, pour partie au moins, prises en compte.

Sur le sujet des aides, je vous rappelle que le cumul des aides et notamment le soutien de la BPI au sens de la garantie bancaire couvre le

déficit d'amortissement de l'achat d'un véhicule. On est en gros sur 5 années avec des durées de marchés, ça a été rappelé, qui peuvent être ou qui sont de 2 fois 2 ans. Donc, on est dans des temporalités qui sont cohérentes et qui ne font pas courir de risques aux acteurs du secteur.

Terminer en disant sur le point de l'Euro 6 qui est important, que nous avons des aides qui ont été réintégrées après que les élus aient fait un certain nombre de remarques et également, un plafonnement global par entreprise de 200 000 €, ce n'est quand même pas neutre, sur 3 ans.

On a en plus de cela des aides à la formation, des aides au recrutement, des financements d'actions de filières, des financements pour la promotion, pour l'animation. Je crois qu'on a un panel de moyens qui vient consolider le tout et que tout ceci va permettre, y compris aux petites entreprises, de devenir ou de redevenir viables. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>22</sup>**

Après avoir constaté que je ne dispose plus de secrétariat général, je vais être obligé de suspendre cette réunion de l'Assemblée de Corse.

Je regrette profondément pour les personnes qui se sont déplacées pour rien, mais il y a eu un grand nombre d'explications extrêmement techniques et extrêmement longues dont je ne suis pas sûr qu'elles ont leur place en séance publique, mais toujours est-il que nous en sommes là.

Donc, avec les excuses de l'Assemblée de Corse, je suspends la séance.

Nous nous retrouvons demain à 10 heures comme à l'accoutumée.

**La séance est suspendue à 20 h 10.**

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/472 AC

# ANNEXES

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019

Placer l'éthique et le respect de  
la déontologie au cœur de l'action et  
des pratiques de la Collectivité de Corse :  
une exigence conforme à l'attente des  
citoyens, des élus, et des fonctionnaires

Rapport n° 2019/E4/413

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe Per l'Avvene

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- **Page 4 du rapport et Article 1 de la délibération :**

Après les mots « faits de corruption » **RAJOUTER** les mots suivants : « *et d'extorsion* ».

- **Page 2 du rapport , Paragraphe 4 :**

**REPLACER** « Dès leur accès... se sont engagés » **PAR** « *L'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse tient....* ».

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

(\*) **SUPPRIMER** le mot « extorsion » et **COMPLÉTER PAR** : « *ou tous autres faits et comportements constitutifs de manquements à la règle de droit.* ».

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019**

**DECLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE  
ET ECOLOGIQUE  
Rapport n° 2019/E4/418**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU  
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**À la page 2 du projet de délibération, après le dixième « CONSIDERANT »**

**AJOUTER :**

**« CONSIDERANT les travaux et initiatives d'ores et déjà engagés ou prises par le  
Conseil Exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, »**

**À la page 2 du projet de délibération, au deuxième paragraphe de l'article 2,**

**AJOUTER après le Président de l'Assemblée de Corse : « dans le cadre de leurs  
prérogatives respectives, »...**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019**

**EROSION DU LITTORAL : DEFINITION  
DES GRANDES ORIENTATIONS ET  
METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION  
D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE  
CORSE DE GESTION INTEGREE  
DU TRAIT DE COTE**

**Rapport n° 2019/E4/409**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'objectif de cet amendement est d'associer tant sur l'axe 1 : Mise en place de la gouvernance, que sur l'axe 7 : Portage, animation et coordination des projets la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**À la page 25, à la fin du paragraphe « Axe 1 : Mise en place de la gouvernance »**

**REPLACER** le mot « et » entre les mots l'O.E.H.C » et « l'agence foncière » **par le** caractère « , ».

**SUPPRIMER** le caractère « . » à la fin du paragraphe.

**AJOUTER** à la fin du paragraphe « et la Commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse. ».

**À la page 27 au paragraphe « Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets »**

**REEMPLACER** la phrase

« Il sera composé de la C.d.C (O.E.C, A.U.E, O.E.H.C, agence foncière, mission Eau » C.d.C), de l'État (D.R.E.A.L, D.D.T.M, préfecture, sous-préfecture), du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, ainsi que des communes et/ou groupements de commune du secteur concerné. »

**par la phrase :**

« Il sera composé de la C.d.C (O.E.C, A.U.E, O.E.H.C, agence foncière, mission Eau » C.d.C), de l'État (D.R.E.A.L, D.D.T.M, préfecture, sous-préfecture), du B.R.G.M, du Conservatoire du Littoral, des communes et/ou groupements de commune du secteur concerné ainsi que de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral de l'Assemblée de Corse.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

---

ASSEMBLEE DE CORSE

4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019

EROSION DU LITTORAL : DEFINITION  
DES GRANDES ORIENTATIONS ET  
METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION  
D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE  
CORSE DE GESTION INTEGREE  
DU TRAIT DE COTE

Rapport n° 2019/E4/409

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'objectif de cet amendement est d'associer le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, la Chambre des territoires et sa commission « protection du littoral et du milieu marin » à la gouvernance et au comité technique.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Dans le rapport « Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de côte » joint en annexe, à la page 25, à la fin de l'Axe 1 : Mise en place de la gouvernance :**

**AJOUTER** la phrase : « Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, la Chambre des territoires et sa Commission « protection du

littoral et du milieu marin » pourraient également être associées à cette coordination, selon des modalités qui resteraient à définir. »

**À la page 27 - Axe 7 : Portage, animation et coordination des projets, après « il sera composé de la CdC (O.E.C, A.U.E, O.EH.C, agence foncière, mission « eau » CdC) » :**

**AJOUTER :** « du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, de la Chambre des territoires, »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019****CADRE DE REFERENCE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN CORSE****Rapport n° 2019/E4/416****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement porte sur spécifiquement sur la valorisation des initiatives territoriales économiques, sociales et solidaires en partenariat avec les acteurs clés du bassin méditerranéen.

Dans le cadre de la déclinaison du SRDE2I, l'Assemblée de Corse a adopté le 31 mai 2018 un rapport intitulé « POLITIQUE DE RAYONNEMENT ECONOMIQUE A L'INTERNATIONAL DE LA CORSE ». Ce rapport décline de nombreuses mesures tant sur le plan export, rayonnement que coopération économique. Dans ce contexte, l'ADEC est l'établissement en charge de la politique d'internationalisation de l'économie corse au sens large. Il apparait donc fondamental que les actions entreprises dans le cadre de partenariats européens et méditerranéens, lorsqu'ils concernent l'ESS sur son volet économique, soient réalisés dans le cadre de cette stratégie portée par la Direction Innovation, Internationalisation et Intelligence Territoriale de l'ADEC.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Pour cela, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

**Modifier, à la page 31 du rapport, les deux premiers leviers comme suit :**

« Concerter avec l'ADEC la participation à un projet de coopération ou à une action concrète dans le domaine de l'ESS, lié aux acteurs et réseaux des territoires méditerranéen.

Accompagner et impliquer les acteurs de l'ESS dans des projets de coopération en concertation avec l'ADEC et dans le respect des prérogatives confiées à celle-ci par le rapport adopté le 31 mai 2019. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019****CADRE DE REFERENCE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN CORSE****Rapport n° 2019/E4/416****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement porte sur la philosophie générale du rapport.

L'ESS figure parmi les compétences exclusives de l'Agence de Développement Economique de la Corse, et est actuellement portée par la Direction Générale Adjointe Opérationnelle, au sein de la DET (Direction des Entreprises et des Territoires). Il apparaît donc nécessaire de préciser la nécessaire coordination des actions proposées avec celles déjà menées sous la coordination de l'établissement public en charge de la politique économique de la Collectivité dans un souci d'optimisation des ressources et moyens alloués à cette stratégie.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Pour cela, tant au niveau des actions que de la gouvernance, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

**1) Modifier, à la page 10 du rapport, le premier paragraphe du 5. ainsi :**

« Le dispositif « entrée commune » en vigueur depuis le début de l'année 2019 devra, en coordination avec l'ADEC, être articulé avec les agences et offices concernés de la CdC, de façon à ... »

**2) Modifier, à la page 13 du rapport, la dernière phrase ainsi :**

« La Collectivité de Corse, en collaboration étroite avec l'ADEC, entend co-construire une stratégie nouvelle avec les acteurs de l'ESS et les territoires. »

**3) Modifier, à la page 22 du rapport, le tiret 3 des leviers d'action ainsi :**

« Renforcer l'outil d'observation Corsica Statistica et la prospective sur les filières d'avenir de l'ESS (circuits courts, économie circulaire, économie verte, mobilité durable et inclusive, silver economy, etc)

**4) Rajouter, à la page 22, à la fin du 2.5, la phrase suivante :**

« Une convention existe déjà entre l'ADEC et la CRESS - signée le 07/07/2017 qui définit les objectifs et les modalités de partenariat entre la CRESS Corsica et l'ADEC à travers Corsica Statistica pour la réalisation de la mission d'observation de l'ESS en Corse. »

**5) Modifier, page 23, l'avant dernier paragraphe en tenant compte de l'adoption d'un rapport relatif à l'ingénierie financière (délibération 19/249 AC du 25 juillet 2019) comme suit :**

« Dans le cadre du déploiement, à partir de Fin'imprese, d'un fonds d'intervention spécifique en soutien à l'ESS (orientation de mise en œuvre prévue dans le SRDEII), un fond de trésorerie porté par CAPI a été créé depuis le 26 novembre 2018 pour soutenir les structures de l'ESS présentant des difficultés de trésorerie.

**6) Rajouter, à la page 24, après les tirets :**

« Ces quatre leviers seront actionnés en étroite collaboration avec l'ADEC. »

**7) Compléter le paragraphe de la page 33 relatif à la conférence territoriale de l'ESS comme suit :**

« Instance de concertation sur les orientations, les moyens et résultats de la stratégie territoriale de l'ESS, la conférence est organisée par le représentant de l'État dans la Région et le président du Conseil régional (le Président du Conseil Exécutif pour la Corse) en lien avec l'ADEC et la CRESS. Elle est représentative de la diversité des acteurs de l'ESS (entreprises, syndicats, réseaux, collectivités territoriales, financeurs, chercheurs) et se réunit tous les 2 ans. »

**8) Compléter le premier paragraphe de la page 33 relatif au comité de pilotage comme suit :**

« Instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS en Corse, placée sous la présidence du Président du Conseil exécutif de Corse, avec la participation du Président de l'ADEC et /ou de son représentant.

Le Copil regroupe les services de la CdC, des agences et offices, les services de l'Etat, un représentant du Cesec de Corse, un représentant des chambres consulaires, un représentant de la Chambre des Territoires, un représentant de l'Assemblée de Corse, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù, la CRESS Corsica et des représentants de chacun de ses collèges et plus largement différents financeurs (CAPI, Banques des territoires...). Il se réunit au minimum une fois/ an. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte**

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**19 ET 20 DECEMBRE 2019**

**(2EME JOURNÉE)**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**QUARTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2019**  
**4<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019**  
**RIUNIONE DI I 19 e 20 DICEMBRE DI U 2019**  
**REUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2019**

**S O M M A I R E**  
**Journée du 20 DECEMBRE 2019**

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n<sup>u</sup> 399 : Centru d'Arte Pulifonica - Missione Voce di Corsica :  
 prugettu d'attività « Indià u cantu »**

**Rapport n<sup>o</sup> 399 : Centre d'Art Polyphonique - Missione Voce di Corsica :  
 projet d'activités « Indià u cantu »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 11**

**DISCUSSION GENERALE 14**

**VOTE du rapport 19**

**Raportu n<sup>u</sup> 412 : Cuntinuità è sviluppu di l'operazione libru è lettura da  
 u publicu giovanile nantu à l'inseme di u territoriu : « leghje eleghje - lire  
 élire » è « una nascita, un libru - une naissance, un livre »**

**Rapport n<sup>o</sup> 412 : Poursuite et développement des opérations livre et lecture  
 en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire : « leghje eleghje - lire  
 élire » et « una nascita, un libru - une naissance, un livre »**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>19</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>22</b>
<b>Raportu n° 425 : Acquistu d'un opera di Matisse - Fondu Patrimoniu.</b>	
<b>Rapport n° 425 : Acquisition d'une œuvre de Matisse.</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>22</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>24</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>29</b>

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

<b>Raportu n° 424 : A ricerca in Corsica</b>	
<b>Rapport n° 424 : La recherche en Corse - Etat des lieux et perspectives</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>30</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>35</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>38</b>

**INNUVAZIONE / INNOVATION**

<b>Raportu n° 415 : Creazione di CORSICALAB, u laboratoriu d'innuvazione territoriale publica di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 415 : Création du CORSICALAB, le laboratoire d'innovation publique territoriale de la Collectivité de Corse</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>39</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>45</b>

**VOTE du rapport****49****RISORSE UMANE/ RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 396 : Armunizazioni di i reguli di gistioni chì s'appiegani à u parsunali in u quattru di criazioni di a CdC/ Tempu di travaddu**

**Rapport n° 396 : Harmonisation des règles de gestion applicables au personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse / Temps de travail**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **50**

**DISCUSSION GENERALE** **53**

**VOTE du rapport** **64**

**Raportu n° 397 : Missa à dispusizioni di parsunali di a CdC pressu à a MDPHCC**

**Rapport n° 397 : Mise à disposition de personnel de la CdC auprès de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **64**

**VOTE du rapport** **64**

**Raportu n° 402 : Cunvinzioni d'auturizzazioni d'assenza d'aghjenti di a Cullittività di Corsica pà intarvinzioni di succorsu fatti à titulu di a SNSM**

**Rapport n° 402 : Convention d'autorisation d'absence d'agent(s) de la Collectivité de Corse, pour les interventions de sauvetage conduites au titre de la SNSM**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **65**

**VOTE du rapport** **65**

**Raportu n° 403 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u sindicatu mistu di u gran situ « Conca d’Oru, Vignetu di Patrimoniu - Golfu di San Fiurenzù »**

**Rapport n° 403 : Mise à disposition d’un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site « Conca d’Oru, Vignoble de Patrimoniu - Golfe de San Fiurenzù »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 66**

**VOTE du rapport 67**

**Raportu n° 404 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u Cunsigliu dipartimentale di l’accessu à u dirittu di u Cismonte**

**Rapport n° 404 : Mise à disposition d’un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du Conseil Départemental de l’Accès au Droit de Haute-Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 67**

**VOTE du rapport 68**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION  
GENERALE**

**Raportu n° 388 : Mudifica di u muntante di a cunvenzione cù l’Associu « Prividanza di l’anziani cunsiglieri ghjenirali di u Pumonte »**

**Rapport n° 388 : Modification du montant de la convention avec l’Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 68**

**VOTE du rapport 69**

**Raportu n° 386 : Missa à dispusizioni gratisi di un scagnu situatu in PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) da a Cumunità di Cumuni di u Sartinesi Valincu Taravu à u binifiziu di a Culltività di Corsica - Puteri datu à u Prisedenti di u Cunsigliu isicativu di Corsica di firmà a cunvinzioni**

**Rapport n° 386 : Mise à disposition à titre gratuit d'un bureau sis à PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) par la Communauté de Communes du Sartinesi-Valincu-Taravu au profit de la Collectivité de Corse - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer la convention correspondante**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 69**

**VOTE du rapport 70**

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –  
FISCALITE**

**Raportu n° 405 : Chjusura di i bugetti annessi, Parcu stradali, Ciucciaghja Letizia, Bagni de Petrapola**

**Rapport n° 405 : Clôture des budgets annexes, Parc de la Voirie, Crèche Letizia, Bains de Petrapola**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 71**

**VOTE du rapport 72**

**Raportu n° 408 : Dicismi mudificativa n° 2 Laburatoriu d'analisi Pumonti**

**Rapport n° 408 : Décision modificative n° 2 Laboratoire d'analyses Pumonti**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 73**

**VOTE du rapport 73**

**Raportu n° 410 : Custituzione di pruviste à u bugettu supplementariu 2019**

**Rapport n° 410 : Constitution de provisions au budget supplémentaire 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 74**

**DISCUSSION GENERALE 74**

**VOTE du rapport 78**

**Raportu n° 411 : Ripresa nanta a pruvisione**

**Rapport n° 411 : Reprise sur provision Budget supplémentaire 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 79**

**VOTE du rapport 79**

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Raportu n° 419 : Aghjustu a u mercatu conclusu tra a Cullettività di Corsica è l'associu « Inseme » pà a messa in ballu di u numeru verde, numeru d'urganza pà i spiazamenti medicali**

**Rapport n° 419 : Plage horaire du numéro vert d'urgence pour les déplacements médicaux de 5H à 23H.**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 79**

**DISCUSSION GENERALE 80**

**VOTE du rapport 85**

**MUZIONE / MOTIONS**

N° **2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cerf de Corse.**

**REPORTEE** **86**

N° **2019/O2/099** déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Enfouissement du réseau haute tension à Aiacciu.**

**Présentation de la motion** **86**

**DISCUSSION GENERALE** **88**

**AMENDEMENTS** **88**

**VOTE de la motion** **89**

N° **2019/O2/101** déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Habitat participatif.**

**Présentation de la motion** **90**

**DISCUSSION GENERALE** **91**

**VOTE de la motion** **95**

N° **2019/O2/103** déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Modification de l'espace aérien au-dessus de la Plaine Orientale et la Castagniccia.**

**Présentation de la motion** **95**

**DISCUSSION GENERALE** **96**

**AMENDEMENTS** **96**

**VOTE de la motion** **98**

N° 2019/E4/105 déposée par M. François BENEDETTI, Mme Pascale SIMONI et M. Francis GIUDICI : **Demande d'implantation d'un hôpital public local en Plaine Orientale. (Avec débat).**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>99</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>102</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>110</b>

N° 2019/E4/106 déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Motion de soutien au peuple Kurde.**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>110</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>111</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>112</b>

N° 2019/E4/107 déposée par MM. Romain COLONNA et Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Développement de l'économie circulaire en Corse.**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>113</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>115</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>118</b>

N° 2019/E4/108 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Etude de la DGCCRF relative à la situation de la distribution des carburants en Corse.**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>118</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>120</b>

N° 2019/E4/109 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Politique d'enseignement de la langue corse dans le premier degré.**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>120</b>
----------------------------------	------------

<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>121</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>122</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>125</b>

**N° 2019/E4/111** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Ratification pleine et entière de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et levée des réserves.**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>126</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>127</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>128</b>

**N° 2019/E4/110** déposée par le groupe « Andà per Dumane » : **Enquête relative aux attentats et tentatives d'attentats survenus en début d'année.**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>129</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>130</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>139</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>140</b>

**La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.**

**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise. M. et Mmes les coprésidents de l'Exécutif, que voulez-vous que nous appelions comme rapport ? La culture ? C'est un bon choix.

C'est Josépha GIACOMETTI qui va les présenter.

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 399** : Centru d'Arte Pulifonica - Missione Voce di Corsica : prugettu d'attività « Indià u cantu ».

\* **Rapport n<sup>o</sup> 399** : Centre d'Art Polyphonique - Missione Voce di Corsica : projet d'activités « Indià u cantu ».

Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président. En quelques mots, je vais essayer de faire une présentation rapide, mais pour autant complète puisque c'est un rapport important, puisqu'il s'agit de la relance – enfin - réelle du centre d'art polyphonique de Sartè...

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, il y a un bourdonnement qui est tout à fait insupportable, je vous demande d'écouter la Conseillère exécutive, ce qu'elle nous dit est très intéressant et très important.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, M. le Président. Donc, je le disais, un rapport important puisqu'il s'agit et pour les plus anciens dans cette Collectivité, vous avez suivi les différents épisodes du centre d'art polyphonique de Sartè, il fallait lui redonner un contenu, il fallait y mettre des activités.

Nous avons choisi durant ces derniers mois, et je l'avais présentée il y a quelque temps, une méthode de concertation avec l'ensemble des acteurs culturels, avec en tout cas beaucoup d'acteurs culturels, qui nous a menés à proposer un projet que j'avais présenté il y a quelques mois, et qui est rentré dans sa phase effective dès le dernier trimestre de cette année...

### **Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, mais là c'est insupportable ! On n'entend plus Josepha GIACOMETTI, s'il-vous-plaît.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Donc, avec les premières actions.

Alors, je voudrais déjà en quelques mots saluer l'action des services, de la DGA bien sûr, Laetitia PEKLE, des agents du CAP sous la direction de Jean-Marc JONCA, Jean-Charles SECONDI et de M. PAOLI et l'ensemble des services puisqu'ils se sont beaucoup investis ces derniers mois, ils ont fait le tour de Corse pour concerter les différents acteurs culturels. Et je voudrais aussi saluer les acteurs, les artistes qui se sont mobilisés et qui ont participé à la relance du Centre d'Art Polyphonique en faisant... Je l'espère, en tout cas ce sont les premiers pas, ces actions seront très certainement perfectibles, nous allons continuer la concertation. J'ai lu avec attention l'avis du CESEC, il est favorable, et il y a un certain nombre de demandes, notamment quant aux statuts du CAP ; il y a un certain nombre de demandes quant à la concertation nécessaire à maintenir, puisque celle qui a présidé à l'élaboration de ce travail a été saluée ; il a été demandé notamment que cette concertation soit poursuivie, je n'y vois qu'avantage bien évidemment.

Donc, toutes ces questions restent ouvertes.

La relance du centre elle s'accompagne aussi, et c'est signalé au rapport par l'ouverture de postes, que vous aviez d'ailleurs validée, et qui dotera l'équipe d'une partie pédagogique et artistique qui est indispensable à la conduite d'un centre d'art polyphonique.

Je crois que vous avez pu suivre aussi peut-être pour certains les différentes revues de presse, les différents articles qu'il y a eu ces derniers temps sur la relance du centre, avec ce que l'on a appelé « A scelta artistica », qu'a inauguré FELI, qu'a poursuivi A FILETTA, Pierre GAMBINI mais également Bertrand CERVERA et Léa ANTONA, différents artistes qui se sont livrés à des échanges avec le public.

Mais aussi, une partie sur la question vocale et la question de la voix, puisqu'il ne faut pas oublier aussi la vocation de ce centre d'art

polyphonique qui est d'accompagner à la formation, à l'éducation, à la transmission, à l'émergence et à la promotion.

C'est un outil au service des acteurs culturels, c'est un outil au service de l'éducation, puisque vous voyez que différentes actions sont prévues dans ce domaine, que différents axes qui ont été retenus, donc je disais : éducation, formation, transmission, émergence et promotion.

Des thématiques de travail ; différentes tables rondes qui seront organisées en collaboration également avec l'Università di Corsica dès janvier où nous concerterons également et encore les acteurs pour toujours améliorer et toujours rendre plus efficient l'action que nous voulons mener, puisque c'est un outil de la collectivité.

Je le disais, centre d'art polyphonique, que nous avons voulu aussi repositionner sur la question des pratiques traditionnelles, de la transmission de ces pratiques, mais aussi de la confrontation de ces pratiques avec des nouvelles influences vocales et musicales.

Donc, c'est vraiment un outil que doivent s'approprier, et c'est le défi que nous nous sommes lancés, nos acteurs culturels et s'en servir eux-mêmes pour aller également vers l'excellence vers laquelle ils tendent toujours.

Et, ces premiers échanges aussi ont vu un public revenir dans les murs du centre d'art polyphonique et c'est plutôt de bon augure, dans une ville au cœur de la Corse qu'est Sartè, avoir en plein hiver plus d'une centaine de personnes qui viennent assister à un échange avec des artistes, c'est toujours très positif.

Alors je le disais, nous allons poursuivre le travail puisque vous avez vu que la matrice générale du rapport décline une vingtaine d'actions dont les intitulés sont significatifs, ce ne sont pas seulement des mots, comme « Amparera », « L'Orma di l'Usu », « A Stampa di l'Usu », qui sont deux perspectives en lien étroit. Et, ces dispositifs sont imaginés comme un cursus dédié et spécialisé dans le patrimoine vocal traditionnel.

Donc c'est un travail qui a débuté il y a quelques mois, qui doit se poursuivre. Déjà 17 actions, je le disais, qui ont été organisées ce dernier trimestre avec des stages, puisque nous n'oublions pas aussi la vocation du centre, il y avait une volonté de lancement avec « A scelta artistica », et il y a

maintenant avec l'équipe pédagogique qui sera renforcée, des stages, des master class, des conférences, des rétrospectives d'artistes. Nous avons pu voir un premier intérêt manifesté qui est encourageant.

Nous avons voulu concevoir le centre d'art polyphonique tel qu'il doit l'être pour notre Collectivité, en tout cas tel que nous le pensons, je l'ai dit, au service du territoire, donc une adhésion indispensable que nous allons continuer à poursuivre avec ces rencontres avec l'ensemble des acteurs.

Un objectif de tendre vers l'excellence, de tendre vers la formation et un pivot, se servir d'un de nos outils comme un pivot de notre politique dans ce domaine et décliner toujours ces actions.

Donc voilà en quelques mots les perspectives, les perspectives pour 2020 aussi, un travail avec les artistes et nos jeunes artistes émergents, pour les accompagner dans leur processus et dans leur promotion, une sorte, après le « Riacquistu », de « Mossa nova », à laquelle nous devons nous atteler, en tout cas, à notre niveau.

Ùn n'avemu micca da cantà à a piazza di quelli chì cantanu, mais nous espérons les accompagner au mieux, en étant toujours, comme toute œuvre que nous menons, toujours perfectibles et toujours ouverts à la discussion et à l'échange avec l'ensemble des acteurs ; échange auquel je ferai savoir à cette Assemblée les différentes tables rondes qui auront lieu et auxquelles vous serez bien sûr également conviés à participer.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission développement. C'est Julie GUISEPPI qui va nous le présenter.

**Mme Julie GUISEPPI**

Il n'y a pas de rapport de la commission développement, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Non, il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu, Mme DENSARI s'est interrogée sur l'absence de montants financiers dans ce rapport.

Les services ont répondu que le budget proposé était de 100 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement.

Mme PEDINIELLI s'est interrogée sur la possibilité d'élargir ce projet à l'Alta Rocca et de prévoir un travail en partenariat avec le Centre dans cette région.

Les services ont souligné que la médiathèque de Sartène était un outil de la direction de la culture et ont indiqué que le projet du CAP était un projet de territoire et précisé que toutes les actions liées étaient en partenariat.

Les services ont précisé que tous les agents du centre d'établissement travaillent en partenariat avec tous les acteurs potentiels au niveau culturel et sur l'ensemble du territoire.

J'ai souligné qu'au-delà des territoires, le Centre d'Art Polyphonique était un outil utile et efficient pour la Corse. Et me suis interrogée sur le manque de communication sur ce centre et cet outil de développement.

Les services ont indiqué qu'effectivement le centre n'avait de panneaux d'affichage publicitaires mais qu'il était présent sur les réseaux sociaux tels qu'Instagram et Facebook.

Les services ont souhaité préciser que toutes les actions proposées étaient issues des réflexions du terrain.

Je me suis également interrogée sur la possibilité de cette commission d'émettre une proposition à l'Assemblée de Corse, proposition relative à l'attribution de marchés de lignes scolaires, qu'elles soient insérées dans le cahier des charges, dans les prévisions des sorties pédagogiques et prises en charge par la Collectivité afin que les écoles et les collèges puissent aller, elles aussi, même si elles sont loin de la région, profiter de cet outil culturel extrêmement efficient.

Les services ont expliqué que dans un premier temps, et dans le cadre expérimental de la CAP, ils avaient demandé à l'Education nationale, quels étaient les sites susceptibles de les accueillir et que dans un deuxième temps, le souhait du Centre était d'intervenir sur l'ensemble des écoles du territoire.

Ils ont souligné également que l'établissement disposait d'une capacité d'accueil de 36 lits et que l'interaction proposée par la facilité de transport serait un outil efficient.

Donc, les commissaires se sont accordés pour que soit délocalisée une réunion de la commission au Centre d'Art Polyphonique dès le printemps.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation de Mmes Catherine RIERA et Catherine COGNETTI-TURCHINI pour le groupe « Andà per Dumane ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Pierre GHIONGA a demandé la parole.

### **M Pierre GHIONGA**

M. le Président, simplement pour féliciter Josepha. Je sais que c'est un dossier ardu, ce n'était pas facile, donc félicitations d'avoir abouti à ce projet ambitieux que je trouve excellent.

Avec un petit bémol, mais peut-être je n'ai pas assez lu : la dimension internationale de la polyphonie, c'est important, les voix géorgiennes... Le fait d'organiser des rencontres peut-être qui feront progresser cet art, je ne l'ai pas trouvé dans le dossier, maintenant est-ce que c'est une bonne idée ou non.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

### **Le Président TALAMONI**

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, Mme COGNETTI-TURCHINI.

### **Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci Président.

Effectivement, lors de la commission on a soulevé que ce projet était un projet en faveur de l'ensemble du territoire Corse et j'ai demandé, ça n'a pas été au PV, qu'ils puissent se déplacer sur les différents territoires et qu'il y avait des lieux d'accueil notamment qui pouvaient être bénéfiques pour l'ensemble des stagiaires et faire bénéficier, notamment à des jeunes en perte de repères de pouvoir accéder à ce type de formations.

Et, on m'a dit qu'un calendrier peut-être serait mis en place. On a précisé aussi que, par exemple, dans des lieux comme le Ghjunsiani, on pouvait accueillir, puisqu'il y avait un lieu aussi qui pouvait les accueillir, une trentaine de jeunes, ou même à Asco par exemple aussi, en période autre que la période hivernale, une possibilité de pouvoir accueillir ces jeunes.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc la réponse de Mme la Conseillère exécutive à ces deux interpellations sympathiques.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci pour vos interventions...

**Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, on m'indique qu'Anne-Laure SANTUCCI avait demandé la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Rien de spécial, c'était pour m'excuser auprès de Cathy COGNETTI parce qu'effectivement il y avait deux petits paragraphes où elle s'exprimait, ce n'est pas les services, c'est moi qui ai oublié de lire.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, donc Mme la Conseillère exécutive, pardonnez-moi cette interruption.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Donc, je disais merci aux deux intervenants.

Effectivement, c'est un dossier ardu, qui n'était pas simple et il faut encore, toujours améliorer ce que nous avons fait, nous pouvons encore, je crois, améliorer les choses.

Alors ça se rejoint un petit peu sur les deux interventions. C'est aussi bien se positionner par rapport au rôle que doit avoir le Centre d'art polyphonique, il ne doit en aucun cas se substituer à la volonté des acteurs, des artistes culturels, mais être vraiment un outil d'accompagnement à leur service. Donc, à un moment donné, bien sûr, on a des axes stratégiques, on les développe, mais on ne doit, à aucun moment, sinon c'est de la culture administrée à laquelle je m'oppose, donc voilà... C'est vraiment un outil facilitateur et d'accompagnement.

Mais sur la philosophie, j'adhère pleinement, et ce sont des échanges que nous avons déjà eus avec certains acteurs et certaines associations, dans de domaine de la paghjella, d'accompagner l'internationalisation de toute façon, et les échanges sur nos pratiques vocales, de la paghjella, mais aussi des pratiques monodiques qui ont parfois aussi été un peu oubliées et délaissées, et d'échanger dans l'axe pas seulement méditerranéen, et vous avez eu raison d'évoquer la Géorgie, il y a beaucoup de perspectives d'échanges et le centre, bien entendu, sera tout à fait disposé à accompagner ces initiatives.

C'est un peu de la même façon avec Cathy GOGNETTI, alors il y a des déplacements prévus sur le territoire, mais là encore, le centre ne veut pas se substituer, je le dis pour bien placer le rôle de notre Collectivité dans ce domaine, mais bien accompagner les initiatives.

Donc, c'est aussi mettre à disposition d'acteurs associatifs, d'acteurs culturels sur les territoires, la logistique et les outils du centre. Ça peut être dans ces deux sens. C'est, à un moment donné, ne pas confisquer l'action dans ce domaine, mais au contraire la faciliter par notre intervention. Mais il y a un calendrier qui est prévu, puisque je le disais un amont, les équipes du centre d'art ont fait le tour de Corse des acteurs culturels et des idées ont émergé, des collaborations dont on a pu voir certaines aboutir pendant le lancement : « A scelta artistica », j'ai évoqué FELI, j'ai évoqué Pierre GAMBINI, j'ai évoqué A Filetta, Lea ANTONA et d'autres. Et c'est vrai que c'est cette imbrication qui fera que nous arriverons à mailler le territoire et à aller chercher, je partage votre volonté d'aller chercher ces jeunes qui parfois s'éloignent de différente manière, je dirai, de ce que nous

voudrions pour eux, pour la société corse et pour l'avenir que nous voulons bâtir ensemble. Et, je crois que par la culture, en tout cas moi c'est une conviction, lier la culture et l'éducation toujours, nous pouvons réussir peut-être à aller les chercher et les maintenir avec nous.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 412 : Cuntinuità è sviluppu di l'operazione libru è lettura da u publicu giuvanile nantu à l'inseme di u territoriu : « leghje eleghje - lire élire » è « una nascita, un libru - une naissance, un livre ».**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 412 : Poursuite et développement des opérations livre et lecture en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire : « leghje e leghje - lire élire » et « una nascita, un libru - une naissance, un livre ».**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Effectivement c'était deux actions qui étaient précédemment conduites par les Conseils départementaux et que nous avons voulu poursuivre et étendre surtout à l'ensemble de la Corse.

« Una nascita, un libru » et « Leghje eleghje », je ne reviens pas sur le détail de ces prix, ils sont adressés pour « Leghje eleghje » du CP au CM2 à l'ensemble des élèves qui ont un ensemble d'ouvrages à lire et ils procèdent ensuite à l'élection du meilleur ouvrage.

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/473 AC

Et « Una nascita, un libru », comme son nom l'indique, c'est un livre que nous offrons aux parents pour tous les nouveau-nés sur notre île qui les guide dans leurs premiers pas et dans leurs premiers mots, vers l'importance du livre en objet, mais aussi ce qu'il dit et ce qu'il véhicule.

Et, ces deux actions, au-delà de simplement les poursuivre, nous avons voulu nous livrer aussi à un travail, qui j'espère vous sera présenté dans les prochains mois, c'est celui de créer un kit, je dirai, autour de la naissance avec bien sûr le maintien d'un livre en version bilingue, mais aussi, et je crois que la Ville de Bastia a d'ailleurs entamé ce travail, avec la création d'une œuvre littéraire spécialement dédiée aux enfants, avec la création d'un chant, mais aussi pourquoi pas, utiliser, il y a eu des initiatives, notamment des mini-entreprises qui avaient remporté le prix de l'EPA mini-entreprises, « U primu parulaghju ».

Et, nous étudions la possibilité, pourquoi pas aussi, de nous associer à cette initiative, puisque je crois que ce serait un beau message aussi de notre Collectivité de lier l'action de ces mini-entrepreneurs et notre volonté de créer un kit pè « a nascita, un libru ». Voilà.

Ça c'est ce que j'aurai certainement l'occasion de vous présenter dans les prochaines semaines, nous étudions les possibilités de mettre tout cela en place.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission de la culture.  
Anne-Laure SANTUCCI

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

M. COLONNA a souhaité rappeler son intervention pendant la dernière séance publique relative au fait que la population corse était la population de France ayant le moins accès aux bibliothèques. Il s'est félicité de l'augmentation de la politique liée aux livres. Il s'est interrogé sur la place de la Collectivité dans l'octroi du prix cité dans le rapport sachant que seule l'Education nationale est citée.

Les services ont expliqué que le partenariat avec l'Education Nationale était dû aux interventions dans les écoles, mais que ce prix était un bien une récompense de la Collectivité. Les services ont souligné que ce prix

était plutôt un travail collectif avec les enfants qui pouvaient définir leur ouvrage préféré.

Ils ont indiqué que ce travail était principalement mené dans les classes du rural qui sont desservies par les bibliobus. Ce dispositif, en plus d'être une sensibilisation à la lecture était un accès à la culture pour tous. Les services ont précisé que c'était l'acte de lecture, la lecture-plaisir et l'ouverture à la littérature jeunesse qui étaient récompensés.

M. COLONNA a souhaité savoir si parmi les trois ouvrages sélectionnés un ouvrage en langue corse pouvait être intégré.

Les services ont souligné que le souhait concernant ce prix était une action en direction des auteurs pour développer le livre jeunesse en langue corse et ont souligné que l'intérêt de ce prix était le choix des enfants, ce qui par conséquent impliquait la mise en concurrence de trois livres en langue corse pour chaque niveau de classe.

M. COLONNA a souligné que l'on pourrait imaginer une adaptation adéquate à la production éditoriale des livres en langue corse et a précisé qu'une réflexion devait être faite en ce sens afin de ne pas pénaliser l'édition in lingua nustrale qui, de fait est moins importante que celle en langue française.

J'ai souhaité savoir si seules les écoles du rural dépendantes du réseau des médiathèques participaient à ce prix ou s'il était accessible à toutes.

La commission a émis un avis favorable avec toujours non-participation de Mmes Catherine RIERA et Catherine COGNETTI-TURCHINI pour le groupe « Andà per Dumane ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Le rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup>-425 : Acquistu d'un opera di Matisse - Fondu Patrimoniu.**

**\* Rapport n° 425** : Acquisition d'une œuvre de Matisse.

Alors, il y a un délai abrégé, donc Mme la Conseillère exécutive, pourquoi le délai abrégé, même si nous avons beaucoup d'intérêt pour cette acquisition d'une œuvre de Matisse.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Voilà, c'est simplement que la vente aux enchères a eu lieu le 2 décembre dernier et que nous avons dû justement nous mobiliser parce que, lorsque j'aurai l'occasion de vous présenter cette opportunité, je crois que chacun saisira le fait que nous ayons dû le faire rapidement et que les délais de transmission à l'Assemblée de Corse étaient déjà dépassés lorsque la vente aux enchères a pu être réalisée.

**Le Président TALAMONI**

Je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Vote favorable sur le délai abrégé. (Contre : « Per l'Avvene »).

Quand même, pour Matisse, vous auriez pu faire un effort !

Alors, maintenant la Conseillère exécutive va nous présenter le dossier au fond. Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/474 AC

Effectivement, je crois c'est une opportunité que nous avons saisie pour la Collectivité de Corse et dans la perspective de la création, puisque je l'ai noté au rapport, d'une collection corse qui est absolument nécessaire, « une collection » au sens véritable du terme, que nous sommes en train de travailler avec l'ensemble des musées, avec l'ensemble de nos œuvres déjà à la disposition de la Collectivité. Et, cette œuvre vient bien sûr enrichir considérablement la collection en construction.

Donc, après avis d'historiens de l'Art, nous avons pris la décision de participer aux enchères publiques de la maison de vente d'œuvres d'art ARTCURIAL, le lundi 2 décembre dernier, à la salle de ventes l'Hôtel Drouot, pour l'acquisition d'un tableau signé d'Henri Matisse sous le titre « La mer en Corse, le Scudo ».

Alors, je ne sais pas si vous allez très bien le voir, mais je le tiens à disposition de ceux qui voudront bien le découvrir.

Allez-y zoomez !

Voilà, ça ne rend pas honneur au tableau ce que je suis en train de faire.

Donc, acquisition très importante, d'abord bien entendu pour l'artiste, mais aussi dans la cohérence de ce lien avec la Corse, puisque lorsqu'il était en voyage de noce, Matisse a peint quelques tableaux sur la baie d'Ajaccio, dont celui-ci du Scudo. Il y a en tout 7 tableaux dans les collections publiques, nous en avons recensé quelques-uns dans les collections privées, nous espérons aboutir à une exposition Matisse et, sa rencontre avec la Corse qu'il a évoquée en des termes... C'est pour cela qu'il est absolument important de prendre la dimension de l'importance de l'intégration de ce tableau à nos collections puisqu'il est aussi pour l'artiste lui-même une révélation, il le dit, et dans sa biographie c'est rappelé. Sa biographe dit : « la secousse fut telle qu'elle transforma non seulement son regard, mais encore sa manière habituelle de penser et de réagir », on dit que dans la baie d'Ajaccio, je reprends ma casquette ajaccienne, il découvrit la lumière et les couleurs. Donc, pour l'artiste, ce fut vraiment une révélation et on le comprend.

« En Corse », dit-il, « j'étais ébloui, là-bas tout brille, tout est couleur, tout est lumière. J'ai senti croître en moi une passion de la couleur ». Donc, c'est vraiment important et il sera valorisé en tant que tel.

Et puis, nous avons pu en faire l'acquisition pour 180 000 € le détail, vous est donné ensuite. Il y a le détail sur le transport, parce qu'il faudra qu'il soit transporté dans des conditions sécurisées ; ils ne vont pas nous envoyer le Matisse par Chronopost, vous vous en doutez bien...

Donc, je crois cela valait le coup.

Et, dans le futur programme scientifique des musées que j'aurai l'occasion de vous présenter prochainement, je le disais, grâce à cette acquisition, nous travaillons à une exposition et dans cette approche novatrice que nous voudrions donner, puisqu'il va y avoir un renouvellement des galeries permanentes, notamment du Musée de la Corse, nous voudrions ouvrir une porte sur un nouveau parcours et une entrée sur la Corse, une île en Méditerranée. Donc, nous développerons certaines thématiques comme « L'île espace de tensions, espace d'exception » ou encore « la Méditerranée et ses îles, des enjeux politiques », « la Méditerranée, symboles et représentation ». Et, je crois que le tableau de Matisse y trouvera toute sa place.

Donc, c'est une belle acquisition, je le crois, au-delà de la Collectivité de Corse, pour la Corse.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il n'y a pas de rapport écrit car la Conseillère exécutive nous a présenté ce rapport, fort important de notre point de vue, hier, donc avis favorable à l'unanimité des personnes présentes.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances. Il n'y a pas la rapporteure, mais il y a un vice-président, Paul LEONETTI.

**M. Paul LEONETTI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Je vais demander s'il y a une demande de prise de parole ? Vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Une question : 180 000 € l'acquisition, 5 000 € pour transport sécurisé par « Chronopost », mais inscription budgétaire 242 000 € Alors, c'est peut-être des frais de commission de douanes ?

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Il y a 52 000 € de frais de commission, 5 000 € effectivement vous l'avez rappelé de frais de transport et 180 000 € d'achat.

**M. Xavier LACOMBE**

On aurait pu presque y voir figurer la maison de Tino ROSSI...

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Mme SANTUCCI a demandé la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Juste deux mots, c'est vrai qu'il y a peut-être des élus plus intéressés par la culture que d'autres... Je plaisante...

**Le Président TALAMONI**

Tous les élus de Corse s'intéressent à la culture !

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Juste pour dire ce qu'on a déjà dit hier en commission, mais au nom du groupe quand même le notifier parce que je crois que dans une action politique de l'envergure de l'institution de la Corse, tout est important. Et, je

crois que cette acquisition elle est extrêmement importante aussi parce que d'abord Matisse est une figure majeure du 20<sup>ème</sup> siècle avec le Fauvisme et le fait qu'il est rencontré la lumière et la couleur en Corse, je pense que ça nous remet au centre de quelque chose.

Et dire qu'au niveau de la culture, nous en avons parlé hier avec Mme la Conseillère exécutive, le fait aussi ce tableau, d'après ce que j'ai compris, rentre dans l'acquisition, je parle sous le contrôle de Josepha, du Musée et qu'il soit inaliénable, on est certain qu'il restera à la Corse pour toujours et à jamais.

Ça fait partie aussi, je crois, d'une réappropriation culturelle pour les futures écoles, les futurs lycées, et ça rentre dans un cadre qui existe déjà à travers le FRAC, d'acquisition vraiment d'œuvres d'art de très grande qualité internationale et nous sommes très fiers d'avoir pu faire ce geste pour à peine 180 000 €

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Simplement une précision, merci Anne-Laure SANTUCCI de me permettre de la faire. Effectivement, pour l'instant c'est la Collectivité de Corse qui est propriétaire. A ce stade, ce tableau peut être revendu, cédé, je vous rassure, nous n'en avons pas l'intention, mais le fait de l'inscrire à une collection d'un Musée, à ce moment-là, le rend inaliénable.

Donc, il peut y avoir des prêts, il peut y avoir un certain nombre d'opérations, mais il ne peut plus être cédé dans les mêmes conditions et il est donc sécurisé effectivement en rentrant dans la collection d'un Musée.

Il sera très certainement dans un premier temps, pour différentes raisons, notamment de sécurité, exposé au Musée de la Corse, mais nous souhaiterions qu'il puisse aussi être près de la baie d'Ajaccio. Donc, nous verrons comment nous pourrons, pas qu'il y reste, il n'y restera pas, mais qu'il y vienne un petit peu, qu'il vienne s'y retrouver pendant quelque temps...

### **Le Président SIMEONI**

Dans mon bureau ?...

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Dans le bureau de Président par exemple ou du Président de l'Assemblée de Corse....

Donc, il ira, bien sûr, retrouver le Musée de la Corse et dans la perspective d'une exposition, peut-être retrouver quelque temps la baie d'Ajaccio pour ensuite retourner dans la capitale cortenaise.

**Le Président TALAMONI**

Le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Quelques mots, moi je pense que c'est un geste culturel fort, bien sûr.

Je voudrais, entre notre nom à toutes et à tous adresser mes remerciements publics à Jean-Marc OLIVESI qui a attiré notre attention sur cette vente et a contribué à forger notre conviction qu'il fallait que la Collectivité de Corse se positionne, notamment à travers un argumentaire artistique et culturel extrêmement fort et convaincant.

Je voudrais également adresser en notre nom, mes remerciements à nos services qui ont fait preuve d'une très grande réactivité. Donc merci à eux.

Deux autres observations, une en forme de boutade, je ne sais pas si vous avez vu, il y a eu des articles dans Le Monde, c'est vrai que le marché de l'art est devenu fou, il y avait l'autre jour une banane accrochée à un mur qui a été vendue 120 000 € et qui a été achetée pour être mangée dans la seconde suivante, on se dit que finalement on a fait un investissement, et y compris d'un point de vue...

Je voudrais vous dire aussi que Jean-Marc OLIVESI m'a indiqué, ça été dit par la Conseillère exécutive, c'est vrai que c'est à Ajaccio que Matisse a rencontré la lumière qui a ensuite éclairé toute son œuvre. C'est un peintre majeur. Il y a de cette période Ajaccienne, c'est notamment un ouvrage de Jacques PONCIN auquel je renvoie aussi pour sa lecture, où ce tableau est commenté, et c'est véritablement d'une poésie extraordinaire.

Donc il y a une douzaine d'œuvres, certaines sont dans des collections privées, quelques-unes sont dans des collections publiques, et Jean-Marc OLIVESI me disait que l'équivalent du tableau que la Collectivité de Corse vient d'acquérir, se trouve comme une pièce centrale au Musée de San-Francisco.

Donc, c'est vous dire, en intégrant en plus cette pièce, cette œuvre dans cette logique de collection où nous allons mettre en valeur la Corse dans ses paysages, et notamment dans ses paysages méditerranéens, je crois que nous avons réalisé une opération qui est véritablement une plus-value extraordinaire pour nous, pour les générations à venir et pour la Corse et vraiment je suis heureux que nous ayons pu le faire ensemble.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Je m'associe, bien évidemment, aux mots du Président pour remercier très chaleureusement Jean-Marc OLIVESI qui s'est beaucoup mobilisé, qui nous a alertés, qui nous a poussés à agir dans les délais abrégés. Donc, effectivement nos remerciements les plus sincères à Jean-Marc OLIVESI.

Et, bien évidemment, à nos services qui sont mobilisés, à la direction du Patrimoine, à son directeur Pierre-Jean CAMPOCASSO et à l'ensemble de nos services parce qu'ils ont vraiment été très réactifs pour que nous soyons en capacité de répondre. Et également, les services des finances parce qu'ils interviennent eux-aussi dans ce genre d'opération. Merci à vous.

### **Le Président SIMEONI**

Et pour la petite histoire, c'est Pierre-Jean CAMPOCASSO qui a mené les enchères par téléphone, je pense que ce n'est pas tous les jours dans une carrière de directeur du patrimoine que l'on se porte acquéreur, pour la Collectivité de Corse, d'un Matisse. Voilà, ça fait partie de la petite histoire.

Merci à lui et merci à tous.

### **Le Président TALAMONI**

Nous nous étions positionnés également pour la banane, mais nous avons été pris de court par...

**Le Président SIMEONI**

On s'est fait « bananer » !

**Le Président TALAMONI**

On peut dire les choses comme ça.

Donc nous allons mettre aux voix ce rapport important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Félicitations, Mme la Conseillère exécutive !

Rapport suivant :

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT –  
FORMATION – RECHERCHE**

\* **Rapportu n<sup>u</sup> 424** : A ricerca in Corsica – Situazione e prospettive.

\* **Rapport n<sup>o</sup> 424** : La recherche en Corse - Etat des lieux et perspectives.

**M. Julien PAOLINI**

Président, vous pouvez noter que je quitte l'hémicycle ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, les services me disent que c'est un rapport d'information, vous préférez sortir ? Oui.

On va demander à Hyacinthe VANNI de venir présider pendant l'examen de ce rapport quand même.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/475 AC

**M. Hyacinthe VANNI président la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, après la culture et le patrimoine, nous passons à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Ce rapport vous est parvenu tardivement, même si je ne suis pas tenue de motiver le délai, je crois, parce que c'est un rapport d'information, mais je tiens quand même à le faire devant cette Assemblée.

Nous nous étions engagés tout simplement, lors de la précédente session, à présenter ce rapport. Il a tardé dans sa finalisation de rédaction, voilà. En tout, honnêtement, j'ai tenu quand même à le présenter puisque nous nous étions engagés devant cette Assemblée. Voilà donc pourquoi il est arrivé tardivement.

Donc ce rapport, « la recherche en Corse : état des lieux et perspectives ».

La recherche et l'enseignement supérieur sont, vous le savez, un investissement lourd, nécessaire et indispensable parce qu'il est un investissement d'abord sur capital humain puisqu'un pays qui investit dans la recherche et dans l'enseignement supérieur, parie sur son avenir, un pays qui investit dans l'éducation, recherche et enseignement supérieur parie sur son avenir. Et, je crois que les retours sur investissement sont ici plus que précieux et indispensables à la construction du projet global d'émancipation que nous voulons mener.

C'est pourquoi, même en période contrainte, en période budgétaire contrainte, s'il y a bien des budgets qu'il ne faut sacrifier, la recherche, l'enseignement supérieur et l'éducation en font plus que partie.

Ce projet s'inscrit donc dans cette philosophie qui est aussi tournée vers la création de richesses et d'emplois, puisque la recherche n'est pas un objet déconnecté. Elle doit être tournée aussi vers une finalité entrepreneuriale, et nous l'avons inscrit également comme un principe dans

cet état des lieux de la recherche en Corse, de nos perspectives dans ce domaine pour l'année 2020, puisque nous avons souhaité accroître, vous l'avez voté il y a quelques semaines dans la convention tripartite, le soutien à l'université, notre soutien à l'Università de Corsica, mais aussi notre soutien aux organismes de recherche, notamment représentés sur les plates-formes.

Nous avons voté, à la dernière session notamment, le soutien à Corsic'Agropole, je le disais, un retour sur investissement aussi entrepreneuriale, puisque j'étais il y a quelques jours, d'ailleurs avec Catherine RIERA qui était également présente, nous étions sur la plateforme Stella Mare, nous avons pu assister à une journée d'échanges, d'études en présence d'un professeur canadien qui est venu, en résumé, nous parler de l'économie circulaire, de la nécessaire préservation pour la production des ressources halieutiques. Et, je crois qu'il y a des enjeux très forts pour la préservation de nos ressources, pour leur exploitation raisonnée et pour un développement durable et que la plate-forme Stella Mare a atteint un seuil aujourd'hui qui lui permet de se projeter vers un transfert, vers la société, vers la production, un défi que nous devons relever avec elle.

De la même façon, j'étais encore il y a peu à Corsic'Agropole, pour nos agrumiculteurs, pour nos viticulteurs qui doivent relever les défis des changements climatiques, qui doivent relever les défis des menaces diverses liées à de nouvelles pratiques et de production, et de récolte, être concurrentiels sur des marchés, être en capacité d'anticiper sur ces marchés. La recherche aussi peut donner les clés pour être en capacité de le faire, de le faire mieux.

Il y a un travail, et je vous invite à aller sur ces plates-formes, à aller voir le travail qui s'y fait, il y a un travail sur l'ADN des vins, il y a un travail sur l'agrumiculture, il y a un travail sur les différents types de production que nous pouvons avoir sur notre île et qui permettent à nos producteurs, à nos agrumiculteurs, à nos viticulteurs de se positionner aussi, puisqu'ils sont en échange permanent sur ces plates-formes, de manière pertinente et efficiente sur des marchés.

Donc, ce n'est pas la seule finalité de la recherche, bien évidemment et bien heureusement d'ailleurs, mais c'est une des finalités de la recherche que nous devons intégrer, je dirai, dans notre matrice de réflexion lorsque nous investissons sur ces plates-formes.

Il y a bien sur la préservation de l'environnement, nous avons hier décrété l'urgence climatique et écologique. Je crois que dans ce contexte-là, l'importance des activités de recherche, pour être toujours à l'anticipation de ces problématiques, est absolument indispensable.

Atteindre aussi un seuil critique de chercheurs, d'ingénieurs, de doctorants parce que derrière la recherche, il y a tout un écosystème qui se met en place, tout un écosystème qui rentre en résonance avec une actualité internationale puisque s'il y a bien un domaine où l'on ne peut être fermé sur soi, c'est bien le domaine de la recherche. Et, la Corse s'inscrit aujourd'hui comme un territoire d'excellence dans plusieurs domaines.

Il y a, bien sûr, la question de la transition énergétique, la plate-forme de Vignola, la plate-forme Georges PERI où l'on imagine aussi des solutions en termes d'énergie alternative. Et, là-aussi il faut que nous soyons conscients, puisque des multinationales le sont, je vous le confirme bien, conscients que nous détenons aussi des clés qui peuvent bien sûr répondre à certaines de nos problématiques, ici en Corse, mais qui peuvent aussi avoir valeur d'exemple sur d'autres territoires.

Donc, comme vous le voyez dans ce rapport, une année charnière.

Une année charnière aussi dans les différentes thématiques que j'ai effleurées en présentant les plates-formes.

Mais aussi une année charnière en matière de langue corse, puisque nous touchons aussi un enjeu : celui du transfert de la langue vers la société, celui de la construction d'outils didactiques.

Alors, nous avons voté deux rapports à la dernière session sur cette question, nous accompagnerons le projet B3C qui arrivera dans les prochains mois devant notre Collectivité. Ce projet se lie avec ce que nous avons acté dans la convention tripartite du redimensionnement, si vous vous en souvenez, de l'Inspe d'Aiacciu, où il va se construire un vrai laboratoire de transfert didactique autour de la question des langues. Et aujourd'hui, les équipes de l'université, les équipes qui sont associées sur le projet B3C, « Boost Cultural Competence in Corsica » - pardonnez-moi pour mon accent english very well - donc dans ce projet très important de l'Università di Corsica, je le disais, qui constituera une étape importante dans la logique de transfert dans la société, il y a une construction d'outils didactiques et c'est un axe aussi stratégique pour nous que nous voulons couvrir.

Donc, vous le voyez ces différents enjeux, et j'en ai très certainement oublié, au travers des plateformes de recherche, au travers du travail de l'Università di Corsica, d'autres partenaires, comme notamment l'Inra, qui sont présents sur le territoire, sont au croisement, au confluent de tout ce que nous votons ici.

Je me suis inscrite en résonnance de l'urgence climatique, des enjeux énergétiques, des enjeux de langues, des enjeux des professionnels agricoles et agrumicoles, de la préservation des ressources halieutiques pour essayer, mais je sais que vous en êtes bien conscients, de dire que la recherche elle s'inscrit en filigrane de chacun des actes que nous faisons et que si nous continuons à la soutenir très fortement, et c'est un choix pour notre Collectivité, c'est une anticipation sur l'avenir de la Corse, pas seulement de la Corse, de notre petite contribution que nous pouvons apporter au monde aussi sur ces questions d'excellence. Et, je crois que nous parvenons, alors je ne parlerai pas de sérénité puisque nous ne pouvons être sereins sur beaucoup de questions, mais en tout cas en misant sur la recherche, nous nous donnons aussi des outils d'anticipation qui nous seront très certainement précieux dans tous les défis que nous aurons à relever.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des rapports de commission ? Non. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Vous avez la parole.

**Mme Laura-Maria POLI**

Deux mots justement, déjà pour remercier la Conseillère exécutive d'avoir tenu son engagement de la session dernière et de nous présenter cet état des lieux et ces perspectives.

Ce n'est un secret pour personne, on l'a souvent plaidé, on l'a souvent martelé, que notre famille politique a toujours plaidé pour un investissement important dans les domaines, j'ai envie de vous dire, qui portent en eux le potentiel de la Corse, et la recherche en fait clairement partie.

Alors, un homme politique français, et pas Corse je le précise, a dit que la recherche était un élément essentiel de la souveraineté d'un pays. Et si

en France, on voit actuellement que la situation de la recherche et sa perte d'attractivité a de quoi alarmer, puisque la dépense publique en matière de financements diminue régulièrement, en Corse c'est exactement l'inverse qui se produit et depuis 2016, vous l'avez dit, vous avez fait le pari de l'avenir. Et, malgré un contexte en 2016, quand on est arrivé aux responsabilités, un contexte budgétaire plus que restreint, vous avez réussi à développer une véritable stratégie avec les acteurs.

Et ainsi, vous nous présentez un état des lieux très encourageant et des perspectives plus que prometteuses.

Alors la Corse, vous le mentionnez dans votre rapport, possède aujourd'hui dans ce domaine des outils structurants et performants, qu'il est important de souligner.

25 projets depuis 2016, dont 18 portés par l'Université dans des domaines divers et variés. J'ai presque envie de vous dire que le temps des étudiants chercheurs qui étaient contraints, pour une grande majorité d'entre eux, à l'exil, et j'espère et je pense que désormais est en passe d'être derrière nous. Et cela ne peut être que bénéfique à tous les niveaux, ne serait-ce qu'au niveau de l'emploi.

Et puis, on sait que sur le plan financier aussi il y a eu des études qui ont été menées et que l'OCDE a notamment mesuré que la différence entre le coût d'investissement pour un étudiant sur la recherche, sur la formation, et le bénéfice public qui va en résulter, était de 80 000 € par étudiant.

Donc, le capital humain apparaît clairement comme le principal levier de créateur de richesse. Et, j'irai encore plus loin en affirmant que nous restons persuadés qu'au-delà du domaine de la recherche, c'est dans tous ces domaines, comme l'éducation, l'enseignement, l'innovation, la formation, eh bien qu'il est essentiel d'investir, c'est ce que notre Collectivité fait, tout simplement, je pense pour permettre d'offrir à notre jeunesse un meilleur avenir et à l'heure où le débat justement est sur ce genre de question, où on a des inquiétudes plus que légitimes, sur l'avenir de notre jeunesse, sur l'avenir de notre pays, en ces heures plus que sombres, je pense que c'est une partie de la solution.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Anne-Laure SANTUCCI

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Dans la continuité de ce que vient de dire notre collègue, merci pour ce rapport qui montre encore une fois pour ceux qui avaient des doutes, l'implication de notre Collectivité auprès de l'Université, surtout auprès de la recherche universitaire. Une recherche qui concerne les différents champs environnement, agriculture, préservation, langue corse aussi.

On voit la dynamique que peut apporter et la Collectivité et l'Université à toute la société corse. C'est un espoir pour nos jeunes, pour qu'ils soient les chercheurs de demain et c'est aussi un espoir, et c'est aussi un accompagnement financier important de l'institution, de la Corse entière, auprès des enseignants chercheurs qui sont des personnes extrêmement importantes dans les universités.

Donc, allons encore plus loin, on a déjà bien avancé, mais allons encore plus loin et on sait aujourd'hui qu'en plus l'Université, c'est l'institution qui accueille tout le monde. Donc, ça c'est important aussi. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. François-Xavier, vous avez la parole.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci. Juste un petit mot sur la partie « recherche agricole » : ce qui est mis en place est absolument indispensable, on est à la croisée des chemins. Il a des filières qui fonctionnent mais qui n'évoluent pas et finissent par être rattrapées et disparaissent. On voit par exemple sur la clémentine en Corse, pour l'information de nos collègues, qu'on a atteint à peu près la taille de la niche telle qu'elle existe, puisque le produit de la clémentine corse c'est quand même une niche avec un coût d'achat qui n'est pas aujourd'hui réservé à tout le monde, pourtant il y a des jeunes qui veulent planter, il y a des jeunes qui veulent investir. Et, concilier à la fois un marché qui ne doit pas être déstabilisé et en même temps permettre à tout prix aux jeunes qui ont envie de faire ça de le faire, ça passe par la recherche.

Un exemple simple : le projet Innov'Agrumes qui travaille sur des variétés un peu plus tardives peut répondre à ça, c'est-à-dire laisser aujourd'hui le volume tel qu'il est sur une période calendaire donnée, et rajouter peut-être un mois à côté qui permettra d'écouler une production sur des nouveaux arrivants, et Dieu sait qu'il y a l'air d'avoir de la motivation pour les jeunes de s'installer dans les agrumes.

Un autre exemple sur le pomelo. Le pomelo corse aujourd'hui, il ne fonctionne pas trop mal parce qu'il arrive à la fin des productions espagnoles et américaines et il y a une fenêtre de tir avant que les productions, notamment d'Afrique du Sud, ne débarquent. Donc là aussi c'est pareil, arriver en matière calendaire sur un produit qui peut permettre de mieux fonctionner, c'est très important.

Donc, ça montre le lien immédiat et prégnant entre la recherche et ses déclinaisons immédiates sur le terrain.

On pourrait parler aussi de Protect'Agrumes dans un monde qui aujourd'hui est soumis à des invasions de maladies extrêmement graves, comme le greening ou le fameux dragon jaune, la création d'un sanctuaire qui permettrait de protéger nos plants « indigènes », non pas endémiques puisqu'ils n'étaient pas là au début, c'est très important. Le jour où une catastrophe se produit et que tous les plants sont infectés, il est trop tard pour se dire qu'on aurait dû protéger.

Donc là-aussi, quand vous savez qu'aujourd'hui la collection de l'INRA, qui est l'une des plus importantes du monde, n'est pas protégée puisqu'elle est accessible quasiment par tous, ça laisse malheureusement rêveur ou cauchemarder. Donc, c'est vraiment très important que ça puisse se produire et bien sûr ces contrats pluriannuels peuvent permettre de donner une visibilité aux gens pour investir. Merci.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. La parole est à la Conseillère exécutive.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci à chacun d'entre vous pour vos interventions dont certaines me permettent de préciser, effectivement, un certain nombre de choses.

Bien entendu, Mme la conseillère, ce pari sur la jeunesse et sur l'avenir que nous avons fait et que nous partageons, que nous devons poursuivre et ne pas se laisser dicter par les politiques de la statistique et des normes financières, uniquement une vision financière et comptable de la politique serait mortifère. Si nous devons faire des paris sur l'avenir, c'est bien dans ces domaines que nous devons les faire : l'éducation, la formation, l'enseignement, la recherche et bien sûr, la jeunesse, elle s'inscrit en filigrane dans ces domaines. Il faut continuer de le faire, il faut continuer de le faire beaucoup, cela ne veut pas dire trop, ni mal.

Vous avez eu, je fais le lien, M. le conseiller, vous me permettez de rebondir sur un aspect important. Vous avez évoqué, et je ne l'ai pas fait à l'oral, mais c'est effectivement un point important du rapport, ces contrats pluriannuels d'objectifs et de performance qui vont nous permettre, à nous Collectivité, d'avoir une visibilité, mais aussi et surtout de continuer à consolider cet écosystème d'acteurs engagés de la recherche et de leur permettre d'avoir une certaine sérénité dans leur projection, parce qu'on sait qu'un projet de recherche, ça dure 3, 5, 7 ans et qu'il faut être en capacité d'accompagner. Il ne peut pas y avoir de rupture de financements parce qu'une rupture de financements, c'est parfois un abandon d'un projet de recherche à un moment clé où on peut être sur des bascules, nous l'avons vu il y a encore quelques jours sur certaines plates-formes de recherche. Donc, c'est vraiment très important.

Vous avez rappelé aussi dans votre propos, trois aspects qui sont aussi importants et vous les avez illustrés de la bonne manière.

Vous avez parlé d'installation de jeunes, question directe. A un moment donné, on peut être à un seuil critique ou s'y installer pour ne pas qu'ils puissent produire et vivre, ça peut être ensuite un autre problème. Là, on voit que la recherche peut nous permettre d'être à l'anticipation, de pouvoir gagner du temps sur les productions. Ce sont des procédés complexes dans lesquels je ne m'aventurerai pas, mais effectivement ça a pu nous être expliqué il y a encore quelque temps sur les plates-formes, et qui permettent donc d'augmenter ce seuil et de donner la possibilité à des jeunes de s'installer. Donc directement, là, la recherche intervient sur les installations.

Sur la question sanitaire, faut-t-il encore dire l'indispensable travail sur ces questions-là ?

Sur la protection de nos banques de données, ça commence à être très bien fait sur les vins. Il faut effectivement, et je partage votre avis, que nous nous améliorions, pas sur la qualité des recherches parce qu'elles sont, je vous invite encore une fois d'aller sur la plate-forme de San Giuliano, je sais que vous la connaissez bien mieux que moi, mais aux autres conseillers, pour ceux qui n'y sont pas allés, allez voir ce qui s'y fait. Il s'y fait vraiment de la recherche de pointe comme sur l'ensemble de nos plates-formes. C'est vraiment, vraiment intéressant d'ailleurs, je me faisais la réflexion, si nous pourrions organiser un déplacement des élus qui sont intéressés sur les trois plates-formes de recherche. C'est vraiment très intéressant.

Et la question, bien entendu, de nos productions qui peuvent s'inscrire en anticipation, où nous sommes en concurrence mondiale avec les productions américaines, les productions espagnoles. Comment nos productions peuvent s'y inscrire, peuvent être concurrentielles ; un troisième élément où la recherche s'avère précieuse.

Saluer bien sûr et pour conclure, Anne-Laure SANTUCCI a parlé de l'importance aussi de l'investissement dans la recherche, je l'ai dit dans mon propos, derrière la recherche, il y a les chercheurs qui sont souvent pas suffisamment reconnus. C'est aussi un moment ici pour notre Collectivité, de rendre hommage à chacun de ces chercheurs qui investissent et s'investissent pour la Corse et bien sûr pour la contribution qu'elle peut apporter au monde, puisque le monde de la recherche n'a pas de frontières.

Nous nous inscrivons bien entendu dans l'avenir. Je vous remercie. Et avec le tableau MATISSE, la lumière qui s'est affichée !...

### **M. Hyacinthe VANNI**

Qui est magnifique, je tiens à le souligner quand même, Mme SANTUCCI.

On va mettre le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/476 AC

(MM. Julien PAOLINI, Président Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Romain COLONNA sont absents).

Rapport suivant n° 415.

## INNUVAZIONE / INNOVATION

**\* Raportu n<sup>u</sup> 415 : Creazione di CORSICALAB, u laboratoriu d'innuvazione territoriale publica di a Cullettività di Corsica**

**\* Rapport n° 415 : Création du CORSICALAB, le laboratoire d'innovation publique territoriale de la Collectivité de Corse**

### **Le Président SIMEONI**

Iè. Un raportu nantu à a creazione pruposta di Corsicalab, laboratoriu d'innuvazione territoriale publica di a Cullettività di Corsica.

On ne peut pas faire un focus sur un projet relatif à l'installation immobilière d'un nouveau dispositif, sans avoir une présentation rapide d'ensemble de la question immobilière telle qu'elle se pose aujourd'hui à la Collectivité de Corse.

D'abord, dire que nous sommes dans une phase encore d'inventaire complet de la composition, mais surtout des contraintes et de la réalité de notre patrimoine immobilier, premièrement.

Deuxièmement, nous avons aussi à faire face à des événements nouveaux. Je pense, par exemple, à la résiliation du bail qui nous liait avec la préfecture de Haute-Corse qui permettait à un certain nombre de nos agents d'occuper des locaux à l'intérieur de la préfecture. Cette résiliation a conduit à chercher des locaux, soit par voie d'acquisition, soit par voie de location en centre-ville à Bastia, avec une situation globale dont nous avons héritée au niveau des trois collectivités, où il y a forcément aujourd'hui, un éclatement des sites et une nécessité à la fois de rationaliser notre patrimoine, de maintenir les installations, c'est un choix politique, plutôt en centre-ville, d'être dans une logique d'équité territoriale, non seulement entre Bastia et Ajaccio, mais entre l'ensemble des villes, communes et régions où sont implantés des bâtiments de la nouvelle Collectivité de Corse.

C'est un travail qui est véritablement complexe, avec des enjeux aussi en arrière-plan de ressources humaines qui sont extrêmement prégnants, puisque vous savez que ces questions-là font bien sûr l'objet de passage en CHSTC, de discussions avec les syndicats, avec les fonctionnaires et que souvent, ça peut être traumatisant que d'avoir à changer, en tout cas, c'est ressenti comme traumatisant, d'avoir à changer de cadre de travail au plan matériel.

J'ai demandé bien sûr au DGS et au DGA plus directement en charge de ces questions, d'être extrêmement vigilants, attentifs et de procéder en permanence, mais je sais qu'ils le font, avec une logique de concertation et d'explication des choix qui sont envisagés ou faits.

A titre d'exemples non exhaustifs, je citerai deux exemples récents : la foudre qui est tombée à Caldaniccia, on en a parlé ce matin, et qui fait qu'on a des locaux qui ne peuvent pas continuer à accueillir les personnels qui sont aujourd'hui dans des situations difficiles, premier exemple. Ou les locaux de Cala verde à Purtivechju où il y a un vrai phénomène ancien de vétusté, de défauts de sécurité, etc.

Je précise également, puisqu'on fait un focus là-dessus, que nous avons eu ces derniers jours, un certain nombre d'intrusions, voire d'agressions dans des locaux relevant de la Collectivité de Corse, ce qui crée un véritable problème de sécurité. Et je précise que c'est une justification supplémentaire du bien-fondé de la création de la direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole qui est notamment en charge d'avoir un regard interne endogène sur cette question de sécurisation des locaux.

Je prends un exemple : il y a eu, l'autre jour, dans une crèche, l'irruption de deux jeunes manifestement alcoolisés ou drogués, qui recherchaient quelqu'un, de façon assez agressive, avec le visage plus ou moins dissimulé. Donc, ça crée un sentiment d'insécurité chez les personnels, bien sûr. Inutile de vous dire que la consigne est à la fois de sécuriser au maximum, d'avoir donc un diagnostic sur les besoins, sur les urgences, sur les priorités. Egalement, la Collectivité de Corse se portera systématiquement partie civile dès qu'il y a une agression physique ou verbale contre un agent de la Collectivité de Corse. Je parlais tout à l'heure de Cala Verde, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est l'agression physique de deux agents, une femme et un homme, avec un homme qui s'est interposé et qui a eu le nez cassé suite à un coup de tête.

Il y a des services qui sont aujourd'hui, en tension, souvent ça crée un malaise réel. Il y a des données aussi qui sont exogènes : l'évolution de la société fait que par exemple, les agents des services sociaux travaillent en permanence avec un public qui peut être conflictuel, agressif. Il faut l'intégrer dans nos pratiques, dans la formation, dans l'organisation du travail et aussi dans la gestion de nos locaux. Exemple, il y a des locaux qui ne sont pas sécurisés, il y a des parkings qui ne sont pas éclairés, etc. Donc, j'ai demandé vraiment qu'on se préoccupe avec attention de ces points-là et qu'on réponde aux attentes avec une logique aussi de priorisation par rapport aux urgences. Croyez-bien qu'on va s'y attacher.

Ça, c'est pour dresser un peu le panorama d'ensemble devant les élus, mais aussi devant les citoyens qui nous écoutent et devant les agents qui travaillent souvent en prêtant oreille aux débats qui se tiennent devant votre Assemblée. C'était aussi ce message que je veux faire passer, c'est-à-dire qu'on a bien conscience que cette question immobilière, que ce soit sous l'aspect de la sécurisation ou sous l'aspect du confort, le travail est une question essentielle.

Ceci étant, je l'ai dit souvent, la nouvelle Collectivité de Corse ne peut pas être seulement ou ne doit pas être seulement l'addition des trois anciennes collectivités. Il faut que le nouveau tout soit supérieur à la somme des anciennes parties. Et c'est quelque chose qu'on est en train d'essayer de faire.

Parmi ces éléments d'innovation, il y a effectivement l'innovation territoriale. Vous vous rappelez que nous avons créé dans notre organigramme une direction générale adjointe, notamment en charge de l'innovation. Elle est placée sous l'autorité de Michel GAUDEAU-PACINI, ici présent. Je salue le travail de cette DGA, sous votre autorité, parce que le bien-fondé de sa création n'apparaissait pas évident au moment où nous l'avons décidée ensemble. J'ai essayé d'argumenter, de convaincre, je ne sais pas si j'ai réussi tout à fait à le faire, mais je crois que l'expérience plaidera mieux que ce que je n'ai su faire, sur le fait qu'il fallait impérativement que notre Collectivité de Corse soit véritablement l'administration du XXIème siècle dont la Corse a besoin. Cela devait se faire aussi en essayant en permanence d'innover dans l'action publique.

Innover dans l'action publique, notamment à travers un parangonnage, un benchmarking, voir ailleurs ce qui se fait.

Réfléchir aussi aux attentes et aux contraintes spécifiques de notre territoire : l'île montagne, la logique d'équité territoriale, la difficulté à avoir accès, par exemple, au numérique jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à attendre le déploiement total de notre plan du très haut débit. Le fait que nous soyons une Collectivité institutionnellement originale, le fait que la Collectivité de Corse intègre aujourd'hui les compétences du social exercées hier par les anciens départements, la situation économique, sociale de notre île, notre réalité culturelle aussi qui doit nous permettre sans doute d'inventer de nouveaux modèles d'interactions entre notre administration et les citoyens... Il me semble qu'il y a là un gisement quasi inépuisable pour la réflexion et pour l'action en matière d'innovation.

Ça s'est déjà traduit notamment, vous le savez, par une université de l'innovation qui a été menée en partenariat entre la Collectivité de Corse, le CNFPT et un certain nombre d'autres régions. Nous étions connectés par numérique et ça a duré trois jours; ça a été véritablement un succès. C'était non seulement un partage d'expérience entre les administrations, mais aussi, selon la formule consacrée, un bottom up, avec la participation de citoyens qui s'étaient inscrits et qui sont venus exprimer leurs doléances, leurs attentes, leurs souhaits, etc. Donc, on est dans quelque chose d'extrêmement innovant.

Cette proposition de création d'un laboratoire d'innovation territoriale, c'est la déclinaison physique de cette volonté d'être véritablement dans un processus innovant.

De quoi s'agit-il ?

D'abord, une mise en perspective. Il y a notamment un échange qui s'est fait entre les différentes régions au plan français et qui a débouché sur un document qui s'appelle « les chantiers ouverts au public » qui est paru en 2015 et qui disait que, je cite : « quelles que soient les méthodes utilisées pour améliorer l'action publique, tous les acteurs du design des deux politiques publiques s'accordent à dire que ces expériences ne seront innovantes et créatives que si l'institution réussit à construire des tiers lieux, des cadres, des espaces physiques ou virtuels où il est réellement possible d'essayer, d'innover, voire de se tromper ». En gros, des endroits physiques dédiés à l'innovation, à l'échange et aux nouvelles pratiques.

Que vous sachiez, nous innovons à notre échelle à nous, mais cela a déjà été fait ailleurs. Je ne parle même pas d'exemples en Italie, en

Espagne ou dans d'autres pays d'Europe. Mais il y a aujourd'hui, 34 laboratoires d'innovation publique dans les différentes régions de France.

Aujourd'hui, je vous propose que nous en créions un ici. Ça serait un lieu d'expérimentation de méthodes d'innovation qui sont généralement utilisées et expérimentées dans le domaine privé, notamment dans le domaine des start-up. Je précise qu'il ne s'agit pas de faire dériver l'institution vers des méthodes de management ou d'actions qui soient la transposition du privé. Il y a une culture de la fonction publique, il y a une culture de l'intérêt général, il y a une culture de la Fonction publique territoriale qui sont les données centrales de ce qu'est notre administration, de ce qu'elle doit être et de ce qu'elle va continuer à être.

Par contre, l'idée, c'est y compris en ayant recours à des méthodes qui peuvent être déployées dans d'autres domaines et notamment le domaine de l'économie privée, de réfléchir à une administration mieux connectée, plus réactive, plus interactive, avec par exemple l'idée de permettre à ce laboratoire d'innovation publique territoriale de créer ou de tester de nouveaux services aux usagers, par exemple dans le domaine des politiques culturelles, sociales, économiques.

Remettre au centre de notre action, la notion de créativité des agents. Il y a le cadre hiérarchique qui est le cadre structurant de l'administration. Mais ce tiers lieu, il a vocation à accueillir l'ensemble de celles et ceux qui ont des idées et qui veulent les faire partager. Ils les feront partager bien sûr par la voie hiérarchique, mais ils viennent aussi au sein du laboratoire d'innovation pour dire « voilà, est-ce que à votre avis, ça, c'est possible et comment ça peut devenir possible ? ». A charge pour le laboratoire de l'imaginer, de le mettre en forme et ensuite, de le répercuter dans le cadre du fonctionnement administratif territorial.

Etre aussi, je l'ai dit, à l'écoute des besoins sociétaux qui remontent du terrain et de faire œuvre de créativité, y compris par le benchmarking. Par exemple, on a un territoire isolé, on a des gens qui sont en situation de vulnérabilité sociale, on a un problème de mobilité, bien sûr, il y a aura les DGA compétentes qui travaillent là-dessus. Mais le but de la DGA de l'innovation et notamment de ce laboratoire, c'est d'apporter une plus-value qui soit une plus-value créative. On sait que l'administration est souvent prise dans la gestion du quotidien, de l'urgence, dans des contraintes

juridiques, dans des contraintes temporelles. Il faut, à mon avis introduire une dose de réactivité et d'agilité.

Enfin, ouvrir des possibles par la pluridisciplinarité, l'écoute, la proximité. On sait qu'on nous reproche souvent un fonctionnement en silo. L'idée, c'est d'introduire la transversalité. On sait aussi que c'est une chose de parler de transversalité, c'est une autre de réussir à la mettre en œuvre. Ce sont des choses qui ne se décrètent pas par un coup de baguette magique ou simplement par une incantation, une déclaration de principe. Et Je pense que ce laboratoire aura vocation à apporter une véritable plus-value dans le domaine.

L'innovation publique, par exemple au niveau politique. Je rappelle que certains pays de l'est ou du nord sont particulièrement innovants en matière de démocratie numérique. Donc, c'est un projet que nous avons déjà évoqué et je crois que de ce côté-là, on a beaucoup à faire. Je pense, par exemple, à l'Estonie, à la Lettonie, mais pas seulement.

Au niveau de la Collectivité, avoir aussi une démarche de test d'un certain nombre de dispositifs qui peuvent être innovants. Au niveau de chaque agent, c'est ce que je disais tout à l'heure, on est aujourd'hui dans une phase de construction, il faut répondre aux besoins premiers et essentiels : la notation, on en parlé au niveau de la CAP, les promotions, le cadre de travail, le sentiment d'équité, les conditions matérielles. On va dire que ça, c'est le cœur de ce que nous devons essayer d'améliorer en permanence, et c'est un immense chantier. Mais le fait que nous ayons encore à nous améliorer dans ces domaines-là, ne doit pas nous empêcher en temps masqué, concomitamment, de continuer à ouvrir des espaces nouveaux, y compris pour permettre à chacun d'exprimer sa créativité, son ingéniosité et de contribuer, quelle que soit la place dans la hiérarchie administrative, à faire que les idées remontent pour que la Collectivité de Corse s'améliore.

Enfin, ce laboratoire d'innovation a également pour vocation de créer des ponts et de la transversalité avec les acteurs des écosystèmes de formation, l'université de Corse par exemple, les acteurs dans le domaine économique et notamment, par exemple, les start-up, les instituts de formation, etc.

Je crois que vous avez compris la philosophie générale. Cette philosophie a vocation à se décliner à travers des services. Nous avons

notamment, par la voie interne principalement, mais aussi par des recrutements externes, constitué une équipe qui est une équipe de gens plus anciens, mais aussi des jeunes qui ont une vraie culture et une vraie passion de l'administration et qui, en même temps, arrivent avec leur regard neuf, avec leurs idées souvent anticonformistes, nourris d'échanges notamment par la facilité à s'emparer, par le Net, par le numérique, d'idées qui se passent ailleurs.

Je crois qu'on a vraiment un bouillonnement créatif extrêmement intéressant. L'idée, c'est de permettre à ce bouillonnement créatif de se déployer dans un espace physique, neutre, ouvert avec une équipe dédiée et avec un réseau de relais dans notre administration pour irriguer en permanence cette structure.

C'est donc ce qui vous est proposé de faire à travers un lieu qui a été identifié, 220 m<sup>2</sup>. Il y a les photos de ce qu'il pourrait devenir, si votre Assemblée décide d'adopter ce rapport et la délibération annexée. Je crois qu'on est en même temps très fortement dans un quotidien qui est souvent un quotidien de difficultés et de contraintes que je ne sous-estime pas. Ça ne doit pas nous empêcher, ce quotidien que nous avons à gérer avec le plus d'efficacité possible, d'imaginer, d'ores et déjà, demain et après-demain.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président. Il y a un rapport de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable de la commission du développement, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de la commission des finances.

**M. Paul LEONETTI**

M. Xavier LACOMBE a regretté l'absence de chiffrage prévisionnel et a sollicité des précisions notamment quant au montant du loyer et au coût du recrutement des personnels mentionnés.

M. CHARAVIN a indiqué qu'un prévisionnel d'investissement avait été établi. Il a toutefois précisé que l'équipement définitif du Lab n'était pas encore arrêté mais qu'il avait fait l'objet d'une estimation à hauteur de 110 000 €, par rapport aux équipements présents dans des Laboratoires similaires.

M. LACOMBE est revenu sur le recrutement de personnels dont il a souhaité connaître le montant des charges et s'il s'agissait de recrutement nouveaux.

Mme Valérie BOZZI a précisé que la question concernait plus le budget de fonctionnement que celui d'investissement.

Mme CASTOLA, a répondu qu'il s'agissait de recrutements internes dont les appels à candidatures étaient actuellement en cours et pour lesquels le chiffre ne pouvait donc être connu de façon précise.

Concernant l'investissement et bien que cela ne soit pas définitif, elle a souligné que la majorité des marchés avaient d'ores et déjà été attribués, ce qui permettait donc de disposer précisément du coût de l'équipement.

En soulignant le fait qu'on ne pouvait disposer de chiffre précis, le Président Guy ARMANET a sollicité les services afin que des précisions puissent être communiquées lors de la session de l'Assemblée de Corse.

Mme CASTOLA a répondu que serait transmis un prévisionnel relatif aux charges de fonctionnement en tenant compte de la catégorie des six personnels recrutés, dont trois catégories A.

Pour conclure, M. LACOMBE a regretté que la commission des finances soit saisie de l'examen de ce rapport sans pouvoir disposer du coût annuel du projet proposé.

Le Président ARMANET a indiqué prendre acte de la remarque afin que des réponses puissent être apportées.

Avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme MARIOTTI.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Ce n'est pas ma commission et c'est un sujet qui peut paraître au départ assez conceptuel. Donc, je me suis permise d'aller pianoter un petit peu sur Internet. Il y a un bilan à référentiel d'évaluation qui a été produit par les services de l'Etat. Je vous encourage à aller regarder ce qui s'y passe. Il est disponible en ligne. Je crois qu'il y a un peu plus de 12 labos (je vous fais profiter de ce que je viens de découvrir) d'innovation publique qui aujourd'hui existent, avec des exemples précis de réalisation. Mais dans le bilan, il est également bien précisé que la réussite de la démarche dépendra quand même de la capacité du labo à produire des dossiers concrets.

C'est vrai que pour illustrer, M. le Président, ce que vous avez expliqué, il y a des exemples assez « concrets » sur le Net disponibles. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Julien a la parole.

**M. Julien PAOLINI**

Merci.

Pour compléter aussi les propos. En effet, il y a un rapport de 2016 avec 94 actions concrètes et projets portés par ce type d'outil avec des concrétisations, par exemple « zéro non recours au droit » au laboratoire de Marseille.

Donc, un nouvel outil qui est proposé par le Conseil exécutif qui va permettre à la fois de transformer et de moderniser l'action publique de notre Collectivité, et faire évoluer les politiques publiques aussi dans des secteurs stratégiques. On l'a vu, on en a parlé tout au long de cette session sur le changement climatique, sur l'économie circulaire, sur l'économie sociale et solidaire, sur l'écologie industrielle territoriale, donc des thématiques qui sont forcément pluridisciplinaires, qui doivent forcément être menées dans le cadre de projets transversaux.

C'est un outil qui permettra de répondre à ces problématiques aussi en décloisonnant un peu entre les acteurs, c'est-à-dire entre les citoyens, entre les élus et entre l'administration, on a souvent des critiques relatives au manque de concertation entre ces différentes échelles.

Passer d'une logique descendante vers une logique ascendante, c'est aussi un des enjeux de la modernisation de l'action publique. Donc, tester et expérimenter des idées nouvelles sans avoir peur de se tromper, c'est précisé dans le rapport, et en sortant un peu parfois d'une forme de technocratie qui bride les initiatives.

Bien sûr que nous soutiendrons ce rapport qui permet de sortir des sentiers battus en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies, sur le numérique, sur la formation et sur concertation.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Muriel a la parole.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Je voudrais souligner un point positif, mais plutôt d'ordre général. Tous les groupes de travail que nous avons mis en place à la Collectivité de Corse ont vraiment été suivis de faits. On le voit avec la création de ce laboratoire, mais je l'ai vu hier aussi avec un groupe de travail qui a donné ce rapport sur l'économie sociale et solidaire. Tous les groupes de travail, que ce soit la jeunesse, le sport, la culture, la conférence sociale, bien souvent on dit « oui, on se réunit, on parle, on échange, mais après ? », eh bien, après ça donne lieu à des rapports, à la création de ce laboratoire, par exemple, et je voudrais souligner ce point positif.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Muriel.

Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

M. le Président de l'Exécutif, vous avez mis en place lors de la fusion de ces trois collectivités qui est assez unique, cette fusion de trois collectivités différentes, une direction dédiée à la stratégie et à l'innovation.

Ce Lab, c'est une démarche concrète qui permet effectivement, de moderniser notre institution, notamment autour d'une notion qui me paraît importante et extrêmement moderne, qui est une notion qui est aujourd'hui utilisée dans ce qu'on appelle le design thinking sur les réorganisations des systèmes qui est la notion de faire ensemble. Donc, on répond par ce rapport à la formation, à l'apprentissage, à la montée en puissance.

Je voudrais insister et vraiment insister sur ce qui me paraît essentiel, c'est de passer de la verticalité à la transversalité et cette transversalité, elle est gage de confiance. Je crois qu'une politique publique au service de notre société corse qui se base sur la transversalité de ses acteurs et de la confiance, c'est déjà un énorme pas en avant.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Le Président veut dire un mot ?

**Le Président SIMEONI**

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets le rapport aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

On va passer au rapport suivant n° 396.

**RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

<sup>5</sup> Délibération N° 19/477 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 396 : Armunizazioni di i reguli di gistioni chì s'appiegani à u parsunali in u quatru di criazioni di a CdC/ Tempu di travaddu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 396** : Harmonisation des règles de gestion applicables au personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse / Temps de travail

### **Le Président SIMEONI**

Rapport important s'il en est.

L'Assemblée de Corse a défini par sa délibération n<sup>o</sup> 19/204 AC du 27 juin 2019 les temps de travail et l'harmonisation des règles de gestion des conditions d'emploi de la très grande majorité des agents de la Collectivité de Corse.

Il reste quelques situations qui ne sont pas tout à fait réglées, nous le savons. J'espère vivement que cela sera réglé au plus vite et que personne ne doute de la détermination à aboutir et à aboutir à des solutions satisfaisantes. Je pense notamment et je le redis aux secrétariats généraux, je l'ai évoqué hier et je le redis à l'occasion de ce rapport.

Les métiers et services qui n'avaient pas fait l'objet d'une harmonisation au terme de la délibération susmentionnée relèvent de situations particulières identifiées, je viens de le dire.

Pour le reste, l'ensemble des populations – « populations », c'est le terme technique retenu dans la matière - fait l'objet d'une attention particulière qui a permis de définir aujourd'hui une organisation du temps de travail pour la plupart des métiers et services. Je vous rappelle qu'une des conséquences de la fusion, c'est que nous avons aujourd'hui une diversité de fonctions, de métiers et potentiellement d'organisations qui est véritablement sans précédent.

Par exemple, les agents du Centre de service de la Direction du digital et des systèmes d'information, les agents des Secrétariats généraux, j'en ai parlé, les agents du Service laboratoire, les agents du FRAC, les agents d'accueil, etc.

Les spécificités, je vais y venir.

Dans certains cas, là où ce n'est pas encore réglé, les régimes antérieurs applicables sont maintenus en l'état. J'ai parlé, par exemple, des agents du secrétariat général de l'Assemblée de Corse, des contrôleurs des transports publics, les agents des plates-formes des partages de véhicules, les agents de ports et les agents du service d'ouvrage d'art.

L'ensemble des dispositions du règlement du temps de travail ainsi modifié sera applicable au sein de la Collectivité au travers de trois axes principaux que sont la durée du temps de travail, les congés et absences, l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

La mise en œuvre effective des dispositions contenues en annexe interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vous savez sans doute, parce que nous sommes une petite société, qu'un certain nombre de points continuent à faire débats, ou difficultés, notamment avec les organisations syndicales ou certains agents concernés.

J'ai demandé bien sûr au DGS et au DGA plus directement en charge de ces questions, d'être particulièrement attentifs aux points qui sont soulevés. Je n'hésiterai pas moi-même à m'impliquer en tant que de besoin pour faire les arbitrages nécessaires.

La volonté, elle est claire, je le redis.

Premièrement, être dans le respect des textes. Ce n'est pas une option, c'est nécessaire et indispensable, y compris pour la sécurité juridique, voire pénale, des agents, de ceux qui décident, voire des élus. Donc, premièrement être dans le respect des textes.

Deuxièmement, être dans une logique d'efficacité et de rationalité.

Troisièmement, une fois que les deux premiers principes sont respectés, construire en concertation avec les organisations syndicales et les agents, des modèles d'organisation du temps de travail qui permettent à chacun de trouver une réponse adaptée à sa situation en fonction de la réalité du métier exercé.

On a déjà commencé à le faire largement puisque sur le droit commun, chaque agent a le choix entre 4 modalités d'organisation de son temps de travail. On a essayé véritablement d'offrir une palette qui tienne

compte de la diversité des situations. Je pense que globalement, on a beaucoup avancé.

Restent des situations structurellement spécifiques. J'ai parlé des secrétariats généraux, par exemple, puisqu'on en a parlé hier. On a des textes qui ne sont pas forcément faits pour s'adapter à la réalité du fonctionnement de notre institution.

Aujourd'hui, nous considérons, et c'est un regard politique que nous avons sur nos institutions, que le fait que l'Assemblée de Corse prenne le temps d'une expression aussi complète que possible, fait partie de la logique de notre institution. Il n'est pas question pour nous d'interrompre ou de continuer à interrompre nos débats avec une régularité de métronome, lorsque nous avons des débats importants qui peuvent, par exemple, se prolonger jusque tard dans la nuit. Cela implique des suggestions et des contraintes pour les agents du secrétariat général. Il faut qu'on réussisse, soit à moyen terme par des évolutions réglementaires, mais ça, ça passe par une discussion avec le gouvernement ; soit à court terme, par un aménagement du temps de travail respectant les règles, mais en même temps, prenant en compte la réalité de ce qu'est ce fonctionnement et de ce qu'il implique pour les agents et fonctionnaires concernés. Ça, c'est un exemple.

Deuxième exemple, on peut en parler aussi, aujourd'hui, on a des modalités d'organisation du temps de travail sur un certain nombre de situations d'urgence, par exemple sur la voirie hivernale. On a une discussion qui est une discussion ouverte. Je l'ai dit, y compris en CT aux agents, on n'est pas là pour faire systématiquement des économies. Le problème n'est pas celui de faire des économies. Le problème est celui d'avoir une organisation du temps de travail qui respecte les prescriptions législatives et réglementaires en la matière. Par exemple, quand vous avez des agents qui conduisent, vous savez qu'il y a un impératif de ne pas avoir de dépassement horaire. S'il y a le moindre accident sur un dépassement d'horaires, vous engagez la responsabilité pénale et de l'agent, et de sa hiérarchie. Donc, là, il faut qu'on soit respectueux.

Par contre, on a attiré mon attention puisqu'il y avait la question de patrouille systématique en fonction des conditions météo. Je le dis et je le répète ici, il ne s'agit pas d'économiser sur les patrouilles lorsqu'il y a un risque quelconque. Le principe de précaution va s'appliquer là aussi. On sait, par exemple, qu'il peut y avoir des variations de température rapides et qu'on

ne va pas être au trébuchet pour dire, à - 2° annoncé, « on sort », ou à + 2°, « on ne sort pas ». Ce n'est pas celle-là la discussion.

Par contre, ce qui est certain, c'est qu'à + 15° ou à + 10°, on ne va pas systématiser les patrouilles pour voir s'il y a du verglas. Je pense que personne ne le demande, y compris chez les personnels.

Je pense qu'il faut trouver des points d'équilibre qui sont des points d'équilibre intelligents, respectueux des textes et respectueux des contraintes des agents et de la nécessité de les faire travailler dans de bonnes conditions.

Je précise et je termine, ce rapport-là qui est un rapport non définitif et pas tout à fait complet a été adopté très largement en CT et qu'il a été aussi le fruit et la conséquence d'un travail de fond qui a été mené par le DGS et par le DGA et ses services concernés, en concertation avec les organisations syndicales.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il y en a plusieurs. Mme PEDINIELLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Président.

A l'occasion de ce rapport, concernant l'harmonisation du temps de travail, nous nous rendons compte qu'il reste des agents qui ne sont pas fixés sur la durée du temps de travail, sur les congés et absences et sur l'organisation et l'aménagement de leur temps de travail.

Nous sommes quand même à 2 ans de la création de notre nouvelle Collectivité. Je comprends qu'il y a certains métiers et services qui relèvent de

situations particulières. Néanmoins, à l'aube de 2020, je pense qu'il faut que nous terminions ces travaux concernant l'harmonisation du temps de travail.

Ce sera bénéfique bien sûr pour les agents, mais aussi pour l'organisation de ces travaux, je l'ai déjà dit, au sein de cet hémicycle. Vous en avez parlé, Président, concernant les agents du secrétariat général. Nous l'avons vu hier soir, lorsque le Président de l'Assemblée nous a demandé à 19h45, d'accélérer autant que faire se peut nos échanges. Je pense que ce n'est pas aux élus à accélérer, à bâcler si je puis dire, nos échanges en fonction des rapports. Il faut que l'administration, enfin, termine l'organisation de ces travaux, détermine le temps de travail pour tous les agents.

Je sais et je ne doute pas, Président, je suis à vos côtés au comité technique, que vous avez la volonté de réussir. Je participe à vos côtés et je vous fais confiance pour que dès le début de 2020, nous puissions terminer pour le bien des agents et de nos travaux, l'harmonisation de ce temps de travail.

Concernant le vote, notre groupe votera pour ce rapport. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre-Jean LUCIANI avait demandé la parole. Vous avez la parole.

### **M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je voudrais profiter de ce dossier, je m'excuse, je n'ai pas pu me rendre à Bastia pour la CAP et cette intervention, je devais la faire devant la CAP.

Je voulais rebondir par rapport à ce dossier sur le devenir de certains agents qui, par rapport à la Collectivité unique, ont perdu leur emploi. J'en ai déjà parlé précédemment avec le secrétariat général et même avec vous, M. le Président. Je prends l'exemple de toutes les secrétaires qui étaient secrétaires des chefs de service ou qui étaient dans les cabinets aussi bien en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse et qui ont perdu leurs primes et leurs astreintes et ont donc été versées dans d'autres services, parce qu'on ne pouvait pas les caser selon les fonctions qu'elles occupaient.

Je vous rends attentif une fois de plus à ce problème pour l'avenir, pour que ces agents puissent récupérer dans le temps, la perte des astreintes et des primes qu'elles avaient et qu'elles ont perdues.

Je vous rends attentif au-delà de ce sujet, à ce problème épineux et important pour ces agents.

Je vole aussi au secours des personnels du secrétariat parce que je sais que lorsqu'on ne peut pas travailler dans de bonnes conditions, ça amène des frictions avec l'administration. Vous avez dit que vous feriez tout votre possible pour améliorer ces conditions de travail, mais aussi des personnels que je viens de citer et ils sont quand même assez nombreux. Je pense une bonne vingtaine, si ce n'est une trentaine d'agents qui ont été touchés par cette loi, dont je dis et je répète que pour nous, les présidents des conseils départementaux, a été une loi scélérate.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Hyacinthe VANNI a demandé la parole. Il l'a.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Juste un mot puisque, comme le disait Chantal, il y a beaucoup de débats qui se font en CT et on se rejoint sur tous les points pour prendre les décisions qui me semblent de bonnes décisions.

Mais au-delà de ça, c'est vrai qu'il y a des règles aujourd'hui, qui nous sont dictées au niveau national, qui ne correspondent plus à notre Collectivité unique, un certain nombre de compétences qu'on ne retrouve pas en France, au niveau national.

Aujourd'hui, le travail qu'il faut faire, c'est d'adapter ces règles à notre Collectivité afin de permettre de déroger à ce que nous impose la Fonction publique nationale, qui ne correspond pas du tout à nos travaux et à notre Collectivité.

Pour faire un petit parallèle, c'est ce que nous avons fait aux Chemins de fer de la Corse puisqu'on a voté un statut qui est aujourd'hui au Journal officiel de la France pour adapter un certain nombre de spécificités aux cheminots corses qui ne sont pas des cheminots français, qui n'ont pas les mêmes contraintes, qui n'ont pas le même mode de travail.

Ce travail-là il faut faire, et on va le faire en CT, afin qu'on arrive à solutionner le problème du secrétariat général, le problème qu'il y a quelquefois sur les routes, parce que peut-être quand il fait 15° à Ajaccio, peut-être qu'à Ortiporiu, il fait - 2 ou à Asco.

Tout ce travail-là aujourd'hui, on doit le faire et l'adapter à nos spécificités.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. ORLANDI a la parole.

### **M. François ORLANDI**

Merci, Président.

Je m'associe aux inquiétudes, en tout cas, à l'attention que veut attirer notre collègue et ami Pierre-Jean LUCIANI, un peu moins sur le partage du « nous » et de la loi « scélérate ». Je ne sais pas si c'est un « nous » de majesté. Je ne considère pas que cette loi soit scélérate, mais en revanche, j'insiste comme tout un chacun ici, et c'est une volonté largement partagée, sur toute l'attention nécessaire qu'il faut porter à l'évolution du statut des agents, la considération qui leur est due dans la prise en compte de leur souhait et de l'adaptation de leur poste dans cette nouvelle Collectivité.

Nous partageons tous cette volonté. Je crois que quelquefois, c'est peut-être un peu mal ressenti et le Président de l'Exécutif a eu l'occasion de dire que, même s'il n'y avait pas de problèmes dans la mesure où certains ressentaient qu'il pouvait y avoir un problème, ça devait être pris en compte, je crois que ce travail-là doit être mené, continué et surtout, apporter de la considération.

J'ai forcément une pensée un peu plus particulière pour les agents de la Haute-Corse en règle générale qui souvent ressentent cette situation, ce déséquilibre. On va nous dire que dans le sud, on ressent un peu le même déséquilibre. Il faut être attentif, y répondre et surtout faire en sorte que l'équité entre les deux départements, mais surtout sur l'ensemble du territoire soit véritablement respectée.

### **Le Président TALAMONI**

Ce n'était pas un pluriel de majesté, je suppose, mais un pluriel de modestie. Je crois que nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits. Donc, la parole est au Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci.

Je voudrais vous remercier pour vos interventions et donner quelques éléments de réponse.

D'abord et très sincèrement, saluer le travail et l'implication des élus de la majorité comme de l'opposition dans le cadre du CT. Il y a un travail de fond qui est fait, une attitude d'ensemble qui est cohérente, que nous essayons de partager, y compris lorsque les situations ne sont pas faciles, les arbitrages douloureux, on essaye toujours d'échanger. Je voudrais dire que les CT, qu'ils se tiennent à Aiacciu ou à Bastia, majorité et opposition sont toujours représentées par des élus qui sont très impliqués avec un sens de l'intérêt général et de l'écoute qu'il faut vraiment souligner parce que c'est aussi un signe de notre implication à nous, en tant qu'élus, et c'est aussi un signe de bonne santé de l'institution. C'est la première chose.

Deuxièmement, pour répondre au Président LUCIANI, je suis très attentif à ce qu'il n'y ait pas de situations d'iniquité. Je pense que vous faites référence aux personnels qui étaient au secrétariat des différents présidents, qui avaient des primes ou des astreintes liées à cette fonction, c'est vrai qu'on a supprimé, en tout cas d'un point de vue statutaire, les présidents de conseils départementaux. Donc, il n'y a plus de secrétariats des présidents et ces personnels se sont retrouvés avec une perte de rémunération mais qui est quasi mécanique. Heureusement, et c'est normal, ils n'ont pas perdu leur emploi.

Il y a un certain nombre, mais c'est marginal, d'un point de vue quantitatif, encore des agents ou des fonctionnaires qui considèrent qu'ils ne sont pas à des postes qui correspondent à leurs attentes ou à leurs aspirations. Croyez-moi, on essaye véritablement de trouver des solutions qui soient des solutions adaptées. C'est la deuxième chose.

Troisièmement et sur le fond, vous avez voté une délibération qui a entériné des critères pour la CAP. Je pense qu'il est important, en quelques minutes, que je vous resitue ce qui s'est passé à cette CAP de la façon la plus loyale possible et synthétique aussi.

Je crois que cette CAP, elle a été un moment important pour la mise en œuvre concrète de la logique d'équité, même si cette logique reste à parfaire, au sein de notre institution.

La CAP, c'est un moment attendu par l'ensemble des agents. Il n'y en a qu'une par an, c'est un moment où chacune et chacun espèrent de bonne foi être reconnus et valorisés dans son travail et dans son investissement. Mais c'est aussi un moment de frustration, vous le savez, parce qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, y compris pour des raisons qui sont légales. Vous avez par exemple des grades dans lesquels il y a 3 postes pour 260 promouvables, donc vous vous imaginez la frustration que ça peut générer.

Ensuite, il y a aussi les choix politiques qu'on a faits. Vous vous rappelez qu'on avait ouvert des ratios théoriques à 100 %, ça avait été l'initiative prise par les deux présidents des conseils départementaux en amont de la fusion. Moi-même, j'avais suivi pour ne pas créer un sentiment de discrimination ou d'iniquité entre les agents des trois collectivités. C'est un ratio théorique. Ce n'est pas parce qu'on vote 100 % qu'ensuite, on promet 100 %.

J'avais dit aussi que c'était exceptionnel. Là, on est allé vers des ratios qui ont été réduits, trop pour les syndicats, mais qui ont été réduits aussi par rapport à ce que sont nos possibilités budgétaires. On a quand même, notamment dans les agents de maîtrise, des ratios de 60 % là où avant, on était uniquement à 20 %. Donc, on était quand même dans une logique sociale importante.

Je veux dire un mot aussi sur le fait que cette CAP, en amont, il y avait eu des choix importants qui ont été faits en termes de régime indemnitaire. Je vous rappelle notamment que nous avons aligné la rémunération des ATTE sur leurs collègues de la Fonction publique territoriale. Vous savez que lorsque les ATTE, anciens ATOS, ont été transférés de l'Etat aux régions en 2004, il n'y a pas eu le transfert de ressources correspondantes. A part la région du Doubs qui a réglé le problème, toutes les autres régions françaises continuent d'avoir une distorsion importante entre la rémunération, à même grade et même échelon,

entre les gens de la Fonction publique territoriale de droit commun et les agents techniques de l'enseignement, des différences qui peuvent aller jusqu'à 400 ou 500 € sur des petits salaires.

Le problème, c'est que ça crée des difficultés budgétaires pour les régions qui n'ont donc pas du tout réglé ce problème. Nous, nous avons fait le choix de le régler. On avait commencé avec Paul PELLEGGRI, DGS de la Collectivité territoriale à l'époque, on a continué avec Jean-Louis SANTONI, DGS de la Collectivité de Corse. On l'a fait par palier. Aujourd'hui, on a aligné les ATTE sur la rémunération de leurs collègues. C'est-à-dire que ça fait un gain sur la fiche de paie de 500 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Ce régime indemnitaire va bénéficier aussi aux contractuels, c'est-à-dire que les contractuels, sur leur rémunération, vont bénéficier du même régime indemnitaire. Je crois que c'est un geste social fort, normal dans une logique d'équité, qui a du sens. La Collectivité de Corse est la seule collectivité, à part le Doubs, à l'avoir fait à ce niveau-là.

Je reviens sur la CAP. La CAP, c'est donc un moment d'attente, de choix et c'est un moment aussi souvent de frustration.

L'année dernière, ça avait été un moment de frustration parce qu'on était dans la continuité de la fusion, on n'avait pas pu arrêter de critères et on était aussi avec un certain nombre d'éléments qui nous manquaient, y compris sur les carrières parce qu'on avait un problème d'uniformisation, d'harmonisation informatique, etc. Donc, les syndicats avaient été mécontents, nous l'étions nous-mêmes et il y avait une frustration importante.

Vous savez qu'in fine, la CAP est indicative et in fine c'est le Président, chef des personnels, qui décide. En gros, nous avons fait le choix de critères qui soient des critères objectifs. Ces critères ne lient pas le Président de façon définitive, mais par contre je vais bien sûr les respecter de façon totale après la vision de la CAP qui permet, grâce à l'intervention des syndicats, d'attirer l'attention sur des situations qui ne peuvent pas être systématiquement prévues par les critères. Une combinaison de critères, ça fournit un algorithme. L'algorithme, il vaut dans la plupart des cas, mais il ne peut pas prévoir ou où anticiper la totalité de situations individuelles, notamment parce que nous avons encore des améliorations à apporter. Mais il n'empêche que le choix qui a été fait, c'est de définir des critères qui soient des critères objectifs. Ça, on l'a fait en concertation avec les organisations

syndicales. Ça ne veut pas dire que toutes l'ont validé, mais ça veut dire que ça a été discuté avec eux pendant des mois.

On a choisi 3 critères. Vous l'avez voté, mais je le rappelle parce que la CAP s'est tenue :

40 % à l'ancienneté, l'ancienneté, c'est un élément objectif, non discutable ;

30 % les responsabilités exercées, la réalité du poste ;

30 % la notation.

On a à la fois et les éléments objectifs liés à l'ancienneté et à la réalité des fonctions exercées, et la valorisation du travail fait. Donc, on a un cadre qui permet de se prémunir de toute iniquité.

Où est-ce qu'on peut améliorer ? Sur deux postes : la cotation des postes où il faut qu'on aille un peu plus loin dans la précision parce qu'il y en a certains qui disent « moi, je considère que la fonction que j'exerce aurait dû être mieux appréciée, mieux valorisée par rapport à tel collègue dans le cadre du 2<sup>ème</sup> critère à 30 % et la notation ».

La notation, l'administration, c'est la hiérarchie. Il faut qu'il y ait une notation, il faut aussi que cette notation se fasse sur la forme et sur le fond dans un processus qui garantisse l'équité, c'est-à-dire des critères objectifs, la possibilité pour l'agent d'accéder à sa notation, éventuellement de la contester, de la discuter, etc. Mais globalement, les critères ont été posés et ils ont été appliqués et respectés. De ce côté-là, ça a été une avancée considérable. Je dirai que la sérénité des débats que nous avons eus en CT, y compris avec les organisations syndicales, montre que ça a été une progression importante.

Dernier point de frustration à évacuer et à améliorer, c'est la question de la formation. Le fait de remplir ses obligations de formation est une condition impérative pour pouvoir bénéficier d'un avancement. Il se trouve donc que celles et ceux qui n'avaient pas rempli leur obligation de formation n'ont pas pu être dans les promouvables.

Certains agents nous ont fait remarquer, soit qu'ils n'avaient pas eu l'information, alors que normalement tout le monde a dû avoir au moins une

fois le rappel de l'obligation de formation, soit que leur charge de travail ou des conditions matérielles ont empêché d'accéder à la formation alors qu'ils souhaitaient la faire. Donc, je comprends très bien qu'un agent qui est dans cette situation et qui ne peut pas être promu dise que ce n'est pas juste. On en prend acte, on va essayer de l'améliorer.

Pour le reste, la combinaison de ces critères et du respect des règles a conduit, me semble-t-il, à des décisions de la CAP ou en tout cas des propositions de la CAP qui répondent à des choses qui sont argumentables, justifiables et l'application de règles qui avaient été définies en amont. Donc, on est sur une avancée importante.

Je termine, et je m'adresse notamment aux deux ex-présidents des conseils départementaux parce qu'ils ont eu à gérer plus directement, mais je m'adresse à tous les élus. La logique de l'équité territoriale qui a été mise en avant notamment plus particulièrement par un syndicat, je l'entends la logique de l'équité territoriale. On a un vrai problème, mais je vais vous dire, on est confrontés pratiquement à un indépassable et je vous le soumets pour que vous y réfléchissiez aussi.

Bien sûr qu'il faut une logique d'équité entre le nord et le sud. Mais je vais vous prendre un exemple précis. Sur la CAP, les critères dont je viens de vous parler sont des critères équitables, objectifs, applicables à tout le monde qui conduisent à réduire la part de subjectivité et notamment, parce qu'ils font que l'ancienneté, c'est un élément indiscutable, est valorisé à 40 % et le poste occupé est valorisé à 30 %, ce qui veut dire que globalement, la notation n'a jamais exclu quelqu'un du caractère promu pour la CAP.

Donc, même si on doit améliorer la notation, les gens qui ne sont pas contents de leur notation doivent avoir en tête que ce n'est pas leur notation qu'ils contestent à la marge qui a conduit à les exclure de promotions.

Ceci étant posé, je prends un exemple. Je ne cite pas le corps, il y a un corps où il y a 130 personnes promouvables, 70 venus de Corse-du-Sud et 60 de Haute-Corse. L'application des critères fait qu'il y a 25 personnes de Corse-du-Sud promouvables et 5 de Haute-Corse. Pourquoi ? Parce que dans ce cas-là, c'est principalement l'ancienneté qui a joué parce qu'ils sont sur les mêmes cadres d'emploi et les notations sont toutes bonnes. Ce sont donc les gens les plus anciens qui sont devant. Il se trouve que les gens les plus anciens

se trouvent principalement en Corse-du-Sud. Donc, situation apparente d'iniquité.

Mais le problème qui se pose à nous, c'est de voir qu'est-ce qui va se passer à  $n+1$  et  $n+2$ .

A  $n+1$ , on va revenir, selon les projections et sous réserve des notations à une égalité, 15/15.

Et à  $n+2$ , on va avoir un renversement, si on prend en compte l'ancienneté, il y en aura plus de Haute-Corse. Sauf que le problème de frustration ou le sentiment d'iniquité, il se pose cette année avec 5/25.

Mais si vous choisissez de réintroduire le critère géographique comme le proposent certains, vous allez sortir dans le sud des gens que les critères objectifs avaient mis devant.

Et puis, si vous le faites pour cette catégorie-là, où l'argument est understandable, vous allez devoir le faire ailleurs. Mais ailleurs, par exemple chez les ATTE, vous avez eu 80 promouvables avec 68 pour le nord... Je finis s'il-vous-plaît ! Donc pour les mêmes raisons, parce que les gens sont plus anciens dans le nord.

Alors, on me dit : oui, mais, dans un cas ce sont des cadres A ou des cadres B, dans l'autre ce sont des cadres C. Mais ça ne fait rien, le sentiment d'iniquité dans un cas comme dans l'autre, il est le même que l'on soit A, B ou C.

Donc voilà, je voulais vous faire partager ce problème que la CAP a posé, qu'il m'appartiendra in fine de trancher, mais je voulais vous le faire partager, me semble-t-il, et je l'ai fait de façon loyale, puisqu'on s'est posé les questions en CAP, y compris en intégrant dans notre réflexion ce qu'ont dit les différents syndicats, pour vous dire qu'il y a les principes, il y a leur mise en œuvre et puis, à un moment donné, même quand on a essayé de faire au mieux, on se trouve confrontés à des situations qui juridiquement et humainement sont extrêmement difficiles.

Voilà, je voulais vous le dire.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

M. LUCIANI, en principe vous n'avez pas la parole, mais allez, exceptionnellement.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je voulais simplement demander pourquoi aussi vous n'avez pas retenu tous les agents dans certains domaines qui ont passé des examens et qui n'ont pas été retenus dans le choix de l'avancement, vous ne l'avez pas évoqué.

**Le Président TALAMONI**

La réponse du Président du Conseil exécutif et puis on vote.

**Le Président SIMEONI**

Vous parlez d'un grade où il y a un nombre de postes fixes, que l'on ne peut pas augmenter, qui est fixé par la loi, ils étaient 4, il y avait deux voix d'accès au grade : soit l'ancienneté, soit le concours.

Donc, il y avait trois possibilités : soit on faisait primer totalement l'ancienneté et on ne mettait pas ceux qui avaient le concours ; soit on faisait primer totalement le concours et ça excluait ceux de l'ancienneté, et il y avait la proposition que j'ai faite, c'est de faire moitié ancienneté et moitié ceux qui ont eu le concours, étant précisé que ceux qui ont eu le concours n'en perdent pas le bénéfice et bien sûr reviendront la prochaine fois.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

C'est une réponse qui me satisfait.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix ce rapport du Président du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Rapport suivant :

\* **Rapport n<sup>u</sup> 397** : Missa à dispuzioni di parsunali di a CdC pressu à a MDPHCC.

\* **Rapport n° 397** : Mise à disposition de personnel de la CdC auprès de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse.

Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Il s'agit de la mise à disposition à titre gratuit auprès de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse, d'un fonctionnaire de la CdC. Il s'agit d'un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière sociale et chargé d'exercer les fonctions d'évaluateur consistant à effectuer l'évaluation globale des besoins de compensation au regard des projets de vie/attentes exprimées par les personnes et de leur environnement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Pas de demandes de prise de parole.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Rapport suivant :

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/478 AC

<sup>7</sup> Délibération N° 19/479 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 402 : Cunvinzioni d'auturizzazioni d'assenza d'aghjenti di a Cullittività di Corsica pà intarvinzioni di succorsu fatti à titulu di a SNSM.**

**\* Rapport n° 402** : Convention d'autorisation d'absence d'agent(s) de la Collectivité de Corse, pour les interventions de sauvetage conduites au titre de la SNSM.

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Donc, vous connaissez la SNSM qui est une association reconnue d'utilité publique. L'importance de ses missions particulièrement en Corse où vous vous rappelez que, une fois encore et cet été, et cet hiver, les bénévoles de la SNSM se sont portés au secours de personnes en difficulté et ont notamment évité beaucoup de noyades.

Donc il s'agit de passer une convention aux fins que nos agents qui sont membres de la SNSM puissent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour participer à des interventions de sauvetage.

**Le Président TALAMONI**

Merci, il y a un rapport oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

Rapport suivant :

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/480 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 403 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u sindicatu mistu di u gran situ « Conca d'Oru, Vignetu di Patrimoniu - Golfu di San Fiorenzu ».**

**\* Rapport n° 403 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du syndicat mixte du grand site « Conca d'Oru, Vignoble de Patrimoniu - Golfe de San Fiorenzu ».**

Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Cette mise à disposition reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil. Elle s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions. Ça serait pour une durée de 2 ans à compter du 3 octobre 2019 avec un caractère onéreux de la mise à disposition.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe de cette mise à disposition et ses modalités et j'en profite pour saluer le travail qui a été mené par Louis POZZO DI BORGIO en sa qualité de Président de ce syndicat mixte, ainsi que l'implication bien sûr de toutes les personnes qui concourent à l'exercice des missions de ce syndicat.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Juste pour dire que j'ai le pouvoir de Louis POZZO DI BORGIO qui est Président du syndicat, qui ne prend pas part au vote. Est-ce qu'il faut que je sorte ?

**Le Président TALAMONI**

Non, il faut juste que vous ne votiez pas avec ce pouvoir.

Très bien. Donc, je vais mettre aux voix se rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité**<sup>9</sup>

(Absent : M. Louis POZZO DI BORGO).

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 404 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u Cunsigliu dipartimentale di l'accessu à u dirittu di u Cismonte.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 404 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Haute-Corse.**

**Le Président SIMEONI**

Mise à disposition d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec le caractère gratuit de la mise à disposition.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/481 AC

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION  
GENERALE**

**\* Raportu n°388 : Mudifica di u muntante di a convenzione cù l'Associu « Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ghjenirali di u Pumonte ».**

**\* Rapport n° 388 : Modification du montant de la convention avec l'Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud ».**

Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Il s'agit d'une association qui avait été mise en place pour assurer un complément de retraite pour les anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud. Nous avons acté le principe du versement de subvention pour l'exercice 2018 et l'exercice 2019, avec un peu de retard parce qu'il avait un certain nombre de difficultés juridiques qui ont conduit à une régularisation.

Et donc là en fait il y a une petite majoration qui est prévue, 169 109 € pour les exercices 2018 et 2019 au lieu des 163 552 € inscrits initialement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président. Un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre-Jean LUCIANI vous avez la parole.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/482 AC

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Juste pour apporter une précision, ce sont de très vieux conseillers généraux, mon collègue et moi-même, on n'en fait pas partie. Nous on est jeunes...

**Le Président TALAMONI**

Merci, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n<sup>u</sup> 386 : Missa à dispusizioni gratisi di un scagnu situatu in PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) da a Cumunità di Cumuni di u Sartinesi Valincu Taravu à u binifiziu di a Cullitività di Corsica - Puteri datu à u Prisidenti di u Cunsigliu isicativu di Corsica di firmà a cunvinzioni.**

**\* Rapport n° 386 : Mise à disposition à titre gratuit d'un bureau sis à PITRETU È BICCHISGIÀ (Pumonti) par la Communauté de Communes du Sartinesi-Valincu-Taravu au profit de la Collectivité de Corse - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer la convention correspondante.**

Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

C'est la mise à disposition d'un bureau. Cela participe de la politique globale de présence de la Collectivité de Corse dans les territoires. Là, c'est un exemple, mais cela permet d'assurer notre présence à Pitretu è Bicchisgià et donc dans l'ensemble du territoire du Taravu.

Je vous rappelle que vous aurez à statuer, à débattre et à délibérer sur un rapport qui organisera ou qui vous proposera une forme de

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/483 AC

territorialisation des politiques publiques et des services de la Collectivité de Corse lors des toutes premières sessions de janvier 2020.

Je remercie, bien sûr, la communauté de communes pour cette mise à disposition dont vous aurez noté qu'elle se fait à titre gratuit.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

A émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

Rapport suivant :

**BUGETTU – FINANZE – FISCALITA / BUDGET – FINANCES –  
FISCALTE**

**\* Rapportu n<sup>u</sup> 405 : Chjusura di i bugetti annessi, Parcu stradali, Ciucciaghja Letizia, Bagni de Petrapola**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 405 : Clôture des budgets annexes, Parc de la Voirie, Crèche Letizia, Bains de Petrapola**

Vous avez la parole.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/484 AC

### **Le Président SIMEONI**

Vous rappelez que dans un premier temps, au lendemain du 1<sup>er</sup> janvier 2018....

### **Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, il faudrait que Pascale SIMONI et le Docteur BENEDETTI quittent l'hémicycle, ainsi que Romain COLONNA et Julien PAOLINI. Merci, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Alors au lendemain de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous avons reconduit et recréé à l'identique l'ensemble des budgets annexes départementaux.

Donc, cette reconduction nous apparaît plus nécessaire, ni pertinente à l'issue de deux exercices budgétaires puisque d'une part cette individualisation n'est pas requise d'un point de vue règlementaire, et d'autre part, elle n'est pas plus pertinente qu'une intégration concernant le suivi des activités concernées.

Donc, nous allons réintégrer ces éléments budgétaires au sein du budget principal. Par ailleurs, certains éléments de contexte conduisent et confortent ce choix de clôture des budgets annexes.

Alors parc de la voirie, c'était un budget annexe de l'ex-CD 2A. Aujourd'hui, du fait de la fusion des deux collectivités, le maintien de ce budget annexe n'est plus pertinent.

Crèche Letizia : budget annexe créé en 1985, il existe un programme crèche dans la structure budgétaire de la Collectivité de Corse.

Les Bains de Petrapola : ce budget annexe avait été créé en 2016 pour suivre l'activité thermale de l'établissement. Vous avez que de lourds travaux d'investissement requièrent la fermeture provisoire du site et l'arrêt de toute activité, ce qui conduit à la clôture corrélée du budget annexe pour la durée de ces travaux.

Je précise, bien évidemment, que le financement de ces travaux a été inscrit au budget principal de la Collectivité de Corse.

Ces dissolutions, dès lors que vous en déciderez, impliquent la passation de certaines opérations budgétaires et comptables qui sont décrites dans la délibération qu'il vous est proposé d'adopter.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, l'avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité<sup>13</sup>**

(Absents : Mme Pascale SIMONI, MM. François BENEDETTI, Romain COLONNA et Julien PAOLINI).

Rapport suivant :

**\* Rapportu n<sup>u</sup> 408 : Dicisioni mudificativa n<sup>u</sup> 2 Laburatoriu d'analisi Pumonti.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 408 : Décision modificative n<sup>o</sup> 2 Laboratoire d'analyses Pumonti.**

Vous avez la parole.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/485 AC

**Le Président SIMEONI**

Donc, il s'agit à la fois d'un document proposant un correctif au BS 2019, pour lequel une anomalie au niveau de l'affectation du résultat avait été constatée, et un document opérant un réajustement de crédits.

Donc, le détail de l'erreur matérielle est porté dans le rapport.

Je vous demande donc de bien vouloir affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 21 387,05 € inscrits au compte 1068 du chapitre 922 ; d'opérer les réajustements de crédits décrits page 3 et enfin, d'adopter la DM du Laboratoire d'analyse Pumonte de l'exercice 2019 arrêtée in fine à moins 41 259,76 €

**Le Président TALAMONI**

Merci. La commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Le rapport suivant :

\* **Raportu n° 410 : Custituzione di pruviste à u bugettu supplementariu 2019.**

\* **Rapport n° 410** : Constitution de provisions au budget supplémentaire 2019.

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/486 AC

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est une proposition de constitution de provisions pour risques et charges, notamment par rapport à un certain nombre de contentieux en cours dont la liste vous est détaillée page 3 du rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Simplement, en marge de ce rapport puisqu'il s'agit de provisions. M. le Président, je m'excuse par avance, c'est une question de commission mais qui pourrait peut-être nous éclairer.

Vous savez, pendant le débat sur la compagnie régionale maritime, vous avez fait un exercice de rétrospection en indiquant la charge qui incombait à cette nouvelle Collectivité sur la problématique des recours et vous avez fait une addition un peu rapide. J'aimerais simplement être éclairé.

J'entends bien qu'il y a deux contentieux : l'un est, vous l'avez rappelé, de 84, on est sur des estimations ; l'autre de 47, on est sur 120 millions. Et puis, vous passez à une addition pour arriver à 510. Les 370, est-ce que ça relève de quelque chose qui est provisionné ? Vous l'avez introduit au sens où ça plomberait les finances de la Collectivité, et vous avez même indiqué que ça nous envoyait au fond, dans une sémantique très maritime. Mais ça, ça n'a pas à être provisionné, c'est soldé.

**Le Président SIMEONI**

C'est une condamnation qui pèse, y compris sur la Collectivité de Corse et à propos de laquelle nous devons justifier des recours que nous avons engagés pour recouvrer les sommes qui avait été indûment versées. Et, le risque est inhérent d'une part à la poursuite de ces recours et à leur issue.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Alors dans la poursuite, si vous permettez M. le Président, sur les deux contentieux maritimes, on va dire, les 84 et les 47, est-ce que l'on est provisionné ? Est-ce vous avez obligation de le faire ? La réponse est un peu dans la question. Comment vous organisez ce qui relève du réglementaire et ce qui relève des limites de l'exercice ?

**Le Président SIMEONI**

C'est un débat que l'on a déjà eu, vous le savez, je dois identifier dans les comptes des provisions par rapport à ce qui me semble être le risque raisonnable par rapport à l'issue du procès.

Donc c'est un débat que nous avons, y compris avec la Préfecture puisque lorsqu'elle exerce son contrôle de légalité sur le budget, elle doit apprécier sa sincérité. Donc, il est évident que si nous devons inscrire en provision la totalité du risque que nous fait courir les deux procès en cours, sans parler du troisième, les deux qui sont actuellement en cours d'examen devant la cour administrative d'appel de Marseille, il est évident que nous aurions un budget qui ne pourrait pas passer la rampe, sauf à nous conduire à un emprunt qui soit un emprunt totalement disproportionné.

Donc nous, le choix que nous avons fait, c'est de présenter des sommes qui nous paraissent être ce que nous considérons être le risque raisonnable, c'est-à-dire de mémoire 15 ou 20 M€, et nous l'avons provisionné comme cela, et le contrôle de légalité pour l'instant n'a pas émis de réserve là-dessus.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Excusez-moi, la question sur ces provisions : est-ce qu'aujourd'hui les capacités financières de la Collectivité nous permettraient, au-delà du risque raisonnable ou évalué, de provisionner un peu plus ? Ce qui nous mettrait à l'abri et qui nous rapprocherait des obligations réglementaires.

**Le Président SIMEONI**

Il ne faut pas être plus royaliste que le roi.

Le contrôle de légalité considère que nous sommes dans les clous en termes de provisions, premièrement.

Deuxièmement, il est évident que plus les provisions sur risques et charges augmentent, plus le budget est déséquilibré. Donc, nous essayons de le mettre à l'étiage exact le plus haut possible pour être dans l'appréciation d'un risque raisonnable, et le plus bas possible pour déséquilibrer le moins possible notre budget.

Maintenant, troisième et dernière chose, et je le redis publiquement, il y a une décision judiciaire qui est en cours, elle sera ce qu'elle sera, mais il est évident que si nous devons être condamnés, ce que je ne pense pas et je n'espère pas bien évidemment, et que nous devons rentrer en voie de règlement pour des sommes aussi conséquentes, je vous laisse imaginer le cataclysme budgétaire que ça pourrait représenter.

J'attends l'issue des procédures. Je vous rappelle que je considère que l'Etat a une responsabilité, une coresponsabilité juridique et politique dans cette affaire. Donc, laissons aller les procédures judiciaires à leur terme et puis nous aviserons, à ce moment-là, au plan juridique, budgétaire et politique.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole, mais a priori l'Exécutif c'est exprimé.

**M. François ORLANDI**

Oui mais si vous aviez un peu regardé à votre gauche dans l'hémicycle, vous auriez vu que j'avais demandé la parole depuis un certain

temps, M. le Président et vous avez toujours les mêmes difficultés avec cette gauche de l'hémicycle, pourtant on ne peut pas vous soupçonner d'être...

**Le Président TALAMONI**

Non, j'ai la même difficulté à droite avec Lionel MORTINI, je n'ai pas une amplitude visuelle suffisamment importante, c'est tout.

**M. François ORLANDI**

Vous êtes plus vigilant sur le côté droit de l'hémicycle que sur le côté gauche.

**Le Président TALAMONI**

Je crois que le groupe « En marche » est mal placé pour tenir ce genre de propos.

**M. François ORLANDI**

Je vous remercie. Très brièvement, M. le Président, juste peut-être deux ou trois points d'éclaircissement.

On voit un montant important de provisions qui sont portées et qui sont quelque part un héritage potentiel ou avéré, on le verra par la suite, on espère qu'il sera le moins lourd possible pour les finances de la Collectivité.

Simplement, première question, on est 5 500 000 € inscrits au mois de décembre, est-ce qu'une somme importante n'aurait pas pu légitimement être prévue plus tôt dans l'année ? Est-ce que l'on ne pouvait pas en être instruit un peu plus tôt ? Il y a bien, on l'a remarqué, une reprise à travers des provisions qui sont, en quelque sorte, tombées, qui n'avaient plus lieu d'être, qui représentent, je crois, à peu près 500 000 €. Donc, dans l'équilibre des budgets, on a 5 500 000 €, j'arrondis les chiffres, d'un côté et en recettes 500 000 €, alors je ne suis pas un expert des finances publiques à ce point initié, mais je m'interroge. On inscrit sur un compte de passage des montants, mais ils manquent quand même à l'équilibre, alors j'imagine que dans le budget ils ne manquent pas, mais dans l'explication pour le moins, ça n'apparaît pas clairement, on a 5,5 M€ d'un côté en dépenses en quelque sorte, et 500 000 € en recettes. Comment sont équilibrés ces montants ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc la réponse du Président du Conseil exécutif et puis nous votons.

**Le Président SIMEONI**

Un mot de réponse. Ces provisions il est évident que ce sont des contentieux pour la plupart d'entre eux, pour la totalité d'entre eux, qui sont antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui auraient dû être provisionnés, qui ne l'étaient pas, on les provisionne maintenant dans la juste mesure, s'ils avaient été provisionnés avant, on n'aurait pas eu besoin de les inscrire maintenant.

**Le Président TALAMONI**

Bien. Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE<sup>15</sup>**

(Abstention du groupe « Andà per Dumane »).

Rapport suivant :

\* **Rapport n° 411 : Ripresa nantu à pruvisiune.**

\* **Rapport n° 411** : Reprise sur provision Budget supplémentaire 2019.

Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Ce sont là-aussi la reprise de provision sur des contentieux ou des procès qui étaient en cours et qui sont énumérés dans le rapport.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/487 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je mets ce rapport aux voix puisqu'il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>16</sup>**

Rapport suivant :

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

\* **Rapportu n<sup>a</sup> 419** : Aghjustu a u mercatu conclusu tra a Cullettività di Corsica è l'associu « Inseme » pà a messa in ballu di u numeru verde, numeru d'urgenza pà i spiazamenti medicali.

\* **Rapport n° 419** : Avenant au marché conclu entre la Collectivité de Corse et l'association «INSEME» pour la mise en place d'un numéro vert, numéro d'urgence pour les déplacements médicaux.

**Le Président TALAMONI**

C'est un rapport de la Présidence de l'Assemblée de Corse.

Alors, c'est un rapport qui apparait comme, je dirai, technique mais il est très important dans le cadre des travaux du comité des déplacements médicaux urgents. Il a été établi que l'amplitude horaire prévue pour les

---

<sup>16</sup> Délibération N° 19/488 AC

numéros verts d'appels d'urgence pour les déplacements médicaux urgents, n'était pas suffisamment en adéquation avec les besoins des usagers.

Donc vous avez ce rapport devant les yeux, je ne vais pas vous le lire intégralement.

Le comité des déplacements médicaux urgents a conclu ses travaux en considérant que la plage horaire initialement arrêtée devait être étendue, et qu'une amplitude allant de 5 h à 23 h serait préférable.

C'est sur ce point qu'il vous est demandé de délibérer.

Donc, l'avis de l'Exécutif sur ce rapport ?

**Le Président SIMEONI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Juste pour apporter quelques précisions.

Comme vous l'avez dit, M. le Président, c'est une avancée majeure dans l'aide aux familles dont un proche a été évacué par avion sanitaire ou dont un membre de la famille, un malade devrait partir notamment par le premier avion du matin parce qu'il relève d'une urgence relative, mais dont le pronostic vital n'est pas engagé, donc qui ne nécessite pas une évacuation par avion sanitaire.

Suite à nos nombreuses réunions au sein du comité de suivi des déplacements médicaux, après le vote de la motion en mai dernier concernant les déplacements médicaux, après les nombreux échanges que nous avons eus avec les compagnies aériennes, notamment avec Air Corsica mais aussi avec le délégué régional d'Air France en Corse, le numéro vert, le marché en tout cas avait été ouvert avec l'amplitude horaire de 6 h du matin à 22 h le soir.

Et nous avons pu le constater, y compris avec l'association « Inseme », puisque vous le savez aujourd'hui les proches et les malades se dirigent et s'orientent vers l'association « Inseme » dès qu'ils rencontrent une difficulté à pouvoir se déplacer sur le continent pour aller se faire soigner, il était difficile de pouvoir effectuer une réservation à 6 h du matin, sachant que le vol décolle à 7 h et que, d'ailleurs la Présidente d'Air Corsica pourra le confirmer, dès la saison estivale le vol est bien plus tôt, il me semble que c'est aux alentours de 6 h du matin.

Donc, c'est pour ça qu'on a demandé à ce que l'amplitude horaire soit modifiée et qu'on puisse donc débiter à 5 h du matin et aller jusqu'à 23 h le soir.

Mais ce qui est très important aujourd'hui, c'est de pouvoir modifier l'horaire du matin pour permettre à l'association « Inseme » d'effectuer une réservation auprès des compagnies aériennes sur le premier vol du matin. A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Effectivement, c'est un rapport très important et il est bon que Vannina ANGELINI-BURESI ait pu insister sur ce point.

Christelle COMBETTE a la parole.

### **Mme Christelle COMBETTE**

M. le Président, merci.

Effectivement, je pense qu'on est tous d'accord pour dire que c'est une avancée très importante. Mais juste une petite précision par rapport à ce qu'a dit Vannina, il me semble que c'est uniquement pour les familles accompagnantes et pas pour les malades qui partiront eux, malheureusement, par évacuation sanitaire. C'est pour les familles accompagnantes, alors que la précision a été donnée plutôt pour l'ensemble des familles et notamment les patients.

### **Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Ca concerne également les malades puisque ce numéro vert, en fait, va être à disposition de l'ensemble du corps médical, donc que ce soit auprès

des SAMU quand ça concerne une évacuation par avion sanitaire, les SAMU vont pouvoir se rapprocher auprès de l'association « Inseme » pour dire qu'il y a eu une évacuation par avion sanitaire et donc qu'un membre de la famille doit partir par l'avion du matin rejoindre le malade qui a été évacué.

Mais les médecins généralistes aussi pourront bénéficier de ce numéro vert de façon à pouvoir faire partir au plus tôt un malade qui serait suivi, notamment en service d'oncologie, on le sait, que ce soit sur Marseille ou sur Nice ou sur Paris, qui aurait besoin, on va prendre un exemple, après un mauvais bilan, d'aller consulter son professeur au plus vite, mais dont l'urgence ne relèverait pas d'une évacuation par avion sanitaire. C'est l'ensemble du corps médical, ce n'est pas uniquement à destination des SAMU. Les généralistes pourront donc se rapprocher auprès de l'association « Inseme » et composer ce numéro de téléphone, ce numéro vert, ou envoyer un mail auprès de l'association « Inseme ».

### **Le Président TALAMONI**

Mme CASANOVA-SERVAS va prendre la parole.

### **Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

M. le Président, merci.

Effectivement, je rejoins les propos tenus par Vannina BURESI en ce qui concerne Air Corsica. On ne voit, bien évidemment, aucun inconvénient à ce qu'il y ait une amplitude horaire et je m'associe tout à fait ce qui vient d'être dit, notamment pour les urgences relatives qui concernent véritablement les patients et non pas seulement leur famille, puisqu'il s'agit de personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une évacuation par avion sanitaire et qui pourtant nécessitent un déplacement en urgence.

Donc c'est vrai qu'avec les horaires des vols qui sont modifiés, notamment durant la période estivale qui va d'avril à octobre, il est préférable que cette amplitude soit faite et qu'on commence à 5 h du matin jusqu'à 23 h pour permettre aux familles de pouvoir joindre quelqu'un et que les réservations puissent être effectuées dans des délais d'urgence. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme RIERA, vous avez la parole.

**Mme Catherine RIERA**

Merci Président. Juste pour être sûre que tout le monde a bien compris, et je comprends l'inquiétude de Christelle COMBETTE. Ce numéro vert est accessible à tout le monde : le public, les médecins, tout le monde peut appeler ce numéro vert dans l'amplitude qui a été indiquée par Vannina.

Ensuite, l'association « Inseme » se tourne vers les relais, des assistants d'escale des compagnies aériennes qui effectueront cette réservation.

Mais ce numéro vert est bien accessible à tout le monde, grand public et médecins, ensuite l'association fait la démarche vis-à-vis des numéros de téléphone qui eux restent confidentiels auprès des compagnies aériennes ou des prestataires aéroportuaires qui sont chargés d'effectuer la réservation dans des timings un petit peu plus compliqués que ceux effectivement d'une ouverture grand public normale.

J'espère que c'est plus clair pour tout le monde.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Merci Catherine d'avoir apporté cette précision.

Effectivement, ce numéro est accessible à tous, mais si j'ai insisté en disant que ce numéro vert était vraiment à destination de l'ensemble du corps médical, c'est-à-dire que si c'est une famille qui compose ce numéro vert et qui rentre en contact avec l'association « Inseme », dans un souci et après avoir échangé avec les compagnies aériennes, pour qu'il n'y ait pas d'abus, puisqu'on sait très bien que les gens peuvent parfois essayer de partir et de faire du forcing, excusez-moi, mais on sait très bien que ça arrive, pour pouvoir partir sur un vol qui est complet, il faudra automatiquement une ordonnance d'un médecin généraliste ou d'un SAMU.

Ça nous l'avons bien acté lors de nos réunions. Parce que si demain on a un rendez-vous auprès d'un professeur ou dans un service sur le continent et qu'on veut partir en urgence alors que ce n'est pas le cas, on ne va pas téléphoner à l'association « Inseme ». C'est pour ça que quand je dis que c'est à destination de l'ensemble du corps médical ce numéro vert, c'est parce qu'il va falloir qu'un médecin généraliste ou que le SAMU, un médecin

en tout cas envoie par mail une ordonnance qui justifiera ce déplacement en urgence.

**Mme Catherine RIERA**

Oui, mais bien sûr, « Inseme » sait gérer ce genre de demandes. Mais c'était pour rassurer parce que la demande est quand même venue des familles qui se retrouvaient sans réponse, et donc la réponse est maintenant apportée à travers ce numéro.

Donc, c'est bien une réponse à toutes les familles qui se trouvaient jusqu'à maintenant démunies et qui désormais, à partir de 5 h du matin et jusqu'à 23 h, trouveront une écoute auprès d'Inseme pour se rendre sur le continent pour raisons médicales.

Donc tout le monde, je pense, a en tête que c'est bien pour raisons médicales. Et ensuite, « Inseme » fera effectivement la procédure qui a été convenue avec l'ensemble des compagnies aériennes pour faire en sorte que le dossier aboutisse. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

Vous voulez reprendre la parole ? Vous l'avez.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

C'était juste pour dire que de toute façon, si on a organisé toutes ces réunions et si le comité de suivi, comme son nom l'indique, va continuer à se réunir, c'est évidemment pour soulager les malades et leurs familles dans les difficultés qu'ils rencontrent à se déplacer pour aller se faire soigner.

**Le Président TALAMONI**

Le docteur ANTONINI a demandé la parole.

**Mme Danielle ANTONINI**

Juste un petit mot, une petite précision. Je rejoins Vannina, effectivement, il y a raisons médicales et raisons médicales. On sait très bien qu'il y a des gens qui peuvent demander pour une consultation qui est réglée,

ils n'ont pas de billet d'avion parce que l'avion est plein, essayer de passer en force.

**Le Président TALAMONI.**

Nata a legge, nata a malizia...

Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer, c'est un rapport important, tout le monde doit avoir bien compris ce dont il s'agit.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>17</sup>**

Je vous remercie.

Alors, nous en arrivons aux motions, il y en a quelques-unes. On pourrait commencer dans les 10 minutes qui nous séparent de l'heure du déjeuner...

**M. Xavier LACOMBE**

Au nom du groupe, nous souhaitons une suspension de séance.

**Le Président TALAMONI**

A ce moment-là, on suspend pour déjeuner, parce qu'à 13 h normalement on doit suspendre.

**M. Xavier LACOMBE**

Comme vous le souhaitez.

**Le Président TALAMONI**

On pourrait prendre une motion, et on suspend dans 10 minutes de toute façon.

---

<sup>17</sup> Délibération N° 19/489 AC

Moi je vous propose d'utiliser les 10 minutes pour essayer au moins d'évacuer une ou deux motions, enfin « évacuer »... « traiter ». Vous êtes d'accord ? Bien.

## **MUZIONE / MOTIONS**

\* **Motion n° 2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cerf de Corse.**

M. LUCCHINI, vous avez la parole pour défendre le cerf.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Elle est reportée.

**Le Président TALAMONI**

Très bien.

Motion suivante. M. LACOMBE, est-ce que vous voulez que nous prenions votre motion sur l'enfouissement du réseau ?

**M. Xavier LACOMBE**

Pas spécialement.

**Le Président TALAMONI**

Disons qu'elle viendrait naturellement. Vous avez la parole pour la défendre.

\* **Motion n° 2019/O2/099** déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Enfouissement du réseau haute tension à Aiacciu.**

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président. Donc cette motion qui avait fait l'objet lors de la dernière session d'un avis favorable et d'un accord de principe par cette Assemblée, qui est repassée en commission permanente, en commission

développement économique et qui a eu un avis favorable, me semble-t-il unanime.

Donc, c'est tout simplement dans le cadre de l'abandon du projet de cycle combiné destiné à remplacer l'actuelle centrale du Vazzino qui a été abandonné, le renouvellement par un nouveau système de production qui a été acté lors du décret de la modification de la PPE et qui a été voté lors de notre dernière session. Mais cette ancienne mouture, je dirai, du cycle combiné, engendrait l'enfouissement de toutes les lignes HTB sur la ville d'Ajaccio, et ça débordait un peu sur le pays ajaccien, en raison de la distribution d'énergie aux vues de ce système de production et qui aujourd'hui n'est plus imposé, je dirai.

Donc, l'objet de cette motion, qui n'est qu'une motion pour émettre le souhait de, est tout simplement de continuer à permettre les études, et cela a déjà été engagé entre l'EDF et la CAPA, des réunions ont eu lieu, les avancées sont très claires. Tout simplement pour permettre d'abord, le point de départ c'est la construction du téléphérique qui impose l'enfouissement de ces lignes HTB, mais pour permettre aussi d'étudier toutes les possibilités pour pouvoir continuer ce projet d'enfouissement des lignes HTB sur la ville d'Ajaccio.

Alors, cela ne peut pas s'inscrire dans la PPE puisque ce n'est pas comme cela que les choses doivent se passer, mais il n'est pas exclu cependant que l'on puisse étudier toutes les possibilités avec les participations des différents partenaires, pour aboutir à ce projet d'enfouissement total des lignes HTB sur la région ajaccienne.

Voilà en gros le principe, on en a déjà discuté, il a été évoqué et présenté en commission.

Donc il est demandé tout simplement l'enfouissement du réseau haute tension au sein de la commune d'Ajaccio (ça peut déborder sur la commune de Sarrola), tel qu'il était prévu dans la version initiale de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Corse et ce, malgré la modification du décret et le redimensionnement à la baisse de la centrale du Ricanto qui sera alimentée au gaz naturel, nous l'espérons.

L'inscription donc dans la future PPE de l'enfouissement des réseaux haute tension au sein de la commune d'Ajaccio.

**Le Président TALAMONI**

En fait, il y a une motion et un amendement substitutif que vous avez déposé qui concerne votre propre motion.

**M. Xavier LACOMBE**

Je ne sais pas s'il a été distribué...

**Le Président TALAMONI**

Oui, tout à fait, il a été distribué. C'est un amendement substitutif.

**M. Xavier LACOMBE**

Dans le quatrième « considérant » : « concernant l'enfouissement des lignes, la société EDF a fait savoir que celui-ci n'aurait plus lieu d'être du fait de la modification du projet de centrale initial ».

Non, tout simplement c'est de permettre à EDF de poursuivre les études pour permettre l'enfouissement de ces lignes HTB.

Voilà l'amendement, mais moi je ne l'ai pas en ma possession.

**Le Président TALAMONI**

En fait, nous n'avons pas le même dispositif. Dans l'amendement substitutif, il n'y a pas le même dispositif que dans la motion.

**M. Xavier LACOMBE**

Tout à fait ! C'est tout simplement au quatrième « considérant » que concernant l'enfouissement des lignes, la société EDF a fait savoir que les études complémentaires étaient nécessaires pour savoir si celles-ci étaient encore utiles du fait de la modification du projet de la centrale initial et de la limitation de la puissance qui en résulte de 212 mégawatts.

Donc, à travers cette motion, nous souhaitons que le schéma directeur EDF, intègre la problématique de l'enfouissement du réseau haute tension, HTB, au sein de la commune d'Aiacciu.

### **Le Président TALAMONI**

C'est la nouvelle version de votre motion. Amendement substitutif, en fait c'est une nouvelle motion.

Très bien. Tout le monde a compris l'état de cette motion après l'amendement. Il faudra quand même faire voter l'amendement sur le plan de la forme et de la procédure.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre ? Non. Alors je demande au Conseil exécutif ce qu'il pense de cette motion ? Favorable.

Donc, je vais d'abord mettre aux voix l'amendement substitutif et ensuite la motion.

Qui est pour l'amendement substitutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **L'amendement substitutif est adopté.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée, je rappelle qu'elle bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **La motion est ADOPTEE à l'unanimité.<sup>18</sup>**

Nous allons suspendre pour déjeuner, comme ça nous allons du même coup faire droit à votre demande de suspension. Comme le buffet est servi juste à côté, nous pouvons reprendre dans une heure.

Rendez-vous à 14 heures dans l'hémicycle.

### **La séance suspendue à 13 h est reprise à 14 h 25.**

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/490 AC

### Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Nous sommes en retard par rapport au retard que nous avions prévu.

Donc, nous allons reprendre l'examen des motions.

\* **Motion n° 2019/O2/101** déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Habitat participatif.**

Vous avez la parole, chère collègue.

### Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président. Dans un contexte de décrochage des prix de l'immobilier par rapport aux revenus des Corses, alors même que la demande de logement est bien présente et en l'absence de cadre légal du statut de résidents, l'habitat participatif représente une innovation sociale très intéressante pour lutter contre la flambée des prix.

En effet, ce dispositif protéiforme permet à plusieurs personnes ou organismes de se regrouper pour définir un projet d'habitat commun. Ensemble, ils participent à la définition de leurs besoins, répartissent les espaces communs et privés et ensemble, ils définissent les priorités de leur projet d'habitat souvent résolument tournées vers l'écocitoyenneté.

Ce type de projet d'habitat porté directement par les habitants à de multiples avantages, économiques, sociales, architecturales, écologiques et fonctionnels.

Mais l'originalité vient également de la possibilité de scinder la propriété en deux, le foncier d'une part et le bâti d'autre part. Cette solution anti-spéculative, est utilisée par d'autres pays, comme je le rappelle dans les considérants de ma motion, en Suisse où ce modèle d'habitat est éprouvé, les loyers sont de 20 à 30 % inférieurs à ceux du privé, avec un coût de la construction d'environ 15 à 20 % moins cher qu'une promotion immobilière classique.

Nous pouvons donc voir que ce dispositif élargit le champ des possibles, d'autant plus quand on sait que le coût des terrains à bâtir a connu une augmentation moyenne de 138 % entre 2006 et 2017.

De plus, il est à noter que dernièrement a été présentée à l'Assemblée nationale une proposition de loi adoptée en première lecture le 28 novembre dernier, visant à réduire le coût du foncier et à augmenter l'offre de logements à prix raisonnable. Ce projet de loi propose d'aller plus loin que la loi Alur en supprimant la condition sociale du bail réel et solidaire. Du coup ce dispositif est donc élargi à la population.

Cela démontre bien que face à la spéculation immobilière, il s'agit de prendre en compte la difficulté à se loger à un coût acceptable en mobilisant toutes les solutions permises.

Tout ceci étant dit, il est donc nécessaire que la Collectivité travaille sur ce sujet pour étudier la faisabilité de son intégration dans nos dispositifs anti-spéculatifs et au-delà pour apporter une solution au problème d'accès au foncier que rencontrent beaucoup de Corses.

Alors je ne sais pas si je relis les demandes telles qu'elles sont formalisées dans la motion ? Alors, je relis :

« DEMANDE au Président du Conseil Exécutif et au Président de l'Assemblée de Corse de procéder à la création d'un groupe de travail pour l'habitat participatif auquel participeront le CAUE, l'ADIL, l'Office foncier, l'AUE, l'OPH, les associations des maires 2A et 2B et les élus de notre Assemblée souhaitant y participer.

DEMANDE à ce groupe de travail de présenter un rapport d'information à l'Assemblée de Corse dans un délai de six mois, comportant une étude pour l'intégration de l'habitat participatif aux dispositifs existants en matière de soutien à la politique de l'habitat ». Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, il y a un rapport de la commission développement. C'est Julie GUISEPPI qui va nous le présenter de façon succincte, si possible.

### **M. Julie GUISEPPI**

Merci Président. Au regard de l'objet porté par la motion visant à créer un groupe de travail sur l'habitat participatif, au regard de la multiplicité de motions et rapports en lien avec la thématique du foncier et les mécanismes de lutte contre la spéculation foncière, au regard, enfin, de

l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le 28 novembre 2019, d'une loi visant à la création d'un bail réel libre et d'un office foncier libre, Mme PROSPERI a jugé opportun de mettre en œuvre la délibération adoptée par l'Assemblée de Corse en mai 2018.

En effet, la délibération susvisée portant adoption d'une motion relative à la mise en œuvre d'une opération expérimentale de bail réel et solidaire sur le territoire insulaire avait pour objet de missionner « la commission du développement économique, pour réaliser une étude en synergie avec le Conseil exécutif et l'office foncier sur les conditions de mise en œuvre du bail réel et solidaire et la création d'un office foncier solidaire, ainsi que sur tous les autres dispositifs qui pourraient favoriser l'accession à la propriété en renforçant les mécanismes de lutte contre la spéculation ».

Aussi, dans un souci de cohérence, elle a estimé pertinent d'élargir l'objet défini par cette délibération à la thématique générale du foncier afin d'englober la diversité des dispositifs destinés à favoriser l'accession à la propriété en renforçant les mécanismes de lutte contre la spéculation, dans un format qui restera à définir, commission ad hoc ou groupe de travail.

Cela permettra de prendre en compte les différentes demandes récurrentes formulées au travers des motions et rapports et de réfléchir au catalogue des diverses mesures qui sont aujourd'hui mis à disposition des élus et des collectivités locales en la matière.

La Présidente NIVAGGIONI a accueilli favorablement cette proposition.

Elle a estimé judicieux de réfléchir à l'instance la plus appropriée pour engager cette réflexion au regard de la diversité des parties prenantes (OFC, AUE, M. Le Président du Conseil exécutif de Corse).

La commission a émis un avis favorable sur cette motion (Non-participations des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane » ; Absence du groupe « La Corse dans la République »).

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Donc est-ce qu'il y a intervention ? Oui, vous avez la parole.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Un mot pour préciser ce que j'ai indiqué en commission.

Effectivement, on se rend compte que depuis plusieurs mois, un certain nombre de motions, questions orales, voire rapports sont relatifs à la question du foncier.

Or, au mois de mai 2018, une motion de l'Assemblée de Corse, devenue délibération, prévoyait la création d'un groupe de travail missionnant la commission du développement économique en synergie avec le Conseil exécutif et l'office foncier de Corse, pour travailler sur cette question et notamment sur tous les mécanismes de lutte contre la spéculation.

Cette demande devait être présentée en commission permanente, nous avons jugé qu'un tour de table était nécessaire. Lors de la session, nous avons échangé avec la Présidente, avec le Président de l'AUE également sur cette question.

Moi, sans trouver ou demander de solutions à cette heure, je vous propose que cette question soit mise officiellement à l'ordre du jour de la commission permanente qui précèdera nos travaux de la session de janvier, de sorte que nous puissions proposer à l'Assemblée un groupe de travail ou une commission ad hoc, ce sera l'objet de nos discussions, et qu'elle soit mise en place avec un certain nombre de membres que les groupes désigneront, de sorte à pouvoir débiter ses travaux dès le début de l'année.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, j'ai une demande de prise de parole de Marie-Anne PIERI, mais comme nous sommes dans le cadre d'un examen normal de motion, c'est-à-dire que normalement il y a un pour, un contre... Vous voulez intervenir contre ? Alors, vraiment une minute, si vous n'intervenez pas contre parce qu'en principe c'est un pour, un contre.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Déjà je vais aller dans le sens de Rosa, effectivement, au mois de mai j'avais porté le bail réel solidaire et une commission de travail devait se constituer, on est toujours en attente de cette commission. Effectivement, il y

a des outils aujourd'hui anti-spéculatif, alors on vote, on vote, on vote et puis on voit que le travail ne vient pas.

Alors nous, on a envie de travailler et d'apporter des solutions aux Corses pour qu'ils puissent se loger décentement.

Concernant l'habitat participatif, je dirai juste un mot. Effectivement ça découle de la loi ALUR, mais la mise en pratique, chers collègues, est difficile dans les mesures où la législation concernant le droit à la construction est très normée, notamment concernant la copropriété ou là où il n'y a pas d'existence de copropriété. Au départ, l'habitat participatif, il faut une communauté de vie, donc c'est un sens particulier.

Alors moi, je prends toujours comme exemple un couple quand il fait une maison, il ne fait qu'une maison, quand il met le portail et qu'il a fini la maison, il divorce. Alors, j'imagine l'habitat participatif quand on est plusieurs, ensemble, à vouloir faire un projet commun, cela me paraît compliqué sans l'intervention d'experts et surtout le coût, car il y a quand même certaines assurances qui doivent être souscrites quand on fait ce genre de construction, notamment au moins une « dommage ouvrage », je n'irai pas plus loin, ça a un coût. Donc, les 15 % au les 10 % à l'arrivée, je ne sais pas si véritablement il y aura le résultat escompté.

C'est ce que je voulais dire. Ça existe, mais je ne sais pas si c'est véritablement adapté. C'était ce qu'on appelait dans les années 60 « la théorie des castors », ça a été les hippies qui ont également utilisé l'habitat participatif. Mais actuellement, je ne vois pas très bien la mise en forme de ce type d'habitat, parce que ça demande une façon de vivre qui est particulière et qui me paraît compliquée.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Finalement, c'était une intervention contre et c'est donc, procéduralement tout à fait admissible. Nous allons demander l'avis de l'Exécutif et ensuite, nous allons mettre aux voix cette motion. L'Exécutif a-t-il un point de vue ?

**Le Président SIMEONI**

Un point de vue extrêmement favorable.

**Le Président TALAMONI**

Je mets aux voix cette motion qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée** <sup>19</sup>

**(Non-participation du groupe « Per l'avvene »).**

Motion suivante :

\* **Motion n° 2019/O2/103** déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Modification de l'espace aérien au-dessus de la Plaine Orientale et la Castagniccia.**

**Mme Paola MOSCA**

Cette motion nous amène à nous prononcer sur un projet de modification de l'espace aérien au-dessus de la Plaine orientale et la Castagniccia.

La Direction générale de l'aviation civile a décidé de modifier cet espace aérien au mépris des populations et des activités sportives de la microrégion. Il est donc question d'utiliser de nouvelles routes dédiées aux avions de ligne qui jusqu'à présent survolaient la mer et il est donc question leur faire prendre un autre trajet.

Ce nouveau découpage engendrerait de nombreuses nuisances sonores et environnementales et des risques pour les populations qui seront survolées et interdire également toute activité de vols libres sur la région.

Au regard de ces considérations, cette motion propose à l'Assemblée de Corse de demander la suspension de ce projet de modification d'espace aérien, afin de travailler conjointement à la définition d'un nouvel

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/491 AC

espace aérien et de mandater le Président de l'Exécutif et le Président de l'office de l'environnement, afin d'engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation d'une nouvelle consultation à ce sujet.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Je suis saisi d'un amendement du groupe « Andà per dumane » et il y a aussi un rapport de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, Président.

Sur ce rapport, la présidente NIVAGGIONI a souhaité se voir préciser la procédure habituellement suivie en termes de modification de l'espace aérien et a souligné la nécessité d'entamer des démarches complémentaires au dépôt de la motion, dans un souci d'efficacité.

Mme Paola MOSCA a indiqué que les seules informations dont elle disposait avaient été relayées par les fédérations et associations sportives. Elle a souligné, par ailleurs, que ni les communes, ni les intercommunalités concernées par les zones de survol n'avaient été conviées, consultées ou encore informées de cette éventuelle modification.

Mme PROSPERI a souligné, de surcroît, l'absence de consultation de l'Office des Transports de la Corse pointant que le nouveau découpage serait justifié par la gestion de moins de 0,16 % du trafic aérien sur l'aéroport de Bastia.

Mme MOSCA a relevé l'intérêt de cette motion pour solliciter une consultation sur cette question, considérant qu'en cas d'adoption de la motion, cette dernière sera relayée auprès des communes, communautés de communes et associations sportives.

Relevant la nécessité d'une médiatisation de la motion, Mme CASALTA s'est dite favorable, à une saisine officielle de la Préfète de Corse afin de répercuter, d'une part, la demande de suspension et de concertation, d'autre part, le mécontentement suscité par cette éventuelle modification de l'espace aérien.

Pour sa part, M. PAOLINI a souhaité relayer ses échanges avec les représentants de la Fédération ULM dont les activités aériennes de loisirs pourraient être impactées par la modification envisagée.

Il en ressort, en effet, une concertation insuffisante avec les représentants insulaires de l'aéronautique, instance dont l'avis est néanmoins requis et qui pourrait utilement être sollicitée par le Conseil exécutif.

Ces mêmes représentants ont, par ailleurs, fait état d'une connaissance très partielle de la DGAC, dont le pilotage est assuré depuis la ville d'Aix-en-Provence, du relief montagneux insulaire et des spécificités du territoire.

En conclusion, Mme MOSCA a fait valoir l'urgence à se saisir de cette question au regard notamment de l'absence d'information quant à l'application éventuelle de cette modification, l'état d'avancement de ce dossier étant méconnu de tous.

La commission a émis un avis favorable sur cette motion.

Non-participations des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane ». Absence du groupe « La Corse dans la République ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Je suis saisi d'un amendement du groupe « Andà per dumane » qui vise la suppression d'un élément du dispositif « dénonce le mépris vis-à-vis des populations et associations sportives de la région impactée par cette décision ». Je peux donner la parole au groupe « Andà per dumane » pour une intervention en quelque sorte, contre.

### **M. Antoine POLI**

On voudrait sous-amender notre amendement pour en avoir parlé avec Paola. Au lieu de carrément supprimer « le mépris vis-à-vis des populations et associations sportives de la région impactée par cette décision », supprimer « le mépris » et rajouter « le manque de concertation ».

Juste un petit mot pour dire que nous sommes pour cette motion. Il aurait été souhaitable que la DGAC présente ce projet avec ses avantages et ses inconvénients. Il va y avoir des impacts même au niveau de l'urbanisme sur le secteur.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Personne n'intervient contre ? Nous allons mettre aux voix ce sous-amendement à l'amendement. D'abord, peut-être demander au Conseil exécutif ce qu'il pense de l'amendement, du sous-amendement,

**Le Président SIMEONI**

Très bien !

**Le Président TALAMONI**

Sous-amendement, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

L'amendement ainsi sous amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je mets aux voix la motion ainsi sous-amendée et amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée.<sup>20</sup>**

**Non-participation du groupe « Per l'avvene ».**

Motion suivante n° 105.

Nous commençons par donner la parole à François BENEDETTI.

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/492 AC

\* **Motion n° 2019/E4/105** déposée par M. François BENEDETTI, Mme Pascale SIMONI et M. Francis GIUDICI : **Demande d'implantation d'un hôpital public local en Plaine Orientale.** (*Avec débat*).

### **Le Président TALAMONI**

Cette motion fera l'objet d'un « mini débat », selon l'expression utilisée en commission permanente.

Qui présente la motion ? François BENEDETTI. Ensuite, Annette PIERI aura la parole au titre du groupe. De toute façon, votre groupe est associé à travers Francis GIUDICI qui est signataire.

### **M. François BENEDETTI**

Je vous remercie, Président.

A cette motion, je voudrais associer Francis GIUDICI et Pascale SIMONI, également le Conseil exécutif membre de la communauté de communes, Xavier LUCIANI, qui a participé à la dernière réunion de la communauté de communes et Annette PIERI qui fait partie du groupe de Francis GIUDICI qui souhaitait s'associer à cette motion. Je pense que Julien est également solidaire dans la mesure où il fait partie du territoire. C'est vraiment un problème de santé publique qui touche le territoire de la Plaine orientale.

Pour cette motion, je voudrais d'abord rappeler que la Plaine orientale, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Déjà en 2016, j'avais posé une question orale sur l'éventualité de la création d'un hôpital rural, à l'époque qu'on appelait un « hôpital de proximité » ; question orale qui s'adressait à l'Exécutif qui n'a pas la compétence pour ce genre de chose. Mais on espérait relancer le débat au niveau de l'ARS et essayer d'obtenir enfin que la population de la Plaine orientale puisse avoir une égalité de chance au niveau des soins, à la fois sur les urgences et également sur les soins quotidiens que nécessitent un certain nombre de patients qui partent sur l'hôpital de Bastia dans des conditions parfois difficiles, loin de leur famille, pour des maladies qui pourraient être soignées en quelques jours à côté de chez eux, et qui gagneraient beaucoup dans les chances de guérison.

En 2008, on avait déjà posé le problème à la fois sur le plan de l'urgence vitale, puisqu'il n'y avait pas de SMUR et nous avons obtenu la

création d'un SMUR qui a été provisoire pendant quelques années. Ça a été un combat difficile mené à l'époque avec la préfecture qui en avait les compétences.

On avait demandé l'obtention de l'agrément d'un scanner sur la Plaine orientale et la création de ce qui était à l'époque une antenne médicale d'urgence, du style de celle qu'il y avait à Calvi.

Nous avons obtenu de manière provisoire, assez rapidement, un SMUR transitoire, uniquement pour la période estivale et également l'agrément pour le scanner. L'antenne médicale, on n'en a jamais plus parlé.

En 2011, s'est créé un collectif « Per a difesa di a salute in Piaghja orientale » qui a mobilisé à la fois les professionnels de santé, les élus, la population et qui a permis d'amener le débat beaucoup plus loin. On a obtenu la pérennisation du SMUR dans un premier temps, l'agrément du scanner qui a été confirmé. Mais on n'a pas pu encore obtenir l'inscription d'un hôpital public local sur la Plaine orientale.

C'est quelque chose qui est de la responsabilité de l'Etat au niveau sanitaire. Si demain, il y a un problème grave, actuellement ou en période estivale où la population qui est à peu près de 25 000 habitants maintenant, qui augmente de trois ou quatre fois en période saisonnière, ça va poser un problème sanitaire considérable et la responsabilité de l'Etat sera engagée clairement. Nous ferons tout d'ailleurs à ce moment-là pour le dénoncer si ça se produit.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous demandons ?

Il y a une volonté politique actuelle qui est claire. En juillet 2019, l'Etat et le Gouvernement ont voté une loi pour favoriser le développement de structures de proximité un peu partout en France, donc j'espère aussi chez nous, et alloué une enveloppe conséquente de 420 M€ pour mettre en place ces structures. Nous avons la possibilité donc d'obtenir ces financements si la volonté politique se confirme.

Nous demandons donc à l'Assemblée de Corse de se mobiliser pour demander à l'ARS de lancer ce projet et ce plan politique pour la création de cet hôpital.

Je précisais, c'est important, que les patients qui partent comme ça, loin de leur domicile, sur Bastia, et je ne mets pas là-dedans les compétences et le dévouement des services hospitaliers qui ne sont pas en cause. Mais il est certain qu'il y a une situation délétère, notamment pour les personnes âgées qui passent parfois deux ou trois jours dans des conditions difficiles, loin de leur famille et qui pourraient largement être soignées chez eux.

L'installation de l'hôpital permettra également de mettre une structure d'urgence 24/24, de petite urgence, sur place. Un tri des patients sera fait.

Il y avait une réunion avec les médecins et notamment le responsable du service d'urgence de Bastia, le Docteur de CAFFARELLI qui constatait que les patients qui arrivaient de Calvi et de Corti, qui étaient triés sur les urgences dans leurs territoires, n'engorgeaient plus les services d'urgence. Ils passaient relativement souvent directement dans les services quand il y avait la place (pneumologie, orthopédie, pédiatrie, etc.). Pour le Fium'Orbu, ce n'est pas le cas, les patients partent directement dans les urgences, on s'en occupe comme on peut parce qu'il n'est pas toujours facile de satisfaire toutes les arrivées en même temps.

Ce que nous demandons maintenant, c'est donc que l'Assemblée de Corse réaffirme la volonté politique de voir le territoire de la Plaine orientale doté d'un hôpital public local.

Nous demandons au Président de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil exécutif de soutenir auprès de la direction de l'ARS cette demande d'implantation de l'hôpital public, portée depuis des années par le collectif « Per a salute in piaghja orientale » et soutenue par la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu qui a voté une motion déposée par Estéban SALDANA. Cette motion a été votée à l'unanimité, légèrement modifiée par rapport à celle qu'on a aujourd'hui.

On demande également que le ministère de la santé et l'agence régionale de santé allouent prioritairement les dotations financières nécessaires à l'implantation d'un hôpital public local sur le territoire de la Plaine orientale.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Cette motion a été présentée au nom des trois signataires. Elle doit faire l'objet d'un court débat. Est-ce que Marie-Anne PIERI, qui avait levé la main, veut ajouter quelque chose ? Non. M. ORSUCCI a donc la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Nous avons déposé un amendement.

Sincèrement, il est facile dans cet hémicycle de lever la main en disant « évidemment, nous souhaitons la construction d'un nouvel hôpital public dans tel ou tel territoire », ça serait facile de lever le bras et de le faire sans même y réfléchir.

J'aimerais quand même entendre avec beaucoup d'attention - la conseillère exécutive en charge de la santé n'est pas là – même si ce n'est pas véritablement, on l'a encore dit et répété, notre compétence, mais j'aimerais quand même entendre la conseillère exécutive nous donner son point de vue vis-à-vis d'une collectivité de 300 000 personnes où nous proposons la construction d'un cinquième hôpital.

Partout en France, aujourd'hui, on en supprime.

Partout en France, aujourd'hui surtout, et je vous parle non pas en tant que président du conseil de surveillance, mais quand même je suis assez attentif de ce qui se passe à l'hôpital de Bonifacio, pour vous dire qu'il y a quelques jours, les fournisseurs n'étaient encore pas payés, que la question d'avoir du linge propre pour les malades et les soignants étaient sur la table et qu'il a fallu intervenir au plus haut niveau pour qu'on arrive à solutionner ce problème.

Aujourd'hui, est-ce que nous devons, parce que j'ai lu aussi attentivement ce qui est écrit, implanter un hôpital local dans tous les territoires de 25 000 habitants. C'est la question qui se pose parce que, je répète, il y a un élément qui me dérange, c'est sûr, c'est celui qui consiste à

dire « d'allouer prioritairement les dotations financières nécessaires à l'implantation d'un hôpital public sur le territoire de la Plaine orientale ».

Dans ce même hémicycle, on nous a fait voter aussi en disant, et c'est vrai, nous avons pris un peu du recul parce qu'un plan était annoncé par le Gouvernement, que les services d'urgence de Bastia ressemblent à la Roumanie. On entend dire que l'hôpital de Bonifacio... Pardon, lapsus révélateur, celui-là est déjà en grande difficulté... Que l'hôpital d'Ajaccio, le nouvel hôpital, va avoir de grandes difficultés à fonctionner normalement.

Alors, oui, on peut dire que Sartène ce n'est forcément toujours une situation extraordinaire, on peut toujours se dire qu'il faut un hôpital dans le Fium'Orbu. L'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que j'ai essayé de faire le maillage territorial de Corse et c'est vrai, il me semble que dans une région qui en plus a une forte dynamique en population, celle qui serait le plus éloigné d'un hôpital public, est effectivement le Fium'Orbu. C'est un argument qui joue en votre faveur.

A l'inverse, je donne d'autres arguments. J'ai pris plaisir, un jour, à me retrouver en campagne électorale dans le Cap corse, chez Marie-Hélène, et à la fin de la réunion, voir arriver une dame venant me saluer et me féliciter – je me suis dit que c'était en tant que maire de Bonifacio, pas de chance – c'était pour me dire qu'elle avait eu à suivre des soins à l'hôpital public de Bonifacio, des soins de suite, et que ça avait été formidable, que c'était très bien, que ça s'était bien passé. Il m'est arrivé assez souvent d'ailleurs de recevoir des coups de téléphone, soit de gens qui sont dans cet hémicycle, soit de gens qui sont partout en Corse, pour me demander d'intervenir auprès de l'hôpital de Bonifacio parce qu'on y faisait des soins de suite de qualité et qu'il fallait aller dans ce sens.

Moi, je nous invite quand même collectivement à nous poser la question. On n'arrête pas de se le dire dans cet hémicycle qu'il y a sûrement trop de ports, d'aéroports en Corse. Je vous prends un exemple, pour aller à Paris aujourd'hui, quand vous êtes habitant de l'extrême-sud, il vous faut trois jours, sinon, il faut aller à Bastia ou à Ajaccio. Est-ce que pour autant, je vais trépigner en disant que ce n'est pas normal ? Oui, il y a une rupture d'égalité pour nous, habitant l'extrême-sud, et on utilise heureusement fort plus l'avion que l'hôpital. Mais pourtant, la présidente d'Air Corsica est là, je vous le dis comme je le pense, souvent de façon assez facile on fait la comparaison entre un vol entre Miami et Paris à 50 € et celui entre Paris et la Corse qui serait à

300 € Sauf que d'un côté, vous avez 10 millions d'habitants, 10 millions de l'autre et que nous, dans l'extrême-sud, on est 25 000 ! Et à un moment donné, je comprends aussi ceux qui ont dirigé, ceux qui dirigent encore aujourd'hui la Collectivité de Corse, Air Corsica, à un moment donné, on ne pourra pas tout mettre de partout à des tarifs qui descendent.

Est-ce qu'aujourd'hui, la vraie question, ce n'est pas de permettre aux gens du Fium'Orbu d'aller dans l'hôpital de Bonifacio qui est en situation financière critique. Quand je dis « critique », c'est-à-dire qu'il y a des lits vides parce que trop chers. Est-ce qu'on ne ferait pas mieux de se poser la question ici, si au lieu de payer 2 700 € pour être hospitalisé à Bonifacio, on pouvait faire en sorte que ces lits soient utilisés aujourd'hui pour permettre aux gens du Fium'Orbu, rapidement, de pouvoir, si on fait un petit effort sur le réseau routier, ils sont à une demi-heure, 35 minutes de notre hôpital. C'est la question que je vous pose.

Sur l'urgence, je n'ai pas bien compris, il faudra m'expliquer, est-ce qu'il y a un service d'urgence, dans le Fium'Orbu, efficace ? Là, on vous suit à 300 % ! On sait qu'il ne faut pas plus d'une demi-heure, d'après ce que dit la loi et ce que disent les médecins. Sur l'urgence au mois d'aout qui fait qu'on ne peut pas se rendre à Bastia ou à Porto-Vecchio, là, on vous suit à 200 %.

Sur les questions de soins de suite, sur les questions d'autres services, je pense qu'il nous faut réfléchir. Et je vais écouter ce que dit l'Exécutif sur cette motion, à un maillage territorial insulaire qui fait qu'aujourd'hui, quand vous êtes hospitalisé ou que vous vivez à Bonifacio ou à Figari ou à Pianottoli, quand voulez suivre une chimiothérapie, eh bien vous allez à Castelluccio. C'est sûr qu'on préférerait et on espère que la science va avancer et qu'on va pouvoir progresser, la faire à Bonifacio. Mais aujourd'hui, il n'est peut-être pas économiquement tenable, et vous le savez parce que c'est une actualité qui n'est pas régionale.

La réponse que vous allez pouvoir me faire, je l'anticipe, celle de dire qu'il faut que l'Etat alloue davantage de moyens à la santé en Corse. Oui, on peut vous suivre sur cette notion-là, mais est-ce que ça suffira aujourd'hui, par rapport à nos 300 000 habitants et si on veut être aussi des élus locaux raisonnables et sérieux ? Voilà la question telle que nous la posons.

Bien sûr, je le dis en conclusion, on ne votera pas contre cette motion parce que ça serait un peu stupide aussi. Demain, il continue à y avoir une démographie galopante dans le Fium'Orbu, la question pourra se poser.

Demain l'Etat dit « nous avons largement les moyens de faire et nous voulons faire », on n'est pas contre philosophiquement, bien évidemment. Mais si notre amendement n'est pas pris en considération, nous nous abstenons dans le pire des cas.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Les interventions sont limitées à 5 minutes, on a un peu dépassé... D'abord Marie-Anne PIERI.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Juste un mot pour Jean-Charles : u techju ùn capisce micca u famitu. C'est tout.

### **Le Président TALAMONI**

C'était éloquent, concis mais éloquent. François a la parole.

### **M. François BENEDETTI**

Je comprends les arguments de M. ORSUCCI.

Il faut savoir d'abord ce qu'est un hôpital public local. J'avais posé la question orale au Président de l'Exécutif et il m'avait répondu « on ne va pas faire un centre hospitalier dans le Fium'Orbu ». Il s'agit de faire un centre hospitalier dans le Fium'Orbu, il s'agit de faire une structure qui va comprendre une part de lits d'EHPAD, c'est-à-dire environ 75 % et 25 % de lits d'hospitalisation.

Je vous prends un exemple médical : une personne âgée qui fait une détresse respiratoire ou un enfant qui fait un trouble, une bronchiolite qui nécessite des soins que ne peuvent plus donner les médecins généralistes, que peuvent donner les pédiatres ou les spécialistes, mais pas les médecins généralistes (des aérosols, des choses comme ça...). Vous gardez cet enfant ou cette personne âgée à côté de chez pendant 2 jours avec l'oxygène, les infirmiers qui vont être là, les médecins hospitaliers ou les internes qui vont venir là s'occuper des patients 24/24 heures, c'est une garantie d'amélioration au lieu d'éviter 2 heures de route, parfois même plus.

J'ai des patients de 90 ans qui vont à l'hôpital de Bastia, qui partent de chez eux à 3 heures du matin, qui arrivent là-bas à 5 heures du matin, qui rentrent la nuit d'après à 5 heures du matin. Ils ont perdu 5 ans de vie, ces gens-là, vous comprenez ?

Donc, à un moment donné, il ne s'agit pas de faire des interventions à cœur ouvert à Ghisonaccia, il faut être raisonnable. Il s'agit de mettre une structure qui soit à l'échelle de ce qu'on doit offrir à la population au XXIème siècle, dans un pays où on a complètement négligé la santé en Corse, depuis des décennies.

Quand on parle de l'Etat que vous défendez de manière... l'Etat a une responsabilité historique. Vous savez que les hospices, au milieu du XXème, il y a environ 80 ans, presque un siècle, l'Etat français, le gouvernement de l'époque avait décidé de changer les hospices et de créer des centres hospitaliers régionaux dans chaque chef-lieu de département, sauf en Corse. En Corse, ça ne s'est pas fait. On a déjà 80 ans de retard.

Entretemps, je crois que c'était en 1958 ou 1960, chaque fois qu'il y avait une université à côté de ces CHR, ils ont transformé ces CHR qui avaient toutes les structures hospitalières qu'il fallait, tous les services, en CHU qui était une convention avec l'université d'à côté pour assurer à la fois la recherche, et à la fois la formation des médecins. Nous, on n'avait ni CHR, ni université. On s'est trouvés sans rien.

Il faut peut-être maintenant que l'Etat français que vous défendez bec et ongles, à un moment donné, prenne ses responsabilités et nous sorte de cette dépendance totale que nous avons, un véritable marché ouvert au Marseille et Nice d'une population de 300 000 habitants qui méritent d'avoir des structures hospitalières dignes de ce nom. Ce n'est pas normal qu'on soit comme ça !

Je vois les associations qui se battent pour les jours pour obtenir des billets d'avion, il faut que cela disparaisse un jour, il faut que ça disparaisse ! On ne doit plus, à notre époque, envoyer nos enfants à l'hôpital à Marseille ou à Nice, sauf des cas très particuliers, rarissimes. Si on continue comme ça, dans un siècle, on en sera au même point, M. ORSUCCI, pas nous mais ceux qui nous suivront.

A un moment donné, regardons la réalité en face, la population du Fium'Orbu, c'est 25 000 habitants à peu près, sur la zone. Quand on va à

Bonifacio, en général on s'arrête à Porto-Vecchio, c'est à un quart d'heure, ça nous fait gagner un quart d'heure pour les urgences et un quart d'heure pour les urgences, c'est beaucoup, je vous le garantis.

Donc, à un moment donné, il faut être réaliste. Je comprends qu'il y a des frais, qu'il y a des difficultés financières, qu'il y a un prix pour la gestion des hôpitaux, mais la santé n'a pas de prix. A un moment donné, on doit arriver à apporter ces soins nécessaires à la population. C'est fondamental.

**(Applaudissements)**

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Nous allons demander son avis à l'Exécutif. Oui ? Vous vous êtes exprimé.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Exceptionnellement, ça prendra une minute.

**Le Président TALAMONI**

Un peu moins même, parce que vous avez largement épuisé votre temps de parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ça me paraît important, ça changera le vote de notre groupe.

Les précisions qui ont été apportées par le Docteur concernant la ventilation des lits qu'il souhaite sur les Fium'Orbu, concernant de l'EHPAD et du lit médicalisé et non pas soins de suite, c'est important ce qu'il dit. Il nous a expliqué que c'était une médicalisation rapide en complément ce que peut faire le SMUR, cette version-là de l'hôpital local, nous la cautionnons et nous pensons qu'elle est nécessaire pour le territoire du Fium'Orbu. Voilà ce je voulais préciser.

**Le Président TALAMONI**

Mais c'est toujours important ce que dit le Docteur BENEDETTI. L'Exécutif ?

### **Le Président SIMEONI**

L'Exécutif, rapidement.

D'abord saluer le combat exemplaire qui a été mené par le collectif « Per a salute in piaghja orientale », combat de longue haleine depuis longtemps, mené aussi sous d'autres formes dans d'autres régions de Corse. Le souci de la couverture optimale de l'ensemble du territoire est commun et partagé par toutes et tous ici. Donc, coup de chapeau à ce combat citoyen soutenu aussi par beaucoup d'élus.

Au-delà de la méthode, je voudrais vous dire au lieu et place de Bianca FAZI, qui est absente lors de cette session pour des raisons de santé, que bien sûr, la conseillère exécutive en charge de la santé suit de près ce dossier. Elle travaille en étroit contact avec l'ARS sur le cas de la Plaine orientale. Un certain nombre de garanties en cohérence d'ailleurs avec la motion qui avait été votée à la communauté de communes, sur la création de lits, de SSR ont été d'ores et déjà données. Ce combat va continuer et il n'est pas exclusif d'une réflexion globale et mutualisée. On ne va pas le faire à l'occasion de cette motion, ça a été rappelé. Je pense qu'il y a à la fois une aspiration ancienne et légitime de la population du Fium'Orbu et en même temps, il y a un appel à un raisonnement d'ensemble qui doit être celui porté par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse pour construire une politique de l'offre de soins, notamment publics, qui soit cohérente et soutenable à l'échelle de la Corse toute entière.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Oui ? Vous avez la parole.

### **M. Xavier LUCIANI**

En complément de ce que disait le Président, avec Mme FAZI qui a appelé, on souhaiterait faire un amendement qui reprenne les termes des amendements par rapport au fait qu'on a des retours de l'ARS et de la DG, puisqu'on a échangé tout à l'heure, parce qu'un hôpital, ça prend des années. Entretemps, je me tourne vers le Président qui a la note sous les yeux de Bianca FAZI, on a quand même le fait qu'on va avoir certainement raison.

Puisqu'on évoquait la motion votée à l'unanimité par le Fium'Orbu, il y avait un autre point qui était important parce que c'est la transition. La transition, ça peut être l'Ospedale di Corti qui est plus près que Bunifaziu, si on parle de temps, on est à 40 minutes. Donc, la transition c'était dans l'attente de la mise en place de l'hôpital public pour lequel on se bat depuis des années, c'était la création, assez rapidement, dès 2020, et c'est apparemment le retour qu'on a de la DG de l'ARS, de lits d'hospitalisation publique sur le territoire.

Après, la formule, François BENEDETTI a évoqué l'histoire des 75 % d'EHPAD, ça peut être une formule mixte. Mais l'idée, c'est qu'on ait assez rapidement et conformément à ce qui a été retenu par la conseillère exécutive avec la DG de l'ARS, dans l'année qui vient, des lits d'hospitalisation publique sur notre territoire.

C'était une proposition d'amendement qu'on a voté ensemble à la communauté de communes, qui est demandée par la conseillère exécutive en charge de la santé.

**M. François BENEDETTI**

Président, deux petites secondes par rapport à cela...

**Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas possible ! Non, non c'est terminé...

**M. François BENEDETTI**

Je peux répondre, deux secondes. On a voté effectivement cet amendement en communauté de communes, mais moi, j'ai peur, je vous le dis sincèrement, je l'ai voté cet amendement, parce que c'est une offre, mais le danger, vous savez, j'ai peur du provisoire qui dure. Si on installe 2 ou 3 lits, voire 5 lits d'hospitalisation en EHPAD, c'est dangereux parce qu'on va nous dire « vous allez tenir encore 5 ans comme ça ou 10 ans comme ça » et je n'ai pas envie. Je vous le dis franchement.

**M. Xavier LUCIANI**

On le retire. C'était une préconisation de la conseillère exécutive.

### **Le Président TALAMONI**

Cet amendement est retiré. L'amendement du groupe « Andà per dumane » est retiré également, d'après ce que j'ai cru comprendre.

Donc, nous allons mettre la motion telle quelle aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>21</sup>

Merci.

La motion suivante qui, elle, ne fera pas l'objet d'un débat, est la motion n° 106. Vous avez la parole.

\* **Motion n° 2019/E4/106** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Motion de soutien au peuple Kurde.**

### **M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Cette motion fait suite aux rencontres que nous avons eues fin novembre avec les représentants du peuple kurde.

Considérant le conflit armé qui oppose le peuple kurde à la Turquie et qui fait rage depuis plusieurs décennies,

Considérant que les Kurdes et plus particulièrement le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) constituent le seul rempart contre l'Etat Islamique et Daech,

Considérant le véritable désastre humanitaire que connaît le peuple kurde depuis le début de l'offensive turque, conflit débuté le 9 octobre 2019 et toujours en cours,

Considérant la rencontre entre les différents groupes de la majorité territoriale, les représentants du comité CORSICA-ROJAVA et M. AGIT

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/493 AC

POLAT, Porte-parole du Conseil démocratique kurde en France (CDK-F), le 28 novembre 2019,

Considérant que ces derniers ont fait part aux élus territoriaux des situations politique, sanitaire et humanitaire catastrophiques que subissent les citoyens kurdes au Rojava,

L'Assemblée de Corse,

Condamne, à nouveau, l'offensive turque à l'égard du peuple kurde.

Demande à l'ensemble des Etats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Européenne, ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique de retirer le PKK de la liste des organisations mondiales terroristes.

Mandate le Président du Conseil Exécutif pour prendre contact avec le CDK-F et le comité CORSICA-ROJAVA afin de participer à l'aide humanitaire mise en place pour venir en aide aux populations kurdes blessées et en état d'urgence sanitaire sur leur territoire.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Est-ce qu'il y a une intervention contre. Jean-Martin MONDOLONI va intervenir en faveur de M. ERDOGAN, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Non, on ne va pas vous faire ce plaisir !

Simplement, et toujours sur la même ligne, qu'on ait une indignation qui soit dans le registre de l'humain, tout cela peut s'entendre et l'humanisme qui fait partie de la condition humaine ne peut pas habiter certains et être déserté par d'autres. Donc, on est aussi indignés par ce qui se passe.

Simplement, on dit que le législateur nous a confié un certain nombre de compétences, que nous avons esquissées depuis hier avec bien des

difficultés à y répondre. On a parlé de l'érosion du littoral, c'est compliqué ; on a parlé des déchets, c'est compliqué ; on a parlé des finances de la Collectivité, c'est compliqué. Du reste, je fixe des yeux et du regard le Président, ce n'est pas le propre de cette majorité que d'avoir des sujets complexes à résoudre.

A la fin de ces sessions systématiquement faire œuvre de diplomatie en allant, je cite, « jusqu'à faire une demande aux Etats-Unis d'Amérique », ça fait un spectre tellement large pour nous, qu'on ne va pas s'engouffrer dans cette faille.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous avons eu cette intervention contre et nous allons demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion.

### **Le Président SIMEONI**

Favorable, mais je vais quand même annuler mes vacances à Istanbul...

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous allons mettre cette motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE.<sup>22</sup>**

(Abstention du groupe « Andà per dumane », non-participation des groupes « Per l'Avvene » et de Pierre GHIONGA).

**(Intervention de M. GHIONGA inaudible, sans micro).**

### **Le Président TALAMONI**

De toute façon, le vote est acquis.

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/494 AC

### **Le Président SIMEONI**

Ceci étant, je précise. Je rigolais, parce que nous sommes près de l'échéance de Noël, mais ce qui vit le peuple kurde et ça, c'est au-delà des positions des uns et des autres, historiquement et ce qu'il a vécu ces derniers mois mérite véritablement que nous nous engagions, et comme citoyens, et comme élus.

### **Le Président TALAMONI**

Et la position de l'Assemblée de Corse, quoi que puissent en penser certains de nos collègues, elle mérite d'être formulée, même si elle n'est pas de nature à changer radicalement la géopolitique mondiale. Mais, à notre petit niveau, nous avons le droit de donner notre point de vue collectif.

Il y a une motion n° 107.

\* **Motion n° 2019/E4/107** déposée par MM. Romain COLONNA et Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Développement de l'économie circulaire en Corse.**

C'est Julien PAOLINI qui va nous présenter cette motion, vous avez la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Un sujet complexe concret, pour répondre à Jean-Martin qui nous disait dans la motion précédente que ce n'était pas suffisamment concret. Là, on va parler du sujet des déchets, mais pas seulement, d'économie circulaire.

Rappeler très brièvement que depuis la loi NOTRe, notre Collectivité est chargée d'élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets. L'Office de l'environnement, sous la présidence de François SARGENTINI, a commencé à travailler sur le futur plan. Dans le cadre de ce futur plan, un volet spécifique d'actions en faveur de l'économie circulaire doit être élaboré. Toutefois, ce plan ne pourra être élaboré à terme et mis en application pas avant 2021, voire 2022.

Rappeler aussi le cadre réglementaire qui s'applique aujourd'hui sur cette problématique des déchets au niveau français, avec la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, et la nouvelle directive européenne récente de 2018 qui fixe des objectifs très ambitieux de diminution des quantités des déchets.

Quelques exemples, baisse de 50 % des tonnages destinés à l'enfouissement. Aujourd'hui, en Corse, on est à 170 000 tonnes, il faudra qu'en 2025, on soit à la moitié si on veut respecter cette réglementation.

La collecte des bio-déchets qui est un axe fort de notre plan doit être généralisée en 2023. 2023, c'est demain.

Enfin, l'objectif d'atteindre 25 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2025. Aujourd'hui, on est environ à 5 millions, donc multiplier par 5 les habitants qui seront soumis à la tarification incitative. Vous voyez que les objectifs de notre plan sont ambitieux mais qu'ils correspondent à des objectifs ambitieux au niveau européen.

Je vais rappeler quelques chiffres, très brièvement, sur les taux de collecte et le taux de tri à aujourd'hui.

Rappeler aussi qu'il a considérablement progressé depuis 2015, c'est vrai, pas assez vite, on en est conscients et ce constat est partagé, mais qu'il a quand même considérablement progressé. Aujourd'hui, sur les déchets valorisables qui sont actuellement triés (papier, emballages verts), on est à peu près 23 000 tonnes de déchets collectés sur un gisement sur ces déchets-là de 60 000 tonnes.

Par ailleurs, sur les bio-déchets, on est encore en retard, seulement 1 800 tonnes pour un gisement potentiel de 35 000 tonnes. On voit là tout le potentiel de déchets, mais finalement de ressources, puisque tous ces déchets sont recyclables et valorisables, qui peuvent être mobilisées.

Cette motion, elle s'inscrit aussi dans le cadre de l'examen d'un projet de loi qui a été adopté hier relatif à l'économie circulaire et à la lutte contre le gaspillage, actuellement adopté à l'Assemblée nationale française avec un certain nombre d'amendements qui ont été défendus par les députés « Pè a Corsica ». Je crois que Romain, je l'espère, interviendra pour cette motion, détaillera peut-être par la suite.

Que dit cette motion ? Plusieurs actions à mener à très court terme sans attendre l'élaboration du plan qui serait mis en application en 2022, spécifiquement sur cette économie circulaire.

Premier point, la valorisation des biodéchets (compostage ou métallisation, valorisation matières, voire énergétique). Quand on parle de valorisation énergétique, la production de méthane, la finalité peut être énergétique. C'est une valorisation de matières mais qui peut se transformer en une valorisation énergétique. C'est pour ça, l'opposition systématique de dire « c'est soit de l'enfouissement, soit de l'incinération, soit du tri », non, c'est une somme de solutions. On ne peut pas opposer ces différentes solutions. Dans l'incinération, il y a aussi de l'enfouissement, les mâchefers sont enfouis. Je ferme la parenthèse.

Ensuite, mettre en place des filières territoriales pour recycler les matériaux d'intérêt (le polyéthylène, les verres, les métaux). Aujourd'hui, vous le savez, ces déchets, ces 25 000 tonnes dont je parlais, sont exportés sur le continent avec les coûts que ça représente aussi.

Le déploiement de la tarification incitative, je l'ai dit, c'est aussi le principe du pollueur/payeur. Si on veut inciter les gens au tri, il faut que tout ce qui est trié, bien sûr ne soit pas taxé, mais tout ce qui est poubelle grise, les gens qui ne font pas l'effort ne soient pas récompensés.

La redevance spéciale, c'est une redevance à destination des administrations et des entreprises lorsque ce sont les collectivités qui prennent en charge la collecte de ces déchets. Pour que les collectivités puissent atteindre un équilibre financier, même si c'est difficile, une redevance est fixée et est payée par les administrations ou les entreprises pour participer aux charges relatives à la collecte de ces déchets. Ça a été mis en place à Calvi et ça a déjà donné des résultats très intéressants.

### **Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, cher collègue, mais là, vous avez déjà épuisé votre temps de parole tout seul et vous nous annoncez aussi...

### **M. Julien PAOLINI**

Je termine, M. le Président.

Pour terminer, dernier point, mandater le Président de l'Exécutif pour que tous les surcoûts liés aux contraintes de la Corse (l'exportation des déchets, la saisonnalité, le surcoût des transports notamment dans l'intérieur) puissent être pris en charge à 100 % par les éco-organismes. C'est le cas pour les collectivités d'Outre-mer, ce n'est pas le cas en Corse. Aujourd'hui, les éco-organismes reversent aux collectivités 80 %, mais en réalité on est à 50, voire 30 ou 40 % du coût réel qui est celui des collectivités, donc 100 % des nouvelles recettes pour les EPCI afin de déployer tous les dispositifs que j'ai exposés précédemment.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Pour, une minute et ensuite quelqu'un contre ? Oui, mais attendez, là, il y a quelque chose qui ne va pas. Qui intervient pour ? Romain COLONNA. Ensuite, quelqu'un contre ou pas ? Non, donc, pas d'intervention contre. Romain a la parole.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Je sens tout le monde très intéressé et je vais lire tous les considérants et les visas, il y a 5 pages... Non, c'est une boutade !

Il y a beaucoup de considérants et de visas, parce que c'est vrai qu'on a fait une motion qui était assez complète, elle fait près de 5 pages. Ces considérants et ces visas nous renseignent sur quelque chose, c'est l'extrême complexité du sujet. Il faudrait arrêter de penser que c'est simple. Ce n'est simple pour personne. Une extrême complexité en Corse, en France et en Europe. Ça nous montre aussi la constante évolution des textes de loi qui régissent un peu toute cette matière.

Cette évolution nous voulions, avec mon collègue Julien, aussi à travers cette motion un petit peu l'anticiper puisque ça a été dit, mais je complète le propos, il y a un examen d'un projet de loi, hier et aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Nous voulions aussi en appui des députés de la Corse, bien évidemment des députés « Pè a Corsica », mais aussi des députés qui

parlent au nom de toute la Corse, aller dans le sens des amendements qui étaient portés, notamment la prise en compte à 100 % des coûts de traitement des déchets par les éco-organismes en vertu du principe du pollueur/payeur.

Il faut dire que la ministre, Brune POIRSON, a émis un avis défavorable et du coup, l'amendement n'a pas été retenu. Mais je voudrais quand même souligner qu'il a été soutenu par l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale.

Brune POIRSON a quand même, et plus largement le Gouvernement, un double discours à l'égard de l'écologie. Elle déclarait le 7 septembre – je ne passe pas mon temps libre à écouter les universités d'été, ni le débat de Cozzano, cher Jean-Charles – mais elle déclarait le 7 septembre à l'université d'été des LREM, devant ses militants, « n'ayez pas l'écologie timide ». Et au même moment, ils établissaient une ligne pour les épandages à 5 mètres ou à 10 mètres. On avait donc en même temps « n'ayez pas l'écologie timide » et un épandage à 5 mètres. Chacun jugera.

Là, la réponse qui a été donnée aux députés et à l'ensemble de la représentation en France, c'est de dire « la Corse n'est pas assez éloignée ». D'ailleurs, un quotidien local s'en fait l'écho.

Je terminerai là-dessus, M. le Président, lorsqu'on dit que la Corse n'est pas assez éloignée par rapport à l'Outre-mer, peut-être, mais il y a quand même une mer qui nous sépare.

Je dis simplement que le cadre de référence pour le Gouvernement, ça ne doit pas être les cartes météorologiques de France 2 ou de TF1, la Corse n'est pas aussi rattachée que cela, elle est un peu plus éloignée.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. S'il n'y a pas d'interventions contre, je vous rappelle qu'il y a une alerte orange, la position du Conseil exécutif.

### **M. François SARGENTINI**

Cette motion pose la question de l'économie circulaire uniquement sous l'angle du traitement des déchets. L'ensemble des points qui sont soulevés rentrent dans le cadre de la révision du plan qui est en cours. Tout est en discussion et tout repassera bien sûr devant notre Assemblée.

Dans le cadre de l'économie circulaire, qui va au-delà de la question des déchets, c'est une question qui est beaucoup plus large, nous sommes en train d'y travailler en transversalité avec l'ensemble des agences et offices, la Collectivité de Corse, la Chambre des territoires, les EPCI, les chambres consulaires, nous sommes en train de travailler sur un appel à manifestation d'intérêt assez large, où nous comptons avoir un vingtaine de projets et de gros projets qui vont s'inscrire dans le cadre de l'économie circulaire. Ce projet qui est au stade de la finalisation, passera devant notre Assemblée, sous forme de rapport, à la session de février.

D'accord pour la motion.

### **Le Président TALAMONI**

Je mets donc cette motion aux voix. Elle a le soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>23</sup>

Motion suivante n° 108. Julien PAOLINI, vous avez la parole.

\* **Motion n° 2019/E4/108** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Etude de la DGCCRF relative à la situation de la distribution des carburants en Corse.**

### **M. Julien PAOLINI**

Encore moi, M. le Président.

Pour gagner du temps parce que j'en ai trop utilisé sur la précédente, dire simplement que cette motion demande à la Préfète de Corse de rendre publique l'étude relative à la situation de la distribution du carburant en Corse, qui avait été annoncée en novembre 2018. De nombreux mouvements citoyens en demandent la publication qui est à la disposition de la Préfète depuis quelques mois, mais qui malheureusement à ce stade n'a pas été rendue publique. Donc, on n'explique pas la cherté des carburants en Corse ou en tout cas le différentiel par rapport au continent et les mécanismes qui entraînent cette hausse de carburant.

---

<sup>23</sup> Délibération N° 19/495 AC

Demander donc simplement, que cette étude soit rendue publique le plus rapidement possible. Je vous remercie.

Je continue pour compléter puisque j'ai un peu de rab ! A moins que quelqu'un veuille intervenir contre ?

Donc, souligner simplement que de nouvelles études sont en cours par l'autorité de la concurrence de manière plus large sur les secteurs des transports, sur le secteur des déchets, sur le secteur de la grande distribution. On espère que ces études-là aient des résultats plus rapides que celle de l'étude sur le prix des carburants qui était annoncée par la préfecture.

### **Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Vous avez la parole.

### **Mm Marie-Hélène PADOVANI**

Merci, M. le Président.

Notre intervention ne sera pas contre, bien entendu, mais c'est juste une explication de vote.

Le sujet est très important et notre groupe a d'ailleurs déposé au mois de mai dernier, une question relative justement à la problématique du prix du carburant.

Pour autant, à la lecture de cette motion, nous avons interrogé la préfecture qui nous a répondu que cette enquête n'est pas propriété de la préfecture. Elle a donc été transmise au Gouvernement qui attend le retour de l'autorité de la concurrence pour publier une étude finalisée.

On nous explique donc que c'est normal aujourd'hui que cette étude n'ait pas été publiée.

Au vu de cette explication qui nous a été transmise par la préfecture, il n'y a pas lieu, pour l'heure, d'interpeller la préfète à travers cette motion. Nous pensons qu'il faut attendre que l'enquête soit finalisée par l'autorité de la concurrence.

C'est pour ces raisons-là, aujourd'hui, que la préfecture n'a pas publié le rendu de l'enquête.

Bien entendu, notre groupe, au vu de la question déposée au mois de mai, attend avec impatience cette enquête et ce rapport qui devrait être publié le plus rapidement possible.

Notre groupe ne participera pas à ce vote pour les explications que je viens de vous donner.

### **Le Président TALAMONI**

Quelle est la position de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTE<sup>24</sup>**

**(Non-participation du groupe « Andà per dumane »).**

Motion suivante n° 109. C'est Romain COLONNA qui va la défendre. J'indique au secrétariat général qu'Anne-Laure SANTUCCI est sortie.

\* **Motion n° 2019/E4/109** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Politique d'enseignement de la langue corse dans le premier degré.**

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Rappeler un principe essentiel de la politique de l'enseignement de la langue corse dans le premier degré de manière générale, c'est le fait qu'il y ait une concertation entre notre Assemblée, l'Exécutif et l'Etat, notamment de manière conventionnelle, depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Il y a un dispositif qui est assez complet concernant le premier degré et qui, je crois, d'accompagnement d'IEN LCC « mission académique »

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/496 AC

avait un rôle central. Ils ont un rôle très important dans l'élaboration de la politique, le suivi pédagogique qui était globalement satisfaisant aux yeux des différents acteurs.

Or, récemment, visiblement il y a un changement opéré du côté du rectorat de Corse au niveau notamment de cette mission académique IEN LCC et nous ne pouvons, nous en satisfaire, d'autant que ce changement intervient à la suite du plan exceptionnel de formation des enseignants qui est porté à la fois par l'université, le rectorat et par notre Collectivité qui est cofinanceur du plan.

Face à cette insatisfaction, nous nous interrogeons sur la nouvelle politique de développement et d'enseignement de la langue corse qui prévoit un redécoupage administratif de tout l'appareillage administratif lié à la langue corse, l'Assemblée souhaite voir abandonner ce projet et remettre en lieu et place l'IEN LCC « missions académiques ».

Enfin, mandate le Président du Conseil exécutif pour faire valoir cette position auprès de la rectrice et rouvrir une discussion quant à tout l'appareillage pédagogique et administratif lié à la langue corse, notamment dans le premier degré.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Un peu comme précédemment d'ailleurs, on utilise cette opportunité de la non-participation pour l'expliquer, puisqu'on sait bien que souvent ces motions sont totalement majoritaires, juste pour dire que là encore, nous avons fait, premièrement... On est assez modestes dans le groupe sur cette question-là, parce que c'est très technique. Pour avoir un point de vue sur ces questions très techniques, il est difficile d'avoir dans un groupe de 6, des gens qui maîtrisent parfaitement la chose. Nous nous sommes bien évidemment rapprochés du rectorat qui défend une volonté d'améliorer l'apprentissage de la langue corse sur le territoire, parce qu'on peut partager un diagnostic, celui qu'aujourd'hui, les résultats ne sont pas à la

hauteur de ce qu'on en attend. On a un souci d'efficacité d'être au plus près du terrain, avec des gens qui peuvent davantage apporter leur pierre à l'édifice de la construction linguistique que cette proposition faite par le rectorat.

Par contre un élément qui nous amène aujourd'hui à ne pas voter pour et plutôt être sûrs de notre fait quant à nous abstenir, c'est qu'on reproche des fois à ce Gouvernement, voire donc à ceux qui peuvent le représenter localement de faire fi des corps intermédiaires, nous savons que les organismes paritaires ont été sollicités. Dans ces organismes paritaires, il y a quand même un syndicat, le STC, dont on ne peut pas penser qu'il soit farouchement opposé à la majorité territoriale et totalement dans les papiers de la rectrice. Ce syndicat, sur cette question-là, s'est abstenu.

Don, nous pensons qu'en nous mettant en retrait comme nous le faisons, on fait confiance aux organismes paritaires qui ne se sont pas opposés à ce projet. C'est la raison pour laquelle, nous n'allons pas participer au vote.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, pour cette précision et cette intervention contre.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

### **M. Xavier LUCIANI**

Deux mots quand même, parce que ça a fait l'objet d'une communication plus ou moins mal interprétée.

D'abord vous dire que les filières bilingues ont été créées en 1996, il me semble, qu'il y avait un inspecteur de circonscription qui était dévolu à la langue corse, qu'on a quand même, avec la pression populaire, y compris syndicale, obtenu la nomination d'un inspecteur de langue corse détaché de toute circonscription. C'est un point qui était important pour nous.

On a signé une convention en 2016 avec l'Etat et le recteur de l'époque dont l'article 11, Romain COLONNA l'a évoqué, annonçait la création du conseil académique territorial, que l'on a réuni un lundi matin et que la décision a été prise un mardi matin sans qu'on soit au courant à 24 heures d'intervalle.

Déjà, c'est important de vous dire qu'il n'y a pas forcément une communication très intéressante, en tous les cas constructive de la part de la rectrice dans ce domaine-là puisqu'on n'était au courant de rien, la veille.

Je ne rentre pas dans les votes des commissions paritaires. Ce qui est important quand même, c'est qu'il y a un grand plan de formations que nous finançons autour de 1,5 M€, que ce grand plan de formation du primaire, que nous attendons aussi dans le secondaire, il est sous la responsabilité de cet inspecteur de la de langue corse. On est extrêmement dubitatifs quant à l'efficacité du plan parce qu'on en demande bien sûr l'amplification et que si on le détache, il serait « assigné à résidence » en quelque sorte, passez-moi l'expression, sur Corti avec des écoles sous son autorité de circonscription. En gros, on lui enlève déjà un champ d'action, on l'accapare au moins voire un ou deux jours par semaine sur sa circonscription.

Pour nous, c'est un recul. Je vous le dis très honnêtement. Je pense que la motion de « Femu a Corsica » a été inscrite dans ce sens-là.

Il y a aussi, depuis ce matin, puisque notre groupe y participait, une nouvelle tout aussi alarmante pour nous, qui rentre dans une stratégie de recul de l'Etat, c'est CANOPE. En 2021, CANOPE n'existe plus. On est en train de décomposer tous les outils que nous avons créés patiemment les uns et les autres. Je rappelle que CANOPE en 24 ans, on est passés de 200 000 € à 400 000 € Donc, il y a un soutien effectif et il y a une efficacité de l'outil.

Si on fait un ajout de tout ça, on arrive quand même à une espèce de corrélation entre une lettre de préfète et une attitude du rectorat qui va à l'encontre de l'idéal qu'elle prétend défendre, puisqu'apparemment, elle est tout aussi favorable que nous au développement de la langue corse.

Je m'arrêterai là. Simplement pour vous dire qu'il y a un problème de gouvernance et de cogestion entre l'institution que nous représentons de par l'article 7 que tu as évoqué et qui est donc important pour nous dans la gestions des choses.

Je précise aussi que le « Pianu 2020 » de l'époque proposait déjà ce conseil académique territorial que nous avons mis en place en 2018. Tout ceci pour vous dire qu'on va soutenir la motion.

Il y a un point sur lequel on souhaiterait peut-être un amendement, c'est le point 2 « souhaite voir abandonner ce projet de redécoupage ». On ne

conteste pas le redécoupage en tant que tel qui peut être d'une meilleure efficacité, y compris en demandant aux IEN, aux inspecteurs de circonscription donc, de prendre part à ce grand plan de formation et de s'occuper aussi de la langue corse. Ce ne doit pas être l'apanage d'un seul inspecteur. Il doit couvrir l'académie, on ne doit pas le réduire à un moment donné à un rôle d'inspecteur de circonscription. C'est réduire son rôle et réduire de par la même, l'action qu'il porte et l'action que nous portons, nous, en direction de la langue corse, c'est ça qui nous dérange. Le redécoupage en lui-même, ne nous dérange, c'est peut-être un souhait de la conférence des inspecteurs. J'ai eu la rectrice hier après-midi, je lui ai expliqué, j'ai dit « il y a maldonne », on ne peut pas demander à un inspecteur de reculer, l'inspecteur de Corse, il y a l'IA-IPR de Corse du secondaire qui est sous la rectrice au rectorat, l'inspecteur en langue corse du primaire, doit être aussi sous la rectrice au rectorat. Les deux sont la gouvernance pour nous et nos partenaires, je dirai, privilégiés dans cette politique, on ne peut pas, par des moyens spéciaux, l'assigner à résidence à Corte et nous dire après : il va s'occuper de 10 écoles à Corte et de langue corse. Ça, ça ne peut pas marcher. C'est un recul pour nous par rapport à cette revendication et à ce que nous avons acquis tous ensemble et que vous avez voté avant 2015.

### **Le Président SIMEONI**

Et, une phrase de complément pour dire qu'au-delà des aspects techniques qui sont bien maîtrisés, et par le Conseil exécutif et par les Conseillères et les Conseillers territoriaux qui suivent de près ce dossier, on est dans une logique de recul incontestable par rapport à des avancées qui sont des avancées anciennes et qui pouvaient paraître à tout le monde totalement et définitivement acquises.

Donc, c'est difficilement compréhensible et difficilement acceptable.

### **M. Xavier LUCIANI**

En termes d'amendement, soit on retire carrément le point 2, parce que le redécoupage en lui-même, on n'a rien contre ; le redécoupage il répond peut-être à une autre stratégie, à un redéploiement des inspecteurs, on passerait de 7, je crois, à 9 circonscriptions. Pourquoi pas... Le problème c'est qu'on y met dans ces 9, l'inspecteur de Corse, l'inspecteur de Corse il doit sortir. Alors, elle me dit : il est hors-sol, l'IA-IPR aussi est hors-sol.

Le problème, c'est que l'on doit avoir un inspecteur qui a vocation à couvrir l'ensemble de l'académie, y compris, parce que nous on le souhaite ardemment, développer l'immersion et si on le met dans ce territoire-là, il sera en partie condamner à la gérer et à perdre, enfin en tous les cas à oublier un ou deux jours par semaine sa vocation, qui est sa vocation territoriale et académique.

Voilà, c'est uniquement ça. Après, je pense que si les syndicats se sont abstenus, c'est parce que je pense qu'il y avait dans la proposition de délibération, à la fois le redécoupage et à la fois... C'est pour ça, je pense, qu'ils se sont abstenus, je pense qu'ils n'ont aucun intérêt, comme nous, à voir réduire ce rôle-là et sa vocation.

### **Le Président TALAMONI**

Si j'ai bien compris, votre amendement consiste à supprimer le deuxième alinéa du dispositif de la motion ? C'est ça ? Très bien.

Je vais interroger Femu a Corsica sur le point de savoir s'il acquiesce à l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Donc, je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté (Non-participation des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per dumane »).

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE<sup>25</sup>**

(Non-participation des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per dumane »).

Motion suivante :

---

<sup>25</sup> Délibération N° 19/497 AC

\* **Motion n° 2019/E4/111** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Ratification pleine et entière de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et levée des réserves.**

Vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Lors de la dernière session, il y avait une exposition dans le hall de la Collectivité de Corse, défendue notamment par la Conseillère exécutive, Bianca FAZI et relative à la convention internationale des droits de l'enfant, qui est fêtée depuis 30 ans maintenant, tous les 20 novembre puisque c'est le jour où elle est rentrée en vigueur.

Donc, je me suis un petit peu intéressé à la question et je suis allé voir cette convention et j'ai pu apprendre, suite à cet anniversaire, que cette convention-là relative aux droits de l'enfant était le texte, ou l'un des textes, au monde qui avait été le plus ratifié, notamment au sein de la l'Organisation des Nations-Unies, puisque 196 pays et parties l'avaient signé ou ratifié. Et seuls deux pays ont porté des réserves, lors de l'instrument de signature ou de ratification, ont émis des réserves par rapport à un article, pas par rapport à toute la convention mais par rapport à l'article 30 de cette convention qui évoque des minorités ethniques, religieuses, linguistiques, culturelles, avec des personnes d'origine autochtone, c'est l'article 30. Le Sultanat d'Oman qui a émis des réserves, c'est une monarchie absolue d'Arabie, pour des raisons religieuses. Et, j'ai poursuivi mes recherches, le gouvernement d'Oman a retiré ses réserves en 2011.

Ce qui fait par conséquent de la France, le seul pays de l'ONU à émettre encore des réserves par rapport à l'article 30 de cette convention relative aux droits de l'enfant qui évoque des minorités.

Alors, j'entends les remarques qui ont été faites précédemment sur notre propension à mener une politique insidieuse au niveau international ou à émettre des souhaits relatifs à l'ordre international. Je crois que dans cette Assemblée on a aussi été élus pour cela, pour gérer les affaires courantes, pour gérer des affaires liées aux budgets, liées aux personnels, liées aux politiques publiques territoriales, mais aussi notre Assemblée, puisque nous sommes encore une fois les représentants légitimes du peuple Corse, est là

aussi pour jalonner notre action publique avec un certain nombre de souhaits et de positions d'ordre philosophique, d'ordre éthique.

Et, il est proposé à travers cette motion, au nom de l'Assemblée de Corse, même si ça n'a pas une portée juridique, et ce n'est pas pour autant dire qu'en France les droits relatifs aux enfants ne sont pas respectés. En tout cas, l'article 30 relatif aux minorités lui n'est pas retenu par la France. Et, j'insiste encore une fois, le Sultanat d'Oman et la France, les deux seuls pays au monde qui ont émis des réserves et aujourd'hui, la France demeure le seul pays au monde à émettre encore des réserves par rapport à cet article 30.

L'équivalent, on dira, du comité économique et social des Nations-Unis, a demandé à la France de lever ses réserves, c'était, de mémoire, en 2008.

Donc, nous, notre Assemblée, se déclare, si vous votez cette motion, et j'espère que vous le ferez, pleinement soucieuse de la protection des droits de l'enfant, mais approuve sans réserve aucune, et que nous le disions ici d'un point de vue éthique, philosophique, approuve sans réserve aucun la Convention internationale des droits de l'enfant.

Par la même occasion, vous l'aurez compris, désapprouve les réserves émises par la République française, à l'égard notamment de l'article 30.

Et suggère au Gouvernement Français, encore une fois, de lever ces réserves.

Et, se dit prête, comme nous l'avons toujours fait, à participer à tout processus politique pour envisager la reconnaissance pleine et entière de tous les droits des enfants, y compris les droits culturels.

J'insiste un petit peu sur cette motion puisque depuis quelques jours nous fêtons les 30 ans, donc il y a une dimension, bien évidemment, symbolique, vous l'aurez compris, à voter cette motion aujourd'hui pour les enfants de ce peuple. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, avant de partir, une note d'humour, j'espère qu'elle sera bien acceptée, vous savez que la France est connue comme le pays de 400 fromages, et le Sultanat d'Oman, comme que le pays des 400 dattes, et le fromage est plus long à affiner que les dattes.

**Le Président TALAMONI**

Bien.

**Le Président SIMEONI**

Ca sent les 13 desserts...

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir contre ? Personne. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Je mets donc cette dernière motion de l'année aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE<sup>26</sup>**

(Non-participation des groupes «Per l'Avvene » et « Andà per Dumane »).

Nous avons épuisé notre ordre du jour, je vous souhaite de bonnes fêtes...

---

<sup>26</sup> Délibération N° 19/498 AC

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Excusez-moi, Président, je crois avoir déposé une motion qui a été validée par la commission permanente, et ça m'étonne que cette motion vous ait échappé, je suis quelque peu surpris, mais bon... Si pour vous c'était une évidence que de la voter, je suis stupéfait.

**Le Président TALAMONI**

J'ai souvenir effectivement d'une motion, maintenant que vous me le dites, effectivement, mais franchement ça nous était complètement sortie de l'esprit...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

C'est votre subconscient qui a parlé.

**Le Président TALAMONI**

Non, il y a effectivement une autre motion :

\* **Motion n° 2019/E4/110** déposée par le groupe « Andà per Dumane » : **Enquête relative aux attentats et tentatives d'attentats survenus en début d'année.**

Vous avez la parole, cher collègue, pour exposer votre motion.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, j'ai évidemment la parole pour exposer cette motion, mais vous n'allez pas être surpris, au regard de ce qui s'est passé ce matin sur le territoire de ma commune, je voudrais ici profiter de la situation, pour apporter tout mon soutien à Pierre FERRACCI, non pas que je veuille m'immiscer ici dans le contentieux juridique qui l'oppose à des tiers, je n'ai pas vocation à le faire et pas ici, mais je crois que la transition sera toute trouvée pour évoquer cette motion, que la violence, quelle qu'elle soit, ne peut pas être aujourd'hui sur notre territoire, un mode de règlement des conflits. Encore moins, j'ai envie de vous dire, même si je suis très précautionneux sur le sujet.

Pour moi, il n'y a pas de hiérarchie, il n'y a pas les bons ou les mauvais attentats, les bons ou les mauvais actes de violence, ils sont tous condamnables et à condamner, mais quand même.

Là où je suis assis, a siégé par le passé un certain Albert FERRACCI, et n'en déplaise, Pierre FERRACCI est le fils d'Albert FERRACCI et, à ce titre et peut-être même qu'à ce titre, il ne méritait pas ce qu'il a subi ce matin.

Je le répète, notre société ne peut pas se plonger dans ce que nous observons ces derniers temps, une société de la délation, une société dans laquelle certains vont s'ériger en procureur, en bourreau, sans même que les victimes puissent s'expliquer, apporter le contradictoire, ou peut-être même d'ailleurs elles n'ont pas à le faire.

Et, c'est dans cet esprit nous avons déposé cette motion, avant même que cet acte ait lieu.

Nous avons condamné les attentats de début d'année, parce que là encore nous pensons que ce n'est pas un moyen de régler les problèmes liés à notre île. Chacun peut avoir une vision, une appréhension différentes de tel ou tel sujet, sur l'urbanisme, sur tel ou tel sujet, sur les déchets, sur ce que l'on veut, mais je ne crois pas que l'on puisse utiliser ces moyens-là, ou en tout cas en 2019, je ne pense pas que l'on puisse utiliser ce genre de moyens.

A l'inverse, cette motion, vous l'avez vu, elle a vocation à condamner toutes les violences, les violences clandestines, mais aussi à se poser des questions sur l'action de la police et de la justice parce que c'est vrai, au regard de ce que nous avons pu observer nous-aussi sur les réseaux sociaux, sur des images qui ont été diffusées, nous ne pouvons admettre qu'il puisse y avoir une suspicion sur le fonctionnement de la police dans ce pays qu'est la France, dans cette République.

Nous devons demander à l'Etat que toute la lumière soit faite sur ce cliché qui semble, j'emploie le conditionnel ou je suis très précautionneux sur le sujet, qui semble avoir été pris devant cet avion qui transportait des gens soupçonnés, mais qui aujourd'hui bénéficient de la présomption d'innocence, qui sont transportés sur Paris. Et ça, nous ne pouvons l'accepter aussi. J'ai employé hier lors de mon intervention télévisuelle, le terme de safari, c'est vrai que c'est un peu le terme qui nous vient à l'esprit. Et ça, ce serait

inacceptable pour les démocrates que nous sommes et dans l'esprit qui est le nôtre.

Donc voilà, tout simplement, cette motion elle a un objectif, rappeler que nous condamnons toute forme de violence et dire que ceux qui ont vocation, dans cette parcelle de la République, à faire respecter les règles démocratiques, je parle de la police et de la justice, doivent le faire en s'appliquant à eux-mêmes un respect scrupuleux des règles démocratiques.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Sur cette motion, je crois qu'il y avait des propositions d'amendements de la part du groupe « Corsica Libera », est-ce que je me trompe ?

### **Mme Laura-Maria POLI**

Merci, M. le Président. Déjà une proposition d'amendement.

Pour répondre à Jean-Charles, au nom du groupe que je représente, nous estimons que cette institution n'a pas vocation à condamner. Au-delà du fait que l'on est de nombreux avocats qui défendons et qui ne condamnons pas, je pense que l'institution en règle générale, n'a pas vocation à condamner.

Ensuite, concernant la motion dans son ensemble, en tout cas celle que l'on a sous les yeux et qui était initialement présentée, je trouve qu'il y a un mélange des genres, si je peux m'exprimer ainsi. Par exemple, l'objet, on nous parle de « l'enquête relative aux attentats et tentatives d'attentats survenus en début d'année ». Et ensuite, « L'Assemblée de Corse, condamne toute forme de violences, qu'elles soient supposées policières ou clandestines ; souhaite que toute la lumière soit apportée sur les faits cités et demande à ce qu'une information soit diligentée ».

Donc, la première question, j'ai envie de vous dire, c'est : quelle enquête, quelle information ? Parce que malheureusement, et je le dis, mon collègue l'a dit, ils sont présumés innocents, mais en tout cas ces trois jeunes, ils sont détenus loin de chez eux, encore une fois on en revient, en ce qui nous concerne, à notre premier débat, c'est-à-dire que vous aviez deux de ces

jeunes qui étaient détenus pour autre cause à la maison d'arrêt de Borgo, et qui se retrouvent extraits de leur cellule et emmenés à Paris avec toutes les difficultés que nous pouvons connaître, c'est-à-dire pas d'accès à un avocat parce qu'on ne sait pas à quelle heure, on ne prévient pas les avocats qui les assistaient en Corse. La difficulté justement pour les avocats, on n'a pas des avions mis à notre disposition pour monter assister nos clients, pas d'informations données.

Et, au-delà de ça, de ce traitement, sachant qu'ils sont présumés innocents, on assiste à cette vidéo où on exhibe, alors on parle de violence, mais au-delà de violence, moi j'ai l'impression que c'est aussi un abus de pouvoir parce qu'on se sert aussi de son statut pour exhiber fièrement son trophée de chasse.

Alors, je pense que ces jeunes personnes, dont certains ont été quand même, il faut le souligner aussi qui sont tous présumés innocents, mais certains ont été relâchés sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux, qui se sont retrouvés aussi à Paris sans argent, sans téléphone, dans le désarroi le plus total. Pour les autres qui ont été mis examen, elles font l'objet déjà d'une enquête, elles sont placés sous contrôle judiciaire ou elles détenues, malheureusement.

Aujourd'hui, là où il n'y a pas d'enquête effectivement, c'est sur ce qui s'est passé sur le tarmac de l'aéroport.

Donc, si cette motion elle concerne, au-delà de condamner, parce qu'on aimerait enlever cette phrase, si on demande que toute la lumière soit apportée sur les faits cités, les faits qui se sont passés sur le tarmac de l'aéroport, et demander à ce qu'une information soit diligentée, sur ça on sera d'accord. Après condamner, encore une fois, pour nous cette institution n'a pas vocation à condamner quoi que ce soit, et on n'est pas des magistrats et on n'est pas la justice, non plus.

Voilà, je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Votre amendement consiste, puisque nous ne votons a priori que le dispositif de la motion, donc votre amendement consiste à supprimer le premier alinéa du dispositif ? On est bien d'accord ?

**Mme Laura-Maria POLI**

Oui, et également à modifier l'objet de la motion aussi, puisque « enquête sur les attentats », l'enquête elle existe et elle est au parquet et à l'instruction antiterroriste de Paris.

**Le Président TALAMONI**

Donc, vous proposez quoi comme objet ?

**Mme Rosa PROSPERI**

Président, manifestement ce qui est visé dans la motion, c'est une demande d'enquête sur les faits qui se sont produits sur le tarmac de l'aéroport et pas sur les attentats.

**Le Président TALAMONI**

Alors : « demande d'enquête au sujet des faits intervenus sur le tarmac de l'aéroport », avec la date.

**Mme Laura-Maria POLI**

Et d'ailleurs juste une précision, nos députés ont saisi, par le biais de l'article 40, le procureur.

**Le Président TALAMONI**

Oui, ça c'est un argument de contexte.

Donc, nous sommes saisis d'une motion, nous sommes saisis d'un amendement proposé par « Corsica Libera » qui vient de vous être précisé, il y a normalement une intervention contre la motion et une pour.

Alors, vous vous êtes pour ? Et vous vous êtes contre ?

Non, d'abord le pour.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

C'était simplement une question d'élégance.

### **Le Président TALAMONI**

L'élégance est réversible en l'espèce.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, on s'en accommode. La motion, elle est assez simple, on peut essayer de la circonscrire aux évènements supposés. Jean-Charles, à travers sa motion, souhaite condamner toute violence.

Je veux d'abord m'associer à l'émotion que Jean-Charles a manifestée en direction de l'attentat qui a eu lieu ce matin, moi je ne peux préjuger de rien et je maintiens, de façon constante avec notre groupe depuis très longtemps, et je crois que l'histoire montre que nous sommes dans cette direction les uns et les autres, que la violence, toutes les violences, ne doivent être des modes de régulation de nos conflits.

Mais il y a toutes les violences, et c'est ça qui est intéressant dans ce document, il y a d'abord la violence judiciaire, il y a aussi une incompréhension sur le fait que dans cette histoire il y a eu un jugement et que la lenteur de la justice peut apparaître, et c'est ça qui doit nous interpeller comme quelque chose de révoltant. Et, on doit apprendre, collectivement, à murir notre regard sur la justice parce qu'il y a un sentiment de défiance à l'égard de la justice. Or la justice, parce qu'elle doit s'exercer de façon sereine, doit être lente et on doit, y compris, apprendre collectivement, dans une démocratie mure, à mater nos impatiences à l'égard des décisions de justice. Ça c'est la première chose.

C'est une première violence, la non spontanéité, la non instantanéité de la justice, c'est vécu comme une violence.

Il y a une deuxième forme de violence sur laquelle je voudrais insister, c'est la violence de l'image et la violence de la réactivité de l'image, parce qu'il ne s'était pas passé quelques secondes après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une prise de vue, assez floue du reste, sans que des interprétations de tous ordres stigmatisent ce qui a pu se passer sur le tarmac de l'aéroport. Moi, je n'étais pas sur le tarmac, il y a eu une interprétation, me semble-t-il, trop réactive de ce qui s'est passé, de cette prise de trophée. Je trouve que, notamment en direction des plus jeunes qui sont, par essence, les cerveaux les plus captifs, tout cela relevait d'une forme de violence.

Donc, je m'associe bien volontiers à ces violences en ayant à l'esprit.... Oui, pardon, à la dénonciation et à la condamnation de toutes ses formes de violences.

Je peux concevoir d'un point de vue Freudien que vous puissiez vous accommoder de ce lapsus que vous ne manquerez pas considérer comme révélateur...

**Le Président TALAMONI**

C'est intéressant, c'est à analyser.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je disais simplement que ces formes de violences méritent d'être condamnées, que si en effet des forces qui sont censées représenter l'ordre sur notre territoire, considèrent comme un trophée le fait de pouvoir déporter vers des prisons ou vers des tribunaux un certain nombre de jeunes ou de moins jeunes qui seraient en marge de la loi, je pense que ça mérite d'être dénoncé, c'est une forme de violence, mais je crois que les élus que nous sommes, devrions faire preuve, en termes de réactivité, comme ça été le cas d'ailleurs pour certains, en appeler simplement à des enquêtes qui donnent le temps et le juste temps pour apprécier les choses.

Et donc, je me joins y compris au deuxième article de la motion qui souhaite tout simplement, avec le temps qu'il faudra, que la lumière soit faite sur lesdits faits.

**Le Président TALAMONI**

M. VANNI, vous avez la parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

On peut être complémentaire, je vais être bref, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Pas complémentaire, mais normalement il n'y a qu'une intervention.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais faire une proposition d'amendement. Je propose là où on est d'accord, c'est-à-dire condamner un certain nombre de comportements dus à notre jeunesse, on garde cette partie de la motion. Et, pour des sujets beaucoup plus importants et là où on pourrait quand même créer discussion, je propose qu'on en parle dans un cadre plus apaisé, conférence des Présidents par exemple, que là-dessus on prenne le temps, qu'on se parle, qu'on échange, ce sont des sujets qui peuvent créer des débats que l'on a déjà connus dans cette Assemblée.

Donc, dans un élan, je dirai, d'apaisement et de façon à ce que l'on finisse cette session, là où on peut se rejoindre, je propose que cette motion ne concerne que la première partie.

**Le Président TALAMONI**

Donc, vous proposez, si j'ai bien compris, cher collègue, de soutenir l'amendement proposé par Corsica Libera, et pour le reste de la motion, d'en discuter en conférence des Présidents. C'est cela ?

Je vois que Jean-Charles ORSUCCI n'est pas particulièrement favorable à cet amendement.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, deux mots.

Le premier, c'est que sur le mot « condamner », il y a eu trois votes de motions avec le mot « condamner », petite parenthèse, on le fait assez régulièrement condamner, je me permets de vous le dire.

Sur le deuxième point : moi de façon, là-aussi, apaisée, je me doute bien et je ne trouve pas une grande surprise à ce que la majorité territoriale ne valide pas l'ensemble du texte. Mais je crois qu'il faut là-aussi assumer nos différences. Et, vous allez tout simplement voter votre amendement, nous nous n'allons pas le suivre, ensuite, à partir de ce moment-là, vous ne voterez pas la motion que nous proposons. Il n'y a rien de choquant à ce que l'on puisse avoir des divergences dans un hémicycle politique où chacun défend ses positions.

Je pense que ça ne sert à rien de partir en conférence des Présidents, car je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'en conférence des Présidents j'arrive à convaincre Jean-Guy TALAMONI de condamner la violence clandestine...

### **Le Président TALAMONI**

Ça me paraît douteux.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

A mon avis, ça me paraît compliqué. Voilà c'est tout, et prend acte nos points de divergence. Et, on va montrer l'exemple, parce qu'on est des gens raisonnables dans cet hémicycle, et on le fait de façon apaisée et c'est tant mieux.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, on revanche sur le scénario prévisible, je pense plutôt que la majorité risque de voter l'amendement et ensuite la motion amendée.

Je vais interroger l'Exécutif et ensuite nous allons passer au vote.

### **Le Président SIMEONI**

Je vais essayer d'être le plus synthétique possible, j'ai eu l'occasion de m'exprimer hier en introduction de cette session à propos des interpellations des jeunes gens à laquelle fait référence la première partie de la motion, au caractère choquant d'un certain nombre d'images, au caractère choquant des procédés employés pour interpellier. Et puis, au-delà des méthodes, sur le fond ce que ça laisse augurer de dégradation de la situation. Et, si l'on resitue mon intervention d'hier dans le fil d'un certain nombre d'autres que j'ai eu l'occasion de faire depuis plusieurs mois, je pense qu'on pourra me donner le crédit à la fois de la cohérence et de la constance, aussi bien sur le terrain des principes que j'essaye de défendre, au premier rang desquels le choix exclusif et irréversible de l'action démocratique comme moyen de lutte, et la cohérence dans les principes, dans l'action et dans l'analyse.

Ce qui s'est passé depuis hier me confirme et me conforte, malheureusement, dans cette analyse.

On a appris tout à l'heure en session qu'un attentat a frappé une maison appartenant à la famille FERRACCI. Moi, je n'ai pas plus d'éléments au moment où je parle, ni sur les motivations ou les auteurs possibles de cet attentat, ni sur ses conséquences exactes, ni même sur le bien qui a été exactement visé. Ce que je peux dire, mais là aussi je ne surprendrai personne, c'est que je considère qu'il n'y a plus de place aujourd'hui en Corse pour quelque forme de violence clandestine que ce soit, et que le seul chemin qui vaille pour aujourd'hui et pour demain, est celui de la démocratie. Donc, de ce côté-là, je suis très clair.

Et, de la même façon, indépendamment de ce que l'on peut penser du contentieux juridique qui a visé les villas de la famille FERRACCI, des condamnations qui sont intervenues, des prises de positions publiques que cette affaire a suscitées, il est tout aussi évident qu'il n'est pas acceptable de répondre par des destructions par explosifs à des problèmes d'urbanisme dans la Corse d'aujourd'hui.

Dernier mot, nous sommes en Corse, Marc et Pierre FERRACCI sont corses. Leur père, vous l'avez dit, était Albert FERACCI, une mémoire de la résistance en Corse, un militant communiste estimé de toutes et de tous, et je crois que c'est une acte qui au-delà des affirmations de principe et au-delà des relations personnelles que l'on peut avoir avec les uns et les autres, c'est un acte qui ne peut que nous interpellé, nous heurter et nous conduire à réfléchir.

Malheureusement, depuis semaines et quelques mois, il y a beaucoup d'actes, et parmi ces actes, les actes les plus graves qui nous ont interpellés, qui nous ont heurtés, qui doivent nous conduire à réfléchir et à agir.

C'est la raison pour laquelle, je le dis très tranquillement au porteur de la motion, je pense que nous sommes dans une situation d'ensemble, je l'ai dit hier, je le répète aujourd'hui, qui nous commande aux uns et aux autres véritablement de réfléchir, de nous parler et de prendre des positions politiques fortes, y compris vis-à-vis de Paris. Y compris vis-à-vis de Paris parce que l'attitude de l'Etat, sans rien taire ni occulter de nos responsabilités propres, mais l'attitude de l'Etat est en train de nous conduire dans des logiques, vers des mécaniques que la Corse n'a que trop connus, dont nous n'avons que trop souffert et qu'il est de notre devoir d'éviter et d'empêcher.

Je ne pense pas, Jean-Charles, je vous le dis en toute amitié, que joindre dans une motion des problèmes qui sont de nature différente et d'essence différente, à ce stade de nos débats aujourd'hui, à quelques minutes des fêtes de Noël, soit la meilleure façon de poser ce problème, très sincèrement. C'est un problème qui se pose à nous, qu'il va falloir traiter de façon très sérieuse et très approfondie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, en l'état, nous sommes saisis de la motion, de la proposition d'amendement de Corsica Libera et nous allons mettre successivement aux voix l'amendement et la motion.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Est-ce que vous pouvez rappeler l'amendement ?

### **Le Président TALAMONI**

L'amendement consiste d'une part à changer l'objet et à ne faire référence qu'aux incidents survenus sur le tarmac de l'aéroport. Et, le deuxième élément de l'amendement consiste à supprimer le premier alinéa du dispositif : « condamne toutes formes de violences, qu'elles soient supposées policières ou clandestines ».

Ça donne la même chose, mais sans ce que je viens de retirer.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

En positif, plutôt qu'en négatif, une fois que c'est amendé, l'Assemblée de Corse, qu'est-ce qu'elle fait ?

### **Le Président TALAMONI**

Elle souhaite que toute la lumière soit apportée sur les faits qui se seraient déroulés sur le tarmac de l'aéroport, et l'Assemblée de Corse demande à ce qu'une information soit diligentée afin de lever le doute concernant d'éventuels abus de la part des dépositaires de la force publique

Voilà ce qu'elle demande l'Assemblée, la lumière sur les incidents du tarmac de l'aéroport.

Je vais mettre aux voix l'amendement proposé par Corsica Libera. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté (Contre : « Andà per Dumane », Non-participation : « Per l'Avvene » et « La Corse dans la république »).

Je mets à présent aux voix la motion ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion, amendée, est ADOPTÉE<sup>27</sup>**

(Contre : « Andà per Dumane », Non-participation : « Per l'Avvene » et « La Corse dans la république »).

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à très bientôt !

**Le Président SIMEONI**

Bone feste è bon natale à tutte è à tutti !

**La séance est levée à 16 heures 10.**

---

<sup>27</sup> Délibération N° 19/499 AC

# ANNEXES

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE 2019****ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE  
TENSION A AIACCIU****Motion n° 099****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : M. Xavier LACOMBE AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT : AMENDEMENT SUBSTITUTIF**

**CONSIDERANT** que le projet de cycle combiné destiné à remplacer l'actuelle centrale du Vazzino a été abandonné dans sa forme initiale,

**CONSIDERANT** que le projet originel prévoyait un développement de la capacité de production électrique (250 mégawatts) mais aussi, et de façon tout aussi vitale pour le territoire, une modification des combustibles utilisés, et que le passage du fioul lourd au gaz constitue en effet une garantie considérable sur l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air dans la capitale régionale,

**CONSIDERANT** que ce projet de cycle combiné s'accompagnait également de l'enfouissement de lignes hautes tensions qui sillonnent actuellement l'espace urbain d'Aiacciu, et que ces lignes portent gravement atteinte à la qualité environnementale du territoire en termes de pollution visuelle et sonore, ainsi qu'en besoins de déboisement importants pour l'entretien des lignes et de leur accès,

**CONSIDERANT** que, concernant l'enfouissement des lignes, la société E.D.F a fait savoir que des études complémentaires étaient nécessaires pour savoir si celles-ci étaient encore utiles du fait de la modification du projet de centrale initial et de la limitation de puissance qui en résulte (112 mégawatts),

**CONSIDERANT** qu'un choix négatif remettrait totalement en cause l'amélioration environnementale générée par cet enfouissement, et que, de fait, des espaces considérés au titre de la loi littoral et du PADDUC comme de haute qualité environnementale se retrouveraient exclus du bénéfice que le déplacement avec enfouissement des lignes, leur conféraient,

**CONSIDERANT** qu'il est fondamental que l'Assemblée de Corse, qui a voté lors de la dernière session la modification du décret PPE, se positionne de façon claire sur ce sujet,

**CONSIDERANT** que sur le principe, cette perspective a été publiquement jugée favorable par le Conseil Exécutif lors de sa présentation par voie d'amendement par Xavier Lacombe en séance du 25 octobre 2019.

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOUHAITE** que le schéma directeur d'EDF intègre la problématique de l'enfouissement du réseau haute tension HTB au sein de la commune d'Aiacciu.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE**

**MOTION ESPACE AERIEN  
CASTAGNICCIA**

*(Motion n° 2019/E4/103)*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 2 de la Motion.**

**SUPPRIMER**

**DENONCE** le mépris vis-à-vis des populations et associations sportives de la région impactée par cette décision.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

(\*) **REPLACER** « le mépris » **PAR** « *le manque de concertation* »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
19 ET 20 DECEMBRE**

**MOTION DEMANDE D'IMPLANTATION  
D'UN HOPITAL PUBLIC LOCAL EN  
PLAINE ORIENTALE**

*(Motion n° 2019/E4/105)*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 3 de la Motion.**

**APRES EN CONSEQUENCE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SUPPRIMER** l'ensemble des attendus

**Et REMPLACER PAR**

**REAFFIRME** l'absolue nécessité au titre de l'intérêt général que l'ensemble de la population corse dispose d'une accessibilité aux soins équitable sur le territoire insulaire.

**DEMANDE** le renforcement de l'ensemble des structures d'urgence en Corse et notamment le SMUR du Fiumorbu.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**RETIRE**